

COMMUNE DE BEYNOST

PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°2

PIÈCE N°1

EXPOSÉ DES MOTIFS ET NOTICE DE PRÉSENTATION

*Pièce valant complément du rapport de présentation du PLU
dans sa version approuvée le 16 décembre 2019*

*Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 04 février 2026
Mme Caroline TERRIER, Maire de Beynost*



MAIRIE DE BEYNOST

Place de la mairie

01 700 BEYNOST

Tel. : 04 78 55 83 40

Mail : accueil@ville-beynost.fr



**INTERSTICE – Urbanisme et conseil en qualité environnementale
(Mandataire)**

61 rue Victor Hugo / 38 200 VIENNE

Tel. 04 74 29 95 60 // contact@interstice-urba.com



BRUNO CATELAND – Architecte

7 rue Rivet / 69 001 LYON

Tel. 04 78 27 75 02 // brunocatelandarchitecte@orange.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE.....	9
2. INTÉGRATION DU PROJET URBAIN « ROUTE DE GENÈVE EST »	11
2.1. Exposé des motifs et justification des choix retenus	11
2.2. Le scénario d'aménagement retenu	47
2.3. Pièces modifiées au PLU	54
2.4. Compatibilité avec le PADD du PLU en vigueur et les documents supra-communaux.....	71
3. MODIFICATION DE L'OAP « ZA BATTERSES SUD »	73
3.1. Exposé des motifs et justification des choix retenus	73
3.2. Les pièces modifiées	75
4. PRÉSERVER LE PATRIMOINE VÉGÉTAL	101
4.1. Exposé des motifs et justification des choix retenus	101
4.2. Pièces modifiées au PLU	103
5. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT PAR RAPPORT AUX ÉVOLUTIONS DES ZONES À URBANISER	107
5.1. Suppression de l'indice « s » dans le règlement	107
5.2. Classement des zones AUa construites en zone U	110
6. METTRE À JOUR LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS.....	123
6.1. Rectification de l'objet de deux emplacements réservés	123
6.2. Suppression d'un emplacement réservé	125
6.3. Ajout d'un nouvel emplacement réservé	125
6.4. Mise à jour de la liste des emplacements réservés	127
7. MODIFICATION DU RÈGLEMENT EN VUE DE FACILITER L'INSTRUCTION.....	129
7.1. Ajout ou complément de définition.....	129
7.2. Complément du titre 6 « Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère »	130
8. POINTS DIVERS	135
8.1. Rectification du règlement	135
8.2. Complément des annexes.....	136
9. ÉVALUATION DES INCIDENCES DE LA MODIFICATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE	139
9.1. Incidences sur l'environnement et le site Natura 2000	139
9.2. Incidences sur le paysage	140
9.3. Risques et nuisances	140
10. ANNEXES	141

■ HISTORIQUE DE LA PLANIFICATION À BEYNOST

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Beynost a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2019. Depuis son approbation, il a fait l'objet d'une procédure de modification de droit commun n°1 approuvée le 13 juin 2024.

■ OBJET DE LA MODIFICATION DU PLU

Il s'agit principalement de traduire dans le PLU, l'étude urbaine menée sur le « périmètre de prise en considération d'étude » introduit par délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2022, sur le secteur de la Route de Genève est allant du rond-point de la Côtière jusqu'au lieu-dit « le Pont ».

La commune profite aussi de cette modification pour modifier l'OAP des Batterses sud, suite à une étude (plan guide) menée par la communauté de communes, les communes de Beynost et de Saint-Maurice de Beynost, sur l'entrée du territoire Porte de la Dombes.

La commune souhaite également inscrire au PLU l'inventaire des arbres remarquables diligenté sur l'ensemble du territoire.

La commune souhaite également mettre à jour le PLU des zones à urbaniser qui ont été construites en les rattachant à un zonage adapté.

Enfin, la commune profite de cette modification n°2 pour corriger quelques points réglementaires plus mineurs.

L'ensemble des objets de la modification a été repris dans un arrêté du Maire.

■ PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLU

L'ensemble des rectifications proposées entre dans le champ d'application de la modification dite de droit commun au titre de l'article L.153-41 et suivants du Code de l'Urbanisme, dans la mesure où les évolutions envisagées :

- Ne changent pas les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Ne réduisent pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- Ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- Ne comportent pas une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

La procédure de modification de droit commun est encadrée par les articles L.153-36, L.153-37, L.153-38, L.153-40, L.153-41, L.153-43, L.153-44 du Code de l'Urbanisme :

« Sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L. 153-31, le plan local d'urbanisme est modifié lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions »

Article L.153-36 du Code de l'Urbanisme

« La procédure de modification est engagée à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire qui établit le projet de modification. »

Article L.153-37 du Code de l'Urbanisme

« Lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones. »

Article L.153-38 du Code de l'Urbanisme

« Avant l'ouverture de l'enquête publique ou avant la mise à disposition du public du projet, le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou le maire notifie le projet de modification aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-9.

Le projet est également notifié aux maires des communes concernées par la modification. »

Article L.153-40 du Code de l'Urbanisme

« Le projet de modification est soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement par le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou le maire lorsqu'il a pour effet :

1° Soit de majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;

2° Soit de diminuer ces possibilités de construire ;

3° Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;

4° Soit d'appliquer l'article L.131-9 du présent code »

Article L.153-41 du Code de l'Urbanisme

« A l'issue de l'enquête publique, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du conseil municipal »

Article L.153-43 du Code de l'Urbanisme

« L'acte approuvant une modification devient exécutoire dans les conditions définies aux articles L.153-23 à L.153-26 »

Article L.153-44 du Code de l'Urbanisme

▪ **ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLU**

La procédure se déroule de la façon suivante :

- Arrêté du Maire prescrivant la modification n°2 du PLU de Beynost
- Rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs
- Saisine de l'autorité environnementale pour avis sur la décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale (cas par cas « ad hoc » - 2 mois)
- Notification du projet de modification aux Personnes Publiques Associées
- Demande de désignation d'un commissaire enquêteur au Tribunal Administratif
- Arrêté du Maire prescrivant l'enquête publique et précisant les mesures de Publicité
- Enquête publique (1 mois)
- Rapport du commissaire enquêteur (1 mois)
- Modifications éventuelles du dossier
- Délibération du Conseil Municipal approuvant la modification n°2 du PLU de la commune de Beynost
- Publication du PLU modifié sur le géoportail de l'urbanisme

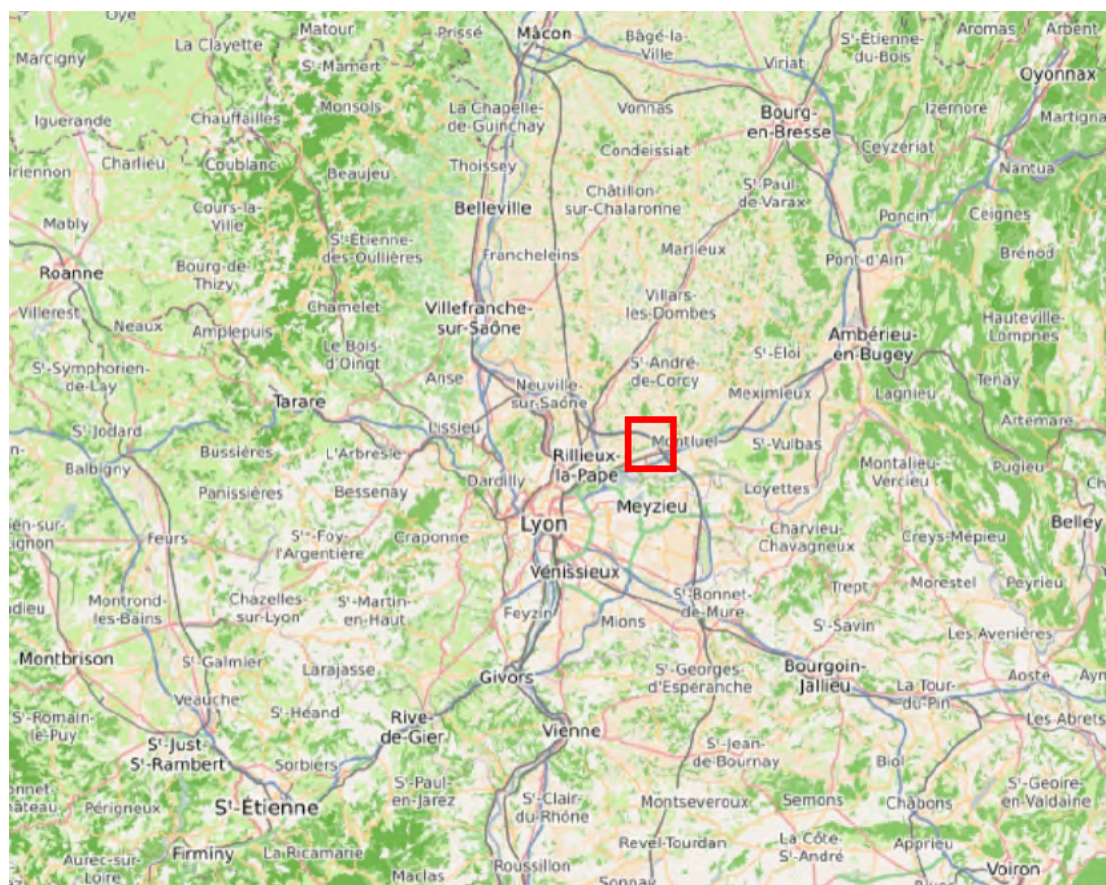
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

La commune de Beynost est située au sud-ouest du Département de l'Ain, dans la région naturelle de la Côtière, au sud du plateau de la Dombes, au nord du parc de Miribel-Jonage.

Elle est se situe au nord-est de l'agglomération lyonnaise, à 20 km de Lyon (25 mn), via l'autoroute A42. La commune est traversée par plusieurs infrastructures de transport d'intérêt régional (A432 et A42) et ainsi bénéficie d'un accès aisé aux agglomérations de Bourg-en-Bresse (50 mn), de Villefranche-sur-Saône (40 mn) ou encore de Mâcon (1 h).

La commune de Beynost est dotée d'une halte ferroviaire sur la ligne Lyon-Perrache – Genève. Elle est desservie par la ligne TER 35 Chambéry – Ambérieu – Lyon. Cette ligne permet de rejoindre la gare de Lyon-Part-Dieu en 12 à 18 mn.

Le territoire communal est bordé par la commune de Tramoyes (nord), de La Boisse (est), de Thil (sud-est), de Meyzieux (sud) et de Saint-Maurice de Beynost (ouest).



Source : PLU en vigueur– Plan de situation

La population communale est en constante augmentation pour atteindre 4 877 habitants en 2021.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	1 763	2 311	2 714	3 141	3 530	4 475	4 529	4 877

La variation annuelle moyenne de la population a toujours été élevée. Elle baisse ces dernières années mais demeure à un niveau relativement élevé (1,2% entre 2015 et 2021), ce qui montre une attractivité importante de la commune.

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
Variation annuelle moyenne de la population en %	4,0	2,3	1,8	1,3	2,2	0,2	1,2

■ CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL

Beynost fait partie de la **Communauté de Communes de Miribel et du Plateau**. Cette collectivité regroupe 6 communes, et rassemble environ 24 794 habitants et 15 391 actifs en 2021. La CCMP porte notamment le Programme Local de l'habitat (2020 -2026).

La commune adhère également au **Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA) porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT)** approuvé le 26 janvier 2017 et modifié en dernier lieu le 30 juin 2024. Il comprend 82 communes réparties dans 4 intercommunalités pour un total d'environ 146 000 habitants en 2021. La commune de Beynost est identifiée dans le « pôle réseau » de la Côtière dans l'armature urbaine du ScoT. Elle doit, à ce titre, répondre à plusieurs objectifs de développement démographique, résidentiel et économique.



Source : ScoT du BUCOPA

Le syndicat mixte BUCOPA a lancé le 02 avril 2024 une procédure de révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) qui est motivé par la nécessité de faire évoluer le ScoT BUCOPA au regard des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis l'approbation du ScoT en 2017 et par la nécessité de réinterroger la stratégie générale d'aménagement au regard des nouveaux projets d'infrastructures d'envergure nationale et régionale retenus ou envisagés sur son territoire.

2. INTÉGRATION DU PROJET URBAIN « ROUTE DE GENÈVE EST »

2.1. EXPOSÉ DES MOTIFS ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

2.1.1. Rappel du contexte et problématique

Beynost est une commune d'environ 5000 habitants (4877 au dernier recensement) située à l'entrée est de l'agglomération Lyonnaise. La commune s'est fortement urbanisée à partir des années 80 avec une dominante pavillonnaire de l'habitat. En l'espace de quelques décennies, la commune est passée de statut de « village » à celui de « petite ville » tout en conservant des qualités paysagères notamment dans certains quartiers.

Cependant aujourd'hui, se font ressentir d'une part, un déficit de centralité avec une lisibilité qui fait défaut, et d'autre part, un enjeu très important de mutation du tissu parcellaire et bâti du fait de la pression immobilière de la Métropole Lyonnaise. En effet, depuis plusieurs années, la commune de Beynost est impactée par le dynamisme et l'attractivité grandissante de la métropole de Lyon, créant une forte pression foncière sur son territoire.

Plus récemment, cette pression s'est accélérée sur la commune (en lien avec la crise sanitaire de 2020) et s'est particulièrement portée sur le secteur ouest de la route de Genève (entre le rond-point de la côtière et la limite communale) où subsiste un tissu urbain hétérogène composé d'habitations individuelles, de bâtiments d'activités, d'espaces libres plantés... tissu particulièrement propice au renouvellement urbain.

La commune a donc mis en place un « périmètre de prise en considération d'étude » et engagé une étude urbaine sur le secteur de la route de Genève compris entre le rond-point de la Côtière et la limite communale avec Saint Maurice de Beynost. Cette étude urbaine a été traduite dans la modification n°1 du PLU approuvée le 06 juin 2024.

Le conseil municipal a instauré un second « périmètre de prise en considération d'étude » par une délibération du 19 mai 2022 sur le secteur compris entre le rond-point de la Côtière et le lieu-dit « Le Pont » de part et d'autre de la route de Genève.

Cette délibération rappelle que la commune de Beynost profite du dynamisme et de l'attractivité de la métropole de Lyon, ce qui a pour conséquence depuis plusieurs années de créer une forte pression foncière sur le territoire communal, entraînant une densification rapide du tissu urbain, initialement pavillonnaire.

Elle rappelle que certains secteurs de la commune présentent à ce jour une densité peu importante avec un bâti relativement hétérogène permettant d'envisager un renouvellement urbain, ce qui est le cas du secteur compris entre le rond-point de la Côtière et le lieu-dit « Le Pont » qui, compte tenu de sa situation le long de la RD 1084 et de son classement actuel au PLU, est un secteur à fort potentiel de développement et de densification qui présente des enjeux importants et des contraintes.

En effet, ce secteur offre un patrimoine paysager et bâti à préserver et dont il faut tenir compte : présence d'arbres remarquables à protéger, proximité immédiate du parc de la villa, présence de maisons du XIXe siècle dites « maisons de campagne des Lyonnais », traduisant l'histoire patrimoniale de commune. Pour répondre aux nouveaux enjeux de déplacement urbain et environnementaux issus de la loi Climat et Résilience, la commune porte aussi un projet de requalification de la RD1084 en boulevard urbain sécurisé et arboré.

Enfin, la commune conduit également un projet de cœur de ville pour lequel elle a engagé des études urbaines et commerciales dont il faut également tenir compte.

La réalisation d'opérations immobilières importantes, déconnectées des enjeux actuels et futurs de la commune, pourrait compromettre le projet de requalification de la RD 1084 en boulevard urbain et le projet de création du cœur de ville. Par ailleurs, ces opérations immobilières auront un véritable impact sur la préservation du patrimoine paysager et architectural de la commune, sur les conditions de circulations et stationnements du secteur.

Aussi pour garantir un urbanisme cohérent respectant le principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, la sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel et naturel, la commune de Beynost a décidé d'engager une nouvelle étude urbaine sur ce secteur qui sera traduite dans le cadre de la présente procédure de modification n°2 du PLU.

2.1.2. Périmètre d'intervention



*Le périmètre de « prise en considération » (en jaune) – 20 hectares environ
Les deux sous-secteurs de l'étude urbaine (en rouge) : Secteur Ouest de la place de la Dombes
(environ 4 ha) et secteur est (environ 3,5 ha)*

Le centre-ville a également fait l'objet d'une étude urbaine et de nouvelles études et projets d'aménagement sont en cours.

2.1.3. État des lieux / analyse du site

>> CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE :

Un paysage urbain aujourd'hui peu qualifié avec une route de Genève fortement marquée par l'impact de la voiture, du mobilier urbain tels les panneaux publicitaires et un traitement des limites privées / publiques très disparate.

Le **tissu bâti** est de type faubourien avec des bâtiments de gabarit, de fonctions et d'histoire hétérogènes :

- des immeubles du XIX^{ème} siècle de petit gabarit (R+1) comprenant des logements et des commerces en rez-de chaussée qui sont implantés à l'alignement et viennent marquer les angles des carrefours,
- des bâtiments d'activité du XX^{ème} siècle implantés en retrait des voies,
- des anciennes maisons de maître du XIX^{ème} siècle implantées en retrait de la route de Genève, entourées de leur jardin plus ou moins importants mais toujours avec un patrimoine végétal remarquable,
- des équipements qui longent le nord de la route de Genève sur de grands tènements, l'école, le parc de Monderoux,
- l'opération de la ZAC des Grandes Terres avec l'aménagement du centre-ville dans les années 2000,
- des opérations immobilières plus récentes qui viennent préfigurer la mutation urbaine de ce secteur

Il est à noter que la physionomie actuellement très routière de la route de Genève est amenée à évoluer à moyen terme en boulevard urbain.

Un tissu foncier et bâti en mutation sous la forte pression immobilière. Face à cette pression pouvant engendrer des bouleversements majeurs, le paysage urbain à venir pour ce secteur central de la ville de Beynost, est donc à définir. Il devra prendre en compte le patrimoine existant. En identifiant dans un premier temps le patrimoine bâti et végétal à enjeux afin de voir ce qui doit être conservé et ce qui peut en revanche évoluer.

Sont abordées les questions suivantes :

- le patrimoine bâti et végétal, ce qui doit être conservé ou non, ce qui peut être transformé ou renouvelé,
- les rez-de-chaussée actifs et commerciaux, leur linéarité et leur emplacement,
- la typologie et la configuration bâtie envisageable pour faire muter ce tissu urbain de type faubourg mais avec un souci de maîtrise de la densification et de définition d'un cadre de vie qualitatif,
- la transversalité et les liaisons modes doux inter-quartier et ce dans un contexte de tissu pavillonnaire avec un système viaire introverti (impasse),
- les espaces publics de proximité et pouvant être structurant à l'échelle d'un quartier,
- la végétation dans un contexte de résilience climatique,
- la gestion des eaux pluviales pouvant être support d'une gestion urbaine durable.

Dans le périmètre d'étude, deux sous-secteurs ont été déterminés :

1 – Route de Genève, centralité Ouest (quartier Pinachères – Grand Peuplier)

2 – Route de Genève – centralité Est (avenue de la Gare)

Ces deux sous-secteurs d'étude constituent avec celui de la ZAC des Grandes Terres, une centralité élargie à l'échelle de la commune.

Secteur OUEST

Secteur Ouest – Vue depuis chemin des Pinachères



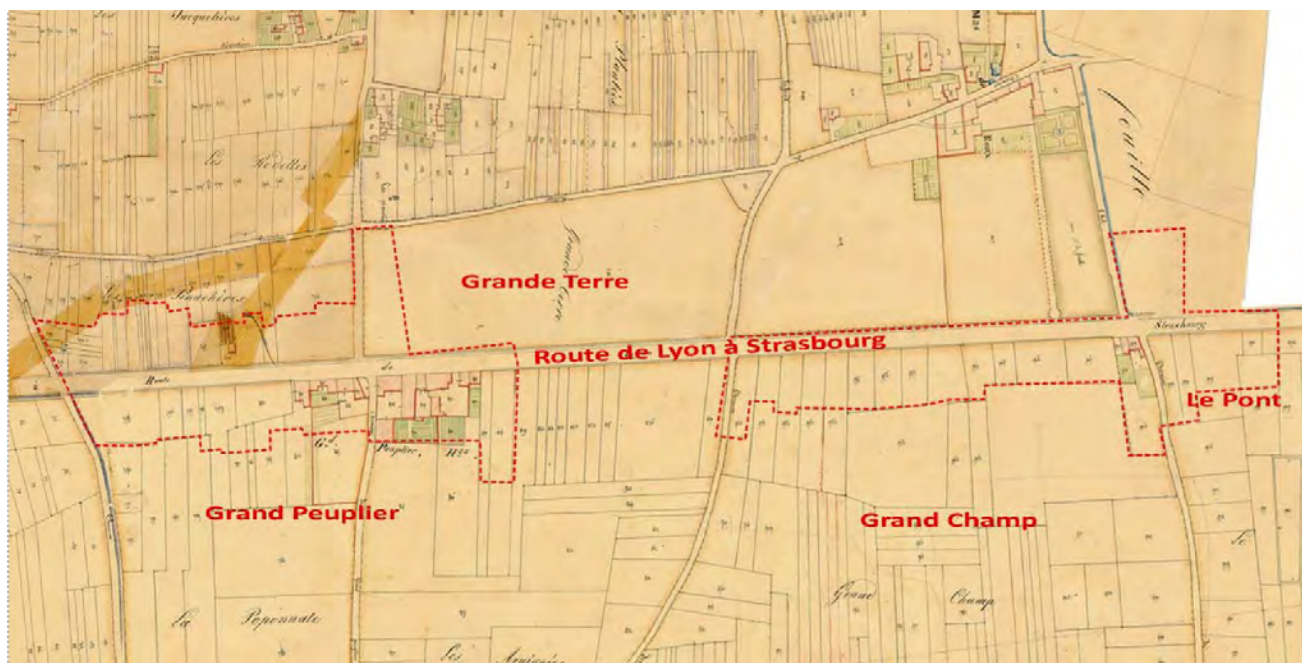


>> HISTORIQUE :

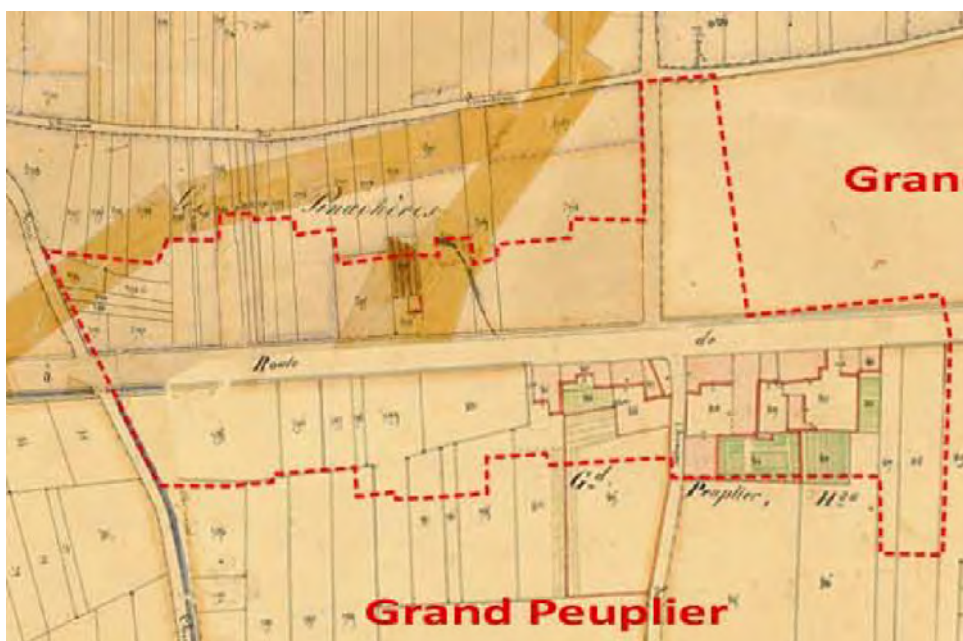
Les traces d'une organisation parcellaire et viaire sont toujours visibles et se caractérisent par :

- Un axe structurant, la route de Genève, ancienne route de Lyon à Strasbourg.
- Un parcellaire historique issu d'une activité arboricole ayant évolué en quartier pavillonnaire
- Des parcelles de petite taille en lanière au sud de la route de Genève et au nord de la route des grandes parcelles (secteur « Grande terre »).

Peu de présence bâtie hormis un hameau au secteur dit « Le Grand Peuplier » ainsi qu'une implantation bâtie au droit du carrefour avec l'avenue de la Gare (ancienne route de Thil, secteur dit « Le Pont »).



Source : Cadastre Napoléonien



Zoom sur le secteur
ouest

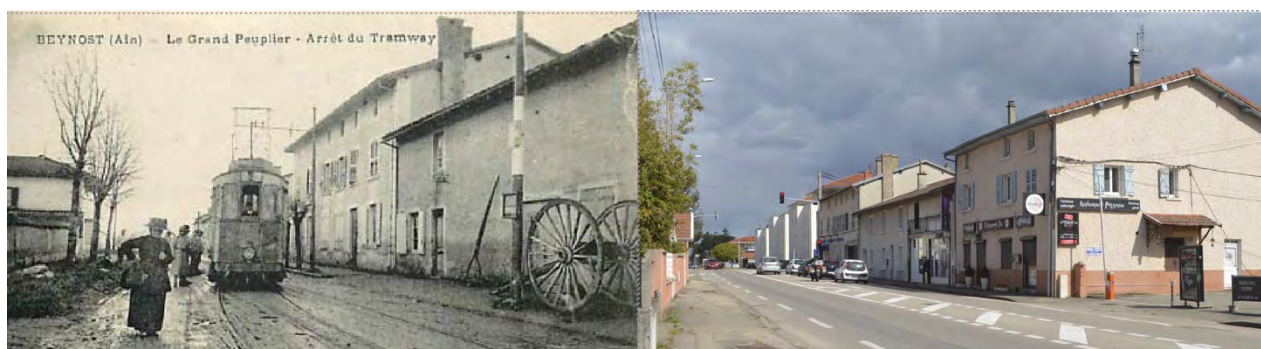
Route de Genève, carrefour avenue de la Gare – Le Pont. La ligne de tramway Lyon – Montluel (1909 – 1933) et un alignement d'arbres tiges aujourd'hui disparu.



Zoom sur le secteur est



Structure urbaine de type faubourg – Le Grand Peuplier. La ligne de tramway Lyon – Montluel. La physionomie du bâti est pratiquement la même aujourd'hui.



BEYNOST – 1954



1954, une activité agricole maraîchère et arboricole encore très présente dans le paysage. Les premiers bâtiments d'activités route de Genève. Des alignements d'arbres tiges de part et d'autre de la route de Genève.

BEYNOST – 1978



1978, un supermarché au lieu-dit Les Grandes Terres.
Les alignements d'arbres de la route de Genève ont disparu.

BEYNOST – 1996



1996, la démolition du supermarché en vue de la future ZAC des Grandes Terres.
Le parcellaire maraîcher disparaît au profit du pavillonnaire avec la constitution de poches bâties avec des voiries en impasse.

BEYNOST – 2009



2009, fin des travaux d'aménagement de la ZAC des Grandes Terres.
La densification pavillonnaire se poursuit avec des aménagements en «drapeau».

>> TOPOGRAPHIE



Le secteur ouest se caractérise par :

- Une déclivité du sol avec l'amorce de la Côtière au niveau du chemin des Pinachères.
- La déclivité débute en fond de parcelles avec une hauteur de 5 à 10 m environ. Un mur de soutènement au droit de la limite de propriété marque à certains endroits cette déclivité, ce qui confère au chemin des Pinachères un effet de « balcon » sur le secteur d'étude situé en contrebas. Les fonds de parcelles non aménagées sont accessibles par un escalier piéton.
- Le périmètre de prise en considération est pratiquement en dehors de cette contrainte topographique.
- La déclivité Nord amorce celle de la Côtière avec un plateau qui peut être qualifié d'intermédiaire au lieu-dit « Les Pinachères – Les Plantées »



Amorce de la côtière en fond de parcelle



>> BÂTI, Morphologie, typologie du bâti et structure urbaine

Secteur Ouest :

- Un parcellaire de petite taille (maison individuelle, petit collectif), témoin d'une structure urbaine de type faubourg avec plusieurs entrées charretières sur la rue.
- Un bâti hétérogène avec des maisons de ville de type R+1 (années 30 à 80), des petits immeubles collectifs de type R+1+c (XIX ème siècle) et des immeubles collectifs récents de type R+2+c.



- Un immeuble de type R+4 à l'entrée du secteur vers le rond-point de la Côtère constituant une « anomalie » en terme d'échelle pour le quartier.



- Une opération immobilière récente « Esprit Sereine » livrée en 2022, de type R+2+attique, une implantation bâtie en peigne perpendiculaire à la route de Genève avec des espaces verts entre les bâtiments



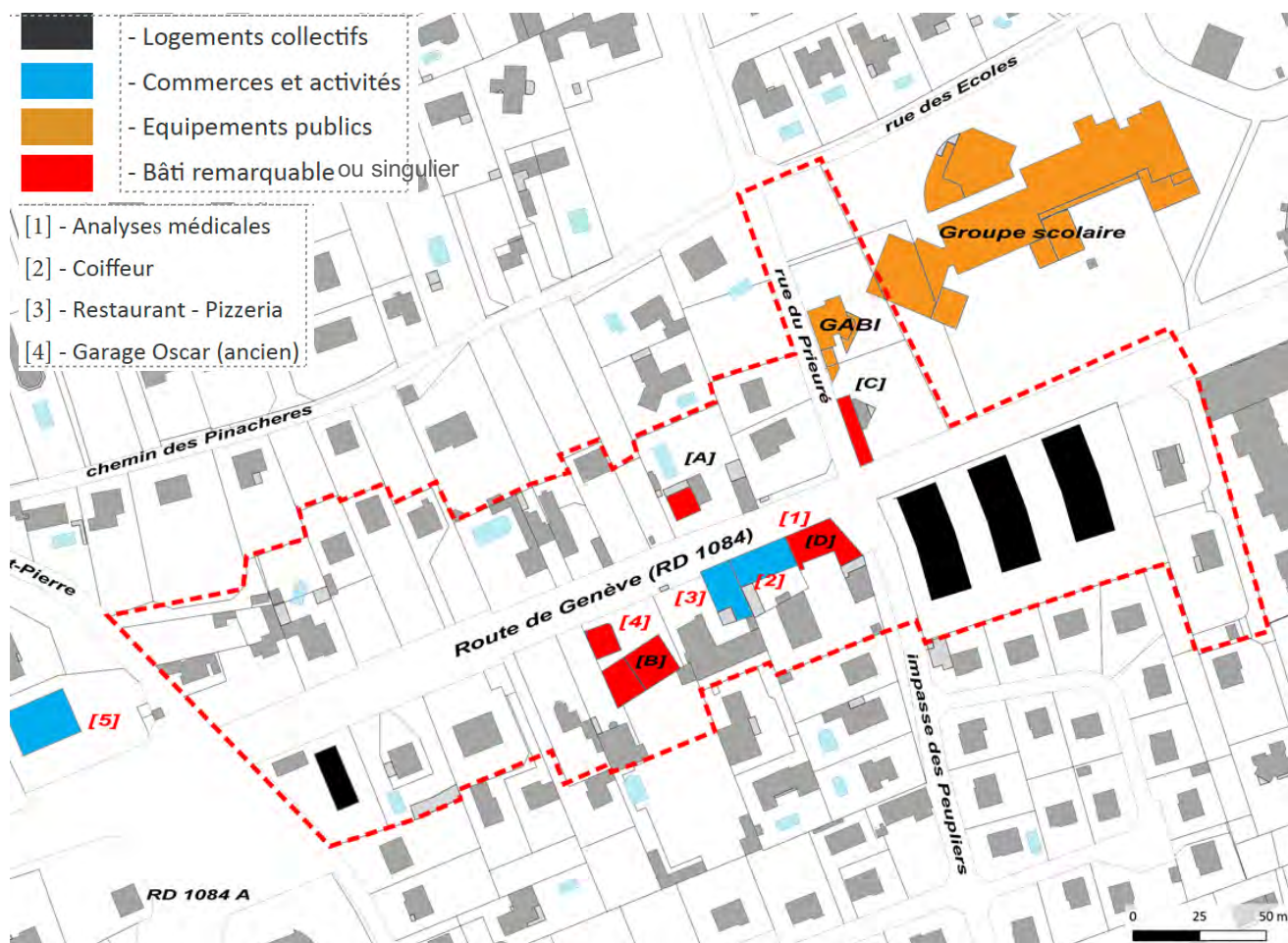
- Des bâtiments remarquables :

[A] – Maison bourgeoise années 30, témoin des villas de type villégiatures.

- Des bâtiments singuliers :

[B] – Garage « Oscar », années 50, témoin de l'architecture automobile des bords de Nationales.

[C] et [D] – Bâti vernaculaire de type faubourg, témoin du hameau du Grand Peuplier



Secteur est :

- Un parcellaire mixte, petite et grande tailles (parc de Monderoux aux nord et grandes propriétés bourgeoises au sud) et petites tailles vers l'avenue de la gare (sud).



Secteur Est

- Des maisons de maître datant de la première moitié du XXème siècle, témoin de l'histoire de Beynost. Ces maisons dont l'architecture est soignée avec pour certaines des modénatures (faïences en façade) sont associées à leur espace extérieur qui est souvent un grand jardin abondamment arboré.

Un bâti remarquable à préserver que cela soit les maisons mais également les jardins et leur système de clôture ajourée permettant des perméabilités visuelles depuis l'espace public.

[E] – Maison bourgeoise, témoin des villas de type villégiatures.

[F] – Maison bourgeoise, témoin des villas de type villégiatures.

[G] – Maison bourgeoise, témoin des villas de type villégiatures.

[H] – Maison bourgeoise, témoin des villas de type villégiatures.



- Une opération immobilière récente, située au carrefour route de Genève – avenue de la Gare (logements collectifs de type R+2 et maisons de villes R+1). Morphologie architecturale s’inspirant de celle du type faubourg (historique bâti / carrefour avenue de la Gare) offrant ainsi une diversité d’usages et une plus grande variété de logements.



- Une présence de lotissements au sud de la route de Genève. Ces lotissements sont refermés sur eux-mêmes avec, à chaque fois, une voirie en impasse. Il n’y a de fait, pratiquement aucun rapport à la ville et la poche bâtie est imperméable avec aucune porosité piétonne. Cette forme urbaine est à proscrire pour le futur car du fait de sa configuration close, elle ne facilite pas des déplacements modes doux et des relations entre quartiers.

>> ESPACES PUBLICS

Secteur Ouest

- Un espace public principalement réduit aux voiries.
- Des trottoirs piétons de la route de Genève et des rues adjacentes discontinus et de faibles largeurs.
- Une absence de transversalités piétonnes entre le nord et le sud de la route de Genève.

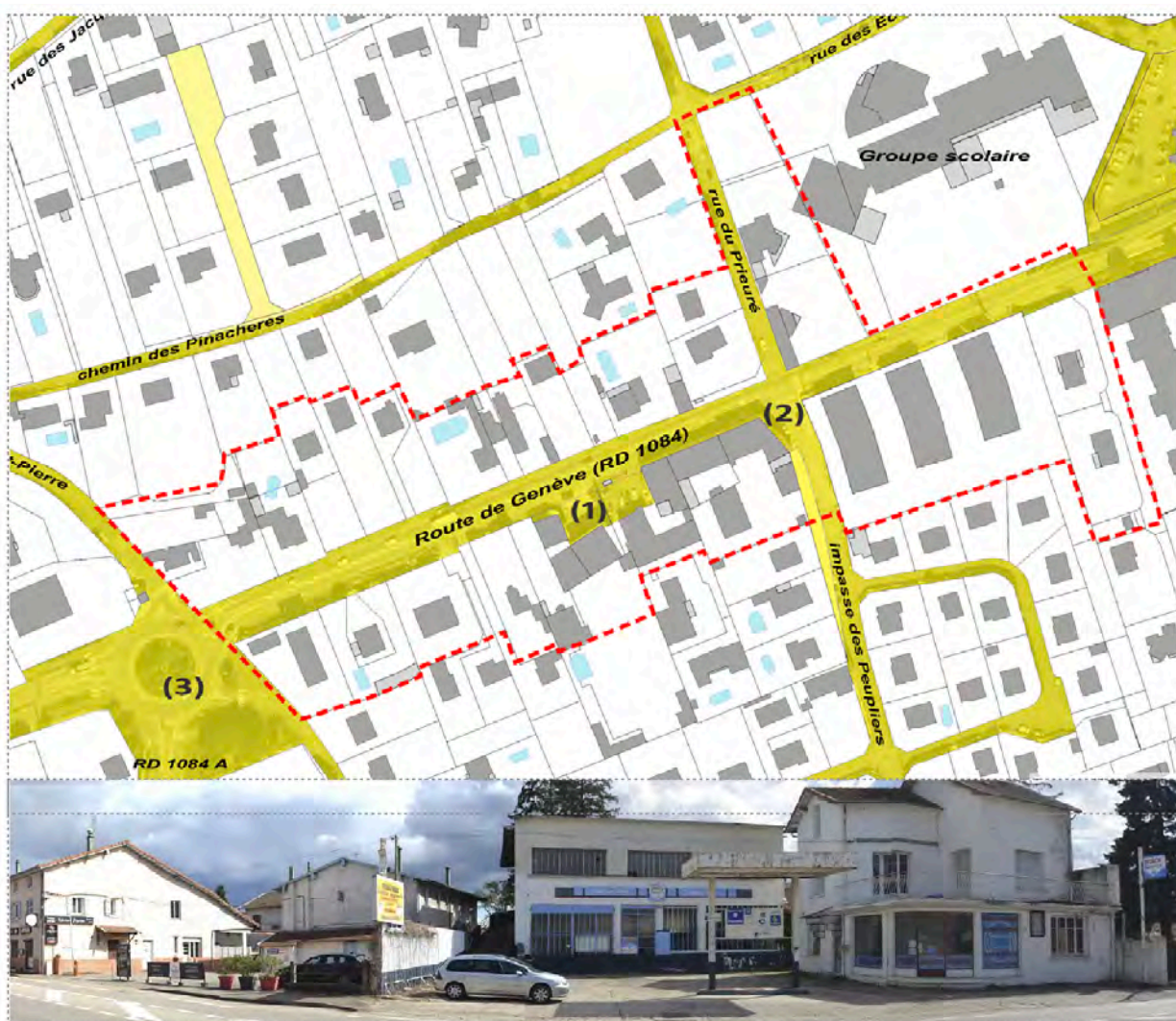
Enjeu :

- = > évolution avec intégration d'espaces de respiration de type placette (par exemple au droit du garage Oscar).



(2) Carrefour Route de Genève - Impasse des Peupliers
- Sur largeur voirie donnée au stationnement automobile au détriment de circulation piétonne.

(1) Placette devant garage Oscar et Pizzeria
- Espace à réunir afin de pouvoir le requalifier en placette publique dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain ?

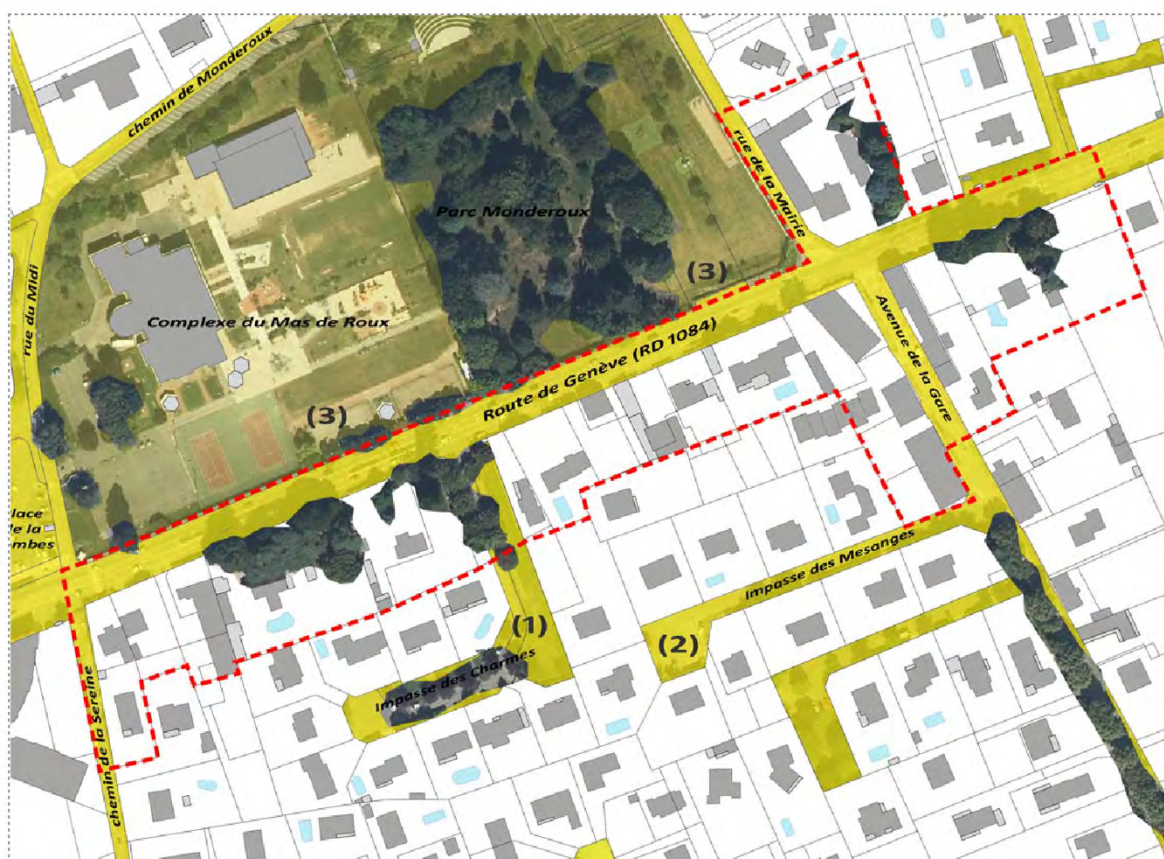


Secteur Est

- Un espace public principalement réduit aux voiries et au parc de Monderoux.
- Des trottoirs piétons de la route de Genève et des rues adjacentes de faibles largeurs et parfois discontinus.
- Des modes doux absents.
- Un parc public, le parc Monderoux avec un complexe d'équipements publics. Le parc Monderoux et le complexe du Mas de Roux constituent les espaces publics de centralité à l'échelle de la commune de Beynost. Ce sont les relations avec l'environnement proche qui (bien qu'elles se soient beaucoup améliorées avec l'ouverture du parc) posent encore question avec une absence de porosité entre le parc et les rues adjacentes, en particulier au niveau de la route de Genève.
- Une absence de transversalité (en particulier piétonne) entre le nord et le sud de la route de Genève.

Enjeu :

- = > évolution à moyen terme dans le cadre de la requalification de la route de Genève avec intégration de transversalité piétonne.
- = > vers une évolution de ces poches avec une perméabilité piétonne permettant des transversalités entre quartiers ?

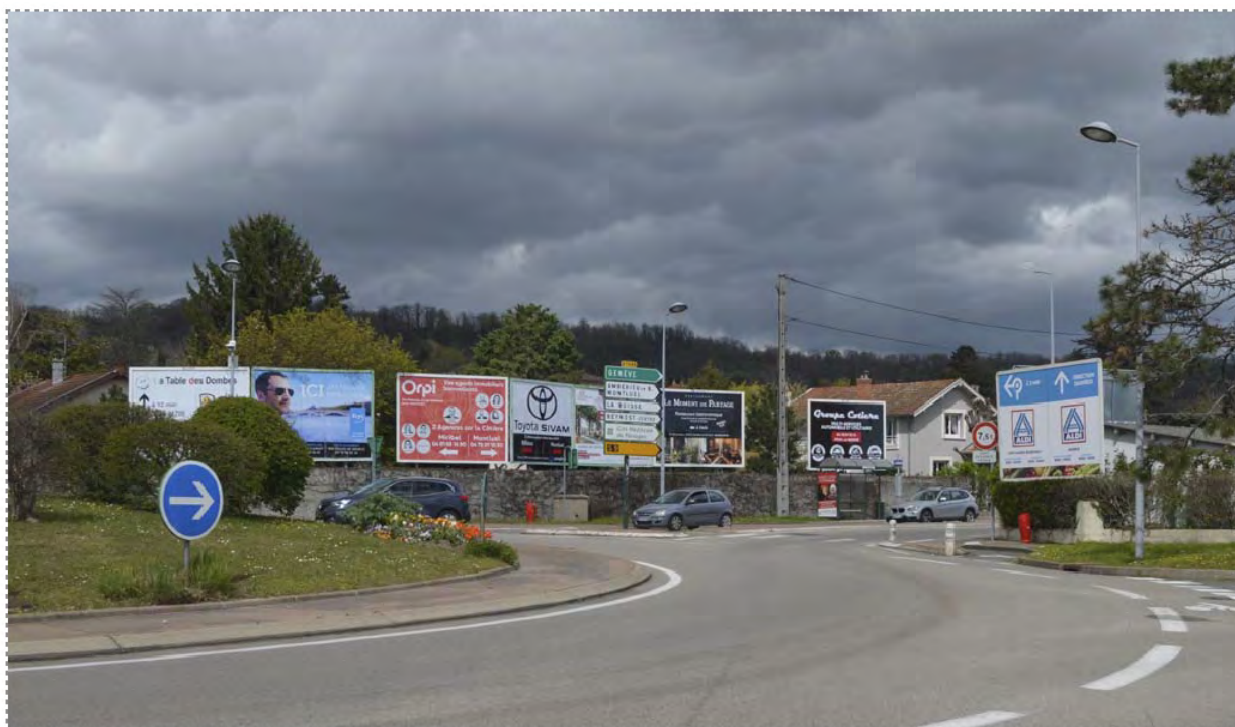




(1) L'impasse des Charmes, un espace avec une qualité paysagère et piétonne



(2) L'impasse des Messanges, sans débouché piéton et sans qualité paysagère



(3) Une entrée de ville à requalifier



(3) Un parc à ouvrir sur la ville

>> VÉGÉTATION, une végétation d'ornement quasi-exclusive sur le domaine privé

Secteur Ouest

- Des qualités végétales à conserver et mettre en valeur et sur lesquelles s'appuyer pour les projets d'aménagement futurs.
- Une végétation d'arbres hautes tiges ou de résineux exclusivement sur le domaine privé (hormis le rond-point).
- Le paysage de la route de Genève, rythmé par des arbres hautes tiges ou résineux. Ces arbres sont exclusivement sur le domaine privé.
- Vigilance à porter sur la pérennité des arbres du fait du dérèglement climatique. Ces végétaux devront être pour certains à terme renouvelés.



Enjeu, mise en place d'une structure végétale sur la route de Genève dans le cadre de sa requalification mais préservation et développement de la trame végétale privée.

Secteur Est

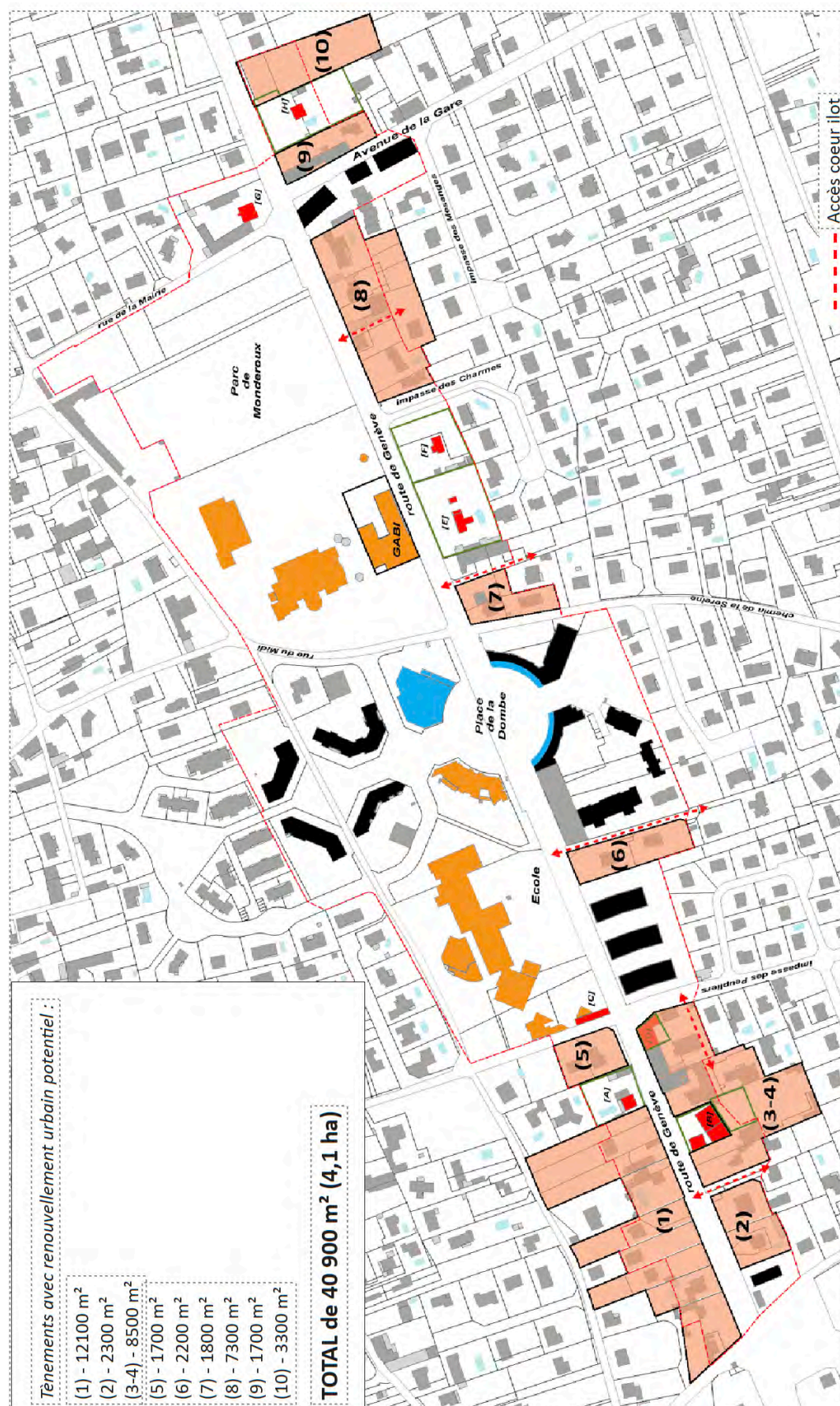
- Des qualités végétales à conserver et à mettre en valeur et sur lesquelles s'appuyer pour les projets d'aménagement futurs.
- De grands sujets marquants dans le paysage (résineux avec Cèdre du Liban, Cèdre bleu et Cèdre de l'Himalaya), témoin d'une époque de plantation (années 50 et 60). Aujourd'hui, question sur le devenir de ce patrimoine remarquable en particulier au droit du parc de Monderoux (Complexe du mas de Roux) mais également au sud avec deux anciennes propriétés bourgeoises des années 30.
- Une des propriétés de la route de Genève et son jardin sont identifiées au titre du patrimoine dans le PLU.



2021 / 2023 ... Peuplier au 983 route de Genève



SYNTHÈSE DU FONCIER MUTABLE



>> SEQUENCES URBAINES DE LA ROUTE DE GENÈVE

Cinq séquences urbaines peuvent être identifiées avec pour chacune un rapport à la route de Genève différent. Le vide et le champ visuel se dilatent en fonction des implantations bâties et des types de clôtures sur l'espace public.



Séquence 1 :

Rond-point – garage Oscar

Actuellement, un paysage urbain semi ouvert avec des maisons de villes isolées sur leur parcelle.

Des murs de clôture avec des hauteurs variables. Le végétal avec des arbres hautes tiges en cœur d'îlot mais visible depuis l'espace public du fait de sa taille importante.



Séquence 2 :

Garage Oscar – carrefour impasse des Peupliers

Actuellement, paysage urbain fermé avec un front bâti continu donnant un effet de resserrement et de fermeture vis-à-vis des cœurs d'îlot. Une typologie bâtie correspondant à celle de centre-ville avec des rez-de-chaussée actifs.



Séquence 3a :

Carrefour impasse des Peupliers – place de la Dombes

Actuellement, un paysage urbain visuellement ouvert avec la cour d'école mais également la récente opération implantée en peigne.

Il n'y a que le parking silo de la ZAC des Grandes Terres qui referme l'espace vis-à-vis de la route de Genève sans pour autant constituer un rez-de-chaussée actif.



Séquence 3b :

Carrefour impasse des Peupliers – place de la Dombes



Séquence 4a :

Place de la Dombes – Avenue de la Gare

Actuellement, un paysage urbain également visuellement ouvert avec le parc de la Dombes et les villas remarquables avec leurs jardins et leur végétation remarquable. Les murs de clôture hauts referment cependant l'espace et le parc n'a pas de connexion avec la route de Genève.



Séquence 4b :

Place de la Dombes – Avenue de la Gare

La partie correspondant au renouvellement urbain potentiel est en revanche complètement fermée avec une continuité des murs de clôture et de certains bâtiments à l'alignement.



Séquence 5 :

Avenue de la Gare – Est de la route de Genève

Un paysage semi-ouvert avec un habitat pavillonnaire de la route de Genève, alternance de propriétés anciennes et de villas en lotissement. Un tissu faubourien sur l'avenue de la gare avec un potentiel de renouvellement urbain à son extrémité nord (box de garage, atelier).



Angle de la Route de Genève et de l'avenue de la Gare

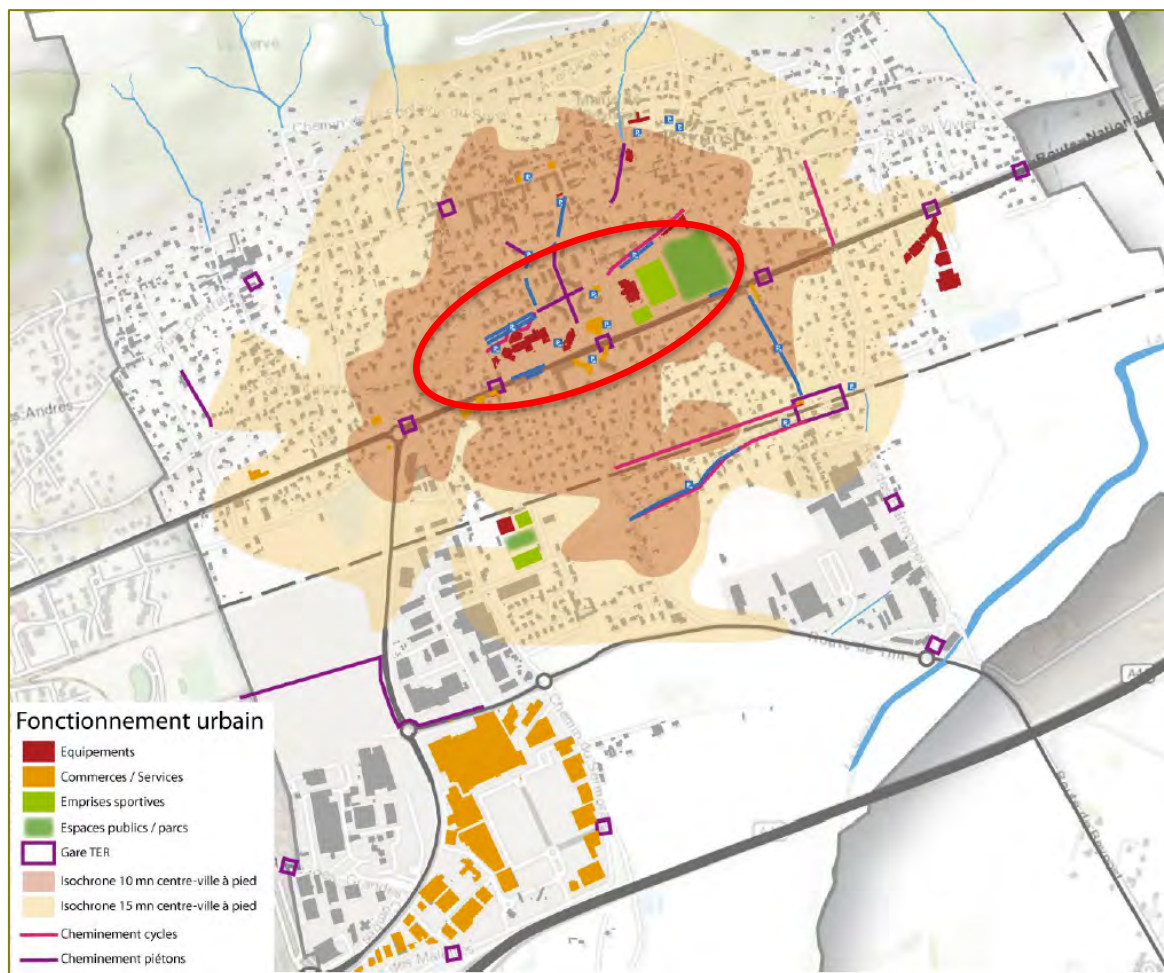


Garage–Avenue de la Gare

2.1.4. Synthèse réglementaire du PLU en vigueur :

>> RAPPORT DE PRÉSENTATION

- **Le rapport de présentation du PLU** présente une carte du fonctionnement urbain qui montre que le secteur d'étude est situé dans le centre de Beynost sur l'axe majeur de la commune sur lequel vient se greffer pratiquement l'ensemble des équipements publics de la commune (groupe scolaire, crèche, salle polyvalente, gymnase), les espaces publics majeurs (parc du Mas de Roux et la villa Monderoux) et des commerces/services de proximité. Ce secteur est connecté à la gare TER via l'avenue de la Gare. Il est jalonné par plusieurs arrêts de bus.

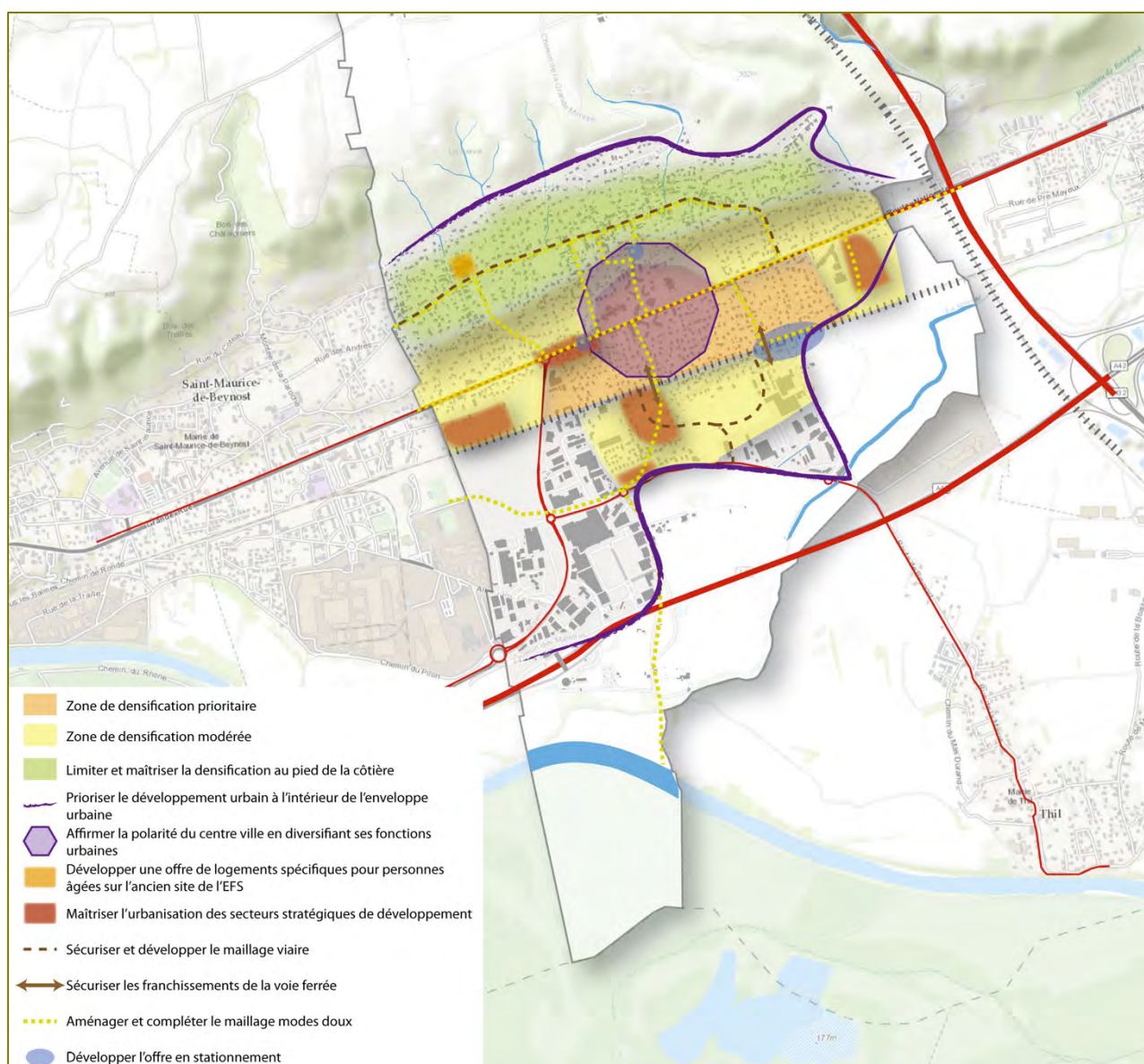


>> PADD

- **Le PADD du PLU** est fondé sur **3 axes** :
 - 1- Maîtriser et structurer le développement urbain de Beynost
 - 2- Pérenniser et diversifier les activités économiques
 - 3- Préserver le cadre de vie de Beynost en valorisant et en protégeant les richesses paysagères, patrimoniales et environnementales

La carte du PADD relative à l'AXE N°1 : « Maîtriser et structurer le développement urbain de Beynost » :

- montre une volonté d'affirmer la polarité du centre-ville en diversifiant ses fonctions urbaines ;
- indique des aménagements de modes doux à prévoir ou compléter sur :
 - la route de Genève,
 - la rue du Prieuré,
 - l'avenue de la Gare
- repère des secteurs stratégiques de développement où l'urbanisation doit être maîtrisée et notamment le tronçon ouest à partir du giratoire de la Côtière jusqu'à la rue du Prieuré / impasse des Peupliers ;
- classe le sud de la route de Genève compris dans le secteur d'étude en « zone de densification prioritaire » et le nord de la route de Genève en « zone de densification modérée ».
- prévoit de développer l'offre en stationnement (à proximité du garage Oscar).



La carte du PADD relative à l'AXE N°2 : « Pérenniser et diversifier les activités économiques » affirme la vocation commerçante du cœur de ville.

Le PADD rappelle que :

« Le développement économique de Beynost s'est orienté vers des grandes zones commerciales d'intérêt supra-communal, au détriment d'un centre-ville offrant des commerces de proximité »

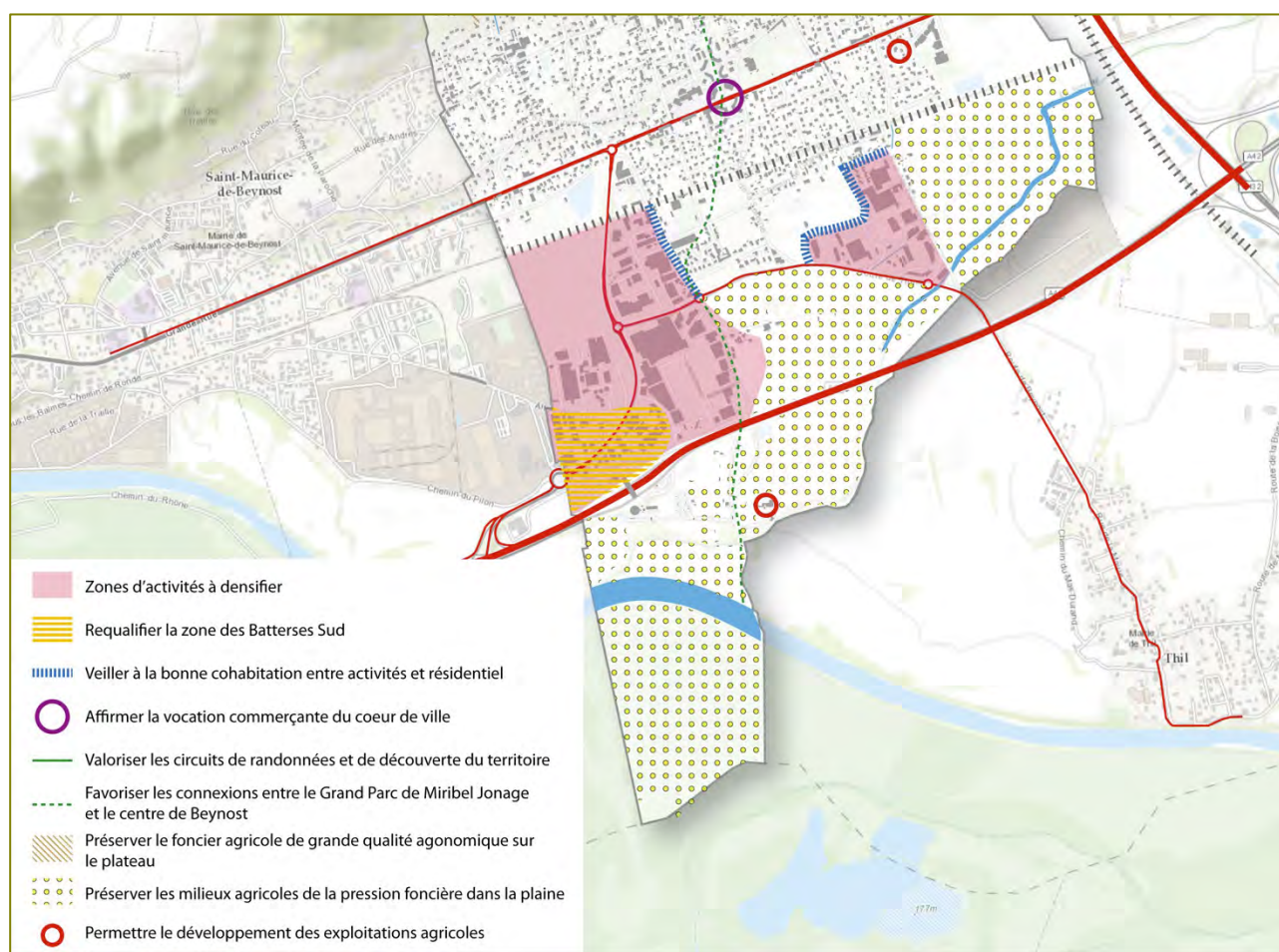
« et que la commune souhaite développer une centralité plus affirmée en matière de commerces pour permettre aux habitants de disposer d'une offre de proximité. »

L'amélioration et l'affirmation de l'attractivité du centre-ville commerçant font également l'objet d'une réflexion qui se traduit par :

- La redéfinition des usages des espaces publics, en particulier les zones de stationnement et les espaces piétons dans la zone centrale ;
- L'organisation d'espaces de stationnement en périphérie de la zone centrale ainsi que l'amélioration de leur visibilité.

Le développement du commerce de proximité s'accompagne également d'une diversification des activités dans le centre-ville, en particulier l'accueil de services et de bureaux.

La connexion avec le Grand parc de Miribel Jonage et le centre-ville est également indiquée dans la carte du PADD.

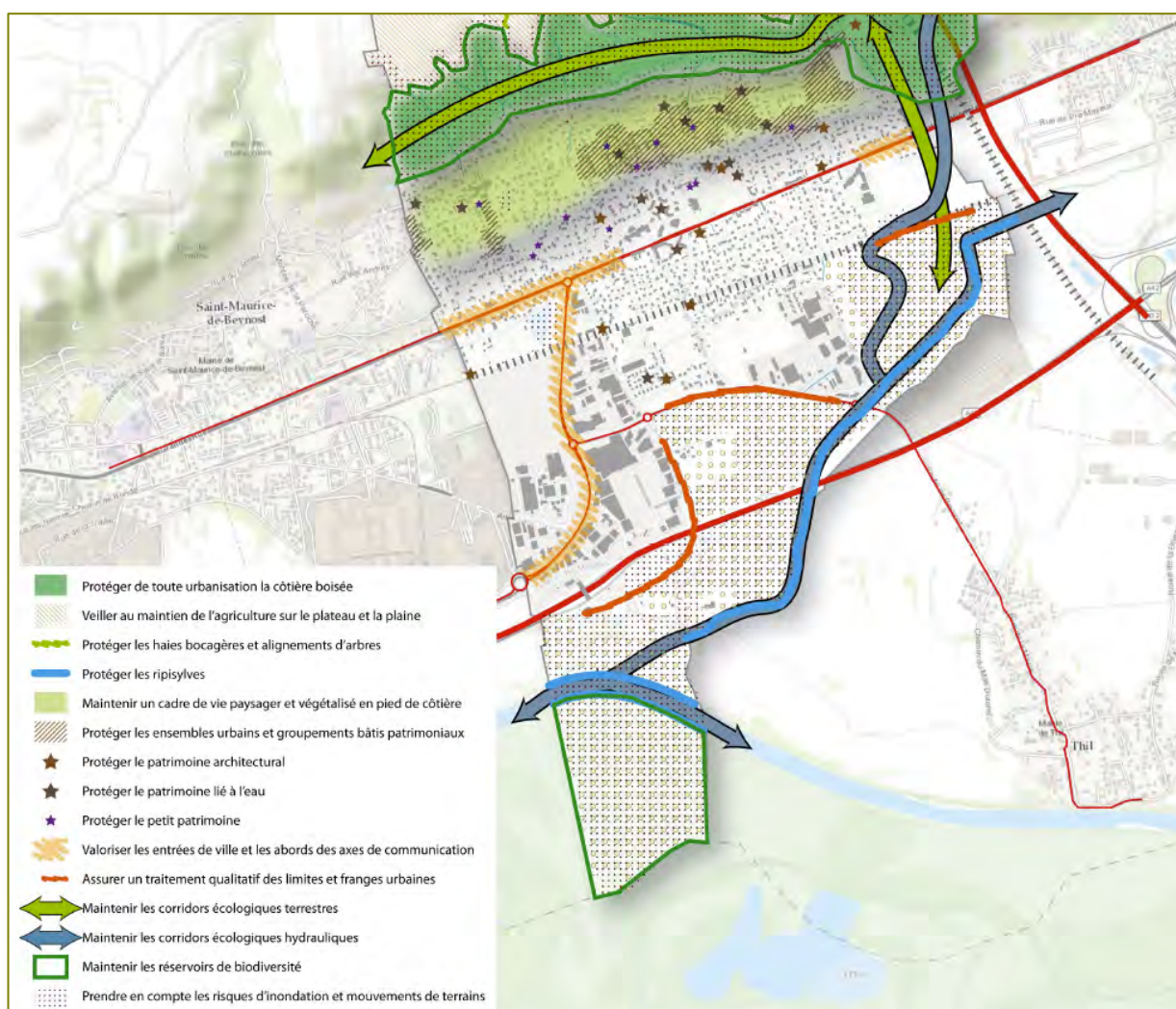


La carte du PADD relative à l'AXE N°3 : « Préserver le cadre de vie de Beynost en valorisant et en protégeant les richesses paysagères, patrimoniales et environnementales », montre notamment la volonté de valoriser les entrées de ville et les abords des axes de communication structurants tels que la RD1084a.

Le patrimoine architectural, le patrimoine lié à l'eau et le petit patrimoine sont protégés.

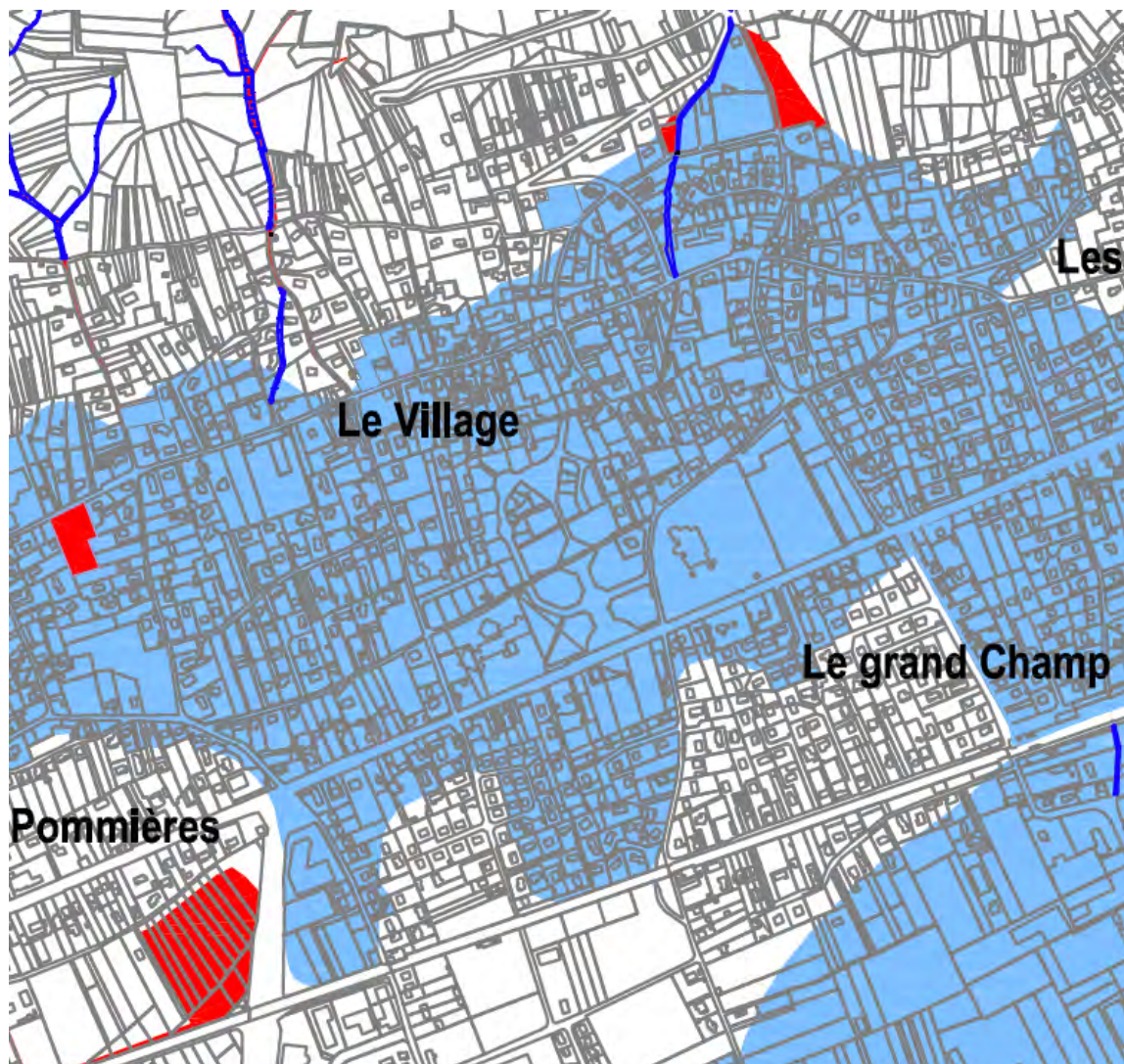
Le PADD prévoit aussi de préserver la nature ordinaire au sein de l'urbanisation et indique que « malgré l'artificialisation des sols de ces dernières décennies, quelques secteurs de verdure, boisés pour la plupart ont été maintenus.

Ces secteurs jouent le rôle de refuge pour la biodiversité dite « ordinaire » et composent la trame verte urbaine. En plus de son rôle écologique, cette trame participe à la qualité de vie des habitants de Beynost ».



>> PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Le PPRN approuvé le 28/11/2016 classe le secteur d'étude en zone bleue (dans laquelle est notamment interdit le stationnement souterrain).



- **Une partie du secteur est situé dans la bande de bruit** liée à la présence de la voie de chemin de fer et de la route de Genève (RD1084) axe classé « bruyant » par arrêté préfectoral du 9 septembre 2016. Dans la bande affectée par le bruit, la construction des bâtiments est soumise à un isolement acoustique renforcé déterminé dans l'arrêté.

>> RÈGLEMENT

Le secteur concerné par la modification n°2 du PLU se situe dans la **zone urbaine** du PLU.

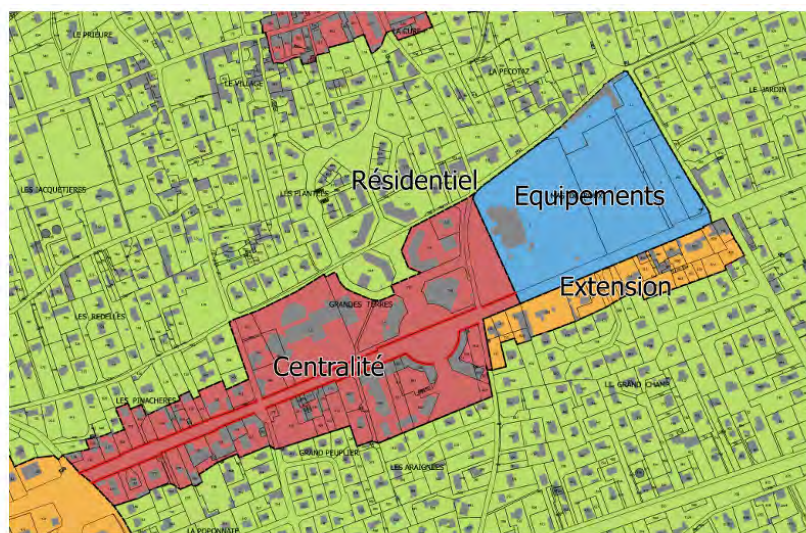
Document graphique n°1 : Zonage - Prescriptions
- Zone Urbaine (directement constructible correspondant aux espaces urbanisés de la commune) - 1 emplacement réservé : - o R5 (915 m²) : Aménagement d'un parking et constructions à usage mixte (équipement, commerce, services) - 1 linéaire de mixité fonctionnelle : « Toute opération supérieure à 1000 m² de surface de plancher et dont le tènement est concerné par le linéaire de mixité fonctionnelle, devra réserver au moins 15% de sa surface à une ou plusieurs des sous-destinations suivantes : - De l'artisanat et commerce de détail ; - De la restauration ; - Des activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle ; - Des équipements d'intérêt collectif et services publics. » - Secteur concerné par des infrastructures de transport terrestres bruyantes : RD1084 (30 m de part et d'autre de la voie). Ce classement n'engendre pas d'inconstructibilité. Il a pour effet d'affecter des normes d'isolement acoustique de façade à toute construction d'un bâtiment sensible érigé dans un secteur de nuisance sonore. - Trame verte urbaine à préserver : Parc du Mas de Roux, la maison et le parc « les Capucines » au 1039 route de Genève, le parc au n°705 route de Genève. « La masse de haute tige doit être conservée ou renouvelée. Les éléments d'accompagnement, arbres et groupes d'arbres identifiés au plan sont à conserver ou à replanter en cas d'arrachage. Toute opération d'aménagement devra s'insérer en maintenant leur qualité d'espaces paysagers dominant. Toutes les installations qui porteraient atteinte à l'unité boisée, au développement de la végétation et à l'ambiance « naturelle » de l'ensemble sont interdites. » - Petit patrimoine lié à l'eau : fontaines



- U** Zone urbaine directement constructible correspondant aux espaces urbanisés de la commune.
- Linéaire de mixité fonctionnelle (R.151-37 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur concerné par des infrastructures de transport terrestres bruyantes
- Trame verte urbaine à préserver (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement d'arbres à préserver (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Petit patrimoine lié à l'eau (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Le secteur concerné par la modification n°2 du PLU se situe dans plusieurs secteurs (« Centralité », « Équipement » et « Extensions » dont les règles sont les suivantes :

Document graphique n°2 : Destinations - Mixité sociale - Mixité fonctionnelle
Secteur « Centralité » Sont admis : - Les habitations - L'artisanat et le commerce de détail dans la limite de 400 m² de SP et à condition de s'implanter au sein d'une construction d'au moins 500 m² de SP comprenant d'autres sous-destinations - Les restaurants - Les activités où s'effectue l'accueil d'une clientèle (prof. libérales, prestations de services) - Les hôtels - Les équipements d'intérêt collectif et services publics - Les bureaux - Les industries dans la limite de 200 m² SP et à condition d'être lié à une construction à usage de logement sur le même tènement Mixité sociale : toute opération comprenant 3 logements et plus devra comporter au moins 30% de logements locatifs sociaux. Mixité fonctionnelle : toute opération supérieure à 1000 m ² de SP et dont le tènement est concerné par le linéaire de mixité fonctionnelle, devra réserver au moins 15% de sa surface à une ou plusieurs des sous-destinations suivantes : artisanat et commerce de détail ; restauration ; activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle ; équipements d'intérêt collectif et services publics.
Secteur « Équipement » Sont admis : - Les restaurants à condition d'être lié à un équipement d'intérêt collectif et services publics - Les équipements d'intérêt collectif et services publics



**Document graphique n°2 :
Destinations - Mixité sociale - Mixité fonctionnelle**

Secteur « Extension »

Sont admis :

- Les habitations
- L'artisanat et le commerce de détail à condition de s'implanter sur le tènement d'une construction existante ayant la même sous-destination et dans la limite de 400 m² SP
- Les restaurants
- Les activités où s'effectue l'accueil d'une clientèle (prof. libérales, prestations de services)
- Les hôtels
- Les équipements d'intérêt collectif
- Les bureaux
- Les industries dans la limite de 200 m² SP et à condition d'être lié à une construction à usage de logement sur le même tènement

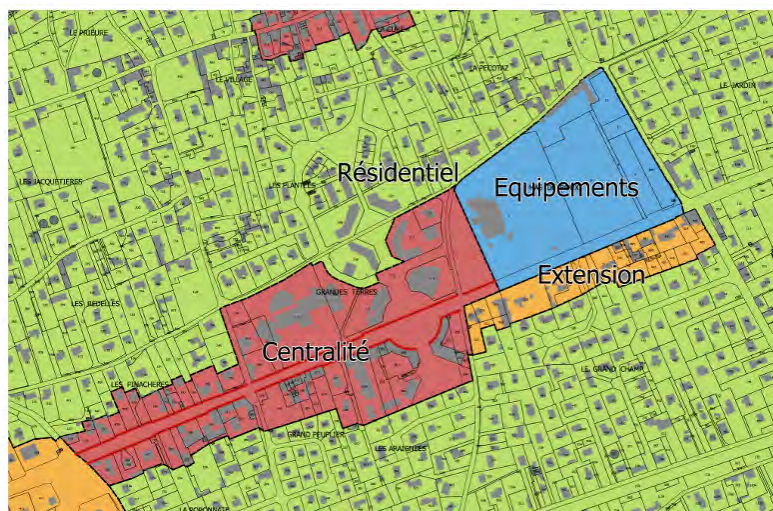
Mixité sociale : toute opération comprenant 3 logements et plus devra comporter au moins 30% de logements locatifs sociaux.

Secteur « Résidentiel »

Sont admis :

- Les habitations
- Les restaurants à condition de s'implanter sur le tènement d'une construction existante ayant la même sous-destination et dans la limite de 400 m² SP
- Les activités où s'effectue l'accueil d'une clientèle (prof. libérales, prestations de services) à condition qu'elles soient liées à une construction à usage de logement sur le même tènement et dans la limite de 50m² SP
- Les hôtels dans la limite de 200 m² de surface de plancher
- Les équipements d'intérêt collectif
- Les bureaux
- Les industries dans la limite de 200 m² SP et à condition d'être lié à une construction à usage de logement sur le même tènement

Mixité sociale : toute opération comprenant 3 logements et plus devra comporter au moins 30% de logements locatifs sociaux.



Le secteur concerné par la modification n°2 du PLU se situe aussi en secteurs de « Densité 1 », « Densité 2 » et « Densité 6 » dont les règles sont les suivantes :

**Document graphique n°3 :
Densité**

Densité 1 (secteur dans lequel une densification est souhaitée)

Implantation par rapport à la voie :

- Bande de constructibilité principale (20 m) : implantation des constructions dans une bande de 0 à 6 mètres

Implantation par rapport aux limites séparatives :

- Bande de constructibilité principale (20 m) :
 - o soit sur au moins une limite séparative. Dans le cas d'un retrait, minimum de 4 m.
 - o soit en retrait minimum de 4 m.
- Bande de constructibilité secondaire : retrait de 4 m ou en limite si > à 3,5 m, ou si il existe déjà une construction en limite ou édifié simultanément
- En limite de secteur, retrait de 4 m

Implantation des constructions sur un même tènement : la distance entre 2 constructions ayant une emprise au sol supérieure à 50 m² ne peut être inférieure à 4 mètres.

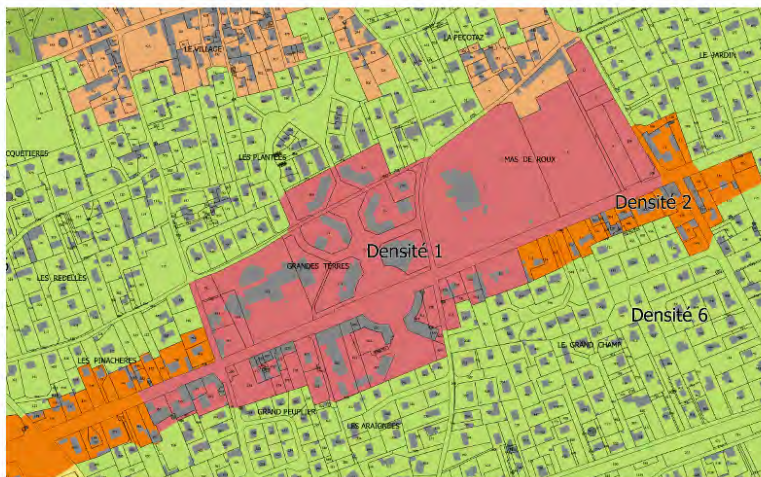
Hauteur* : à 15 mètres sous réserve que les murs extérieurs du dernier niveau se situent en retrait de 3 mètres minimum mesuré au droit du mur extérieur des niveaux inférieurs (attique), soit R+2+attique. Hauteur à minorer de 2 m dans le cas de toiture terrasse et à majorer d'1 m si le rez-de-chaussée de la construction est occupé par des commerces et activités de service ou des équipements.

Hauteur minimale : 9 mètres pour les constructions d'une emprise au sol supérieure à 50 m²

Emprise au sol : non réglementée

Coefficient de biotope : 15% en surface de pleine terre

Espaces partagés : Les projets de construction de plus de 5 logements devront comprendre au moins un espace partagé d'une surface au moins égale à 10% de la surface totale du tènement, avec plantation d'un arbre de moyen ou haut développement pour 50 m² d'espace partagé.



**Document graphique n°3 :
Densité**

Densité 2 (tissu urbain mixte)

Implantation par rapport à la voie :

- Bande de constructibilité principale (20 m) : implantation des constructions dans une bande de 0 à 6 mètres

Implantation par rapport aux limites séparatives :

- Bande de constructibilité principale :
 - o Soit sur au moins une limite séparative. Dans le cas d'un retrait, minimum de 4 m.
 - o Soit en retrait minimum de 4 m.
- Bande de constructibilité secondaire : retrait de 4 m ou en limite si > à 3,5m, ou s'il existe déjà une construction en limite ou édifié simultanément
- En limite de secteur, retrait de 4 m

Implantation des constructions sur un même tènement : la distance entre 2 constructions ayant une emprise au sol supérieure à 50 m² ne peut être inférieure à 4 mètres.

Hauteur* : à 11 mètres (R+2). Hauteur à minorer de 2 m dans le cas de toiture terrasse et à majorer d'1 m si le rez-de-chaussée de la construction est occupé par des commerces et activités de service ou des équipements.

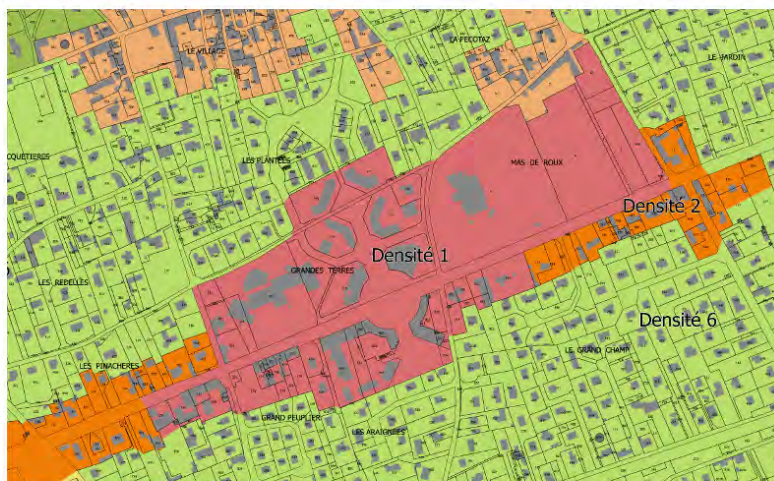
Hauteur minimale : 9 mètres pour les constructions d'une emprise au sol supérieure à 50 m²

Emprise au sol : 0,50

Coefficient de biotope : 15% en surface de pleine terre

Espaces partagés

Les projets de construction de plus de 5 logements devront comprendre au moins un espace partagé d'une surface au moins égale à 10% de la surface totale du tènement, avec plantation d'un arbre de moyen ou haut développement pour 50 m² d'espace partagé.



Densité 6 (correspondant à un tissu pavillonnaire de faible à moyenne densité)

Implantation par rapport à la voie :

- Retrait de 5 mètres

Implantation par rapport aux limites séparatives :

- Soit retrait de 4 mètres
- Soit en limite si > à 3,5m, ou s'il existe déjà une construction en limite ou édifié simultanément.

Hauteur : 9 mètres (R+1)

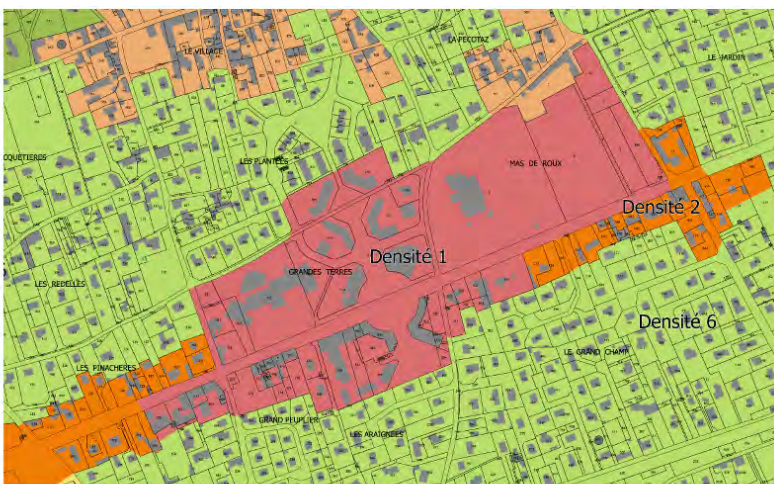
Emprise au sol : 0,25. L'emprise au sol autorisée sur les parcelles déjà construites à la date d'approbation du PLU pourra être augmentée dans la limite de 20 % sans pouvoir dépasser 20% de la SP existante, sous réserve que le dépassement de l'emprise au sol soit destiné à une extension de la construction principale existante, ou à la réalisation d'une construction annexe.

Coefficient de biotope : 20% en surface de pleine terre

Plantations des espaces extérieurs : Les aires de stationnement nouvellement créées seront plantées d'arbres de haute tige à hauteur d'1 arbre pour 4 places. La surface non bâtie doit faire l'objet de plantation d'arbres de haute tige à hauteur d'un arbre pour 150 m².

Espaces partagés

Les projets de construction de plus de 5 logements devront comprendre au moins un espace partagé d'une surface au moins égale à 10% de la surface totale du tènement, avec plantation d'un arbre de moyen ou haut développement pour 50 m² d'espace partagé.



Concernant le **stationnement** et les **réseaux**, le règlement du PLU prévoit les dispositions suivantes :

Stationnement voiture :

- Constructions et créations de logements : 2 emplacements par logement
Pour toute opération supérieure à 5 logements, 1 emplacement visiteur est exigé par tranche de 5 logements
- Constructions à usage d'artisanat et de commerce de détail : 1 emplacement par tranche complète de 40 m² de SP / secteurs concernés par le linéaire de mixité fonctionnelle 1 emplacement par tranche complète de 40 m² de SP
- Constructions à usage de restaurant : 1 emplacement par tranche complète de 20 m² de SP/ secteurs concernés par le linéaire de mixité fonctionnelle 1 emplacement par tranche complète de 40 m² de SP
- Constructions à usage d'activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle : 1 emplacement par tranche complète de 40 m² de SP/ secteurs concernés par le linéaire de mixité fonctionnelle 1 emplacement par tranche complète de 80 m² de SP
- Constructions à usage d'hébergement hôtelier et touristique : 1 emplacement pour 2 chambres.
- Constructions à usage d'industrie : 1 emplacement par tranche complète de 150 m² de SP créée, sans pouvoir être inférieur à 1 emplacement par activité.
- Construction à usage de bureau : 1 emplacement par tranche complète de 30 m² de SP créée, sans pouvoir être inférieur à 1 emplacement par activité.

En cas d'impossibilité absolue d'aménager les places nécessaires sur le terrain d'assiette, et pour les constructions existantes à la date d'approbation du PLU, il pourra être fait application des dispositions prévues à l'article L151-33 du code de l'urbanisme, à savoir soit l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité de l'opération l'acquisition, soit l'acquisition ou la concession de places dans un parc privé de stationnement situé à proximité de l'opération.

Stationnement cycle exigé

Réseaux :

Sauf impossibilité technique, les accès aux parcelles issues de divisions foncières seront mutualisés

La pente des rampes d'accès aux terrains situés en contre-haut ou en contrebas des voies ne doit pas dépasser 5% dans les 6 derniers mètres avant le raccordement aux voies ;

Les voies en impasse* doivent être aménagées dans leur partie terminale de telle sorte que les véhicules (y compris les véhicules de ramassage des ordures ménagères) puissent faire demi-tour.

2.1.5. Synthèse des enjeux

Enjeu principal

- > **Repositionner une centralité autour de la place de la Dombes**
- *S'appuyer sur les polarités existantes (parc Monderoux, équipements publics),*
- *Renforcer la trame bâtie et le linéaire commercial,*
- *Déplacer la zone centralité du garage Oscar à l'avenue de la Gare.*

Cela implique, dans la mesure du potentiel foncier, de disposer de bâtiments avec tout ou partie de rez-de-chaussée actif.

En plus de la question des rez-de-chaussée actifs se pose celle du **stationnement** avec la contrainte du PPRI repris dans le PLU n'autorisant pas du stationnement souterrain. Le second enjeu est donc l'articulation entre les besoins en stationnement par rapport au bâti et les espaces extérieurs, avec la nécessité d'avoir des **espaces végétalisés en pleine terre** pour obtenir à terme un patrimoine végétal conséquent.

Les autres enjeux sont les suivants :

1 / Le paysage urbain le long de la route de Genève avec ouverture et / ou fermeture

- *Cette question s'articule avec celle des rez-de-chaussée actif (donnée de centre-ville).*
- *Quel type d'implantation bâtie ? A l'alignement, continu, discontinu, en peigne ?*
- *L'articulation entre le plein et le vide qui doit être occupé par du végétal.*

2 / L'articulation entre le bâti et le stationnement

(Rappel règle PLU ; 2 places / lgts avec contrainte de ne pouvoir réaliser de parking en souterrain)

- *Des espaces extérieurs piéton conséquents, végétalisés et perméables.*
 - *Des cœurs d'îlot végétalisés en pleine terre pour amortir les fortes épisodes de chaleur.*
- C'est donc éviter des stationnements en surface. La voiture doit être intégrée au bâtiment. Le nombre de logements est donc forcément limité avec l'application de ces principes qualitatifs.*

3 / L'intégration d'espace de respiration de type placette le long de la route de Genève

- *Des espaces publics le long de la route de Genève correspondant aux différents quartiers traversés. (par exemple au droit du garage Oscar mais également l'espace public situé entre l'actuel LIDL et le futur GABI).*
- *Qualifier les surlargeurs au droits des carrefours. Ces surlargeurs doivent être une opportunité pour rééquilibrer la place piéton - voiture.*

4 / La perméabilité piétonne permettant des transversalités entre quartiers

- *Des liaisons mode doux entre les différentes poches de lotissement afin de sortir de l'urbanisme « fermé ».*

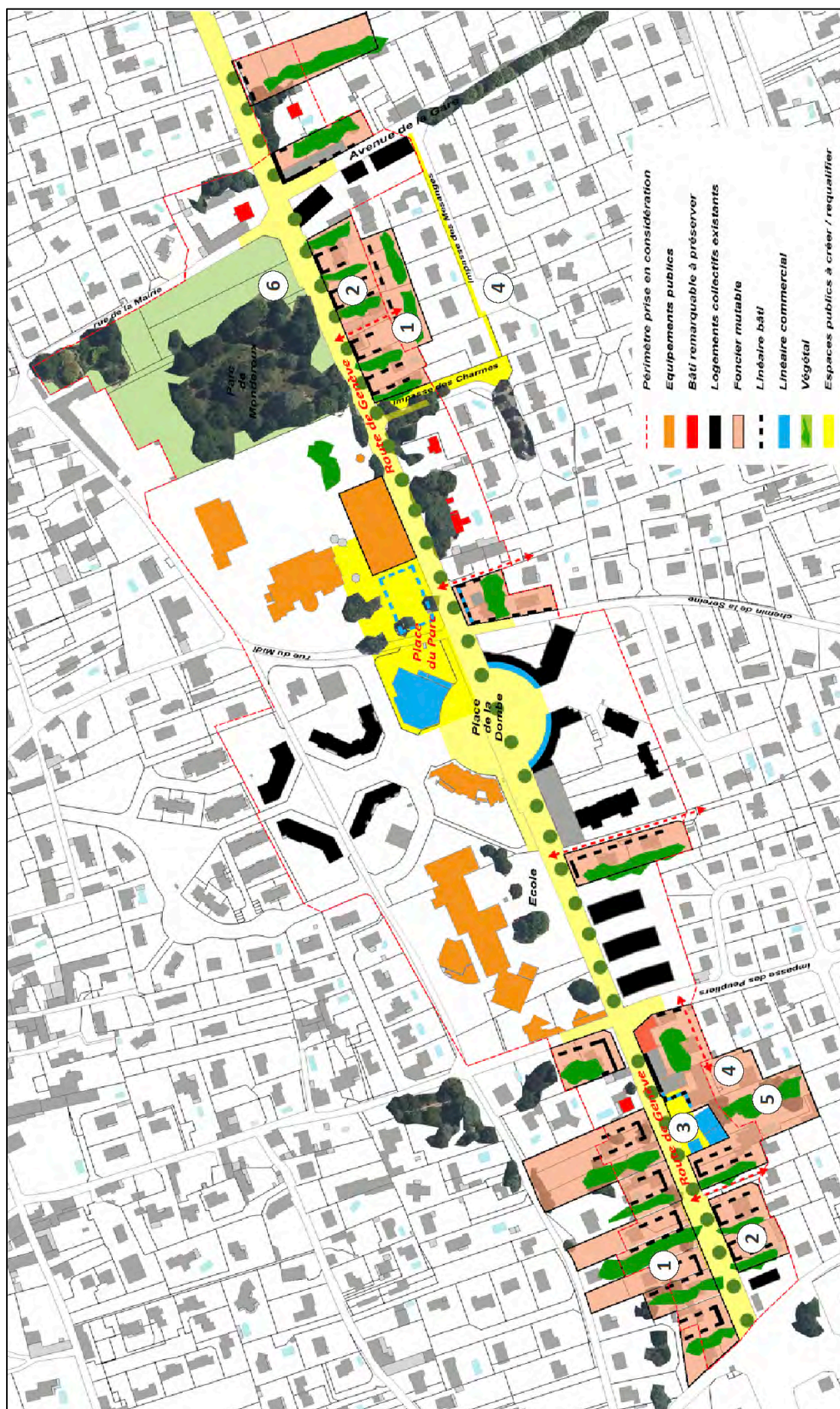
5 / La préservation et le développement (et / ou renouvellement) de la trame végétale privée

- *Ce paysage végétal doit être renforcé par la mise en place de plantations sur le domaine public mais également par une vigilance dans les futures opérations d'aménagement.*

6 / Une ouverture du parc de Monderoux sur la route de Genève

- *Cet enjeu est à mettre en parallèle avec celui du renouvellement urbain sur le tènement situé face au parc. L'aménagement de ce tènement constituera à terme une nouvelle façade urbaine face au parc de Monderoux.*

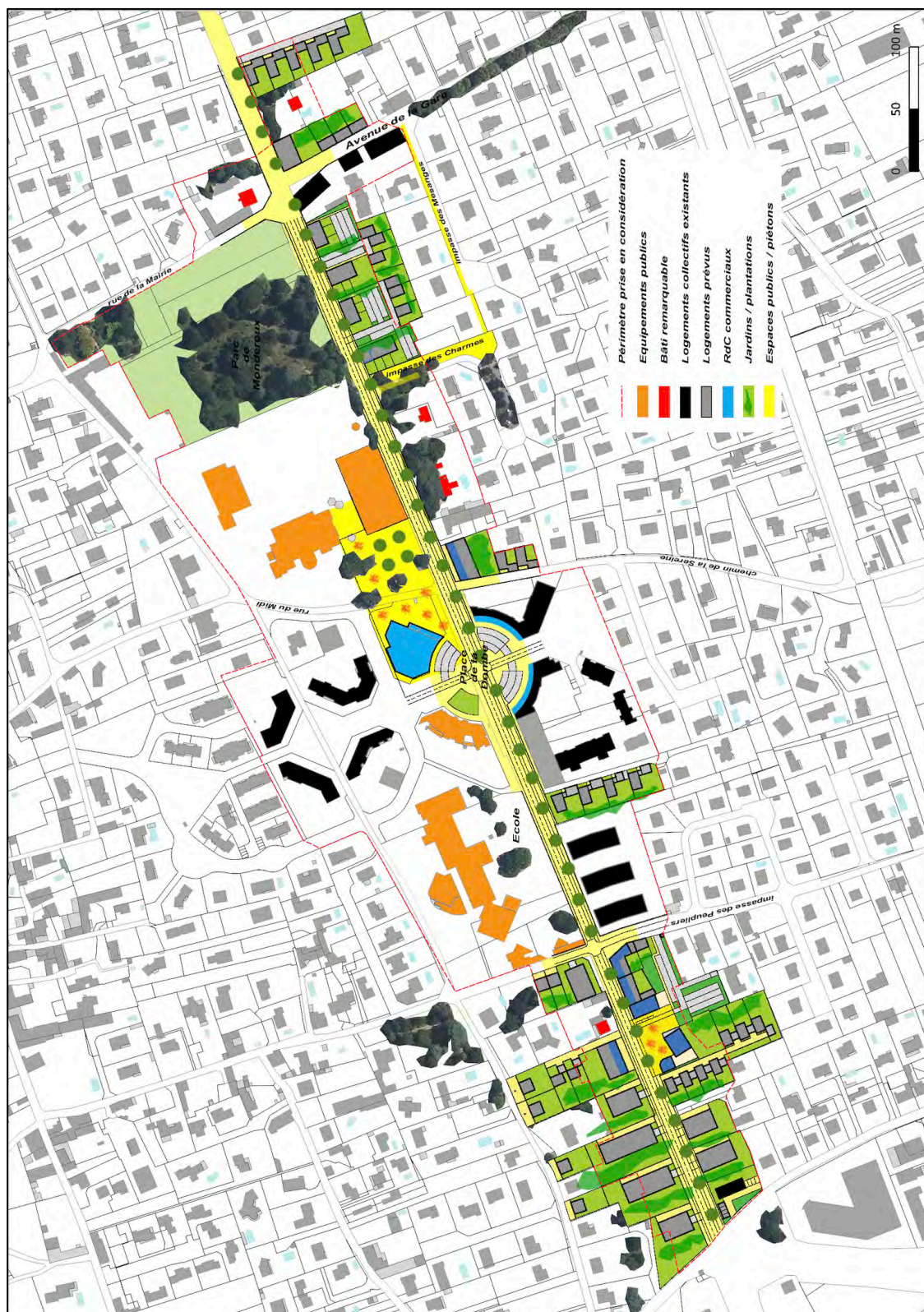
CARTE DE SYNTHESE DES ENJEUX



2.2. LE SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT RETENU

2.2.1. Le scénario global retenu

La carte suivante présente les objectifs d'aménagement retenus pour ce secteur « Route de Genève est ». Pour une meilleure compréhension du projet, 5 séquences distinctes ont été définies en fonction du tissu urbain et des objectifs. Le projet urbain se traduit dans une OAP multi-sites pour chacune des séquences.



2.2.2. Le scénario des différentes séquences

>> Séquences 1 et 2 : Rond-point – Garage Oscar ET Garage Oscar – carrefour impasse des Peupliers

Principes généraux

- 1 - Des implantations bâties organisées selon les séquences de la route de Genève mais également selon les contraintes parcellaires et donc d'assiette foncière potentielle.
- 2 - L'intégration du stationnement au sein des bâtiments de logements collectifs afin de préserver des cœurs d'îlots en pleine terre pour des plantations d'arbres hautes tiges.
- 3 - Des espaces publics requalifiés (route de Genève transformée en boulevard urbain).

Secteur Est

- Une séquence rd-point-garage Oscar reprenant le principe de l'implantation en peigne de la route de Genève Ouest.
- Continuité avec le secteur Ouest et séquence hors centre donc pouvant avoir une discontinuité du bâti.
- Une placette au droit du garage Oscar.
- Une séquence garage Oscar-carrefour impasse des Peupliers en alignement continu (partie sud) afin de conserver un linéaire de rez-de-chaussée actif et constituer ainsi avec le garage Oscar une seconde polarité.

Séquence 1

Total de 74 lgts (zone densité 2 au PLU donc sans les MI de fonds de parcelles ou de cœur d'îlot)
-> densité de 76 lgts / ha (tènements de 0,97 ha)

Séquence 2

Total de 24 lgts (zone densité 2 au PLU donc sans les MI de fonds de parcelles ou de cœur d'îlot)
-> densité de 90 lgts / ha (tènements de 0,26 ha)



Zoom sur l'îlot Grand peuplier

État des lieux

Ce secteur stratégique porte sur un tènement foncier d'environ 9 500 m² (y compris le garage Oscar). Il représente l'amorce de la centralité de Beynost. Il est également le témoin d'une urbanisation historique de la route de Genève (hameau Grand Peuplier et garage Oscar).

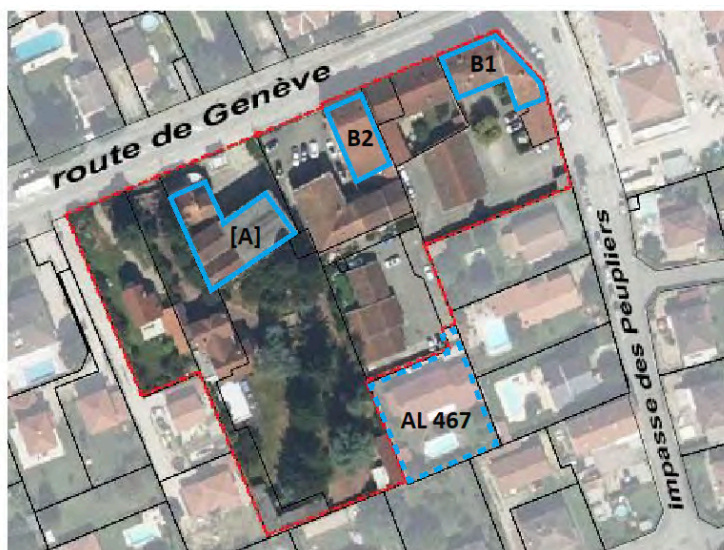
Le bâti est hétéroclite ; il comprend des petits immeubles de type R+1 / R+1 + c, des garages en cœur d'îlot, des maisons de villes avec leur jardin ayant pour certain un patrimoine végétal significatif.

Un bâtiment avec des caractéristiques architecturale et historique remarquables (garage Oscar) [A].

De petits immeuble accolés avec des caractéristiques urbaines, historiques et économiques différentes ; certains [B1] et [B2], nécessitent une réhabilitation / restructuration. Un puits est présent dans la cour.

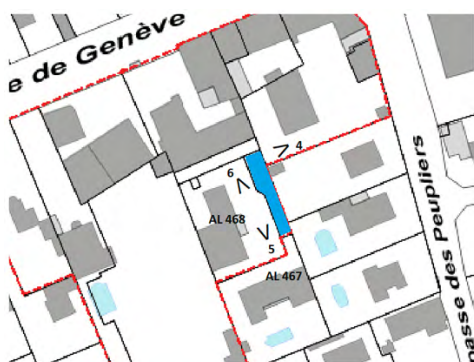
De petits immeubles qui n'ont aucune valeur architecturale.

Une maison individuelle (parcelle AL 467) au sud dispose d'une servitude de passage et nécessite de conserver un accès en cœur d'îlot.





Le cœur d'îlot est très minéral avec un enchevêtrement de bâtiments avec des espaces extérieurs et espaces résiduels peu qualitatifs. Plusieurs bâtiments ont perdu leur caractère d'origine avec des travaux successifs réalisés sans réflexion globale (modifications baies, changement menuiserie, ravalement façade avec enduit inadéquat, rajout annexes).

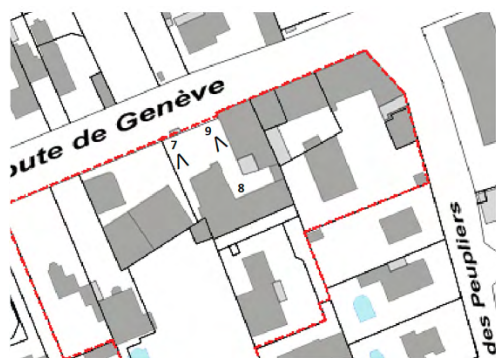


Une servitude de passage pour la parcelle AL 467



Un cœur d'îlot très minéral avec des accès garage et fond de parcelle entièrement en enrobé





Enjeux et stratégie urbaine

Il s'agit de réaliser une opération de renouvellement urbain permettant de conjuguer les usages futurs souhaités sans faire pour autant table rase de l'existant.

Aussi au vu de la complexité du parcellaire et du bâti existant, il est nécessaire de :

- 1 – Définir un programme (équipements, commerces, habitat, espaces publics) avec la maîtrise d'ouvrage associée (public / privé).
- 2 – En fonction du programme, définir un phasage.
- 3 – Réaliser a minima une OAP spécifique sur le secteur.
- 4 – Mettre en place un portage foncier afin de maîtriser à moyen terme l'ensemble du parcellaire du secteur (emplacement réservé).
- 5 – Réaliser des études de maîtrise d'œuvre espaces publics en vue de la phase opérationnelle et de la temporalité des opérations privées (réhabilitation garage oscar, construction logements).

Programme / invariants

Programme / invariants

A - Restructuration garage Oscar (démolition appenti ouest et maison sur rotonde d'entrée).

B3 - Démolition immeuble R+1

B4 - Tabac presse en rez-de-chaussée

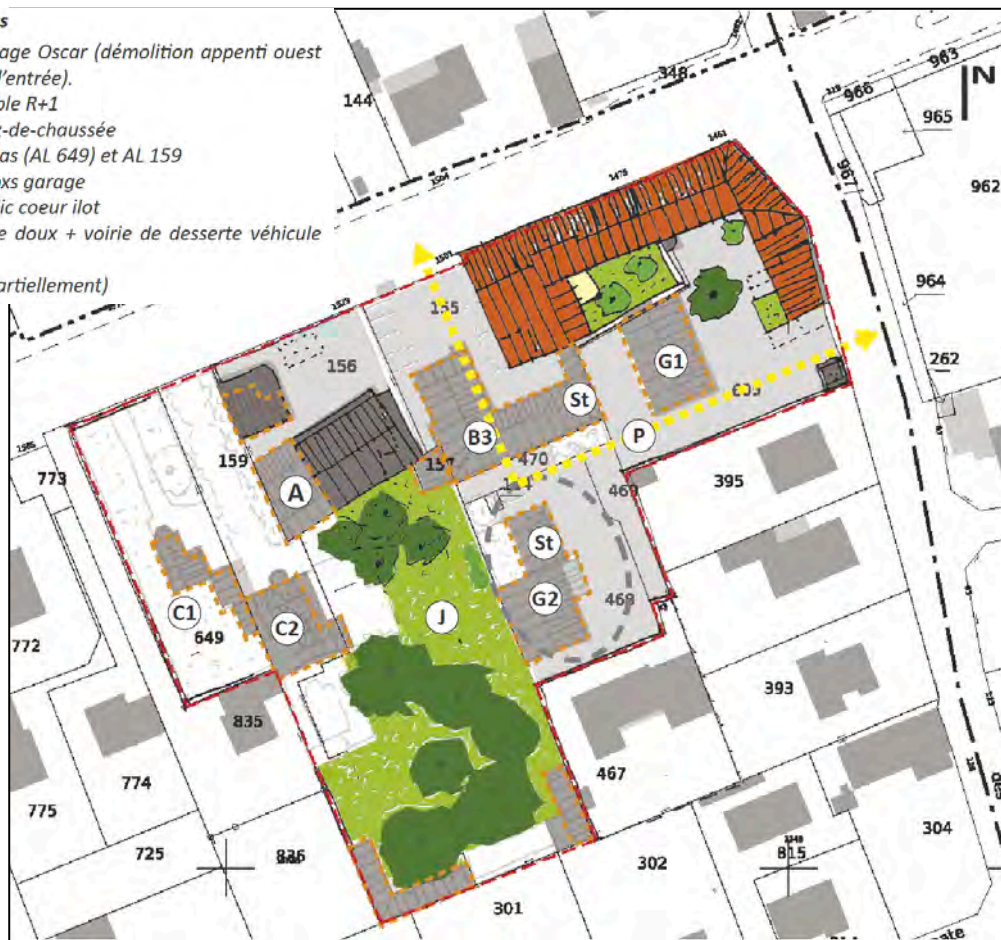
C1 / C2 - Démolition villas (AL 649) et AL 159

G1 / G2 - Démolition boxs garage

St - Stationnement public coeur ilot

P - Cheminement mode doux + voirie de desserte véhicule cœur d'îlot

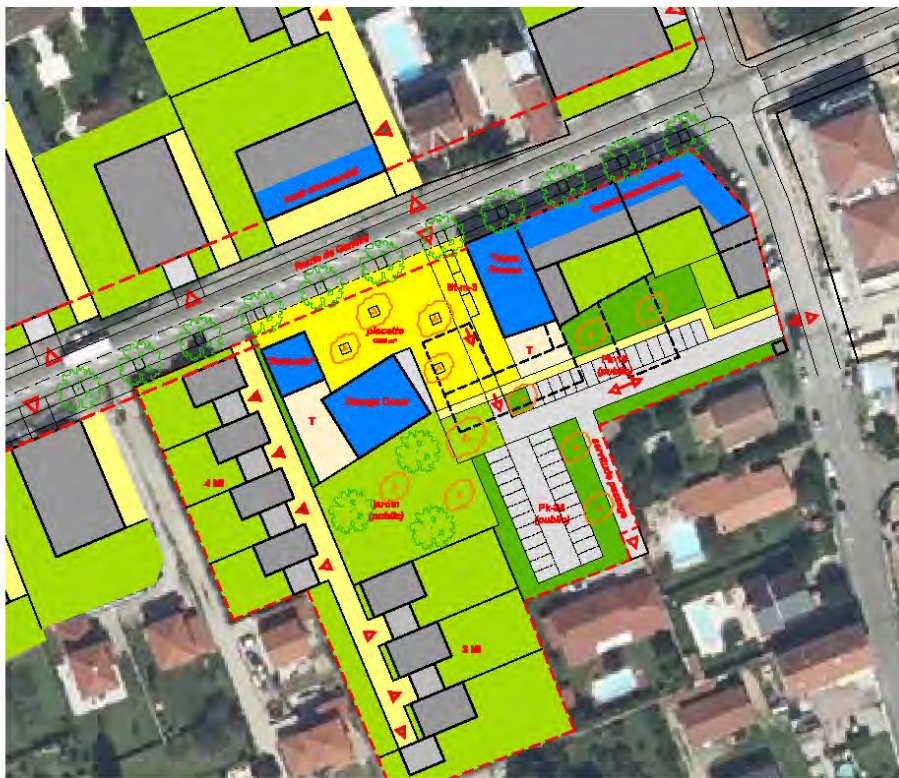
J - Jardin (à préserver partiellement)



Une opération de renouvellement urbain avec une programmation d'espaces publics

Grand Peuplier

- Réhabilitation / restructuration garage Oscar avec une terrasse (en palce du hangar latéral).
- Création d'une place publique donnant sur la route de Genève.
- Le Tabac Presse implique de conserver le bâtiment existant.
- Création d'une voirie et d'une venelle piétonne en cœur d'îlot.
- Principe d'aménagement, une voirie sens unique rentrant sur la place desservant 3 places minutes (tabac) et débouchant sur une voirie double sens en cœur d'îlot avec stationnement mutualisé.
- création de 20 places de stationnement (40 au total avec donc un delta de 20 supplémentaires par rapport aux 20 boxes démolis)
- Les jardins au nord des stationnements constituent une respiration pour ce cœur d'îlot.
- Contrainte de la servitude de passage pour l'accès à la maison individuelle de la parcelle AL 467.
- Une opération de 4 voir 7 maisons individuelles (3 Mi en fond de parcelle).
- La conservation d'une partie du jardin de la parcelle AL 158.



>> Séquence 3 : Carrefour impasse des Peupliers – place de la Dombes

Principes généraux

- 1 - Des implantations bâties organisées selon les séquences de la route de Genève mais également selon les contraintes parcellaires et donc d'assiette foncière potentielle.
- 2 - L'intégration du stationnement au sein des bâtiments de logements collectifs afin de préserver des cœurs d'îlots en pleine terre pour des plantations d'arbres hautes tiges.
- 3 - Des espaces publics requalifiés (route de Genève transformée en boulevard urbain).

Secteur Est

- Un seul potentiel foncier, face à l'école, avec une parcelle en profondeur permettant une opération d'ensemble de 5 MI accolées.
- Un alignement bâti calé sur le bloc garage de la ZAC des Grandes Terres (retrait de 4 m). (NB : vérification à faire par un géomètre ?)

Séquence 3

Total de 4 lgts (zone densité 2 et 6 au PLU)

-> densité de 18 lgts / ha (tènements de 0,22 ha)



>> Séquence 4 : Place de la Dombes – Avenue de la Gare

Séquence 4a :

Principes généraux

- 1 - Des implantations bâties organisées selon les séquences de la route de Genève mais également selon les contraintes parcellaires et donc d'assiette foncière potentielle.
- 2 - L'intégration du stationnement au sein des bâtiments de logements collectifs afin de préserver des cœurs d'îlots en pleine terre pour des plantations d'arbres hautes tiges.
- 3 - Des espaces publics requalifiés (route de Genève transformée en boulevard urbain).

Secteur Ouest

- Une séquence front de la Dombes – avenue de la Gare avec un front bâti reconstitué partiellement du fait de la présence de deux villas remarquables.
- Une place entre le LIDL et le futur GABI.
- Un seul potentiel foncier, face à la future place du Parc et au futur pôle commercial donnant la possibilité d'avoir un petit collectif avec un rez-de-chaussée actif.
- Un alignement du bâti calé sur le pignon des bâtiments de la place de la Dombes (retrait 4 m).

Séquence 4a

Total de 12 lgts (zone densité 2 au PLU)

-> densité de 65 lgts / ha (tènements de 0,18 ha)



Séquence 4b :

Principes généraux

1 - Des implantations bâties organisées selon les séquences de la route de Genève mais également selon les contraintes parcellaires et donc d'assiette foncière potentielle.

Séquence 4b

- Une séquence place de la Dombes – avenue de la Gare avec un front bâti reconstitué partiellement du fait de la présence de deux villas remarquables.
- Une implantation bâti mixte (peigne ou alignement) mais discontinue afin d'avoir des percées visuelles et une correspondance entre le végétal du parc et celui des opérations de renouvellement urbain.
- Présence de contrainte d'accès en cœur d'îlot pour les maisons individuelles situées en second rang.

Séquence 4b (S3c)

Total de 40 lgts (zone densité 2 au PLU) et 6 logements en zone de densité 6.

total de 46 lgts (40 collectifs et 6 MI)

-> densité de 63 lgts / ha (tènements de 0,73 ha)



>> Séquence 5 : Avenue de la Gare – Est de la route de Genève

Principes généraux :

- 1- A l'angle de la route de Genève et de l'avenue de la Gare, un petit collectif peut être implantés ;
- 2- Le long de la route de la gare, prévoir des logements individuels accolés en R+1 implantés à l'alignement pour prolonger le tissu faubourien
- 3- (F) Bati patrimonial à préserver sur la route de Genève
- 4- Implantation possible de logements individuels accolés (R+1) desservi par une voie unique mutualisée débouchant sur la route de Genève



2.3. PIÈCES MODIFIÉES AU PLU

Trois pièces du PLU sont impactées par la modification sur ce point.

Pour une meilleure compréhension, dans les pièces modifiées du PLU, les apports apparaissent en écriture **rouge** et les suppressions apparaissent en écriture rayée ~~rouge~~.

2.3.1. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

La pièce n°3 « Orientations d'aménagement et de programmation » est complétée par l'ajout d'une nouvelle OAP sectorielle intitulée Secteur n°10 Route de Genève Est.

Il s'agit d'une OAP multi-sites portant sur les 5 séquences identifiées dans l'étude urbaine et se traduisant par 5 OAP 10a, 10b, 10c, 10d et 10e).



L'objectif de ces OAP est d'accompagner les opérations de renouvellement urbain (en cas de renouvellement urbain), afin de répondre aux enjeux identifiés dans le projet urbain exposés dans la présente notice.

Il est rappelé que les projets qui se situeront dans ces OAP devront être compatibles avec l'OAP. Ils doivent respecter les orientations d'aménagement qui y sont définies et doivent être cohérents avec ses objectifs et ses principes d'aménagement.

Il est rappelé que les principes de l'OAP ne vont s'appliquer qu'à partir d'un seuil afin de permettre la gestion du bâti existant. Ce seuil, déclencheur de l'OAP, a été fixé pour tous projets supérieurs à 200 m² de surface de plancher.

Il est fortement conseillé pour tout projet dans le secteur de l'OAP de se rapprocher de la collectivité pour faire part des intentions et échanger avec elle en amont du projet.

2.3.2. Le document graphique

La pièce n°4 « Document graphique » est composée de 3 plans qui sont modifiés comme suit :

- **Document graphique n°1 :**
 - Ajout des nouveaux périmètres de l'OAP multi sites (secteur n°10 Route de Genève est) se déclinant en OAP n°10a, 10b, 10c, 10d et 10e.
 - Ajout des arbres identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme suite à l'inventaire des arbres remarquables réalisé sur l'ensemble de la commune
 - Ajout du patrimoine bâti remarquable identifié dans le cadre du projet urbain
 - Ajout d'un emplacement réservé (ER12) – voir partie 5 du présent règlement.
- **Document graphique n°2 :** Destinations, sous-destinations, mixité sociale, mixité fonctionnelle (dit « plan des destinations ») : **aucune modification prévue**
- **Document graphique n°3 :** Caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères (dit « plan des densités ») :
 - **Ajout d'un nouveau secteur de densité 2h.**

L'OAP 10d se situe en densité 2 permettant une hauteur de 11 m. Or, sur ce secteur, une hauteur en R+2+ attique est possible compte tenu de la location du tènement face au parc. Il est donc prévu de pouvoir augmenter la hauteur à 15 m dans un nouveau secteur de densité dit « 2 h » ; les autres dispositions de la densité 2 restent inchangées. Par souci de cohérence, le secteur de densité 2 h intègre également l'opération récente située le long de la rue de la gare qui est en R+2+ ATIIQUE.

De plus, une mise à jour du fond cadastral a été réalisée avec la dernière version disponible du cadastre.

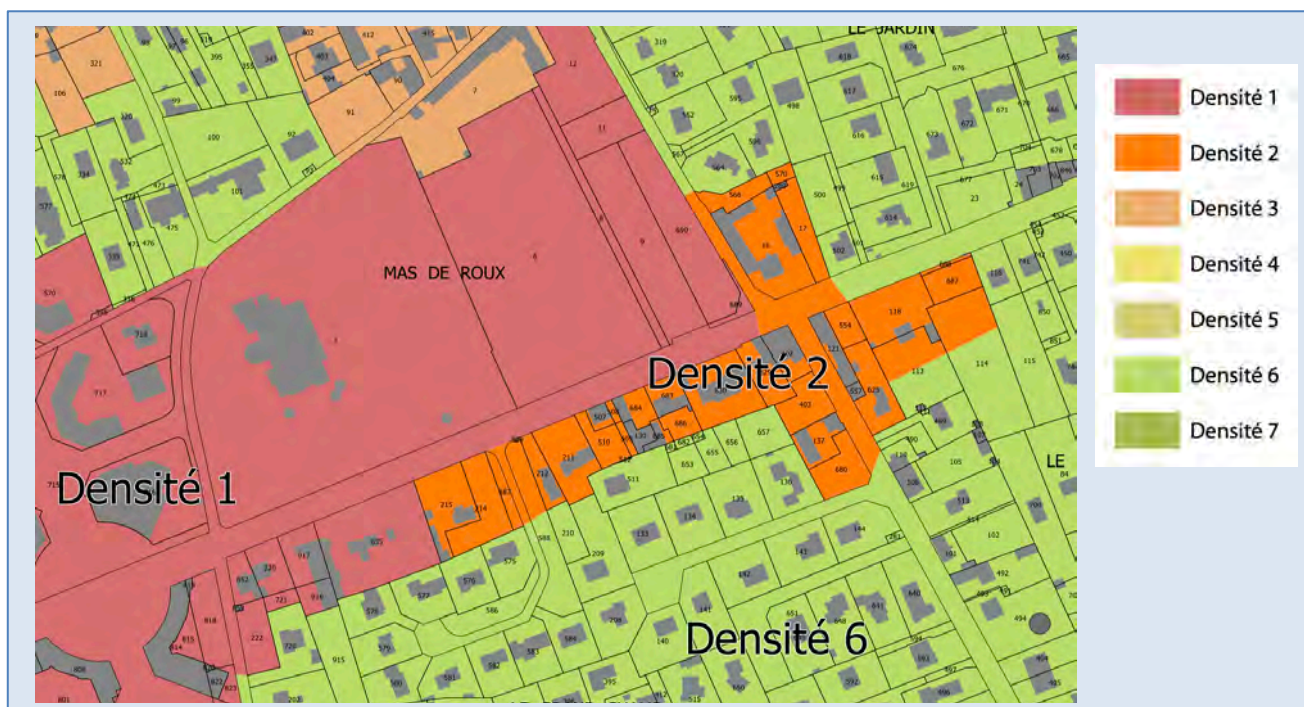
■ Extrait du document graphique n°1 AVANT modification :



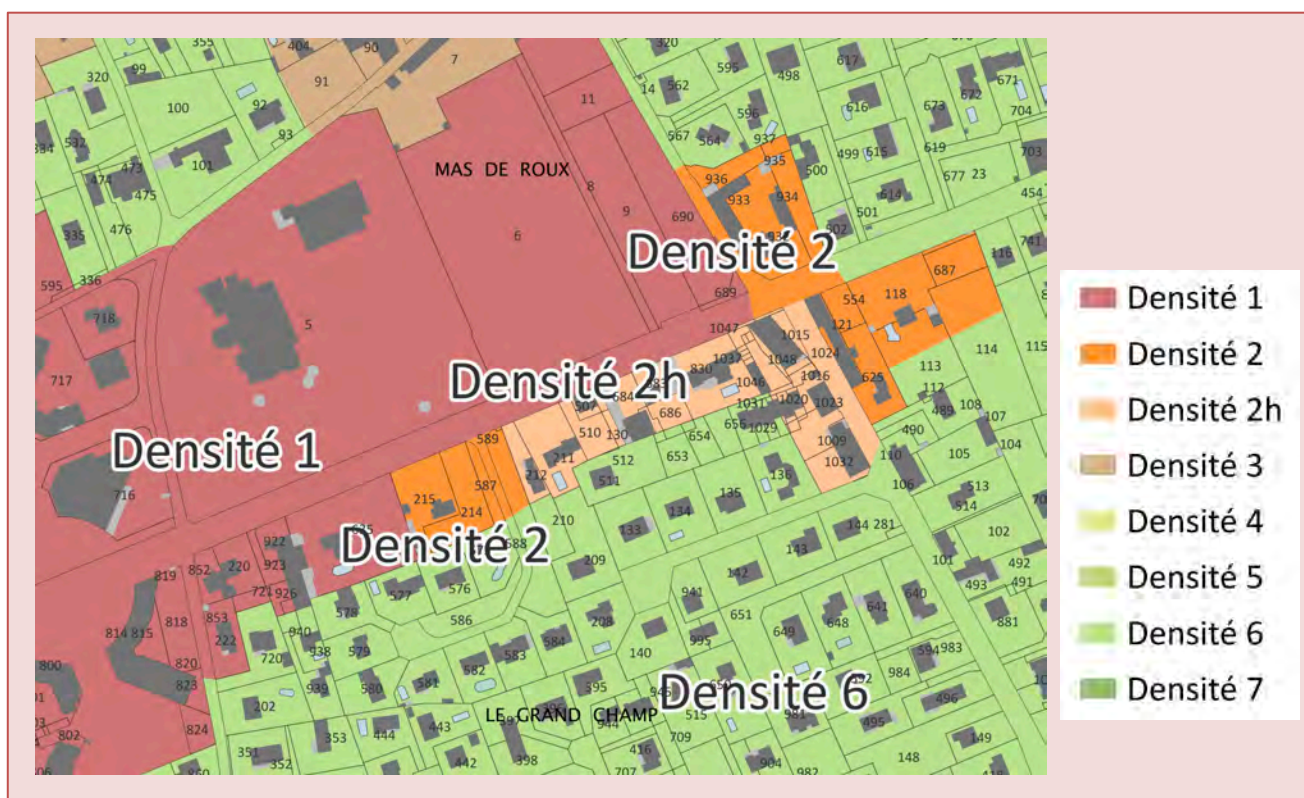
■ Extrait du document graphique n°1 APRES modification :



▪ Extrait du règlement graphique N°3 (dit « plan des densités ») AVANT modification :



▪ Extrait du règlement graphique N°3 (dit « plan des densités ») APRES modification :



2.3.3. Le rapport de présentation

La pièce n°1 « Rapport de présentation » est complétée de la présente notice.

Plus particulièrement, la liste du patrimoine bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme est complétée des éléments suivants :

Adresse	Parcelle	Photos	Justification
1504 Route de Genève	AL 708		Maison bourgeoise années 30, témoin des villas de type villégiatures.
1461 Route de Genève	AL 605		Bâti vernaculaire de type faubourg, témoin du hameau du Grand Peuplier.
1039 Route de Genève	AK 635		Maison de maître datant de la première moitié du XXème siècle, témoin de l'histoire de Beynost.
983 Route de Genève	AK 214 et 215		Maison de maître datant de la première moitié du XXème siècle, témoin de l'histoire de Beynost.

778 Route de Genève	AK 932		Maison de maître datant de la première moitié du XXème siècle, témoin de l'histoire de Beynost.
715 Route de Genève	AK 118 et 113		Maison de maître datant de la première moitié du XXème siècle, témoin de l'histoire de Beynost.

Rappel des règles du PLU en vigueur s'appliquant pour les éléments bâtis à préserver, repérés au titre du patrimoine d'intérêt local :

- les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le PLU a identifié en application de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme doivent être précédés d'une déclaration préalable de travaux (art. R421-23),
- tous les travaux effectués sur un bâtiment ou ensemble de bâtiment repérés doivent être conçus pour contribuer à la préservation de leurs caractéristiques culturelles, historiques et architecturales et à leur mise en valeur,
- la démolition totale est interdite,
- les extensions ou constructions nouvelles sur l'unité foncière doivent être implantées de façon à mettre en valeur l'ordonnancement architectural ou bâti existant.

Il est noté que même si sur l'ensemble du territoire communal, de nombreux autres bâtiments pourraient être identifiés comme patrimoniaux, la modification n°2 du PLU intègre uniquement ceux identifiés dans le cadre du projet urbain. Lors d'une prochaine révision du PLU, un inventaire complémentaire sur l'ensemble du territoire pourrait être conduit par la commune afin de bien préserver l'ensemble du patrimoine bâti.

2.3.4. Le règlement

La pièce n°5 « Règlement » est modifiée sur les paragraphes suivants :

- **Le paragraphe U2.1 Volumétrie et implantation des constructions :**

L'organisation spatiale proposée dans le cadre du projet urbain est très variable d'une séquence paysagère à une autre en fonction de la configuration des tenements, de leur localisation et de la densité associée.

Ainsi pour chaque OAP découlant de l'étude urbaine, les volumétries et les implantations des constructions peuvent être très différentes de celles des autres secteurs de la zone urbaine.

On trouve par exemple :

- dans l'OAP 10a, des implantations « en peigne » au nord de la route de Genève, des implantations de maisons individuelles en bande au sud ;
- dans l'OAP 10b, des maisons individuelles accolés ou non ;
- dans l'OAP 10c, une implantation à l'alignement et des maisons individuelles en bande ;
- dans l'OAP 10d, des implantations en peigne et en front de rue, des maisons individuelles accolés ou non ;
- dans l'OAP 10e, une mixité d'implantations également.

Chaque OAP prévoit donc une composition urbaine cohérente à l'échelle de ce quartier et une composition paysagère harmonieuse entre bâti et végétal. En outre, elle contribue au bio-climatisme (appartements traversants dotés d'espaces extérieurs, présence accrue du végétal, de l'eau...), et réduit l'exposition aux bruits de la voie.

Chaque OAP se trouve dans un secteur de densité différent ; de plus, certaines OAP sont couvertes par plusieurs secteurs de densité.

	OAP 10 a	OAP 10 b	OAP 10 c	OAP 10 d	OAP 10 e
Densité 1	X	X	X		
Densité 2	X			X	X
Densité 6	X			X	X

Il convient donc, en plus de l'application de l'OAP, de créer des règles spécifiques dans les secteurs de densité concernés et couverts par des OAP. Il est rappelé que cette règle s'applique uniquement à partir du seuil de déclenchement des OAP, c'est-à-dire pour tous projets supérieurs à 200 m² de surface de plancher.

>> Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

▪ Extrait du règlement AVANT modification :

Zone U

Le long des voies et emprises publiques, les façades des constructions s'implanteront :

- **Secteurs de densité 1 :**
 - o Bande de constructibilité principale : dans une **bande de 0 à 6 mètres**
 - o Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».
- **Secteurs de densité 2 en dehors de l'OAP « Route de Genève ouest » :**
 - o Bande de constructibilité principale : dans une **bande de 0 à 6 mètres**
 - o Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».
- **Secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » pour tous projets INFÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :**
 - o Bande de constructibilité principale : retrait de 5 mètres de la construction par rapport à l'alignement
 - o Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».
- **Secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :**
 - o Implantation obligatoire des constructions en « peigne » c'est-à-dire que la façade la plus grande de la construction doit être obligatoirement implantée perpendiculairement à la route de Genève dans un axe nord/sud
 - o Alignement obligatoire des constructions le long de la route de Genève avec un retrait de 5 mètres de la construction par rapport à l'alignement
 - o Par rapport aux autres voies, le retrait est au minimum de 4 mètres
- **Secteur de densité 3 :**
 - o Bande de constructibilité principale : à l'**alignement*** actuel ou futur ou en continuité des constructions implantées sur les parcelles voisines
 - o Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».
- **Secteurs de densité 4 et 5 :**
 - o En retrait minimum de 20 mètres par rapport à la RD 1084A
 - o En retrait minimum de 5 mètres par rapport aux autres voies et emprises publiques
- **Secteurs de densité 6 et 7 :**
 - o En retrait minimum de 5 mètres

▪ **Extrait du règlement APRES modification :**

Le long des voies et emprises publiques, les façades des constructions s'implanteront :

- **Secteurs de densité 1 en dehors des OAP 10 b et 10 c « Route de Genève Est » :**
 - Bande de constructibilité principale : dans une **bande de 0 à 6 mètres**
 - Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».
- **Secteurs de densité 1 dans les OAP 10 b et 10 c « Route de Genève Est » :**
 - Bande de constructibilité principale : retrait de 4 mètres de la construction par rapport à l'alignement
 - Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».
- **Secteurs de densité 2 en dehors de l'OAP « Route de Genève ouest » et des OAP 10 a et 10 d « Route de Genève Est » :**
 - Bande de constructibilité principale : dans une **bande de 0 à 6 mètres**
 - Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».
- **Secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » pour tous projets INFÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :**
 - Bande de constructibilité principale : retrait de 5 mètres **minimum** de la construction par rapport à l'alignement
 - Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».
- **Secteur de densité 2 dans le périmètre des OAP 10 a, 10 d et 10e « Route de Genève Est » pour tous projets INFÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :**
 - Bande de constructibilité principale : retrait minimum de 4 mètres de la construction par rapport à l'alignement
 - Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».
- **Secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :**
 - Implantation obligatoire des constructions en « peigne » c'est-à-dire que la façade la plus grande de la construction doit être obligatoirement implantée perpendiculairement à la route de Genève dans un axe nord/sud
 - Alignement obligatoire des constructions le long de la route de Genève avec un retrait de 5 mètres de la construction par rapport à l'alignement
 - Par rapport aux autres voies, le retrait est au minimum de 4 mètres
- **Secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP 10 a « Route de Genève Est » pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :**
 - Dans les secteurs où l'OAP le prévoit : Implantation obligatoire des constructions en « peigne » c'est-à-dire que la façade la plus grande de la construction doit être obligatoirement implantée perpendiculairement à la route de Genève dans un axe nord/sud
 - Alignement obligatoire des constructions le long de la route de Genève avec un retrait de 4 mètres de la construction par rapport à l'alignement
 - Par rapport aux autres voies, le retrait est au minimum de 4 mètres

- **Secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP 10 d « Route de Genève Est » pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :**
 - Possibilité d'implantation des constructions en « peigne » c'est-à-dire que la façade la plus grande de la construction doit être obligatoirement implantée perpendiculairement à la route de Genève dans un axe nord/sud, ou possibilité d'implantation à l'alignement
 - Alignement obligatoire des constructions le long de la route de Genève avec un retrait de 0 et 1 mètre de la construction par rapport à l'alignement

- **Secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP 10 e « Route de Genève Est » pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :**
 - Alignement obligatoire des constructions le long de la route de Genève et l'avenue de la Gare, avec un retrait de 0 et 1 mètre de la construction par rapport à l'alignement

- **Secteur de densité 3 :**
 - Bande de constructibilité principale : à l'**alignement*** actuel ou futur ou en continuité des constructions implantées sur les parcelles voisines
 - Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».

- **Secteurs de densité 4 et 5 :**
 - En retrait minimum de 20 mètres par rapport à la RD 1084A
 - En retrait minimum de 5 mètres par rapport aux autres voies et emprises publiques

- **Secteurs de densité 6 et 7 :**
 - En retrait minimum de 5 mètres

- **Secteurs de densité 6 dans les OAP 10 a et 10 d « Route de Genève Est » :**
 - En retrait minimum entre 0 et 5 mètres

- **Le paragraphe U2.1 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :**

▪ **Extrait du règlement AVANT modification :**

Par rapport aux limites séparatives, les constructions s'implanteront :

- **Secteurs de densité 1, 2 en dehors de l'OAP « Route de Genève ouest » et de densité 3 :**

- Bande de constructibilité principale (20 m) :
 - Soit sur une limite séparative au moins (ordre continu ou semi-continu). Dans le cas d'un retrait, les constructions s'implanteront avec un retrait minimum de 4 mètres.
 - Soit avec un retrait minimum de 4 mètres.
- Bande de constructibilité secondaire :
 - Soit avec un retrait minimum de 4 mètres
 - Soit en limite à condition que la hauteur de la construction mesurée sur ladite limite ne dépasse pas 3,5 mètres (cf. schéma ci-après). Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'il existe déjà une construction édifiée en limite séparative sur la parcelle voisine et sous réserve de jouxter cette construction et de ne pas en dépasser la hauteur. Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'elles soient réalisées simultanément à une construction édifiée sur la propriété voisine et à condition de jouxter cette construction.
- En limite de secteur : avec un retrait minimum de 4 mètres

- **Secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » pour tous projets INFÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :**

- Bande de constructibilité principale (20 m) :
 - Soit sur une limite séparative au moins (ordre continu ou semi-continu). Dans le cas d'un retrait, les constructions s'implanteront avec un retrait minimum de 4 mètres.
 - Soit avec un retrait minimum de 4 mètres.
- Bande de constructibilité secondaire :
 - Soit avec un retrait minimum de 4 mètres
 - Soit en limite à condition que la hauteur de la construction mesurée sur ladite limite ne dépasse pas 3,5 mètres (cf. schéma ci-après). Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'il existe déjà une construction édifiée en limite séparative sur la parcelle voisine et sous réserve de jouxter cette construction et de ne pas en dépasser la hauteur. Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'elles soient réalisées simultanément à une construction édifiée sur la propriété voisine et à condition de jouxter cette construction.
- En limite de secteur : avec un retrait minimum de 4 mètres

- **Secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :**

- Implantation des constructions en retrait des limites séparatives (latérales ou de fond de parcelle)
- Retrait au moins égal à 4 mètres sur toutes les limites séparatives
- Pour les façades sud et ouest uniquement, le retrait doit être au moins égal à la moitié de la hauteur de la façade de la construction (point le plus haut de la façade en cas de hauteurs différentes) sans être inférieure à 4 m.

- **Secteurs de densité 4 et 5 :**

- Sur une limite séparative au plus (ordre semi-continu). Dans le cas d'un retrait, les constructions s'implanteront avec un retrait minimal de 3 mètres.
- En limite de secteur : avec un retrait minimum de 6 mètres

- **Secteur de densité 6 :**
 - o Soit avec un retrait minimum de 4 mètres
 - o Soit en limite à condition que la hauteur de la construction mesurée sur ladite limite ne dépasse pas 3,5 mètres (cf. schéma ci-après). Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'il existe déjà une construction édifiée en limite séparative sur la parcelle voisine et sous réserve de jouxter cette construction et de ne pas en dépasser la hauteur. Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'elles soient réalisées simultanément à une construction édifiée sur la propriété voisine et à condition de jouxter cette construction.
 - o En limite de secteur : avec un retrait minimum de 4 mètres
- **Secteur de densité 7 :**
 - o Avec un retrait minimum de 4 mètres

▪ **Extrait du règlement APRES modification :**

Par rapport aux limites séparatives, les constructions s'implanteront :

- En dehors de l'OAP « Route de Genève ouest » et de l'OAP « Route de Genève est » et en secteurs de densité 1, 2 et 3 :

- o Bande de constructibilité principale (20 m)
 - Soit sur une limite séparative au moins (ordre continu ou semi-continu). Dans le cas d'un retrait, les constructions s'implanteront avec un retrait minimum de 4 mètres.
 - Soit avec un retrait minimum de 4 mètres.
- o Bande de constructibilité secondaire
 - Soit avec un retrait minimum de 4 mètres
 - Soit en limite à condition que la hauteur de la construction mesurée sur ladite limite ne dépasse pas 3,5 mètres (cf. schéma ci-après). Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'il existe déjà une construction édifiée en limite séparative sur la parcelle voisine et sous réserve de jouxter cette construction et de ne pas en dépasser la hauteur. Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'elles soient réalisées simultanément à une construction édifiée sur la propriété voisine et à condition de jouxter cette construction.
- o En limite de secteur : avec un retrait minimum de 4 mètres

- Dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » et de l'OAP « Route de Genève est » et en secteur de densité 2 pour tous projets INFÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :

- o Bande de constructibilité principale (20 m)
 - Soit sur une limite séparative au moins (ordre continu ou semi-continu). Dans le cas d'un retrait, les constructions s'implanteront avec un retrait minimum de 4 mètres.
 - Soit avec un retrait minimum de 4 mètres.
- o Bande de constructibilité secondaire
 - Soit avec un retrait minimum de 4 mètres
 - Soit en limite à condition que la hauteur de la construction mesurée sur ladite limite ne dépasse pas 3,5 mètres (cf. schéma ci-après). Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'il existe déjà une construction édifiée en limite séparative sur la

parcelle voisine et sous réserve de jouxter cette construction et de ne pas en dépasser la hauteur. Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'elles soient réalisées simultanément à une construction édifiée sur la propriété voisine et à condition de jouxter cette construction.

o En limite de secteur : avec un retrait minimum de 4 mètres

- Secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :

o Implantation des constructions en retrait des limites séparatives (latérales et de fond de parcelle)

o Retrait au moins égal à 4 mètres sur toutes les limites séparatives

o Pour les façades sud et ouest uniquement, le retrait doit être au moins égal à la moitié de la hauteur de la façade de la construction (point le plus haut de la façade en cas de hauteurs différentes) sans être inférieure à 4 m.

o Distance maximale de 8 m ou de la hauteur de la façade de la construction, entre les bâtiments implantés sur une même parcelle

- Secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève est » pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :

o Lorsqu'une implantation en peigne est requise par l'OAP :

- Implantation des constructions en retrait des limites séparatives (latérales et de fond de parcelle)
- Retrait au moins égal à 4 mètres sur toutes les limites séparatives
- Pour les façades sud et ouest uniquement, le retrait doit être au moins égal à la moitié de la hauteur de la façade de la construction (point le plus haut de la façade en cas de hauteurs différentes) sans être inférieure à 4 m.
- Distance minimale de 8 m ou de la hauteur de la façade de la construction, entre les bâtiments implantés sur une même parcelle.

o Sinon :

- Soit sur une limite séparative au moins (ordre continu ou semi-continu). Dans le cas d'un retrait, les constructions s'implanteront avec un retrait minimum de 4 mètres.
- Soit avec un retrait minimum de 4 mètres.

-Secteurs de densité 4 et 5 :

o Sur une limite séparative au plus (ordre semi-continu). Dans le cas d'un retrait, les constructions s'implanteront avec un retrait minimal de 3 mètres.

o En limite de secteur : avec un retrait minimum de 6 mètres

-Secteur de densité 6 :

o Soit avec un retrait minimum de 4 mètres

o Soit en limite à condition que la hauteur de la construction mesurée sur ladite limite ne dépasse pas 3,5 mètres (cf. schéma ci-après). Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'il existe déjà une construction édifiée en limite séparative sur la parcelle voisine et sous réserve de jouxter cette construction et de ne pas en dépasser la hauteur. Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'elles soient réalisées simultanément à une construction édifiée sur la propriété voisine et à condition de jouxter cette construction.

o En limite de secteur : avec un retrait minimum de 4 mètres

(...)

- **Le paragraphe U2.1 Hauteur :**

Le règlement du PLU en vigueur prévoit une hauteur :

- de 15 mètres (sous réserve que les murs extérieurs du dernier niveau se situent en retrait de 3 mètres minimum mesuré au droit du mur extérieur des niveaux inférieurs), soit R+2+attique, pour le secteur de densité 1 ;
- de 11 mètres pour le secteur de densité 2 (R+2) ;
- et de 9 m pour le secteur de densité 6 (R+1).

Ces hauteurs peuvent être minorées de 2 mètres en cas de toiture terrasse.

Ces hauteurs sont globalement compatibles avec les études de capacité menées dans le cadre du projet urbain de la « route de Genève Est ». Afin de garantir une économie d'espace et renforcer la centralité, ces hauteurs ne doivent pas être modifiées substantiellement.

Toutefois, il s'avère nécessaire d'adapter ponctuellement la hauteur pour trois secteurs de l'OAP multi-sites « Route de Genève Est » afin d'encadrer les projets et mettre en œuvre le projet urbain en cas de renouvellement du tissu urbain :

- **L'OAP n°10 b** « route de Genève est » est classée en densité 1 (soit R+2+a - 15 m maximum). Compte-tenu de la typologie des constructions attendues au projet urbain sur ce site (maisons groupées en R+1) prenant en compte l'environnement et la configuration du parcellaire, il convient d'autoriser une hauteur maximale à 9 m dans cette OAP. Le règlement écrit est donc adapté.
- **L'OAP n°10 c** « route de Genève est » est classée en densité 1 (soit R+2+a - 15 m maximum). Or le projet urbain a démontré qu'une hauteur de bâtiment en R+2 était suffisante au vu de la configuration du tènement et de son environnement ; il convient d'adapter le règlement et autoriser une hauteur maximale à 11 m.
- **L'OAP n°10 d** « route de Genève est » est classée en densité 2 (soit R+2 - 11 m maximum) pour les terrains situés au nord à proximité de la route de Genève, et en densité 6 (soit R+1 - 9 m maximum) pour la partie sud. Le projet urbain vise à renforcer la centralité par des hauteurs plus importantes sur la partie nord. En effet, une hauteur en R+2+attique soit 15 m maximum serait acceptable sur ce site. La localisation est centrale et proche de la gare. C'est d'ailleurs ce qui existe déjà dans l'opération route de la Gare. De plus, la façade route de la Genève ouvre totalement sur le parc du Monderoux. Créer un dernier niveau en attique ne vient gêner aucune habitation ; et ceci permet de proposer des logements de qualité avec des terrasses face au parc. La largeur de la route de Genève supporte cette hauteur. Il faut aussi préciser que les habitations en R+1 prévues dans l'OAP sont situées au sud de ces immeubles, et ne seront donc aucunement impactées par un niveau de plus (pas d'ombre portée). Afin de permettre ce dépassement de hauteur ponctuelle, la modification du PLU propose de créer un nouveau secteur de densité : densité 2 h (comme hauteur) dans lequel la hauteur serait augmentée à 15 m au lieu de 11 m aux vues de la situation en face du parc et de la proximité avec des immeubles en R+2 + attique.

TABLEAU RECAPITULATIF					
	OAP 10 a	OAP 10 b	OAP 10 c	OAP 10 d	OAP 10 e
15 mètres soit R+2+ attique	X	X supprimé	X supprimé	X	
11 mètres soit R+2	X		X	X supprimé	X
9 mètres soit R+1	X	X		X	X

▪ **Extrait du règlement AVANT modification :**

(...)

La hauteur maximale des constructions est limitée à :

- Dans le secteur **de densité 1** : à 15 mètres sous réserve que les murs extérieurs du dernier niveau se situent en retrait de 3 mètres minimum mesuré au droit du mur extérieur des niveaux inférieurs (attique), soit R+2+attique.
- Dans le secteur **de densité 5** : à 15 mètres
- Dans les secteurs **de densité 2** : à 11 mètres (R+2) et ponctuellement à 14 mètres (R+3) suivant les conditions fixées dans l'OAP « route de Genève ouest ». L'épannelage des constructions doit être varié (se reporter à l'OAP).
- Dans les secteurs **de densité 4** : à 11 mètres (R+2)
- Dans le secteur **de densité 3** : à 10 mètres (R+1+combles)
- Dans les secteurs **de densité 6 et 7** : à 9 mètres (R+1)

(...)

▪ **Extrait du règlement APRES modification :**

(...)

La hauteur maximale des constructions est limitée à :

- Dans le secteur **de densité 1** : à 15 mètres sous réserve que les murs extérieurs du dernier niveau se situent en retrait de 3 mètres minimum mesuré au droit du mur extérieur des niveaux inférieurs (attique), soit R+2+attique.
- Dans le secteur **de densité 5** : à 15 mètres
- Dans les secteurs **de densité 2** : à 11 mètres (R+2) et ponctuellement à 14 mètres (R+3) suivant les conditions fixées dans l'OAP « route de Genève ouest ». L'épannelage des constructions doit être varié (se reporter à l'OAP).
- Dans le secteur **de densité 2h** : à 15 mètres sous réserve que les murs extérieurs du dernier niveau se situent en retrait de 3 mètres minimum mesuré au droit du mur extérieur des niveaux inférieurs (attique), soit R+2+attique
- Dans les secteurs **de densité 4** : à 11 mètres (R+2)
- Dans le secteur **de densité 3** : à 10 mètres (R+1+combles)
- Dans les secteurs **de densité 6 et 7 et pour l'OAP n°10 b « Route de Genève est »** : à 9 mètres (R+1)

(...)

- **Le paragraphe U2.3 - Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions**

Le PLU en vigueur fait varier le Coefficient de Biotope par Surface (CBS) selon la carte des densités. Dans l'OAP 10b en face du parc de Monderoux, la hauteur maximum a été augmentée afin de permettre de créer davantage de logement, puisque ce secteur est très bien situé en centralité et à proximité de la gare.

Toutefois, il serait très dommageable que, compte-tenu de l'impossibilité de créer du stationnement en souterrain du fait du PPRN, l'ensemble des espaces extérieurs, soit utilisé pour créer du parking en surface, au détriment du cadre de vie des habitants. C'est pourquoi, il est souhaité que le coefficient de pleine terre soit augmenté de 15 à 25 % afin de maintenir des espaces verts aux pourtours des immeubles et limiter les ilots de chaleur urbains. Dans l'OAP Route de Genève ouest, le taux de pleine de terre est défini à 30 %. Ici, 25 % se justifie du fait de la position beaucoup plus centrale de ce tènement.

▪ **Extrait du règlement AVANT modification :**

(...)

Le Coefficient de Biotope par Surface ne doit pas être inférieur à :

- Dans les secteurs de densité 1-: 15% en surface de pleine terre ;
- Dans les secteurs de densité 2 en dehors de l'OAP « Route de Genève ouest » : 15% en surface de pleine terre ;
- Dans le secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » pour tous projets INFÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher : 15% en surface de pleine terre ;
- Dans le secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher : 30 % en surface de pleine terre dont les 2/3 d'un seul tenant en excluant les surfaces d'une largeur inférieure à 2,5 m ;
- Dans les secteurs de densité 3 : 15% en surface de pleine terre ;
- Dans le secteur de densité 4 : 10% en surface de pleine terre ;
- Dans le secteur de densité 5 : 20%, dont au moins la moitié (10% de la surface du tènement) en surface de pleine terre ;
- Dans le secteur de densité 6 : 20% en surface de pleine terre ;
- Dans le secteur de densité 7 : 30% en surface de pleine terre.

(...)

▪ **Extrait du règlement APRES modification :**

Le Coefficient de Biotope par Surface ne doit pas être inférieur à :

- Dans les secteurs de densité 1 : 15% en surface de pleine terre ;
- Dans les secteurs de densité 2 en dehors de l'OAP « Route de Genève ouest » **et de l'OAP n°10 d « Route de Genève est »** : 15% en surface de pleine terre ;
- Dans le secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » **et OAP n°10 d « Route de Genève est »** pour tous projets INFÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher : 15% en surface de pleine terre ;
- Dans le secteur de densité 2, dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest », et pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher : 30 % en surface de pleine terre dont les 2/3 d'un seul tenant en excluant les surfaces d'une largeur inférieure à 2,5 m ;

- Dans le secteur de densité 2, dans le périmètre de l'OAP 10 d « Route de Genève Est » et pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher : 25 % en surface de pleine terre dont les 2/3 d'un seul tenant en excluant les surfaces d'une largeur inférieure à 2,5 m ;
- Dans les secteurs de densité 3 : 15% en surface de pleine terre ;
- Dans le secteur de densité 4 : 10% en surface de pleine terre ;
- Dans le secteur de densité 5 : 20%, dont au moins la moitié (10% de la surface du tènement) en surface de pleine terre ;
- Dans le secteur de densité 6 : 20% en surface de pleine terre ;
- Dans le secteur de densité 7 : 30% en surface de pleine terre.

(...)

2.4. COMPATIBILITÉ AVEC LE PADD DU PLU EN VIGUEUR ET LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

L'introduction d'une nouvelle OAP « route de Genève ouest » ne remet pas en cause les orientations générales du PADD du PLU en vigueur. Au contraire, elle vient les renforcer et les concrétiser.

L'OAP a pour objectif de renforcer la centralité de Beynost et assurer une meilleure intégration architecturale et urbaine des projets de renouvellement ou d'intensification urbaines sur ce quartier de la route de Genève Ouest, et une meilleure qualité de vie pour les habitants actuels et futurs.

Ces objectifs s'inscrivent parfaitement dans l'esprit du PADD.

Sont notamment respectés :

- l'axe n°1 du PADD « *Maîtriser et structurer le développement urbain de Beynost* » qui indique que la densification sur le secteur de la nouvelle OAP doit être modérée,
- l'axe n°3 « *Préserver le cadre de vie de Beynost en valorisant et en protégeant les richesses paysagères, patrimoniales et environnementales* » qui indique que les entrées de ville et les abords des axes de communication doivent être valorisés.

Cette OAP multi site ne modifie pas significativement les densités exigées et reste compatible avec les orientations du Scot du BUCOPA.

A noter :

Le projet urbain ne conduit pas à augmenter la constructibilité envisagée pour ce secteur dans le PLU approuvé en 2019. Le projet n'induit pas la construction de logements supplémentaires par rapport à ceux qui auraient pu être réalisés au fil de l'eau dans les conditions du PLU de 2019. Les densités sont adaptées à la marge.

Le projet urbain vient simplement organiser l'aménagement de ce secteur en cas de démolition/reconstruction. Il n'y a pas d'opération globale de démolition / reconstruction prévue. Le renouvellement urbain se réalisera progressivement au fur et à mesure des cessions de terrain.

Dans une vision maximaliste, c'est-à-dire si on considère que l'ensemble du foncier de ce secteur faisait l'objet d'un renouvellement urbain intégral et en utilisant au maximum les capacités du site, on peut estimer un ordre de grandeur de 200 nouveaux logements qui pourraient être construits en remplacement de ceux détruits sur ce site (200 auxquels il faut soustraire les logements existants actuels qui seront démolis).

TABLEAU RECAPITULATIF DU NOMBRE DE LOGEMENTS POSSIBLE SELON LES ETUDES DE CAPACITÉ MENÉES DANS LE CADRE DU PROJET URBAIN					
	OAP 10 a	OAP 10 b	OAP 10 c	OAP 10 d	OAP 10 e
Logements collectifs	97		10	50	10
Maisons individuelles	15	5	2	6	8
TOTAL	116	5	12	56	18

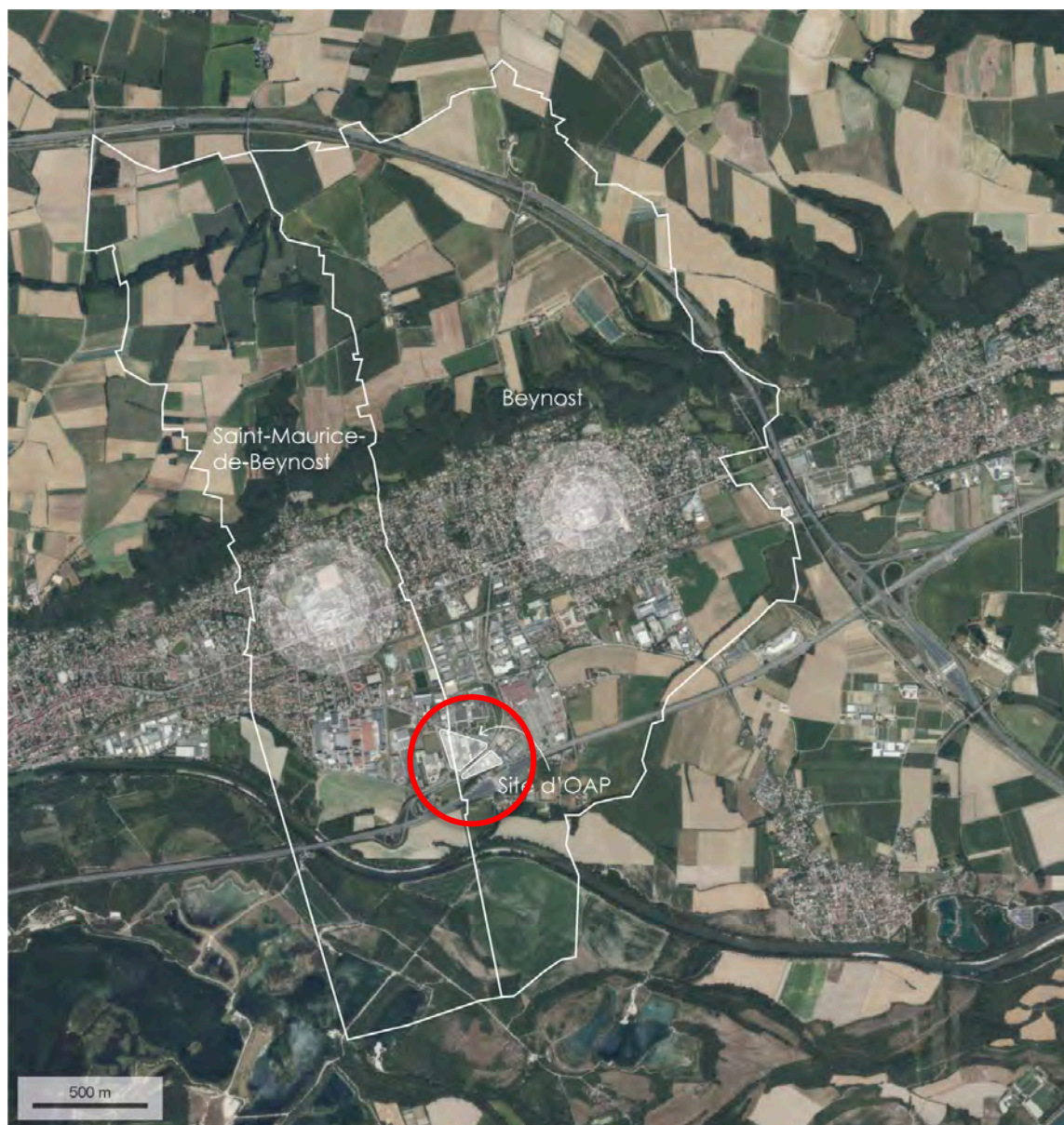
Dans une prospective plus réaliste prenant en compte une réalité économique et également une rétention foncière de la part des propriétaires, on peut estimer à 100 nouveaux logements au maximum sur un temps long de 25 ans.

3. MODIFICATION DE L'OAP « ZA BATTERSES SUD »

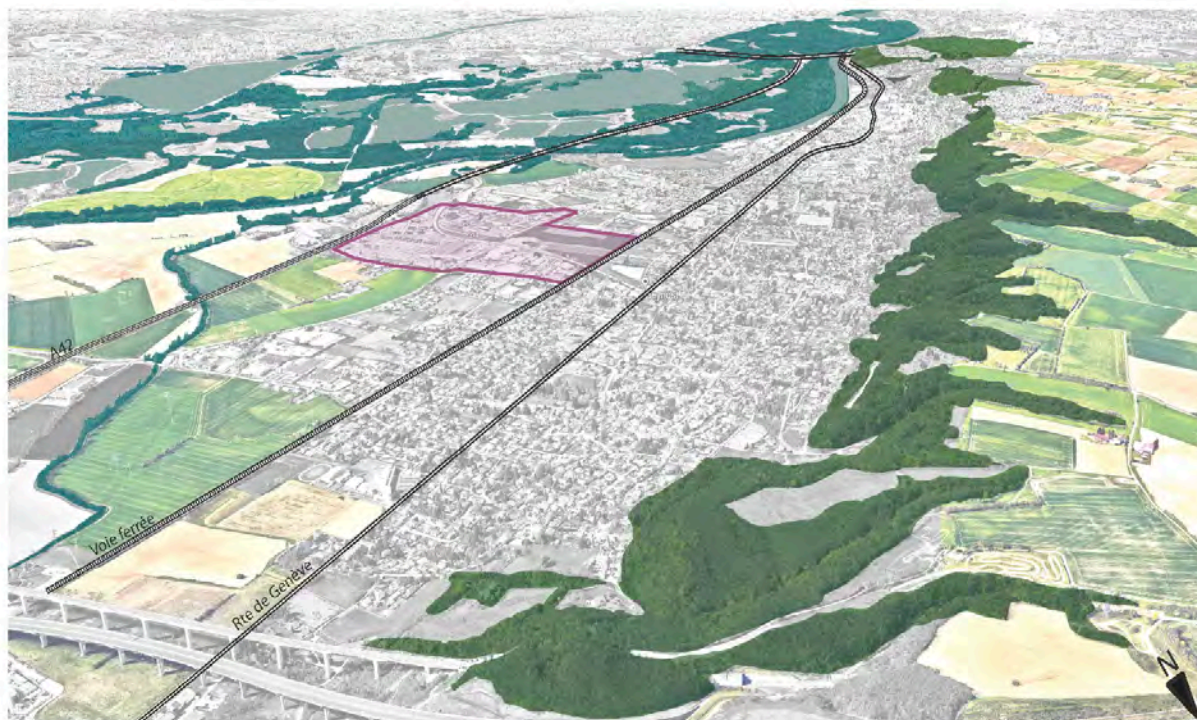
3.1. EXPOSÉ DES MOTIFS ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau ainsi que les communes de Beynost et Saint-Maurice de Beynost, ont défini un plan guide pour l'entrée de territoire Porte de la Dombes¹.

Cette étude apporte une vision globale au devenir d'un secteur stratégique la Porte d'entrée au territoire communal et intercommunal, et situé à cheval entre les communes de Beynost et de Saint-Maurice de Beynost.



¹ Plan guide pour l'entrée du territoire, porte de la Dombes pour un développement durable du secteur - 17 avril 2024 -AUA TRACE AID



Au plan guide, des enjeux majeurs ont été identifiés pour ce site et traduit dans une nouvelle OAP qui sera commune aux deux communes afin de garantir son opérationnalité.

- Anticiper la mutation des activités et définir un scénario programmatique cohérent pour le renouvellement d'un secteur urbain en partie en friche.
- Améliorer le fonctionnement du secteur tout mode confondu : déplacements véhicules et transports en commun, modes actifs, sécurisation des déplacements...
- Redonner de l'urbanité et mieux intégrer le secteur à la ville avec la réalisation d'espaces publics : un gisement foncier stratégique à valoriser dans un contexte de sobriété foncière.
- Une dépollution et désimperméabilisation des sols, une démarche d'aménagement durable, et de rénovation urbaine plus globale

Cette étude concerne en partie des tènements fonciers qui, lors de la révision du PLU de la commune de Beynost approuvé en 2019, ont fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation dite OAP secteur n°8 : ZA Batterses Sud.

Il s'agit donc dans le cadre de la procédure de modification du PLU, de faire évoluer l'OAP en vigueur en la remplaçant par une nouvelle OAP issue du projet urbain.

A noter : la commune de Saint-Maurice de Beynost, également concernée par ce projet Porte de la Dombes, est en cours de révision de son PLU et devrait intégrer en cohérence cette nouvelle OAP dans la révision de son document d'urbanisme.

3.2. LES PIÈCES MODIFIÉES

3.2.1. L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Le nom de l'OAP (« ZA Batterses Sud ») sera conservé en cohérence avec le rapport de présentation du PLU approuvé en 2019. Pour plus de clarté vis-à-vis de cette nouvelle OAP et en cohérence avec la commune de Saint-Maurice de Beynost, le nom sera complété par « Porte de la Dombes ».

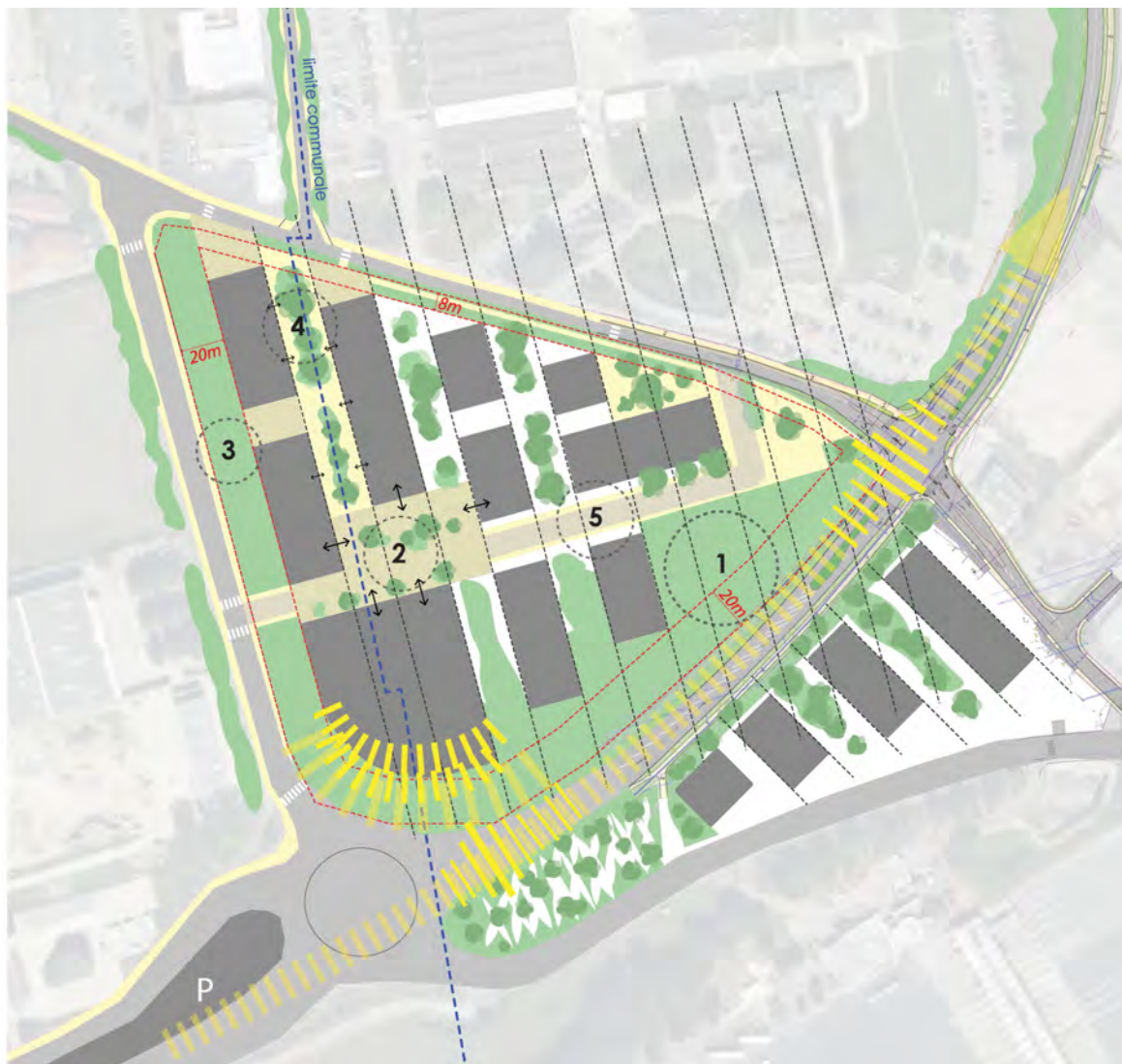
Le périmètre de l'OAP figurant dans la pièce N° 3 OAP secteur n°8 : ZA Batterses Sud est modifié en cohérence avec le plan guide.

L'OAP porte désormais sur les secteurs à enjeux. En effet, le plan guide a permis d'affiner un périmètre opérationnel sur ce secteur de la ZA des Batterses. Il s'agit de la zone comprise entre le chemin des Mallettes au sud, la rue du Pré Caillat à l'est, l'allée des Grandes Combes au nord et la limite communale avec Saint-Maurice de Beynost à l'ouest. Cette OAP est exclusivement en renouvellement urbain.

Le contenu de l'OAP évolue ; le texte de l'OAP et le schéma sont rectifiés en cohérence avec le plan guide.

Extrait de la nouvelle OAP :

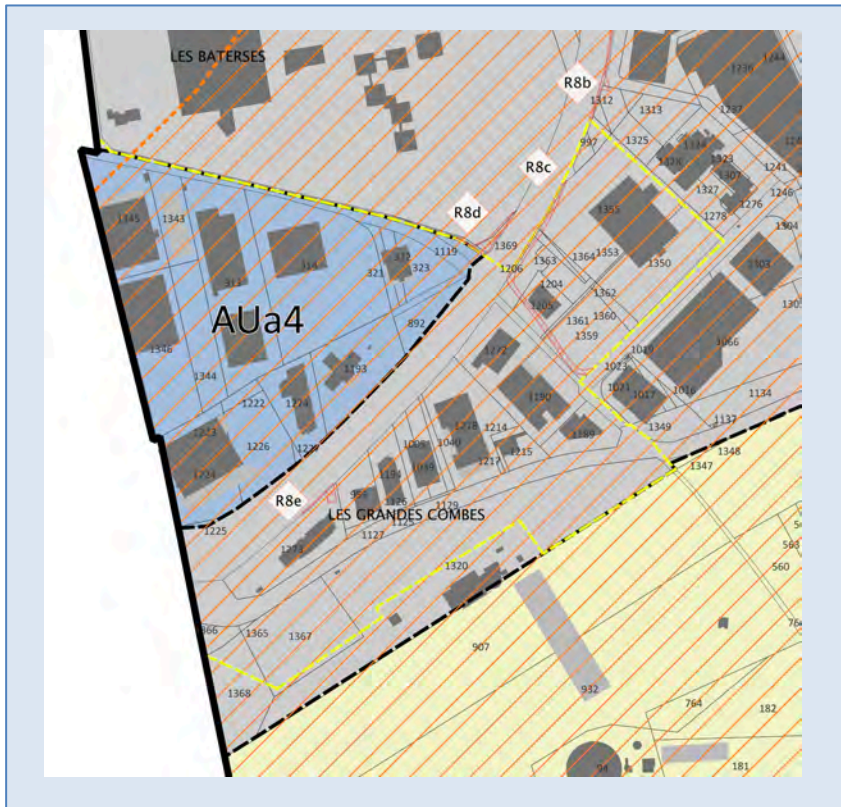
Illustration possible du projet à long terme à titre indicatif



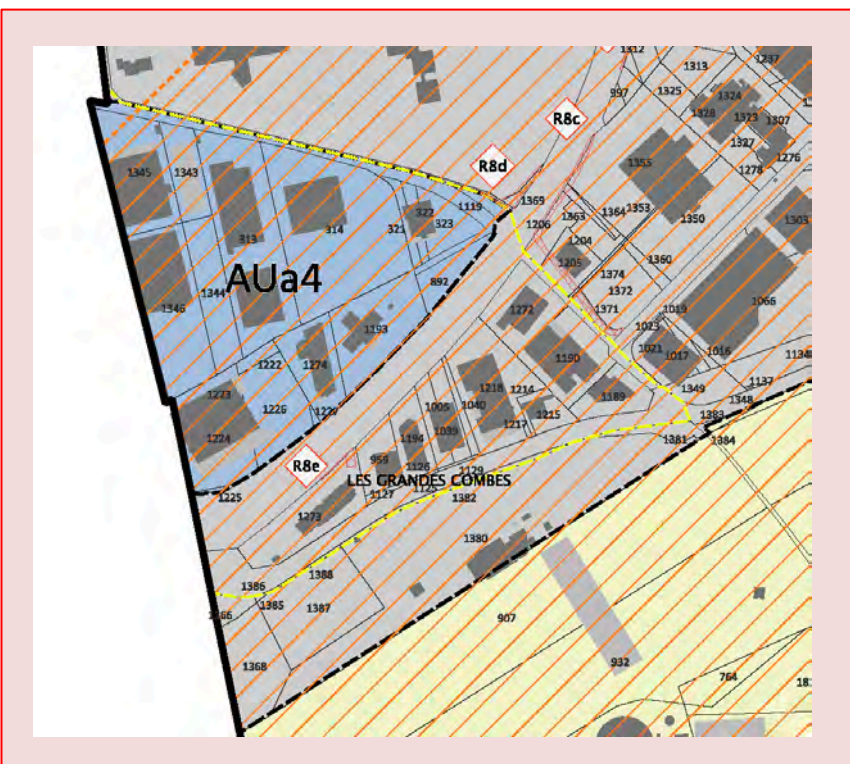
3.2.2. Le règlement graphique

Le périmètre correspondant au nouveau périmètre de l'OAP, sera également rectifié sur le règlement graphique.

Extrait du règlement graphique n°1 AVANT modification :



Extrait du règlement graphique n°1 APRES modification :



3.2.3. Le règlement écrit

Pour une meilleure compréhension les textes ajoutés sont écrits en rouge (**exemple**) et les textes supprimés figurent en rouge barré (~~exemple~~).

L'OAP concerne deux zones du PLU :

- La zone urbaine (zone U) pour le secteur situé au sud de la RD1084A
- La zone à urbaniser AUa4 pour le secteur compris entre la RD1084A, l'allée des Grandes Combes et la limite communale avec Saint-Maurice de Beynost.

Dans le cadre de l'étude du plan guide, un règlement spécifique a été conçu pour répondre aux enjeux et besoins de cette zone.

Il convient donc :

- d'une part, d'exclure le secteur AUa4 du règlement de la zone AUa,
- d'autre part, d'intégrer un nouveau règlement adapté à la zone AUa4 dans le règlement du PLU modifié.

Ceci permettra de disposer d'un règlement parfaitement adapté au projet urbain du plan guide sur ce secteur de la Porte de la Dombes, et parfaitement cohérent avec celui de la commune de Saint-Maurice de Beynost.

Extrait du règlement écrit de la zone AUa APRES modification :

Caractéristiques de la zone

Zone à urbaniser destinée à assurer, à terme, le développement de la commune sous la forme de quartiers nouveaux équipés et aménagés de façon cohérente.

Elle correspond aux secteurs :

- du Mas Brochet
- des Bottes
- de Château du Soleil Nord, Sud et Est
- de Pré Mayeux
- de l'ancien Établissement Français du Sang
- ~~— des Batterses Sud~~

Ces secteurs sont destinés à accueillir des opérations à vocation résidentielle et d'hébergement.

Ces secteurs bénéficient dans leur périphérie immédiate d'équipements, d'infrastructures de capacité suffisante et sont urbanisables à court ou moyen termes.

Leur urbanisation est admise lors de la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble.

La desserte et l'aménagement de ces secteurs doivent s'organiser à partir des indications de voirie, des principes de composition et d'organisation définis dans « Les Orientations d'aménagement et de programmation ».

La zone AUa comprend des secteurs Aua1, Aua2, AUa3, **AUa4** et AUa5 soumis à des règles de densité et de destinations et sous destinations différentes.

La zone AUa est concernée par :

- Des périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation : la desserte et l'aménagement de ce secteur doivent s'organiser à partir des principes de composition et d'organisation définis dans « Les Orientations d'aménagement et de programmation ».
- Une servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme, qui autorise le règlement du PLU à « Délimiter, dans les zones urbaines ou à urbaniser, des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale ».
- Des secteurs bruyants au droit des infrastructures terrestres de transports.
- Les dispositions de l'Amendement Dupont de la Loi Barnier
- Le risque mouvement de terrain et inondation : elle est soumise au règlement du PPRN
 - o Risque fort inondation par crues torrentielles
 - o Risque moyen d'inondation par les crues de la Serein
 - o Risque moyen d'inondation par crues torrentielles
- Le Droit de Préemption Urbain mis en place par délibération en Conseil Municipal du 29/06/2017.

L'édification des murs de clôture est soumise à déclaration conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 20/12/2007.

Les démolitions sont soumises au permis de démolir conformément à la délibération du Conseil Municipal du 16/10/2008.

Les prescriptions définies ci-après s'appliquent sur l'ensemble de la zone AUa, sauf stipulations contraires.

Article 1 : Destination des constructions, usage des sols et natures d'activité

AUa 1.1 Occupation et utilisation du sol interdites

AUa 1.2. Occupation et utilisation du sol admises sous conditions

ZONES AUa	AUa AUa1 AUa2 AUa5	AUa3	AUa4
Destinations			
HABITATIONS			
Logement	V	X	X
Hébergement	V	X	X
COMMERCE ET ACTIVITES DE SERVICE			
Artisanat et commerce de détail	X	V	C
Restauration	X	X	V
Commerce de gros	X	X	X
Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	C1	X	C1
Hébergement hôtelier et touristique	X	X	X
Cinéma	X	X	V
EQUIPEMENTS D'INTERÊT COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS			
Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés	V	V	V
Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	V	V	V
Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale	V	V	X
Salles d'art et de spectacles	V	V	V
Équipements sportifs	V	V	V
Autres équipements recevant du public	V	V	X
EXPLOITATION AGRICOLE ET FORESTIERE			
Exploitation agricole	X	X	X
Exploitation forestière	X	X	X
AUTRES ACTIVITES DES SECTEURS SECONDAIRE OU TERTIAIRE			
Industrie	X	X	X
Entrepôt	X	X	C1
Bureau	X	X	V
Centre de congrès et d'exposition	X	X	X

V : Autorisé sans condition ; X : Interdit ; C : Conditionné

C1 : à condition qu'elles soient liées à une construction à usage de logement sur le même tènement et dans la limite de 50m² de surface de plancher*.

~~C2 : à condition de représenter 500 m² de surface de plancher* minimum.~~

~~C3 : à condition de représenter 300 m² de surface de plancher* minimum.~~

~~C4 : à condition d'être lié à une activité autorisée dans la zone.~~

AUa 1.3. Mixité fonctionnelle et sociale

Mixité sociale :

Article L.151-15 du Code de l'Urbanisme

Dans la zone AUa et les secteurs AUa1, AUa2, AUa3 et AUa5, toute opération comprenant 3 logements et plus devra comporter au moins 50% de logements locatifs sociaux.

Dans le cadre d'un secteur comprenant plusieurs phases d'aménagement, cette règle s'applique à l'ensemble du secteur et non pas à chaque opération.

Si le nombre de logement est fractionné, il doit être arrondi au nombre entier supérieur conformément au tableau ci-dessous.

Nombre de logements prévus dans l'opération	Dont nombre de logements locatifs sociaux à réaliser au minimum	Nombre de logements prévus dans l'opération	Dont nombre de logements locatifs sociaux à réaliser au minimum
3 à 4	2	34 à 35	18
5 à 6	3	35 à 36	19
7 à 8	4	36 à 37	20
9 à 10	5	38 à 39	21
11 à 12	6	40 à 41	22
13 à 14	7	41 à 42	23
15 à 16	8	43 à 44	24
17 à 18	9	45 à 46	25
19 à 20	10	47 à 48	26
20 à 21	11	49 à 50	27
22 à 23	12	51 à 52	28
24 à 25	13	53 à 54	29
26 à 27	14	55 à 56	30
28 à 29	15	56 à 57	31
30 à 31	16	57 à 58	32
32 à 33	17	59 à 60	33

Mixité fonctionnelle :

Non réglementé.

Article 2 : Caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères

AUa 2.1. Volumétrie et Implantation des constructions

Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Le retrait des constructions est mesuré horizontalement de tout point de la construction au point le plus proche de l'alignement*.

Sont compris dans le calcul du retrait, les saillies traditionnelles, les éléments architecturaux, les débords de toiture, dès lors que leur profondeur est supérieure à 0,40 mètre.

Ne sont pas compris dans le calcul du retrait, les saillies traditionnelles, les éléments architecturaux, les débords de toiture, dès lors que leur profondeur est au plus égale à 0.40 mètre et à condition qu'ils n'entravent pas un bon fonctionnement de la circulation.

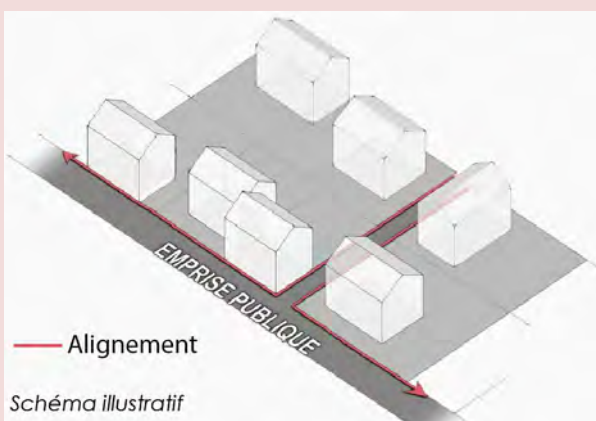


Schéma illustratif

Les dispositions décrites ci-dessous s'appliquent aux voies publiques et privées ouvertes à la circulation publique ; dans le cas d'une voie privée, la limite de la voie se substitue à l'alignement*.

Les bandes de constructibilité :

Les bandes de constructibilité déterminent les règles d'implantation des constructions. Ces bandes de constructibilité sont établies parallèlement à l'alignement*.

On distingue les bandes de constructibilité principale et secondaire. Elles sont déterminées comme suit :

- Bande de constructibilité principale : d'une profondeur de 20 mètres ;
- Bande de constructibilité secondaire : au-delà de la bande de constructibilité principale.

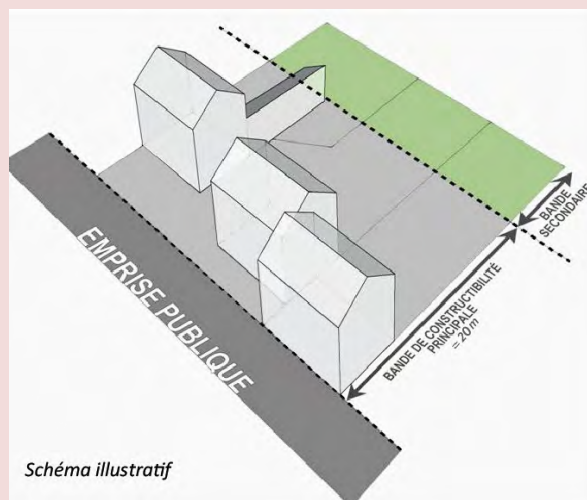


Schéma illustratif

Le long des voies et emprises publiques, les façades des constructions s'implanteront :

- **Dans la zone AUa et le secteur AUa2, en dehors des secteurs AUa1, AUa3, AUa4 et AUa5**
 - o Bande de constructibilité principale : dans une bande de 0 à 6 mètres
 - o Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».
- **Dans le secteur AUa1**
 - o Bande de constructibilité principale : dans une bande de 0 à 10 mètres
 - o Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».

Le long des voies et emprises publiques, les constructions s'implanteront :

- **Dans le secteur AUa3 :**
 - o En retrait minimum de 4 mètres

Dans le secteur AUa4 :

- o ~~En retrait minimum de 20 mètres par rapport à la RD 1084A~~
- o ~~En retrait minimum de 5 mètres par rapport aux autres voies et emprises publiques~~

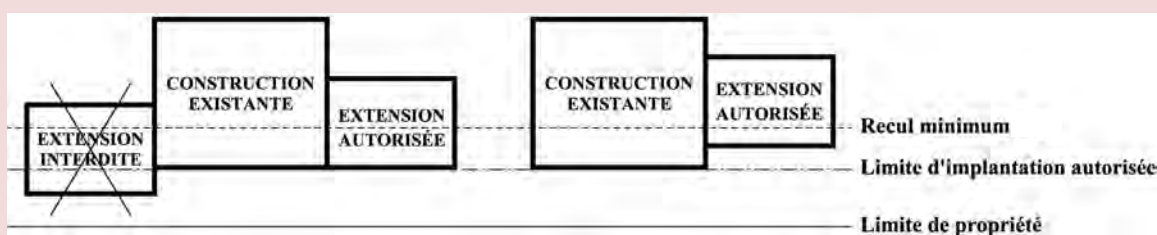
Dans le secteur AUa5 :

- o A l'alignement* actuel ou futur ou en retrait minimum de 4 mètres

Dans le cas d'une construction située à l'angle de plusieurs voies et emprises publiques ou située entre deux voies publiques, la règle d'implantation générale pourra s'appliquer sur une seule voie et emprise publique.

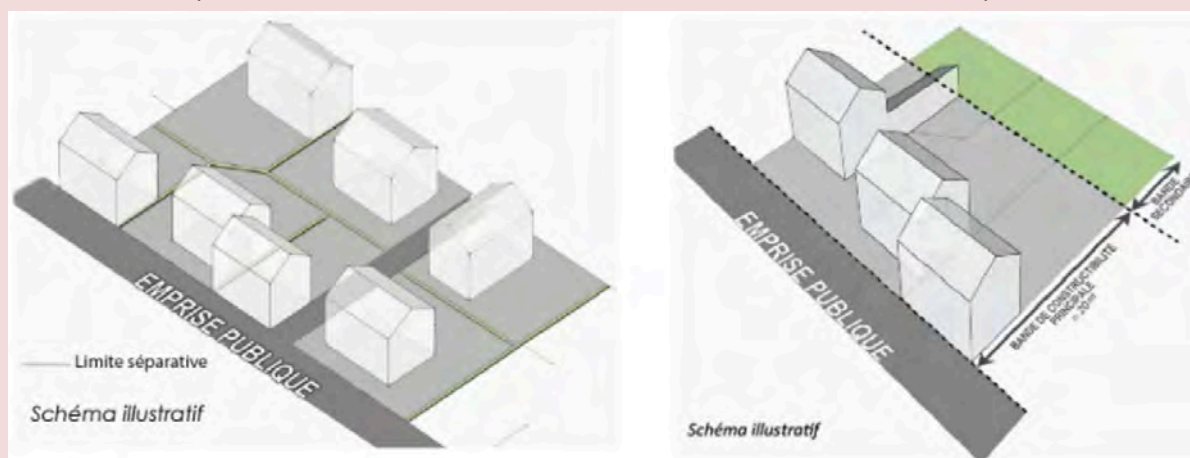
Ces dispositions ne s'appliquent pas :

- aux équipements d'intérêt collectif et services publics ;
- aux ouvrages techniques tels que les ouvrages de télécommunication ou de raccordement aux réseaux (postes électriques, de gaz, numériques...) et de gestion de l'eau (pompe de relevage, ...) ;
- aux aménagements* des constructions existantes implantées différemment de la règle générale
- aux extensions* des constructions existantes implantées différemment de la règle générale qui pourront s'implanter avec un recul au moins égal à celui de la construction portant l'extension



Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Les dispositions du présent article régissent l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives du terrain, c'est à dire les limites latérales et de fond de parcelle.



Dans la zone AUa, par rapport aux limites séparatives, les constructions s'implanteront :

- o Bande de constructibilité principale :
 - Soit sur une limite séparative au moins (ordre continu ou semi-continu). Dans le cas d'un retrait, les constructions s'implanteront avec un retrait minimum de 4 mètres.
 - Soit avec un retrait minimum de 4 mètres.

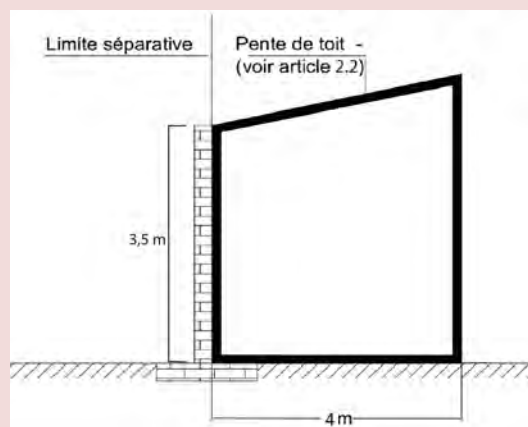
- o Bande de constructibilité secondaire :
 - Soit avec un retrait minimum de 4 mètres
 - Soit en limite à condition que la hauteur de la construction mesurée sur ladite limite ne dépasse pas 3,5 mètres (cf. schéma ci-après). Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'il existe déjà une construction édifiée en limite séparative sur la parcelle voisine et sous réserve de jouxter cette construction et de ne pas en dépasser la hauteur. Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'elles soient réalisées simultanément à une construction édifiée sur la propriété voisine et à condition de jouxter cette construction.
- o En limite de secteur : avec un retrait minimum de 4 mètres

Cas particulier des constructions inférieures à 3,5 mètres de hauteur réalisées en limite de propriété

La construction des bâtiments dont la hauteur mesurée sur ladite limite ne dépasse pas 3,5 mètres est autorisée.

Entre la limite de propriété et la limite de recul (c'est-à-dire 4 m), la hauteur de tout point de la construction doit s'inscrire à l'intérieur du schéma ci-contre.

Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées en limite de propriété à condition qu'il existe déjà une construction édifiée en limite séparative sur la parcelle voisine et sous réserve d'être contiguë à cette construction et de ne pas en dépasser la hauteur.



Ces dispositions ne s'appliquent pas :

- aux équipements d'intérêt collectif et services publics ;
- aux ouvrages techniques tels que les ouvrages de télécommunication ou de raccordement aux réseaux (postes électriques, de gaz, numériques...) et de gestion de l'eau (pompe de relevage, ...) ;
- aux aménagements* des constructions existantes implantées différemment de la règle générale
- aux extensions* des constructions existantes implantées différemment de la règle générale qui pourront s'implanter avec un recul au moins égal à celui de la construction portant l'extension

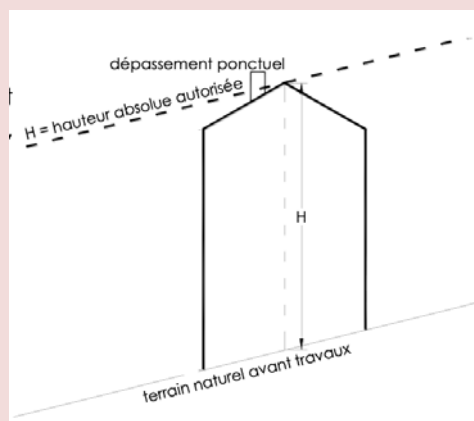


Cas particulier des piscines hors sol ou enterrée :

Les piscines doivent s'implanter à une distance minimale de 2 mètres des limites séparatives. Ce retrait est compté à partir du bassin.

Hauteur des constructions

La hauteur d'un bâtiment est la distance mesurée à la verticale de tout point du bâtiment jusqu'au terrain naturel. Les ouvrages techniques, cheminées et autres superstructures sont exclus.



La hauteur maximale des constructions est limitée à :

- **Dans la zone AUa et le secteur AUa5** : 11 mètres sous réserve que les murs extérieurs du dernier niveau se situent en retrait de 3 mètres minimum mesuré au droit du mur extérieur des niveaux inférieurs (attique), soit R+1+attique
- **Dans les secteurs AUa1, AUa2 et AUa3** : 11 mètres (R+2)
- ~~Dans le secteur AUa4~~ : 15 mètres

Ces hauteurs sont à minorer de 2 mètres dans le cas de toiture terrasse.

Des hauteurs différentes pourront être imposées pour tenir compte des hauteurs dominantes du patrimoine bâti et de l'ambiance générale des lieux.

Ces limites ne s'appliquent pas :

- aux dépassements ponctuels dus à des exigences fonctionnelles ou techniques,
- aux équipements d'intérêt collectif et services publics* dont la nature ou le fonctionnement suppose une hauteur différente,
- dans le cas de travaux d'aménagement* et d'extension* de constructions existantes ayant une hauteur différente et supérieure de celle fixée ci-dessus, à condition de ne pas dépasser la hauteur de la construction existante.

AUa 2.2. Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

Afin d'assurer l'insertion de la construction dans son environnement, la qualité et la diversité architecturale, urbaine et paysagère des constructions ainsi que la conservation et la mise en valeur du patrimoine, l'article 2.2 prévoit :

- des dispositions concernant les caractéristiques architecturales des façades et toitures des constructions ainsi que des clôtures
- de fixer des obligations en matière de performances énergétiques et environnementales
- des prescriptions de nature à atteindre des objectifs de protection, de conservation et de restauration du patrimoine bâti (pour lequel les travaux non soumis à un permis de construire sont précédés d'une déclaration préalable et dont la démolition est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir)

Se reporter au Titre 6. Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

AUa 2.3. Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions

Les constructions et aménagements veilleront à limiter leur impact sur l'imperméabilisation des sols et à favoriser le développement de la biodiversité.

Les abords de la construction doivent être traités avec un soin particulier afin de participer à son insertion dans le site, à l'amélioration du cadre de vie et à la gestion de l'eau.

Dans ce cadre, ces aménagements doivent tenir compte :

- de la composition des espaces libres environnants ;
- de la topographie et de la configuration du terrain ;
- de la composition du bâti sur le terrain préexistant ;
- de la situation du bâti sur le terrain.

Coefficient de Biotope par Surface (CBS) et coefficient de Pleine Terre (PLT)

Un Coefficient de Biotope par Surface (CBS) minimal est imposé et comprend une part obligatoire aménagée en Pleine Terre (PLT). Le Coefficient de Biotope par Surface et le coefficient de Pleine Terre sont calculés en rapport au tènement ou à l'unité foncière.

Le Coefficient de Biotope par Surface (CBS) et le coefficient de Pleine Terre (PLT) imposés peuvent être mutualisés dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble*.

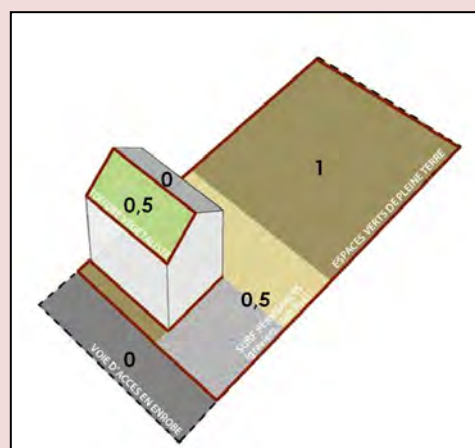
Calcul du Coefficient de Biotope par Surface (CBS):

$CBS = \text{Surface éco-aménageable} / \text{Surface de la parcelle}$

La **surface éco-aménageable** est la somme des surfaces favorables à l'épanouissement de la nature (biotope) sur la parcelle, ou favorable à une infiltration des eaux pluviales. Elle est pondérée en prenant en compte leur intérêt environnemental et leur impact urbain.

Exemple :

Un terrain de 1000 m² situé dans une zone dont le Coefficient de Biotope par Surface (CBS) ne pourra être inférieur à 40 %, et le coefficient de pleine terre (PLT) ne pourra être inférieure à 20 % devra comporter au moins 400 m² de surfaces éco-aménageables, dont au moins 200 m² d'espaces verts de pleine terre.



Le calcul des surfaces s'effectue à partir d'un coefficient appliqué à chaque type d'espace comme suit :

- **Espaces verts de pleine terre** : terre végétale en relation directe avec les strates du sol naturel. Sont également comptabilisés les espaces en eau ou liés à l'infiltration naturelle des eaux de ruissellement (pelouse, jardin d'ornement, jardins familiaux, bassins, mares, noues...) = **pris en compte à 100% de leur superficie**
- **Surfaces perméables** (gravier, stabilisé ou terre armée, pavé drainant ou à joints engazonnés...) = **prises en compte à 50 % de leur superficie**
- **Espaces verts sur dalles ou toitures végétalisées** = **pris en compte à 50% de leur superficie**

Le pétitionnaire peut choisir de panacher les types d'espaces réalisés pour satisfaire ses obligations en matières de surfaces végétalisées.

Dans la zone AUa (et les secteurs AUa1, AUa2, AUa3 et AUa5), ~~à l'exception du secteur AUa4~~, le coefficient de biotope ne doit pas être inférieur à 20% de surface de pleine terre.

~~Dans le secteur AUa4, le coefficient de biotope ne doit pas être inférieur à 20%, dont au moins 10% de surface de pleine terre.~~

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux équipements d'intérêt collectif et services publics.

Plantations des espaces extérieurs

Les aires de stationnement nouvellement créées seront plantées d'arbres de haute tige à hauteur d'1 arbre pour 4 places.

Espaces partagés

Les opérations de plus de 5 logements devront comprendre au moins un espace partagé d'une surface au moins égale à 5% de la surface totale du tènement, avec plantation d'un arbre de moyen ou haut développement pour 50 m² d'espace partagé. Ces espaces pourront par exemple prendre la forme :

- d'espaces collectifs consacrés aux jardins familiaux ou partagés ;
- ou d'aires de jeux et installations sportives extérieures ;
- ou d'espaces communs de convivialité et de services mutualisés (espaces de repas extérieur, terrasse collective).

AUa 2.4. Stationnement

La création de places de stationnement des véhicules résultant de l'application des normes définies ci-après doit se faire en dehors des voies publiques.

Les emplacements seront suffisamment dimensionnés (2,50m minimum x 5,00 m) et facilement accessibles.

En cas d'impossibilité absolue d'aménager les places nécessaires sur le terrain d'assiette, et pour les constructions existantes à la date d'approbation du PLU, il pourra être fait application des dispositions prévues à l'article L151-33 du code de l'urbanisme, à savoir l'acquisition ou la concession de places dans un parc privé de stationnement situé dans un rayon de 200 mètres autour du projet.

Stationnement automobile

Les normes minimales suivantes sont exigées :

- Constructions et créations de logements : 2 emplacements par logement

Pour toute opération supérieure à 5 logements, 1 emplacement visiteur est exigé par tranche de 5 logements :

Opération de 5 logements	1 emplacement visiteur
Opération entre 6 et 10 logements	2 emplacements visiteur
Opération entre 11 et 15 logements	3 emplacements visiteur
Opération entre 16 et 20 logements	4 emplacements visiteur
Opération entre 21 et 25 logements	5 emplacements visiteur
Etc...	

- Constructions à usage d'hébergement : 1 emplacement par tranche complète de 50 m² de surface de plancher.
- Constructions à usage d'artisanat et de commerce de détail : 1 emplacement par tranche complète de 40 m² de surface de plancher.

Entre 0 et 40 m² de surface de plancher	0 emplacement
Entre 41 et 80 m² de surface de plancher	1 emplacement
Entre 81 et 120 m² de surface de plancher	2 emplacements
Entre 121 et 160 m² de surface de plancher	3 emplacements
Etc...	

- Constructions à usage d'activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle : 1 emplacement par tranche complète de 40 m² de surface de plancher* créée, sans pouvoir être inférieur à 1 emplacement par activité.

Entre 0 et 40 m² de surface de plancher	1 emplacement
Entre 41 et 80 m² de surface de plancher	2 emplacements
Entre 81 et 120 m² de surface de plancher	3 emplacements
Etc...	

Dans le secteur AUa3 et conformément à l'article L151-37 du code de l'urbanisme, le plafond affecté au stationnement des constructions à destination de commerces peut représenter jusqu'à 100% de la surface de plancher affectée au commerce.

Stationnement des cycles

Un ou plusieurs espaces couverts et sécurisés doivent être aménagés pour le stationnement des vélos, conformément aux normes minimales figurant ci-dessous.

Pour les constructions à usage de logement, cette disposition s'applique pour toute opération de logements collectifs. Chaque emplacement doit représenter une surface supérieure ou égale à 0,75 m² pour les logements de type 1 et 2 et 1,5 m² pour les autres typologies de logements

Destination	Nombre d'emplacement minimum
Logements	1 emplacement par logement
Activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, équipement d'intérêt collectif et services publics	1 emplacement par tranche même incomplète de 100 m²

Si le nombre de places est fractionné, il doit être arrondi au nombre entier supérieur.

Les espaces aménagés pour le stationnement des vélos seront facilement accessibles depuis l'espace public et préférentiellement de plain-pied et intégrés au volume de la construction.

Sous réserve de justifications particulières liées à la configuration et à la taille des parcelles, à la prévention du risque d'inondation ou de toutes autres dispositions relatives à la mixité des fonctions et à l'animation des rez-de-chaussée, il pourra être admis de réaliser, pour tout ou partie, les emplacements pour cycles au sein des espaces extérieurs des constructions, à condition d'être couverts et de disposer des équipements adaptés.

Article 3 : équipements et réseaux

AUa 3.1. Desserte par les voies publiques ou privées

Les dispositions ci-après ne sont pas applicables aux constructions existantes à la date d'approbation du présent PLU dès lors qu'elles disposent d'une desserte automobile suffisante.

Elles sont cependant applicables en cas de changement de destination* de terrains ou de locaux qui modifierait les conditions de circulation et de sécurité.

Accès* :

Toutes opérations et toutes constructions doivent comporter un nombre d'accès sur les voies publiques, limité au strict nécessaire. En outre, les accès doivent être localisés et configurés en tenant compte des éléments suivants :

- la topographie et la configuration des lieux dans lesquels s'insère l'opération ou la construction.
- la nature des voies sur lesquelles les accès sont susceptibles d'être aménagés afin de préserver la sécurité des personnes (distance de visibilité, vitesse sur voie, intensité du trafic),
- le type de trafic généré par la construction ou l'opération (fréquence journalière et nombre de véhicules accédant à la construction, type de véhicules concernés...),
- les conditions permettant l'entrée et la sortie des véhicules dans le terrain sans manœuvre sur la voie de desserte.

Le nombre des accès sur les voies publiques peut être limité dans l'intérêt de la sécurité. En particulier, lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies, les constructions peuvent n'être autorisées que sous réserve que l'accès soit établi sur la voie où la gêne pour la circulation sera la moindre. Cette gêne sera appréciée notamment en fonction des aménagements qui pourraient être réalisés sur l'une ou l'autre voie.

Sauf impossibilité technique, les accès aux parcelles issues de divisions foncières seront mutualisés.

La pente des rampes d'accès aux terrains situés en contre-haut ou en contrebas des voies ne doit pas dépasser 5% dans les 6 derniers mètres avant le raccordement aux voies.

Voirie* :

Les voies publiques ou privées, destinées à accéder aux constructions, doivent avoir des caractéristiques techniques adaptées aux usages qu'elles supportent, aux opérations qu'elles doivent desservir et notamment à l'approche du matériel de lutte contre l'incendie et de collecte des ordures ménagères.

En outre, les voiries doivent être dimensionnées en tenant compte des flux automobiles et modes doux, des besoins en stationnement.

Toute voie nouvelle doit être adaptée à la morphologie du terrain d'implantation de la construction, en cohérence avec le fonctionnement de la trame viaire environnante.

La voirie interne et principale de toute opération d'ensemble* doit contribuer à assurer la cohérence du réseau viaire du secteur considéré, même dans le cas d'un aménagement par tranches successives.

Les voies en impasse* doivent être aménagées dans leur partie terminale de telle sorte que les véhicules puissent faire demi-tour.

L'aménagement de l'aire de retournement doit être conçu pour consommer la moindre superficie de terrain, tout en permettant une manœuvre simple.

AUa 3.2. Desserte par les réseaux

Eau :

Toute construction à usage d'habitation ou d'activités doit être raccordée au réseau public d'eau potable.

Assainissement :

Eaux usées :

Toute construction à usage d'habitation ou d'activités doit être raccordée au réseau public d'assainissement.

Eaux pluviales :

Les rejets d'eaux pluviales et de ruissellement, créés par l'aménagement ou la construction doivent être absorbés en totalité sur le tènement ou faire l'objet d'un système de rétention (terrasses végétalisées, bassin de rétention, chaussées drainante, cuve...).

Les rejets doivent être dirigés vers des exutoires aptes à les accueillir.

Eaux usées non domestiques

Le raccordement des eaux non domestiques au réseau public d'assainissement est subordonné à une convention d'autorisation de rejet, conformément à l'article L 1331-10 du code de la santé publique.

Intégration du nouveau règlement écrit de la zone AUa4 APRES modification :

Caractéristiques de la zone

La zone AUa4 correspond à la zone d'activités des Batterses sud. La vocation de cette zone est exclusivement économique (artisanale et commerciale).

L'aménagement de cette zone est encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation, secteur n°8 « ZA Batterses Sud / Porte de la Dombes ».

Servitudes

La zone AUa4 est concernée par une Servitude de d'Utilité Publique I3 relative aux ouvrages de transport de distribution de gaz.

Outre les dispositions du présent règlement, conformément aux dispositions de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, tout projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installation.

1 : Destination des constructions, usage des sols et natures d'activité

L'article 1.1 liste les sous-destinations de constructions interdites et l'article 2.1 précise celles qui sont soumises à des conditions particulières. Les sous-destinations qui ne sont pas interdites, ni soumises à des conditions particulières sont autorisées sans conditions. De plus, conformément à l'article R151-29 du Code de l'Urbanisme, les locaux accessoires sont réputés avoir la même sous-destination que le bâtiment principal auquel ils se rattachent. Un local accessoire fait soit partie intégrante d'une construction principale, soit il en constitue une annexe, soit une extension. Il est indissociable du fonctionnement de la construction principale (garage d'une habitation, local de stockage pour un commerce...). Dans certains cas, l'article 2.1 peut préciser des conditions particulières concernant les locaux accessoires.

Article AUa4 - 1- Interdiction de certains usages et affectations des sols, constructions et activités

1.1. Sous destinations de constructions interdites

Catégories de destinations	Catégories de sous-destinations	Sous-destinations interdites	Sous-destinations admises <u>sans condition</u>	Sous-destinations admises <u>sous conditions</u>
Exploitation agricole et forestière	exploitation agricole			
	exploitation forestière			
Habitation	logement			
	hébergement			
Commerce et activités de services	artisanat et commerce de détail			Se reporter à l'article AUa4 2.1
	restauration			
	commerce de gros			
	activités de services avec l'accueil d'une clientèle			Se reporter à l'article AUa4 2.1
	hôtels			

	autres hébergements touristiques			
	cinéma			
Equipements d'intérêt collectif et services publics	locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés			
	locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés			
	établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale			
	salles d'art et de spectacles			
	équipements sportifs			
	Lieux de culte			
	autres équipements recevant du public			
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	industrie			
	entrepôt			
	bureau			Se reporter à l'article AUa4 2.1
	centre de congrès et d'exposition			
	Cuisine dédiée à la vente en ligne			

Légende du tableau

Sous-destination interdite	Sous-destination admise sans condition	Sous-destination admise sous conditions
----------------------------	--	---

1.2. Usages, affectations des sols et types d'activités interdits

- Les usages, affectations et activités qui par leur nature, leur localisation, leur importance ou leur aspect seraient susceptibles d'entraîner pour le voisinage des inconvénients (insalubrité, nuisances, risques...).
- Les châssis et serres dont la hauteur est supérieure à 2,5 m.
- Les plates-formes et fosses agricoles.
- Les terrains de camping, parcs résidentiels de loisirs et villages de vacances classés en hébergement léger.
- Les activités sportives ou de loisirs motorisées.
- Les parcs d'attraction et les golfs.
- Les dépôts de véhicules et de matériaux visibles depuis l'espace public.
- Les garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.
- Les activités d'extraction de matériaux (carrières).
- Les piscines

Article AUa4 - 2 - Limitation de certaines constructions et activités

2.1 Sous destinations de constructions soumises à des conditions particulières

Catégories de destinations	Catégories de sous-destinations	Conditions particulières à respecter
Commerce et activités de services	Artisanat et commerce de détail	La surface de plancher affectée à cette destination ne pourra dépasser 1/3 de la surface de plancher totale des autres destinations autorisées sur l'ensemble du secteur du triangle des Combes. Chaque cellule commerciale devra avoir une surface de plancher minimum de 1 000 m ² .
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	Cette destination doit pouvoir offrir un service aux entreprises présentes sur l'ensemble des zones d'activités. Il s'agit par exemple d'une crèche destinée aux salariés, d'une salle de sport, d'une conciergerie...
Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires	Bureaux	La surface de plancher affectée à cette destination ne pourra dépasser 1/3 de la surface de plancher totale des autres destinations autorisées sur l'ensemble du secteur du triangle des Combes

2.2 Types d'activités soumises à des conditions particulières

Les affouillements et exhaussements de sol sous réserve d'être nécessaires aux usages, constructions et activités autorisés et à la condition qu'ils soient justifiés par la déclivité du terrain. Sur terrain plat, aucun remblai ne sera toléré.

Article AUa4 - 3 – Mixité fonctionnelle et sociale

Non réglementé

2 : Caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères.

Article AUa4 - 4- Volumétrie et implantation des constructions

4.1. Hauteur maximale

La hauteur totale d'une construction correspond à la différence de niveau entre son point le plus haut et son point le plus bas situé à sa verticale. Elle s'apprécie par rapport au niveau du terrain naturel existant avant travaux, à la date de dépôt de la demande. Le point le plus haut à prendre comme référence correspond à l'égout du toit de la construction ou au sommet de l'acrotère, dans le cas de toitures-terrasses. Les installations techniques (souches de cheminées et de ventilation, antennes, locaux techniques d'ascenseurs, cages d'escaliers, panneaux solaires, garde-corps...) sont exclues du calcul de la hauteur.

En cas de pente de terrain significative supérieure à 15%, les hauteurs se calculent par rapport au sol naturel à son niveau le plus bas dans l'emprise de la construction.

La hauteur maximale des constructions, leur extension et leurs annexes, ne peut pas dépasser 13 mètres.

Cette règle s'applique à la fois pour les constructions dotées de toitures à pans, et pour les constructions dotées de toitures terrasses.

Il n'est pas fixé de règle pour les constructions et installations destinées aux équipements d'intérêt collectif et services publics autorisés dans la zone. Cependant, la hauteur doit être adaptée à l'usage et s'intégrer dans l'environnement existant.

Pour les constructions existantes ne respectant pas la règle générale, leur rénovation/réhabilitation et agrandissement sont autorisés, sans que leur hauteur ne puisse être augmentée

Schéma illustrant la règle de hauteur sur terrain plat

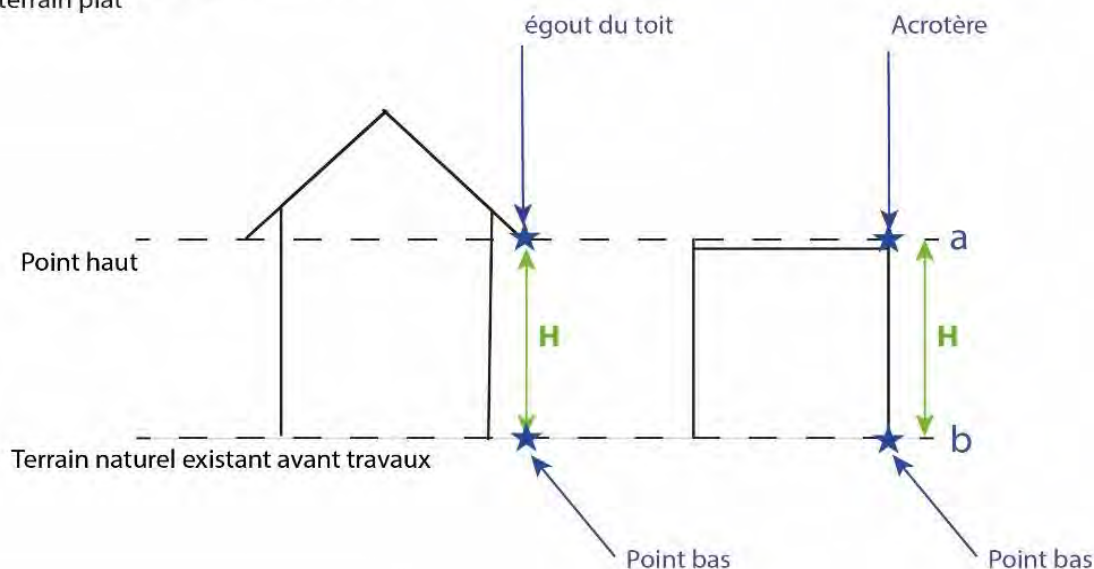
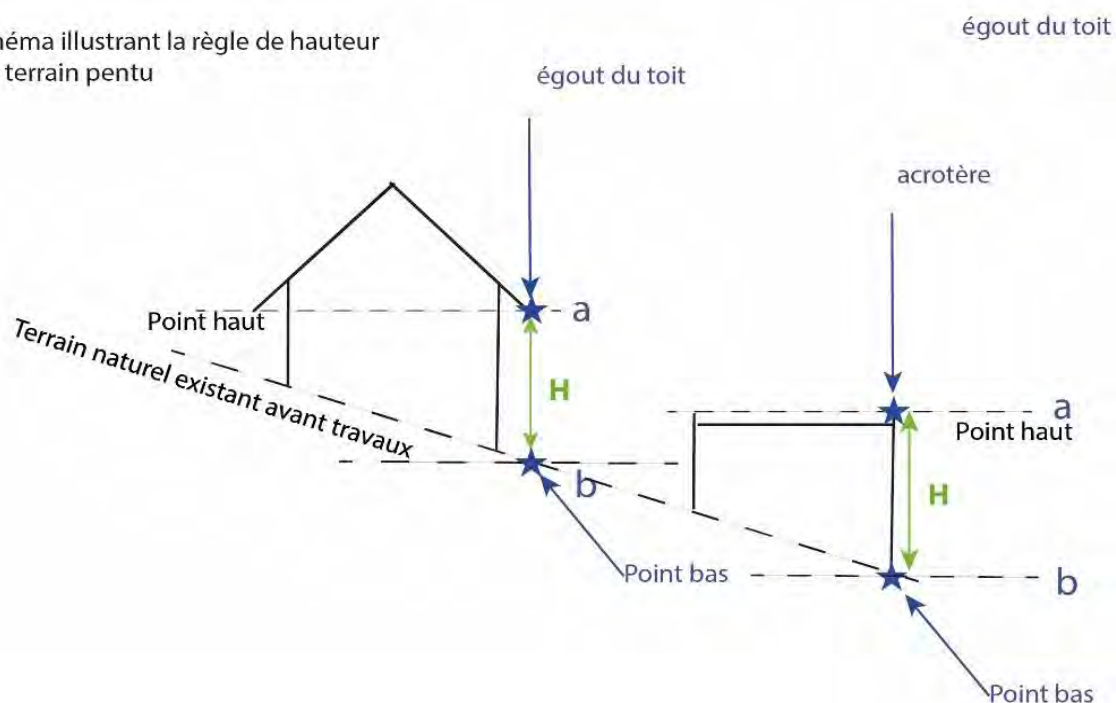


Schéma illustrant la règle de hauteur sur terrain pentu



4.2. Principes volumétriques

La volumétrie des constructions doit être simple et sobre (rectangulaire ou carré pouvant être accolés). Pour les grands volumes, il est demandé une recherche de rythmes au niveau des formes, des structures apparentes, des traitements de façades et des ouvertures. Si le bâtiment présente une façade de plus de 30 mètres linéaires, il devra être fractionné en plusieurs volumes, soit être rythmé par une gamme de coloris.

Ces règles ne s'appliquent pas pour la construction du bâtiment signal, qui sera réalisé dans cette zone. Aussi, les implantations et principes d'aménagement doivent rester compatibles avec le contenu des Orientations d'Aménagement et de Programmation instituées dans ce secteur.

4.3. Implantation par rapport aux voies et emprises publiques

Le présent article s'applique par rapport aux limites actuelles ou futures des emprises publiques et des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique, existantes ou à créer. La voie comprend, le cas échéant, la partie de la chaussée ouverte à la circulation des véhicules motorisés, les itinéraires cyclables, l'emprise réservée au passage des piétons et les fossés et talus la bordant. Ladite règle s'applique en tenant compte des débords de toit et des saillies de façade.

Les constructions, leurs extensions et leurs annexes doivent être implantées en retrait par rapport à certaines voies selon les modalités suivantes :

- Route départementale 1084a : 20 mètres par rapport à l'alignement
- Chemin des Combes : 20 mètres par rapport à l'alignement
- Chemin des Grandes Combes : 8 mètres par rapport à l'alignement

Les implantations doivent rester compatibles avec le contenu des Orientations d'Aménagement et de Programmation instituées dans ces secteurs et constituer un front construit le long de ces axes routiers.

En cas de mise en œuvre d'une isolation en saillie des façades sur une construction existante, nonobstant les règles d'implantation du PLU par rapport aux voies, emprises publiques, limites séparatives, un dépassement de 30 cm par rapport au nu extérieur de la façade avant travaux est autorisé.

Il n'est pas fixé de règle dédiée pour les constructions et installations destinées aux équipements d'intérêt collectif et services publics autorisés dans la zone.

4.4. Implantation par rapport aux limites séparatives

La règle d'implantation par rapport aux limites séparatives s'applique en tenant compte des débords de toit et des saillies en façade.

Les implantations doivent rester compatibles avec le contenu des Orientations d'Aménagement et de Programmation instituées dans ces secteurs.

En cas de mise en œuvre d'une isolation en saillie des façades sur une construction existante, nonobstant les règles d'implantation du PLU par rapport aux voies, emprises publiques, limites séparatives, un dépassement de 30 cm par rapport au nu extérieur de la façade avant travaux est autorisé.

Il n'est pas fixé de règle pour les constructions et installations destinées aux équipements d'intérêt collectif et services publics autorisés dans la zone.

4.5. Emprise au sol

Non réglementé

Article AUa4 -5- Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

5.1. Principes généraux d'insertion

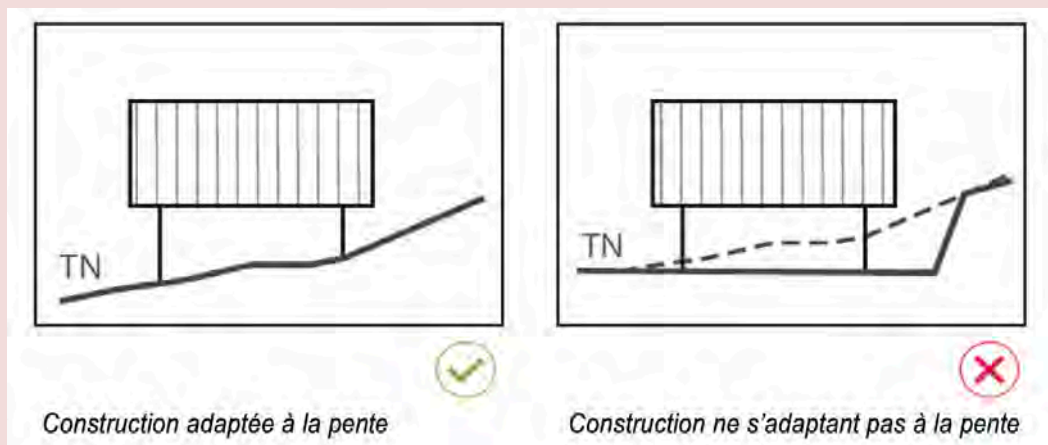
La topographie du terrain

C'est le plan du bâtiment qui doit s'adapter au terrain et non l'inverse. Adapter une construction à la pente, c'est respecter le profil du terrain naturel en le modifiant le moins possible.

Toutes les constructions doivent s'adapter très étroitement à la topographie du terrain naturel, en tenant compte du niveau de la voie de desserte :

- Sur les terrains plats ou à faibles pentes (jusqu'à 15 %), les accès principaux à la construction (entrée, garage), sont de plain-pied, à +/- 50 cm maximum par rapport au terrain naturel. Lorsqu'ils sont intégrés au volume principal, le garage et les annexes sont de même niveau que celui-ci.
- En cas de déclivité plus importante du terrain naturel ou de topographie irrégulière, la volumétrie de la construction s'adapte à la pente et l'accès à niveau depuis la voie publique est privilégié pour le garage.
- Des terrassements pourront être autorisés s'ils contribuent à une meilleure insertion de la construction dans l'environnement proche. Le principe étant la simplicité et l'économie, les terrassements se limitent à l'emprise de la construction et à ses prolongements immédiats ; éviter tout mouvement de terrain qui ne serait pas utile à l'implantation d'une construction notamment en limite séparative où le terrain naturel ne doit pas être modifié.
- Les murs de soutènement ou les talus seront en continuité avec la construction, leur hauteur est limitée à 1,50 m maximum. Le traitement doit assurer une insertion paysagère satisfaisante.

Privilégier les murs en pierres appareillées ou en maçonnerie enduites. La création de talus disgracieux ou de murs de soutènement en blocs d'enrochements non appareillés est strictement interdite. Les constructions sur pilotis ou partiellement sur poteaux sont interdites, à l'exception des terrasses.



L'accès depuis la voie publique.

Si le terrain est en pente, l'accès doit être :

- soit à niveau ;

- soit assuré par un chemin (voie circulée) qui sera le plus court et le moins large possible afin de réduire son impact paysager et les contraintes qui lui sont liées : terrassement et entretien.

Le contexte et l'implantation des constructions environnantes :

La ou les constructions devront bien s'intégrer dans le paysage. Il ne s'agit pas de se dissimuler derrière un rideau végétal ou un mur, mais plutôt de s'y insérer et y trouver sa place en créant des liens harmonieux avec son environnement proche.

La ou les constructions nouvelles doivent démontrer une cohérence avec les constructions voisines en évitant les ruptures d'échelle, de rythme et d'harmonie urbaine. Elles doivent s'intégrer à la séquence de la rue dans laquelle elles s'insèrent.

Les implantations doivent rester compatibles avec le contenu des Orientations d'Aménagement et de Programmation instituées dans ces secteurs.

5.2. Caractéristiques architecturales des toitures des constructions

Type de toiture autorisée pour les constructions principales :

Les toitures terrasses sont recommandées, néanmoins elles peuvent aussi comprendre deux pans ou plus. Les toitures doivent assurer une harmonie avec les toitures environnantes.

Les toitures terrasses doivent être dotées de dispositifs de rétention des eaux pluviales ou de production d'énergies renouvelables. Ces toitures terrasses devront être soit accessibles, soit végétalisées.

Couvertures, éléments de toiture et leurs couleurs :

Les couvertures de teinte noire, rouge vif ou couleur panache, sont interdites.

Les toitures visibles de loin, devront faire l'objet d'une recherche architecturale. Les effets reflets sont interdits.

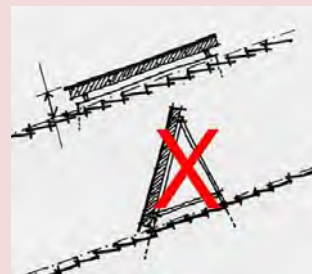
Les antennes paraboliques sont formellement interdites en façade. Elles devront être installées en toiture de manière discrète. Toutefois, une implantation différente sera autorisée pour des raisons techniques, dans la mesure où le dispositif ne sera pas visible depuis l'espace public.

Les panneaux solaires sont autorisés en toiture (photovoltaïque et thermique) sous réserve d'une intégration paysagère. Les panneaux devront être inclinés selon la même pente que celle du toit : les poses formant un angle avec le pan de toit sont interdites.

Les panneaux fixés au sol sont interdits sauf s'ils s'agit d'ombrières disposées sur des espaces de stationnement.

Panneau solaire incliné selon la même pente que celle du toit.

Panneau solaire dont la pose forme un angle avec le pan de toit.



Les règles ci-dessus ne s'imposent pas :

- Aux vérandas, pergolas, carports adossés à une construction principale et disposant d'un accès direct à cette même construction.
- Aux constructions annexes (accolées ou non à la construction principale et sans accès direct depuis cette construction).

- Aux constructions existantes à la date d'approbation du PLU ne respectant pas les règles précitées et à leurs éventuelles extensions

Néanmoins, ces éléments devront être conçus en veillant à leur intégration paysagère, et s'inscrire en harmonie avec les constructions principales voisines.

5.3. Caractéristiques architecturales des façades des constructions

Type de façade autorisée pour les constructions principales :

L'emploi à nu des matériaux destinés à être enduits et les imitations de matériaux sont interdits.

Les traitements et finitions de surfaces de façades doivent être mats et non brillants.

Les pastiches d'architecture étrangère à la région, tels que les chalets alpins, maisons scandinaves ainsi que les systèmes constructifs apparents (rondins) sont interdits.

Les éléments faussement rustiques de type crépis grossier, fausses pierres d'angles, faux linteaux en bois, sont interdits.

Les surfaces de façades doivent être sobres et planes. Les finitions rustiques sont interdites.

Types de menuiseries autorisées :

Les bacs aciers sont autorisés s'ils s'intègrent de manière harmonieuse dans leur environnement.

Couleurs :

Concernant les façades :

Les couleurs de façade doivent être en harmonie avec la gamme chromatique du bâti environnant, dans des tons proches, plus ou moins foncés.

L'usage des couleurs vives et du blanc pur, est interdit.

Les portes de garage, portes d'entrée, fenêtres, volets devront avoir une teinte de finition en harmonie avec la teinte de la façade. Chaque élément devra être traité de façon uniforme (une teinte unique pour l'ensemble des volets, une teinte unique pour l'ensemble des ouvertures).

Les couleurs doivent respecter le nuancier défini dans l'OAP « Secteur n°8 : ZA Batterses Sud / Porte de la Dombes ».

5.4. Caractéristiques architecturales des clôtures

Les clôtures doivent en premier lieu présenter une harmonie de traitement au regard des constructions et clôtures déjà existantes. Elles doivent, de plus, prendre en compte les impératifs d'écoulement des eaux et de circulation faunistique, notamment par leur nature, leurs caractéristiques, leur mode d'ancrage et leur orientation.

Les clôtures nouvelles ne devront pas dépasser 2 mètres.

Les canisses et filets brise-vue, les palissades en tôle, les palissades plastifiées, les panneaux pleins, les paillons, claustras, brandes et tapis de végétation sont interdits.



Clôtures surmontées d'une canisse ou d'un filet brise-vue.

Les coffrets techniques et les boîtes aux lettres seront intégrés dans la façade du bâtiment, dans un muret de clôture ou de soutènement, dans une porte ou un portail, ou dans une haie.

Les clôtures en angle de rue doivent être aménagées de façon à préserver la visibilité des carrefours (pan coupé par exemple).

Article AUa4 -6- Traitement environnemental et paysager des espaces non-bâtis et abords des constructions

6.1. Espaces libres

Les espaces laissés libres (hors espaces nécessaires à la desserte interne et au stationnement) seront traités en espaces verts de pleine terre, engazonnés et éventuellement plantés.

Les aires de stationnement en surface sont conçues, tant dans le choix de leur localisation que dans le traitement paysager, pour limiter leur impact visuel depuis l'espace public. Le traitement au sol des aires de stationnement assure l'infiltration des eaux pluviales par des techniques adaptées (sable, gravier, dalles alvéolées, pavés non joints...).

Privilégier pour les espaces nécessaires à la desserte interne des revêtements perméables (sable, gravier, dalles alvéolées, pavés non joints ...). Leur tracé sera conçu pour réduire leur linéaire et leur emprise et pour s'insérer de façon discrète dans le paysage et la topographie du terrain. Le traitement des circulations piétonnes privilégie également l'emploi de revêtements perméables.

La conception des projets privilégie une composition paysagère qui :

- à l'échelle de l'ilot maintient et/ou renforce la trame verte par la recherche de continuités végétales ;
- à l'échelle du terrain, inscrit les constructions dans un rapport cohérent et harmonieux entre les espaces bâtis et les espaces libres.

Leur implantation suivra les prescriptions du carnet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation dédié pour ce secteur.

Dans la zone AUa4, le coefficient de pleine terre ne doit pas être inférieur à 15%.

6.2. Plantations

Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées.

Les essences locales doivent être privilégiées pour les plantations et la composition des haies (cf. liste en annexe).

Les haies constituées d'une seule espèce ou variété sont interdites.

Les espèces invasives (ex : érable negundo, renouée du japon, arbre aux papillons ou laurier d'Espagne, herbe de la pampa...) sont interdites.

Article AUa4 -7- Stationnement

7.1. Véhicules particuliers

Pour toutes les sous-destinations admises dans la zone, le stationnement des véhicules doit correspondre aux besoins et caractéristiques des constructions. Il doit être réalisé prioritairement sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat, en dehors des voies publiques ou de desserte collective qui ne sont pas prévues à cet effet.

Par ailleurs, pour la sous-destination « bureau », il sera demandé 1 place de stationnement au minimum par tranche de 40m² de surface de plancher, à réaliser prioritairement sur le terrain d'assiette, ou dans son environnement immédiat, en dehors des voies publiques ou de desserte collective qui ne sont pas prévues à cet effet.

Leur implantation et leur composition suivra les prescriptions du carnet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation dédié pour ce secteur.

7.2. Deux roues

Pour toutes les sous-destinations admises dans la zone, le stationnement des deux roues doit correspondre aux besoins et caractéristiques des constructions. Il doit être réalisé prioritairement sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat, en dehors des voies publiques ou de desserte collective qui ne sont pas prévues à cet effet.

Leur implantation et leur composition suivra les prescriptions du carnet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation dédié pour ce secteur.

3 : Équipements et Réseaux

Article AUa4 - 8- Desserte par les voies publiques ou privées

Pour être constructibles, les terrains doivent être desservis par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à l'importance du projet ou à la destination des constructions ou des aménagements envisagés. Les caractéristiques de ces voies ne doivent pas notamment rendre difficile la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les voies doivent permettre de satisfaire aux règles minimales de desserte (défense contre l'incendie, protection civile, ramassage des ordures ménagères, sécurité routière...).

Les accès à la voie publique qui desservent plus d'un logement ou toute autre mode d'occupation du sol doivent avoir au moins 5 mètres de largeur. La manœuvre et l'accès nouveaux ne doivent pas générer de gênes à la libre circulation sur la voie publique ou ouverte à la circulation.

Les accès devront être, autant que possible, mutualisés, afin d'éviter la multiplication des entrées et sorties sur les voies publiques. Si impossibilité technique, cette dernière devra être dûment justifiée.

Article AUa4 - 9- Desserte par les réseaux

9.1. Alimentation en eau potable

Toute construction à usage d'habitation ou qui requiert une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public d'eau potable et doit être desservie par une conduite de caractéristiques suffisantes, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

9.2. Alimentation en eaux usées

Le raccordement au réseau des eaux usées est obligatoire dans les zones d'assainissement collectif définies au zonage d'assainissement annexé au PLU.

Dans les zones d'assainissement non collectif, un dispositif d'assainissement individuel doit être installé conformément aux règles du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

9.3. Gestion des eaux pluviales et du ruissellement

Les eaux pluviales doivent être collectées et stockées temporairement dans une cuve de rétention enterrée en vue de leur évacuation avec un débit maîtrisé dans un puit d'infiltration.

Si la nature géotechnique du sol ne permet pas l'infiltration des eaux pluviales, elles pourront être évacuées soit par branchement sur le réseau public d'assainissement des eaux pluviales lorsqu'il existe un réseau de type séparatif au droit de la parcelle, soit par restitution dans le milieu naturel, sans jamais les rejeter dans le collecteur d'eaux usées, ni dans un dispositif d'épuration individuel.

Les aménagements nécessaires à la rétention et au libre écoulement des eaux pluviales sont à la charge exclusive du constructeur qui doit réaliser les dispositifs adaptés à l'opération et au terrain sans porter préjudice aux fonds voisins ou à la voirie.

La mise en place de systèmes de récupération et de stockage des eaux pluviales pour un usage domestique (arrosage jardin, alimentation WC, etc.) est autorisée, mais ne doit pas être confondue avec une obligation de rétention des eaux pluviales, dont le but est un « écrêtage » d'un épisode pluvieux intense (selon fréquence de retour de crue). La mise en place de systèmes mixtes de « récupération-rétention » est admis. L'utilisation des eaux pluviales pour un usage domestique doit faire l'objet d'une convention avec le service gestionnaire de l'assainissement des eaux usées.

9.4. Autres réseaux

Sécurité incendie

Les constructions, travaux, ouvrages ou installations doivent disposer des moyens permettant d'assurer la lutte contre l'incendie.

Gestion des déchets

Les contenants autorisés pour le stockage des déchets doivent suivre les préconisations des services intercommunaux de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Électricité, téléphone et réseaux de communication électroniques

Les réseaux (électricité, téléphone, haut débit...) doivent être enfouis dans la propriété privée jusqu'au point de raccordement situé en limite des voies ou des emprises publiques, sauf en cas d'impossibilité technique dûment justifiée.

Pour les constructions nouvelles, les fourreaux nécessaires au raccordement au réseau de communications électroniques doivent être prévus.

4. PRÉSERVER LE PATRIMOINE VÉGÉTAL

4.1. EXPOSÉ DES MOTIFS ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

La commune de Beynost a pour objectif de promouvoir une meilleure prise en compte du patrimoine végétal notamment en zone urbaine ; ceci est indispensable pour assurer la qualité du cadre de vie des habitants pour les années à venir.

Dans le cadre de la modification n°1, le projet urbain sur la « route de Genève ouest » traduit dans l'OAP éponyme, a été assorti d'un inventaire précis de l'ensemble du patrimoine arboré de ce secteur. Une trentaine de sujets ont été identifiés. Ils ont été inscrits sur le règlement graphique comme « arbres à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme ».

Le règlement écrit a été complété des dispositions réglementaires visant à assurer leur protection. Pour rappel :

« Les arbres identifiés aux documents graphiques doivent être préservés.

Cette protection interdit toute construction et aménagement en lieu et place de l'arbre.

Ces arbres ne pourront donc pas être abattus sauf en cas de mauvais état sanitaire. Une déclaration préalable d'abattage doit alors être adressée à la commune pour obtenir l'autorisation si l'abattage se justifie. Il devra être compensé par la plantation d'un autre arbre dans la propriété.

En outre, une distance entre le tronc et le bâti doit être respectée afin d'assurer la pérennité du sujet :

- 3 mètres pour les arbres de taille inférieure à 15m
- 5 mètres pour les arbres de taille comprise entre 15m et 25m
- 7 mètres pour les arbres de taille supérieure à 25m

De plus, pendant la phase travaux, toutes les dispositions de protection du système racinaire et du houppier de l'arbre doivent être mises en œuvre.

Des fiches d'inventaire pour chaque sujet protégé ont été élaborées et figurent en annexe du présent document. »

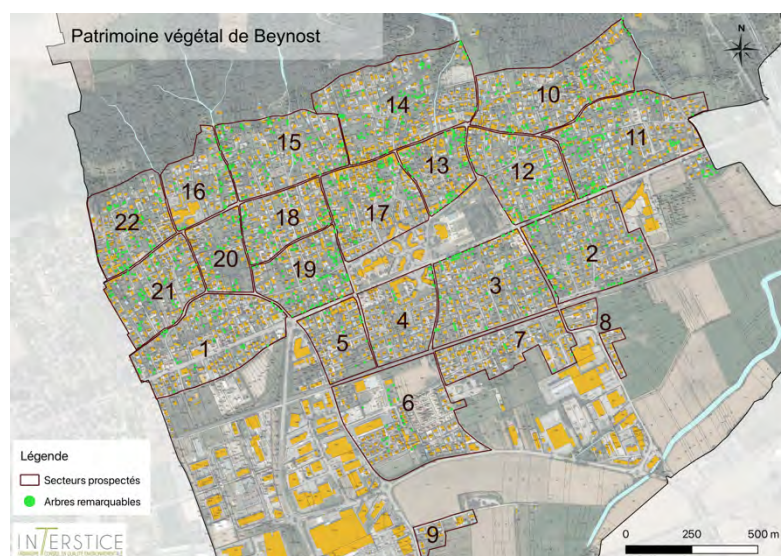
Afin de garantir des projets plus soucieux de la qualité du cadre de vie à tous les beynolans, la municipalité a décidé d'élargir l'étude du patrimoine végétal à l'ensemble du territoire communal et a fait réaliser un inventaire complet des arbres remarquables dans toutes les zones urbaines de la commune (secteurs résidentiels, centralité et extension). Les zones d'activités économiques et le domaine public n'ont pas fait l'objet d'inventaire à ce stade.

Ainsi, une campagne de prospection a été réalisée par un expert arboricole début 2024. Au total, près de 1200 arbres remarquables ont été inventoriés sur la commune, répondant aux critères suivants :

- Ancienneté,
- Hauteur,
- Rareté de leur essence,
- Aspect esthétique,
- Historique,
- Potentiel d'avenir,
- Contribution à une continuité végétale dans le tissu urbain ou à un bosquet,
- Visibilité depuis l'espace public, participant ainsi au paysage local.

Pour une meilleure lisibilité, les arbres remarquables ont été regroupés par secteurs de la commune (22 ilots au total). Chaque sujet ou groupe de sujets, a été identifié sous forme d'une fiche par propriété (exemple de fiche ci-contre). Chaque fiche contient des indications de la localisation, des caractéristiques des arbres et leur photographie.

Ces fiches récapitulatives sont jointes en annexe de la présente notice.



L'OBSERVATION : N°1
réalisée par SITTELE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse	Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1815 Route de Genève	Terrain privé	
Parcelle	Milieu	
AL 519	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :	

L'ARBRE

Description générale	Photographies
* Espèce : Aubépine * Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant * Hauteur (approximative en m) : 6 m * Diamètre (approximatif en cm) : 30/35 cm * Forme : port naturel * Age : 40 /50 ans * Nb d'arbres si alignement : isolé	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaillant à surveiller Défaillant majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre * Esthétique : oui * Originalité : oui * Rareté de l'essence : calibre de cet arbre un peu exceptionnel (arbre ancien) * Intérêt pour la biodiversité : oui	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain * Intérêt pour la TVB et confort d'été : * Intérêt paysager : * Vue depuis le domaine public : oui depuis le chemin des Bottes * Autre :	
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

Avec l'extension de l'inventaire du patrimoine végétal à l'ensemble des zones urbaines de la commune, l'objectif communal est de faire connaître ce patrimoine aux propriétaires pour les inciter à le préserver. L'objectif est une sensibilisation des propriétaires au patrimoine végétal et aux aménités procurées.

L'inscription de ces arbres sur le règlement graphique permet une bonne visibilité des arbres remarquables pour les pétitionnaires.

Conscients que ces protections peuvent être bloquantes (ce qui serait ennuyeux notamment dans les secteurs du projet urbain), les élus ont décidé d'introduire la notion de compensation plutôt qu'une protection stricte.

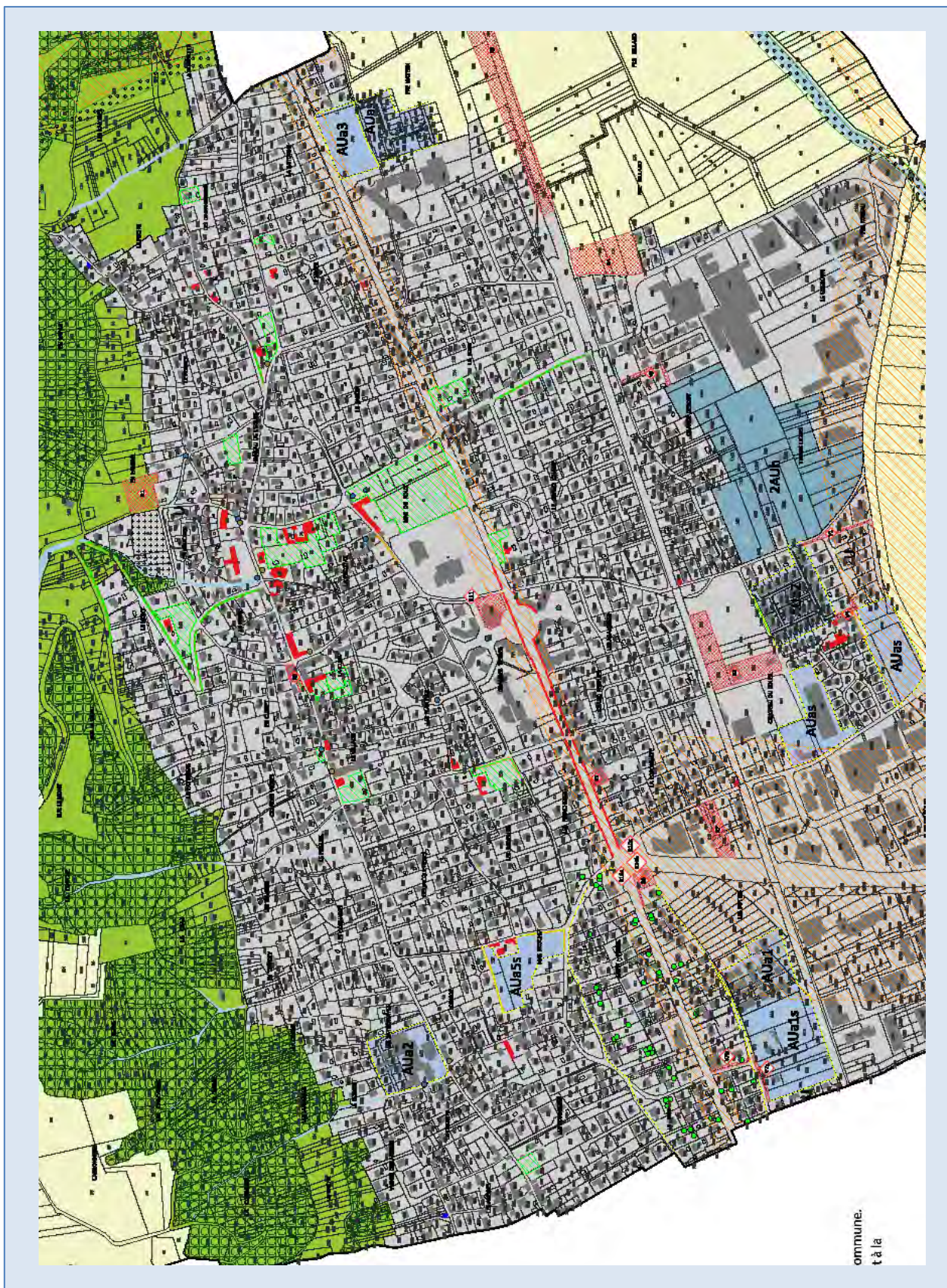
En effet, une protection stricte peut s'avérer bloquante. Or pour la commune, il ne s'agit pas de bloquer les projets, ni d'éviter toute densification du tissu urbain (ce qui serait d'ailleurs contradictoire avec les lois en vigueur relatives à l'économie d'espace).

C'est pourquoi la commune souhaite adapter la règle dans l'objectif de préserver le patrimoine arboré sur l'ensemble du territoire tout en permettant l'évolution du tissu urbain et les projets. Il convient donc d'instituer plus clairement le principe de compensation.

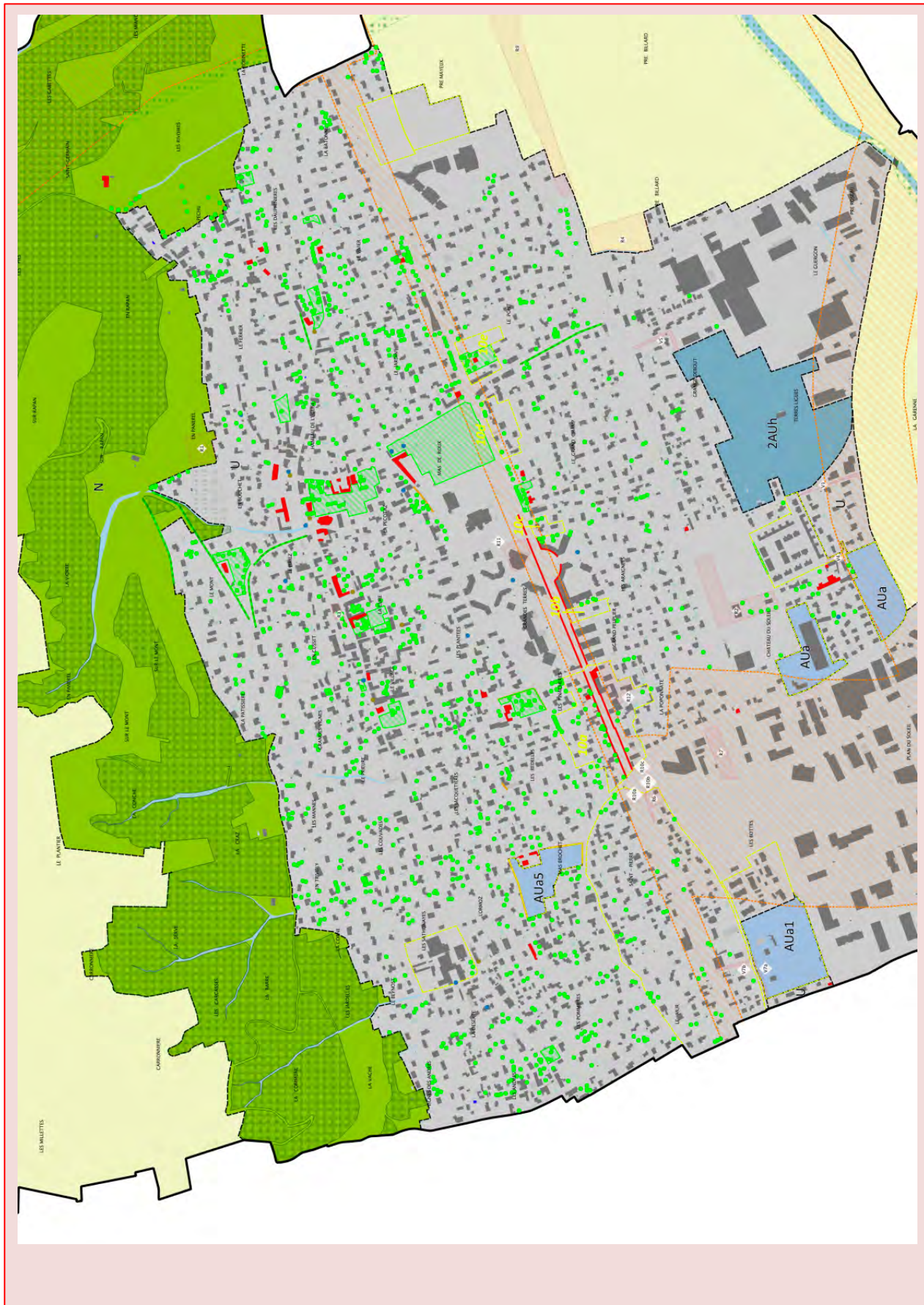
4.2. PIECES MODIFIEES AU PLU

4.2.1. Le règlement graphique

Extrait du règlement graphique n°1 AVANT modification :



Extrait du règlement graphique n°1 APRÈS modification :



4.2.2. Le règlement écrit

Pour une meilleure compréhension les textes ajoutés sont écrits en rouge (**exemple**) et les textes supprimés figurent en rouge barré (~~exemple~~).

Il convient tout d'abord de préciser dans les dispositions générales que des dispositions spécifiques peuvent figurer dans d'autres parties du règlement, afin d'éviter toute interprétation erronée de la règle.

Extrait du règlement écrit AVANT modification :

Dispositions générales (Page 17) :

Arbres remarquables

Les arbres remarquables identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme au document graphique sont à conserver.

Lorsque, pour des raisons de sécurité, l'état sanitaire ou la dangerosité d'un arbre remarquable le justifie, sa suppression sera soumise à une déclaration préalable de travaux (R421-23 du Code de l'Urbanisme). L'autorisation éventuellement délivrée pourra comporter une prescription visant la replantation.

Extrait du règlement écrit APRES modification :

Dispositions générales

Arbres remarquables

Les arbres remarquables identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme au document graphique sont à conserver.

Lorsque, pour des raisons de sécurité, l'état sanitaire ou la dangerosité d'un arbre remarquable le justifie, sa suppression sera soumise à une déclaration préalable de travaux (R421-23 du Code de l'Urbanisme). L'autorisation éventuellement délivrée pourra comporter une prescription visant la replantation.

Des dispositions spécifiques peuvent figurer dans le règlement de chaque zone du PLU.

Extrait du règlement écrit AVANT modification :

Zone U2.3 Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions

Arbres identifiés au document graphique au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Les arbres identifiés doivent être préservés.

Cette protection interdit toute construction et aménagement en lieu et place de l'arbre.

Ces arbres ne pourront donc pas être abattus sauf en cas de mauvais état sanitaire. Une déclaration préalable d'abattage doit alors être adressée à la commune pour obtenir l'autorisation si l'abattage se justifie. Il devra être compensé par la plantation d'un autre arbre dans la propriété.

En outre, une distance entre le tronc et le bâti doit être respectée afin d'assurer la pérennité du sujet :

- 3 mètres pour les arbres de taille inférieure à 15m
- 5 mètres pour les arbres de taille comprise entre 15m et 25m
- 7 mètres pour les arbres de taille supérieure à 25m

De plus, pendant la phase travaux, toutes les dispositions de protection du système racinaire et du houppier de l'arbre doivent être mises en œuvre.

Des fiches d'inventaire pour chaque sujet protégé ont été élaborées et figurent en annexe du présent document.

Extrait du règlement écrit APRES modification :

Zone U2.3 Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions

Arbres identifiés au document graphique au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Les arbres identifiés doivent être préservés.

Cette protection interdit toute construction et aménagement en lieu et place de l'arbre.

*Ces arbres ne pourront donc pas être abattus sauf en cas de mauvais état sanitaire **ou en cas de projet non compatible avec la protection**. Une déclaration préalable d'abattage doit alors être adressée à la commune pour obtenir l'autorisation si l'abattage se justifie. Il devra être compensé par la plantation d'un autre arbre **de haute tige dans les espaces de pleine terre** de la propriété.*

En outre, une distance entre le tronc et le bâti doit être respectée afin d'assurer la pérennité du sujet :

- 3 mètres pour les arbres de taille inférieure à 15m*
- 5 mètres pour les arbres de taille comprise entre 15m et 25m*
- 7 mètres pour les arbres de taille supérieure à 25m*

De plus, pendant la phase travaux, toutes les dispositions de protection du système racinaire et du houppier de l'arbre doivent être mises en œuvre.

Des fiches d'inventaire pour chaque sujet protégé ont été élaborées et figurent en annexe du présent document.

5. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT PAR RAPPORT AUX ÉVOLUTIONS DES ZONES À URBANISER

5.1. SUPPRESSION DE L'INDICE « S » DANS LE RÈGLEMENT

5.1.1. Exposé des motifs et justification des choix retenus

Lors de l'élaboration du PLU en 2019, le SIVU de Beynost – Saint-Maurice-de-Beynost était mis en demeure de réaliser les travaux de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées. Afin d'appréhender la capacité résiduelle de la STEP, une étude a été réalisée. Elle a permis de définir les capacités réelles de la STEP pour accueillir les effluents d'ici à la mise en service de la future STEP.

C'est pourquoi, le PLU de Beynost avait phasé le développement et conditionné certaines zones à la livraison de la nouvelle station d'épuration. Les zones à urbaniser qui font l'objet d'un phasage étaient indicées « s » sur le document graphique. Leur urbanisation est conditionnée à la mise en service de la future station d'épuration.

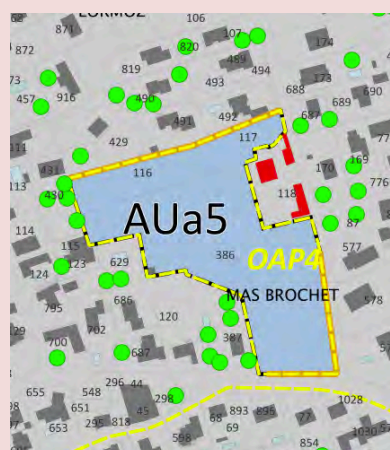
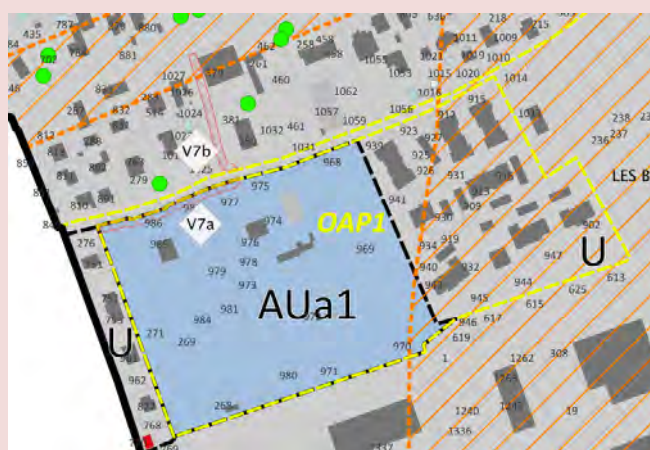
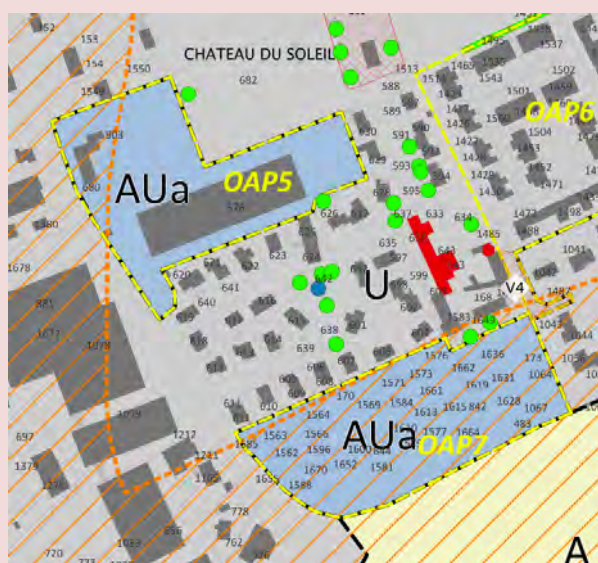
La nouvelle station d'épuration a été livrée début 2024, il convient de mettre à jour le PLU et de supprimer les zones indicées « s ».

5.1.2. Pièces modifiées

Extrait du règlement graphique n°1 AVANT modification :



Extrait du règlement graphique n°1 APRES modification :



AUa

Zone à urbaniser destinée à assurer, à terme, le développement de la commune sous la forme de quartiers nouveaux équipés et aménagés de façon cohérente.

Elle comprend un secteur AUa1, AUa2, AUa3 et AUa4 soumis à des règles de densités et de destinations différentes.

Elle est concernée par une servitude de mixité sociale (L.151-15 du Code de l'Urbanisme) : toute opération comprenant 3 logements et plus devra comporter au moins 50% de logements locatifs sociaux.

~~L'ouverture à l'urbanisation des secteurs indicés «s» est conditionnée à la mise en service de la future station d'épuration.~~

Le règlement écrit

Pour une meilleure compréhension les textes ajoutés sont écrits en rouge (**exemple**) et les textes supprimés figurent en rouge barré (~~exemple~~).

Extrait du règlement écrit AVANT modification :

ZONE AUa

Caractéristiques de la zone

(...)

La zone AUa comprend des secteurs AUa1, AUa2, AUa3, AUa4 et AUa5 soumis à des règles de densité et de destinations et sous destinations différentes.

Ces secteurs peuvent être indicés « s », ce qui signifie que leur ouverture à l'urbanisation est conditionnée à la mise en service de la future station d'épuration.

Extrait du règlement écrit APRES modification :

ZONE AUa

Caractéristiques de la zone

(...)

La zone AUa comprend des secteurs AUa1, AUa2, AUa3, AUa4 et AUa5 soumis à des règles de densité et de destinations et sous destinations différentes.

~~Ces secteurs peuvent être indicés « s », ce qui signifie que leur ouverture à l'urbanisation est conditionnée à la mise en service de la future station d'épuration~~

Extrait du règlement écrit AVANT modification :

ZONE AUa

AUa 3.2. Desserte par les réseaux

(...)

Eaux usées :

Toute construction à usage d'habitation ou d'activités doit être raccordée au réseau public d'assainissement.

Les secteurs indicés « s » doivent être raccordés à la future station d'épuration.

Extrait du règlement écrit APRES modification :

ZONE AUa

AUa 3.2. Desserte par les réseaux

(...)

Eaux usées :

Toute construction à usage d'habitation ou d'activités doit être raccordée au réseau public d'assainissement.

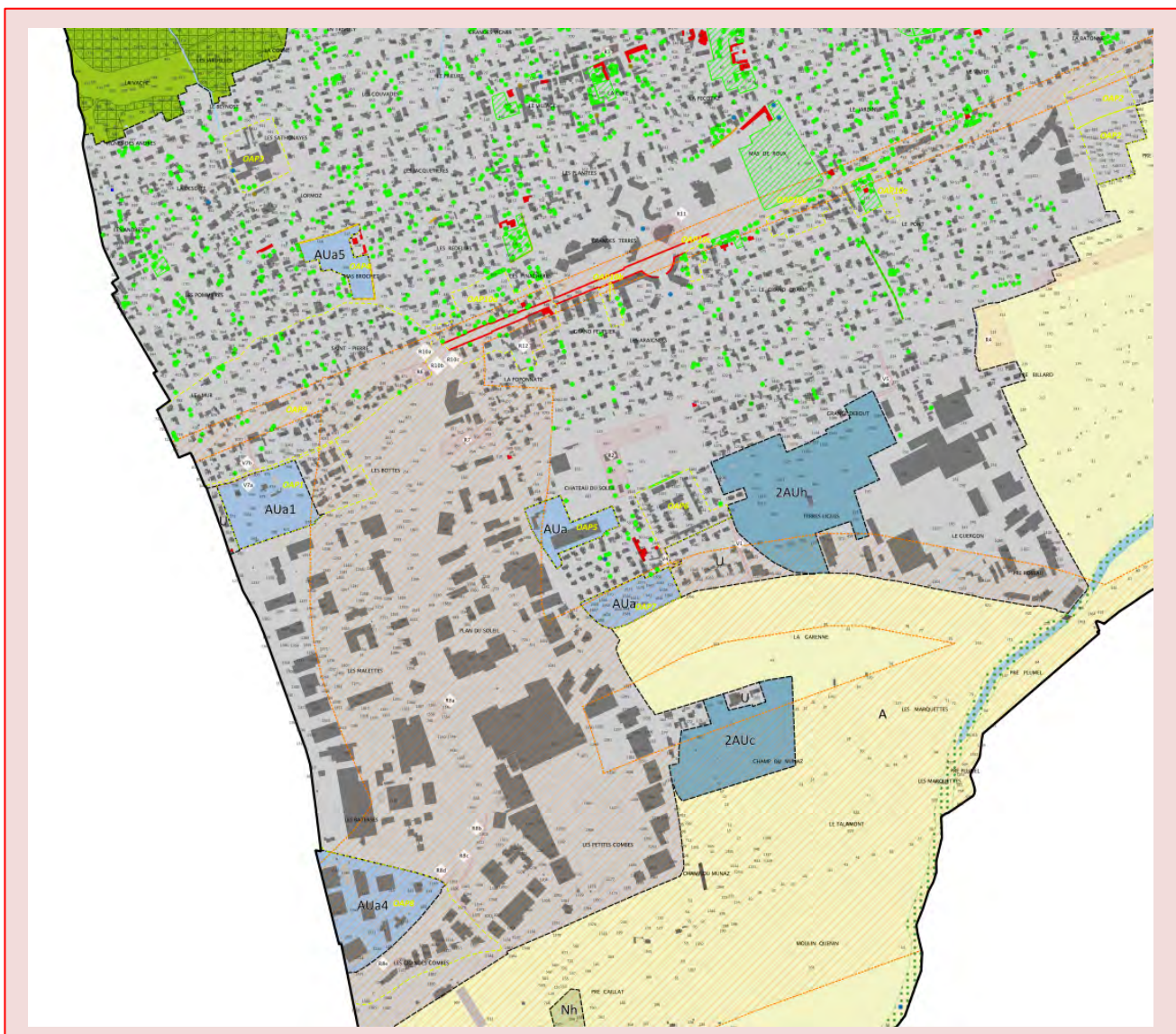
~~Les secteurs indicés « s » doivent être raccordés à la future station d'épuration~~

AUa

Zone à urbaniser destinée à assurer, à terme, le développement de la commune sous la forme de quartiers nouveaux équipés et aménagés de façon cohérente.

Elle comprend un secteur AUa1, AUa2, AUa3 et AUa4 soumis à des règles de densités et de destinations différentes.

Elle est concernée par une servitude de mixité sociale (L.151-15 du Code de l'Urbanisme) : toute opération comprenant 3 logements et plus devra comporter au moins 50% de logements locatifs sociaux.

Extrait du règlement graphique n°1 APRES modification :**AUa**

Zone à urbaniser destinée à assurer, à terme, le développement de la commune sous la forme de quartiers nouveaux équipés et aménagés de façon cohérente.

Elle comprend un secteur AUa1, AUa4 et AUa5 soumis à des règles de densités et de destinations différentes.

Elle est concernée par une servitude de mixité sociale (L.151-15 du Code de l'Urbanisme) : toute opération comprenant 3 logements et plus devra comporter au moins 50% de logements locatifs sociaux.

Règlement écrit

Extrait du règlement écrit de la zone AUa APRES modification :

Pour une meilleure compréhension les textes ajoutés sont écrits en rouge (**exemple**) et les textes supprimés figurent en rouge barré (~~exemple~~).

A noter, les corrections effectuées dans les parties 3 et 5.1 sont reprises dans ce point.

Caractéristiques de la zone

Zone à urbaniser destinée à assurer, à terme, le développement de la commune sous la forme de quartiers nouveaux équipés et aménagés de façon cohérente.

Elle correspond aux secteurs :

- du Mas Brochet (**AUa5**)
- des Bottes (**AUa1**)
- de Château du Soleil Nord **et Sud et Est**
~~— de Pré Mayeux~~
~~— de l'ancien Établissement Français du Sang~~
~~— des Batterses Sud~~

Ces secteurs sont destinés à accueillir des opérations à vocation résidentielle et d'hébergement.

Ces secteurs bénéficient dans leur périphérie immédiate d'équipements, d'infrastructures de capacité suffisante et sont urbanisables à court ou moyen termes.

Leur urbanisation est admise lors de la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble.

La desserte et l'aménagement de ces secteurs doivent s'organiser à partir des indications de voirie, des principes de composition et d'organisation définis dans « Les Orientations d'aménagement et de programmation ».

La zone AUa comprend des secteurs AUa1, ~~AUa2, AUa3, AUa4~~ et AUa5 soumis à des règles de densité et de destinations et sous destinations différentes.

La zone AUa est concernée par :

- Des périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation : la desserte et l'aménagement de ce secteur doivent s'organiser à partir des principes de composition et d'organisation définis dans « Les Orientations d'aménagement et de programmation ».
- Une servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme, qui autorise le règlement du PLU à « Délimiter, dans les zones urbaines ou à urbaniser, des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale ».
- Des secteurs bruyants au droit des infrastructures terrestres de transports.
- Les dispositions de l'Amendement Dupont de la Loi Barnier
- Le risque mouvement de terrain et inondation : elle est soumise au règlement du PPRN
 - o Risque fort inondation par crues torrentielles
 - o Risque moyen d'inondation par les crues de la Serein
 - o Risque moyen d'inondation par crues torrentielles
- Le Droit de Préemption Urbain mis en place par délibération en Conseil Municipal du 29/06/2017.

L'édification des murs de clôture est soumise à déclaration conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 20/12/2007.

Les démolitions sont soumises au permis de démolir conformément à la délibération du Conseil Municipal du 16/10/2008.

Les prescriptions définies ci-après s'appliquent sur l'ensemble de la zone AUa, sauf stipulations contraires.

Article 1 : Destination des constructions, usage des sols et natures d'activité

AUa 1.1 Occupation et utilisation du sol interdites

AUa 1.2. Occupation et utilisation du sol admises sous conditions

ZONES AUa	AUa AUa1 AUa2 AUa5	AUa3	AUa4
Destinations			
HABITATIONS			
Logement	V	X	X
Hébergement	V	X	X
COMMERCE ET ACTIVITES DE SERVICE			
Artisanat et commerce de détail	X	V	C2
Restauration	X	X	V
Commerce de gros	X	X	V
Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	C1	X	C3
Hébergement hôtelier et touristique	X	X	V
Cinéma	X	X	V
EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS			
Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés	V		V
Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	V		V
Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale	V		V
Salles d'art et de spectacles	V		V
Équipements sportifs	V	V	V
Autres équipements recevant du public	V	V	X
EXPLOITATION AGRICOLE ET FORESTIERE			
Exploitation agricole	X	X	X
Exploitation forestière	X	X	X
AUTRES ACTIVITES DES SECTEURS SECONDAIRE OU TERTIAIRE			
Industrie	X	X	X
Entrepôt	X	X	C4
Bureau	X	X	V
Centre de congrès et d'exposition	X	X	X

V : Autorisé sans condition ; X : Interdit ; C : Conditionné

C1 : à condition qu'elles soient liées à une construction à usage de logement sur le même tènement et dans la limite de 50m² de surface de plancher*.

~~C2 : à condition de représenter 500 m² de surface de plancher* minimum.~~

~~C3 : à condition de représenter 300 m² de surface de plancher* minimum.~~

~~C4 : à condition d'être lié à une activité autorisée dans la zone.~~

AUa 1.3. Mixité fonctionnelle et sociale

Mixité sociale :

Article L.151-15 du Code de l'Urbanisme

Dans la zone AUa et les secteurs AUa1, ~~AUa2~~, ~~AUa3~~ et AUa5, toute opération comprenant 3 logements et plus devra comporter au moins 50% de logements locatifs sociaux.

Dans le cadre d'un secteur comprenant plusieurs phases d'aménagement, cette règle s'applique à l'ensemble du secteur et non pas à chaque opération.

Si le nombre de logement est fractionné, il doit être arrondi au nombre entier supérieur conformément au tableau ci-dessous.

Nombre de logements prévus dans l'opération	Dont nombre de logements locatifs sociaux à réaliser au minimum	Nombre de logements prévus dans l'opération	Dont nombre de logements locatifs sociaux à réaliser au minimum
3 à 4	2	34 à 35	18
5 à 6	3	35 à 36	19
7 à 8	4	36 à 37	20
9 à 10	5	38 à 39	21
11 à 12	6	40 à 41	22
13 à 14	7	41 à 42	23
15 à 16	8	43 à 44	24
17 à 18	9	45 à 46	25
19 à 20	10	47 à 48	26
20 à 21	11	49 à 50	27
22 à 23	12	51 à 52	28
24 à 25	13	53 à 54	29
26 à 27	14	55 à 56	30
28 à 29	15	56 à 57	31
30 à 31	16	57 à 58	32
32 à 33	17	59 à 60	33

Mixité fonctionnelle :

Non règlementé.

Article 2 : Caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères

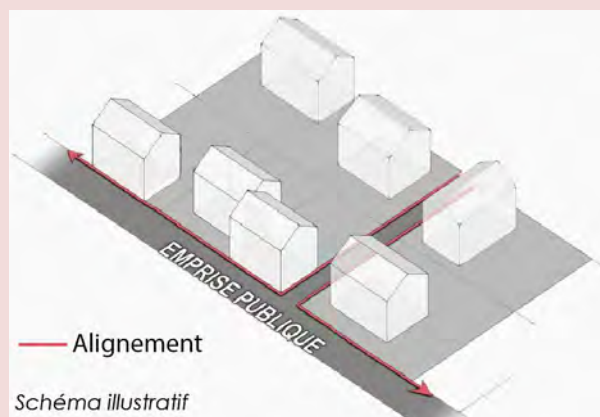
AUa 2.1. Volumétrie et Implantation des constructions

Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Le retrait des constructions est mesuré horizontalement de tout point de la construction au point le plus proche de l'alignement*.

Sont compris dans le calcul du retrait, les saillies traditionnelles, les éléments architecturaux, les débords de toiture, dès lors que leur profondeur est supérieure à 0,40 mètre.

Ne sont pas compris dans le calcul du retrait, les saillies traditionnelles, les éléments architecturaux, les débords de toiture, dès lors que leur profondeur est au plus égale à 0.40 mètre et à condition qu'ils n'entravent pas un bon fonctionnement de la circulation.



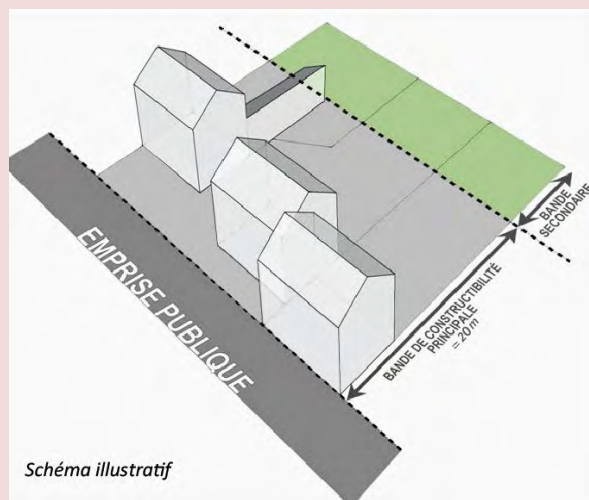
Les dispositions décrites ci-dessous s'appliquent aux voies publiques et privées ouvertes à la circulation publique ; dans le cas d'une voie privée, la limite de la voie se substitue à l'alignement*.

Les bandes de constructibilité :

Les bandes de constructibilité déterminent les règles d'implantation des constructions. Ces bandes de constructibilité sont établies parallèlement à l'alignement*.

On distingue les bandes de constructibilité principale et secondaire. Elles sont déterminées comme suit :

- Bande de constructibilité principale : d'une profondeur de 20 mètres ;
- Bande de constructibilité secondaire : au-delà de la bande de constructibilité principale.



Le long des voies et emprises publiques, les façades des constructions s'implanteront :

- **Dans la zone AUa et le secteur AUa2, en dehors des secteurs AUa1, AUa3, AUa4 et AUa5**
 - o Bande de constructibilité principale : dans une bande de 0 à 6 mètres
 - o Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».
- **Dans le secteur AUa1**
 - o Bande de constructibilité principale : dans une bande de 0 à 10 mètres
 - o Bande de constructibilité secondaire : les constructions respecteront les dispositions de l'article « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ».

Le long des voies et emprises publiques, les constructions s'implanteront :

~~— Dans le secteur AUa3 :~~

- ~~o En retrait minimum de 4 mètres~~

~~— Dans le secteur AUa4 :~~

- ~~o En retrait minimum de 20 mètres par rapport à la RD 1084A~~
- ~~o En retrait minimum de 5 mètres par rapport aux autres voies et emprises publiques~~

- **Dans le secteur AUa5 :**

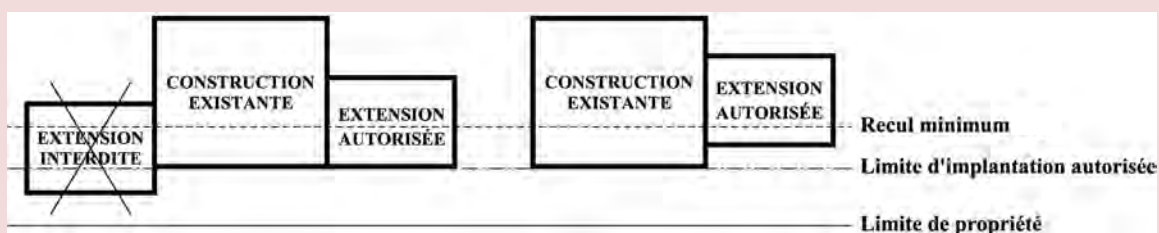
- o A l'alignement* actuel ou futur ou en retrait minimum de 4 mètres

Dans le cas d'une construction située à l'angle de plusieurs voies et emprises publiques ou située entre deux voies publiques, la règle d'implantation générale pourra s'appliquer sur une seule voie et emprise publique.

Ces dispositions ne s'appliquent pas :

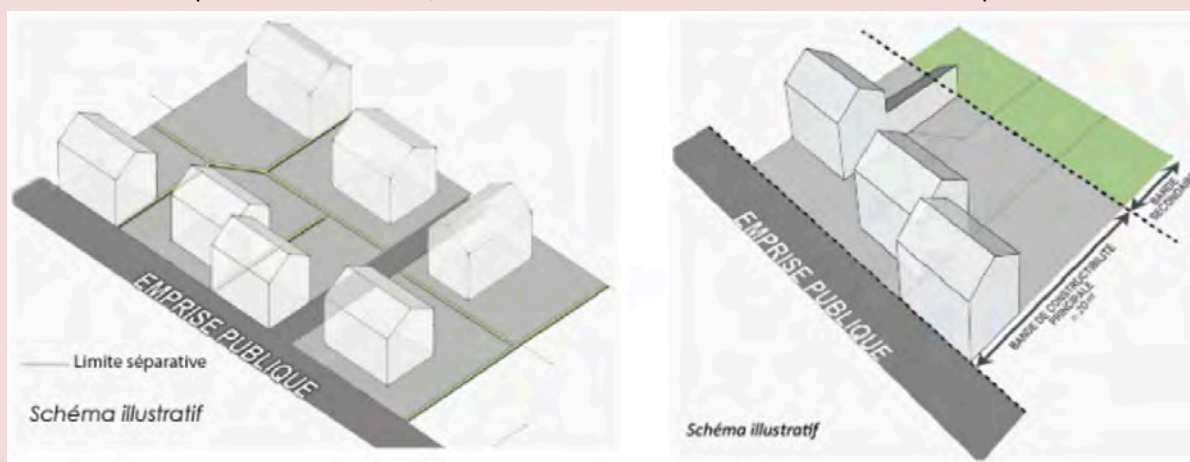
- aux équipements d'intérêt collectif et services publics ;
- aux ouvrages techniques tels que les ouvrages de télécommunication ou de raccordement aux réseaux (postes électriques, de gaz, numériques...) et de gestion de l'eau (pompe de relevage, ...) ;

- aux aménagements* des constructions existantes implantées différemment de la règle générale
- aux extensions* des constructions existantes implantées différemment de la règle générale qui pourront s'implanter avec un recul au moins égal à celui de la construction portant l'extension



Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Les dispositions du présent article régissent l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives du terrain, c'est à dire les limites latérales et de fond de parcelle.



Dans la zone AUa, par rapport aux limites séparatives, les constructions s'implanteront :

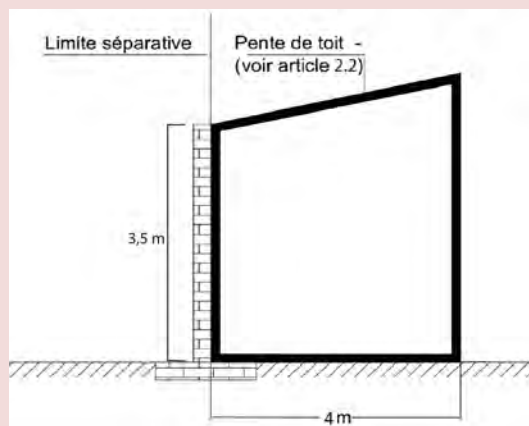
- o Bande de constructibilité principale :
 - Soit sur une limite séparative au moins (ordre continu ou semi-continu). Dans le cas d'un retrait, les constructions s'implanteront avec un retrait minimum de 4 mètres.
 - Soit avec un retrait minimum de 4 mètres.
- o Bande de constructibilité secondaire :
 - Soit avec un retrait minimum de 4 mètres
 - Soit en limite à condition que la hauteur de la construction mesurée sur ladite limite ne dépasse pas 3,5 mètres (cf. schéma ci-après). Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'il existe déjà une construction édifiée en limite séparative sur la parcelle voisine et sous réserve de jouxter cette construction et de ne pas en dépasser la hauteur. Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées sur une limite séparative à condition qu'elles soient réalisées simultanément à une construction édifiée sur la propriété voisine et à condition de jouxter cette construction.
- o En limite de secteur : avec un retrait minimum de 4 mètres

Cas particulier des constructions inférieures à 3,5 mètres de hauteur réalisées en limite de propriété

La construction des bâtiments dont la hauteur mesurée sur ladite limite ne dépasse pas 3,5 mètres est autorisée.

Entre la limite de propriété et la limite de recul (c'est-à-dire 4 m), la hauteur de tout point de la construction doit s'inscrire à l'intérieur du schéma ci-contre.

Les constructions d'une hauteur supérieure à 3,5 mètres sont autorisées en limite de propriété à condition qu'il existe déjà une construction édifiée en limite séparative sur la parcelle voisine et sous réserve d'être contiguë à cette construction et de ne pas en dépasser la hauteur.



Ces dispositions ne s'appliquent pas :

- aux équipements d'intérêt collectif et services publics ;
- aux ouvrages techniques tels que les ouvrages de télécommunication ou de raccordement aux réseaux (postes électriques, de gaz, numériques...) et de gestion de l'eau (pompe de relevage, ...) ;
- aux aménagements* des constructions existantes implantées différemment de la règle générale
- aux extensions* des constructions existantes implantées différemment de la règle générale qui pourront s'implanter avec un recul au moins égal à celui de la construction portant l'extension

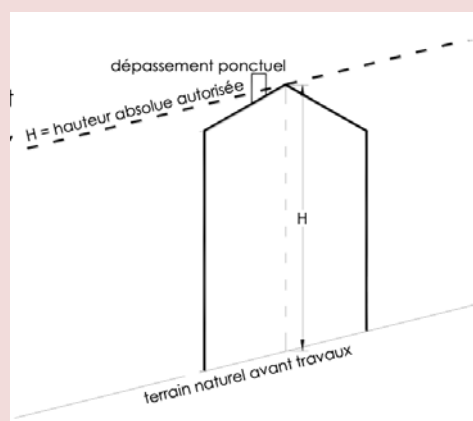


Cas particulier des piscines hors sol ou enterrée :

Les piscines doivent s'implanter à une distance minimale de 2 mètres des limites séparatives. Ce retrait est compté à partir du bassin.

Hauteur des constructions

La hauteur d'un bâtiment est la distance mesurée à la verticale de tout point du bâtiment jusqu'au terrain naturel. Les ouvrages techniques, cheminées et autres superstructures sont exclus.



La hauteur maximale des constructions est limitée à :

- **Dans la zone AUa et le secteur AUa5** : 11 mètres sous réserve que les murs extérieurs du dernier niveau se situent en retrait de 3 mètres minimum mesuré au droit du mur extérieur des niveaux inférieurs (attique), soit R+1+attique
- **Dans les secteurs AUa1, ~~AUa2 et AUa3~~** : 11 mètres (R+2)
- ~~**Dans le secteur AUa4** : 15 mètres~~

Ces hauteurs sont à minorer de 2 mètres dans le cas de toiture terrasse.

Des hauteurs différentes pourront être imposées pour tenir compte des hauteurs dominantes du patrimoine bâti et de l'ambiance générale des lieux.

Ces limites ne s'appliquent pas :

- aux dépassements ponctuels dus à des exigences fonctionnelles ou techniques,
- aux équipements d'intérêt collectif et services publics* dont la nature ou le fonctionnement suppose une hauteur différente,
- dans le cas de travaux d'aménagement* et d'extension* de constructions existantes ayant une hauteur différente et supérieure de celle fixée ci-dessus, à condition de ne pas dépasser la hauteur de la construction existante.

AUa 2.2. Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

Afin d'assurer l'insertion de la construction dans son environnement, la qualité et la diversité architecturale, urbaine et paysagère des constructions ainsi que la conservation et la mise en valeur du patrimoine, l'article 2.2 prévoit :

- des dispositions concernant les caractéristiques architecturales des façades et toitures des constructions ainsi que des clôtures
- de fixer des obligations en matière de performances énergétiques et environnementales
- des prescriptions de nature à atteindre des objectifs de protection, de conservation et de restauration du patrimoine bâti (pour lequel les travaux non soumis à un permis de construire sont précédés d'une déclaration préalable et dont la démolition est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir)

Se reporter au Titre 6. Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

AUa 2.3. Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions

Les constructions et aménagements veilleront à limiter leur impact sur l'imperméabilisation des sols et à favoriser le développement de la biodiversité.

Les abords de la construction doivent être traités avec un soin particulier afin de participer à son insertion dans le site, à l'amélioration du cadre de vie et à la gestion de l'eau.

Dans ce cadre, ces aménagements doivent tenir compte :

- de la composition des espaces libres environnants ;
- de la topographie et de la configuration du terrain ;
- de la composition du bâti sur le terrain préexistant ;
- de la situation du bâti sur le terrain.

Coefficient de Biotope par Surface (CBS) et coefficient de Pleine Terre (PLT)

Un Coefficient de Biotope par Surface (CBS) minimal est imposé et comprend une part obligatoire aménagée en Pleine Terre (PLT). Le Coefficient de Biotope par Surface et le coefficient de Pleine Terre sont calculés en rapport au tènement ou à l'unité foncière.

Le Coefficient de Biotope par Surface (CBS) et le coefficient de Pleine Terre (PLT) imposés peuvent être mutualisés dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble*.

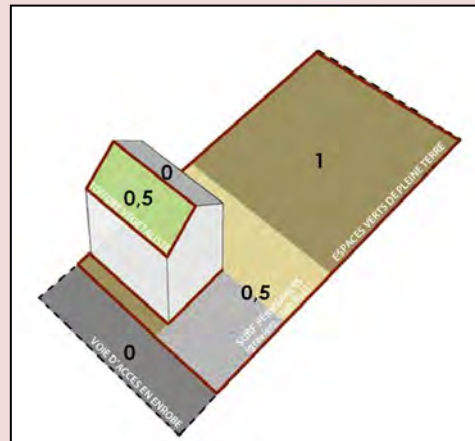
Calcul du Coefficient de Biotope par Surface (CBS):

CBS= Surface éco-aménageable/Surface de la parcelle

La **surface éco-aménageable** est la somme des surfaces favorables à l'épanouissement de la nature (biotope) sur la parcelle, ou favorable à une infiltration des eaux pluviales. Elle est pondérée en prenant en compte leur intérêt environnemental et leur impact urbain.

Exemple :

Un terrain de 1000 m² situé dans une zone dont le Coefficient de Biotope par Surface (CBS) ne pourra être inférieur à 40 %, et le coefficient de pleine terre (PLT) ne pourra être inférieure à 20 % devra comporter au moins 400 m² de surfaces éco-aménageables, dont au moins 200 m² d'espaces verts de pleine terre.



Le calcul des surfaces s'effectue à partir d'un coefficient appliqué à chaque type d'espace comme suit :

- **Espaces verts de pleine terre** : terre végétale en relation directe avec les strates du sol naturel. Sont également comptabilisés les espaces en eau ou liés à l'infiltration naturelle des eaux de ruissellement (pelouse, jardin d'ornement, jardins familiaux, bassins, mares, noues...) = **pris en compte à 100% de leur superficie**
- **Surfaces perméables** (gravier, stabilisé ou terre armée, pavé drainant ou à joints engazonnés...) = **prises en compte à 50 % de leur superficie**
- **Espaces verts sur dalles ou toitures végétalisées** = **pris en compte à 50% de leur superficie**

Le pétitionnaire peut choisir de panacher les types d'espaces réalisés pour satisfaire ses obligations en matières de surfaces végétalisées.

Dans la zone AUa (et les secteurs AUa1, ~~AUa2, AUa3~~ et AUa5), ~~à l'exception du secteur AUa4~~, le coefficient de biotope ne doit pas être inférieur à 20% de surface de pleine terre.

~~Dans le secteur AUa4, le coefficient de biotope ne doit pas être inférieur à 20%, dont au moins 10% de surface de pleine terre.~~

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux équipements d'intérêt collectif et services publics.

Plantations des espaces extérieurs

Les aires de stationnement nouvellement créées seront plantées d'arbres de haute tige à hauteur d'1 arbre pour 4 places.

Espaces partagés

Les opérations de plus de 5 logements devront comprendre au moins un espace partagé d'une surface au moins égale à 5% de la surface totale du tènement, avec plantation d'un arbre de

moyen ou haut développement pour 50 m² d'espace partagé. Ces espaces pourront par exemple prendre la forme :

- d'espaces collectifs consacrés aux jardins familiaux ou partagés ;
- ou d'aires de jeux et installations sportives extérieures ;
- ou d'espaces communs de convivialité et de services mutualisés (espaces de repas extérieur, terrasse collective).

AUa 2.4. Stationnement

La création de places de stationnement des véhicules résultant de l'application des normes définies ci-après doit se faire en dehors des voies publiques.

Les emplacements seront suffisamment dimensionnés (2,50m minimum x 5,00 m) et facilement accessibles.

En cas d'impossibilité absolue d'aménager les places nécessaires sur le terrain d'assiette, et pour les constructions existantes à la date d'approbation du PLU, il pourra être fait application des dispositions prévues à l'article L151-33 du code de l'urbanisme, à savoir l'acquisition ou la concession de places dans un parc privé de stationnement situé dans un rayon de 200 mètres autour du projet.

Stationnement automobile

Les normes minimales suivantes sont exigées :

- Constructions et créations de logements : 2 emplacements par logement

Pour toute opération supérieure à 5 logements, 1 emplacement visiteur est exigé par tranche de 5 logements :

Opération de 5 logements	1 emplacement visiteur
Opération entre 6 et 10 logements	2 emplacements visiteur
Opération entre 11 et 15 logements	3 emplacements visiteur
Opération entre 16 et 20 logements	4 emplacements visiteur
Opération entre 21 et 25 logements	5 emplacements visiteur
Etc...	

- Constructions à usage d'hébergement : 1 emplacement par tranche complète de 50 m² de surface de plancher.
- Constructions à usage d'artisanat et de commerce de détail : 1 emplacement par tranche complète de 40 m² de surface de plancher.

Entre 0 et 40 m ² de surface de plancher	0 emplacement
Entre 41 et 80 m ² de surface de plancher	1 emplacement
Entre 81 et 120 m ² de surface de plancher	2 emplacements
Entre 121 et 160 m ² de surface de plancher	3 emplacements
Etc...	

- Constructions à usage d'activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle : 1 emplacement par tranche complète de 40 m² de surface de plancher* créée, sans pouvoir être inférieur à 1 emplacement par activité.

Entre 0 et 40 m ² de surface de plancher	1 emplacement
Entre 41 et 80 m ² de surface de plancher	2 emplacements
Entre 81 et 120 m ² de surface de plancher	3 emplacements
Etc...	

~~Dans le secteur AUa3 et conformément à l'article L151-37 du code de l'urbanisme, le plafond affecté au stationnement des constructions à destination de commerces peut représenter jusqu'à 100% de la surface de plancher affectée au commerce.~~

Stationnement des cycles

Un ou plusieurs espaces couverts et sécurisés doivent être aménagés pour le stationnement des vélos, conformément aux normes minimales figurant ci-dessous.

Pour les constructions à usage de logement, cette disposition s'applique pour toute opération de logements collectifs. Chaque emplacement doit représenter une surface supérieure ou égale à 0,75 m² pour les logements de type 1 et 2 et 1,5 m² pour les autres typologies de logements

Destination	Nombre d'emplacements minimum
Logements	1 emplacement par logement
Activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, équipement d'intérêt collectif et services publics	1 emplacement par tranche même incomplète de 100 m ²

Si le nombre de places est fractionné, il doit être arrondi au nombre entier supérieur.

Les espaces aménagés pour le stationnement des vélos seront facilement accessibles depuis l'espace public et préférentiellement de plain-pied et intégrés au volume de la construction.

Sous réserve de justifications particulières liées à la configuration et à la taille des parcelles, à la prévention du risque d'inondation ou de toutes autres dispositions relatives à la mixité des fonctions et à l'animation des rez-de-chaussée, il pourra être admis de réaliser, pour tout ou partie, les emplacements pour cycles au sein des espaces extérieurs des constructions, à condition d'être couverts et de disposer des équipements adaptés.

Article 3 : équipements et réseaux

AUa 3.1. Desserte par les voies publiques ou privées

Les dispositions ci-après ne sont pas applicables aux constructions existantes à la date d'approbation du présent PLU dès lors qu'elles disposent d'une desserte automobile suffisante. Elles sont cependant applicables en cas de changement de destination* de terrains ou de locaux qui modifierait les conditions de circulation et de sécurité.

Accès* :

Toutes opérations et toutes constructions doivent comporter un nombre d'accès sur les voies publiques, limité au strict nécessaire. En outre, les accès doivent être localisés et configurés en tenant compte des éléments suivants :

- la topographie et la configuration des lieux dans lesquels s'insère l'opération ou la construction.
- la nature des voies sur lesquelles les accès sont susceptibles d'être aménagés afin de préserver la sécurité des personnes (distance de visibilité, vitesse sur voie, intensité du trafic),

- le type de trafic généré par la construction ou l'opération (fréquence journalière et nombre de véhicules accédant à la construction, type de véhicules concernés...),
- les conditions permettant l'entrée et la sortie des véhicules dans le terrain sans manœuvre sur la voie de desserte.

Le nombre des accès sur les voies publiques peut être limité dans l'intérêt de la sécurité. En particulier, lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies, les constructions peuvent n'être autorisées que sous réserve que l'accès soit établi sur la voie où la gêne pour la circulation sera la moindre. Cette gêne sera appréciée notamment en fonction des aménagements qui pourraient être réalisés sur l'une ou l'autre voie.

Sauf impossibilité technique, les accès aux parcelles issues de divisions foncières seront mutualisés.

La pente des rampes d'accès aux terrains situés en contre-haut ou en contrebas des voies ne doit pas dépasser 5% dans les 6 derniers mètres avant le raccordement aux voies.

Voirie* :

Les voies publiques ou privées, destinées à accéder aux constructions, doivent avoir des caractéristiques techniques adaptées aux usages qu'elles supportent, aux opérations qu'elles doivent desservir et notamment à l'approche du matériel de lutte contre l'incendie et de collecte des ordures ménagères.

En outre, les voiries doivent être dimensionnées en tenant compte des flux automobiles et modes doux, des besoins en stationnement.

Toute voie nouvelle doit être adaptée à la morphologie du terrain d'implantation de la construction, en cohérence avec le fonctionnement de la trame viaire environnante.

La voirie interne et principale de toute opération d'ensemble* doit contribuer à assurer la cohérence du réseau viaire du secteur considéré, même dans le cas d'un aménagement par tranches successives.

Les voies en impasse* doivent être aménagées dans leur partie terminale de telle sorte que les véhicules puissent faire demi-tour.

L'aménagement de l'aire de retournement doit être conçu pour consommer la moindre superficie de terrain, tout en permettant une manœuvre simple.

AUa 3.2. Desserte par les réseaux

Eau :

Toute construction à usage d'habitation ou d'activités doit être raccordée au réseau public d'eau potable.

Assainissement :

Eaux usées :

Toute construction à usage d'habitation ou d'activités doit être raccordée au réseau public d'assainissement.

Eaux pluviales :

Les rejets d'eaux pluviales et de ruissellement, créés par l'aménagement ou la construction doivent être absorbés en totalité sur le tènement ou faire l'objet d'un système de rétention (terrasses végétalisées, bassin de rétention, chaussées drainante, cuve...).

Les rejets doivent être dirigés vers des exutoires aptes à les accueillir.

Eaux usées non domestiques

Le raccordement des eaux non domestiques au réseau public d'assainissement est subordonné à une convention d'autorisation de rejet, conformément à l'article L 1331-10 du code de la santé publique.

6. METTRE À JOUR LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

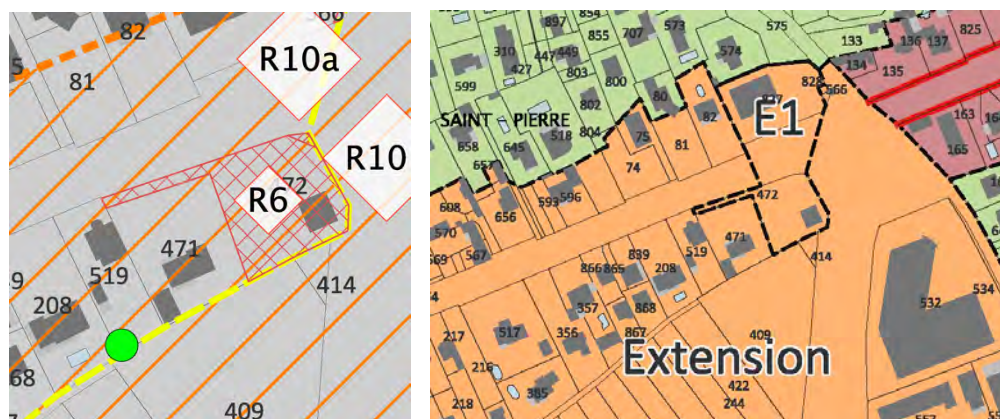
L'article L.151-41 du code de l'urbanisme encadre les cas dans lesquels des emplacements réservés peuvent être créés. Une procédure de modification est requise pour mettre à jour (supprimer, ajouter ou rectifier) un emplacement réservé.

6.1. RECTIFICATION DE L'OBJET DE DEUX EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

La commune souhaite faire évoluer l'affectation de deux emplacements réservés inscrits au PLU. Il convient de modifier l'ensemble des pièces mentionnant les emplacements réservés : pièce n°4 « document graphique n°1 » (zonage et extrait de la liste des emplacements réservés) et pièce n°6 « Emplacements réservés ».

6.1.1. L'emplacement réservé R6

Un emplacement réservé R6 a été inscrit au bénéfice de la commune, lors de la révision du PLU au niveau du rond-point de la Côtière (1360 m²). L'affectation donnée est « Requalification de l'entrée de ville et construction à usage de services de santé ».



Extrait PLU en vigueur

Aujourd'hui, la commune souhaite élargir les affectations autorisées dans cet ER dans le respect des destinations autorisées dans le secteur « E1 » de la zone « EXTENSION ».

Il est rappelé que ce secteur « E1 » a été introduit par la modification n°2 du PLU pour éviter des constructions à usage d'habitation sur le rond-point de la Côtière (nuisances et pollution). Il n'est pas envisageable de créer du logement et des aménagements pour la sécurité piéton / cycle sont à prévoir.

Cette parcelle située en entrée de territoire, le long de la route de Genève, à proximité d'un pôle d'emplois majeur, est idéalement située pour des projets d'équipements publics ou d'intérêt collectif d'envergure communale ou intercommunale (par exemple, une maison de la mobilité).

Il convient donc d'élargir les destinations visées pour l'ER 6 : « Requalification de l'entrée de ville et équipement et aménagement publics ou d'intérêt collectif, services à la population, sécurisation des modes doux, parking... ».

L'emprise de l'ER est inchangée. Seule la liste des emplacements réservés figurant sur le zonage est modifiée.

Extrait du document graphique AVANT modification :

R6	Requalification de l'entrée de ville et construction à usage de services de santé	1360 m ²	Commune
----	---	---------------------	---------

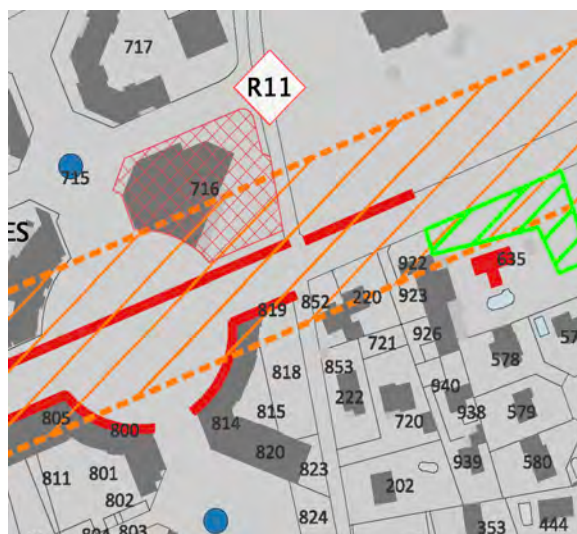
Extrait du document graphique APRES modification :

R6	Requalification de l'entrée de ville et équipements et aménagement publics ou d'intérêt collectif, services à la personne, sécurisation des modes doux, parking...	1360 m ²	Commune
----	--	---------------------	---------

6.1.2. L'emplacement réservé R11

Lors de la modification n°1 du PLU, en réponse aux enjeux de renforcement de la centralité à Beynost, un emplacement réservé R11 pour « Équipements publics ou d'intérêt collectif et espaces publics » a été inscrit au bénéfice de la commune sur la parcelle AK716 située au 6347 route de Genève (2 785 m²).

Il correspond au magasin Lidl qui a programmé sa délocalisation à l'entrée est du territoire communal et qui permettra à la commune de bénéficier d'un tènement très central pour déployer un projet de création d'un véritable centre-ville.



Extrait PLU en vigueur

A ce jour le nouveau magasin est en cours de construction (il devrait être livré en février 2025) et la cession du magasin en centre-ville n'est pas encore réalisée.

Les études commerciales et de centralité menées sur ce secteur se poursuivent, et conduisent aujourd'hui à proposer un élargissement des destinations visées dans cet ER afin d'ouvrir les possibilités sur ce site. L'affectation de l'emplacement réservé sera donc élargie aux « commerces, bureaux et logements ».

L'empris de l'ER est inchangé. Seule la liste des emplacements réservés figurant sur le zonage est modifiée.

Extrait du document graphique AVANT modification :

R11	Équipements publics ou d'intérêt collectif et espaces publics	2 785 m ²	Commune
-----	---	----------------------	---------

Extrait du document graphique APRES modification :

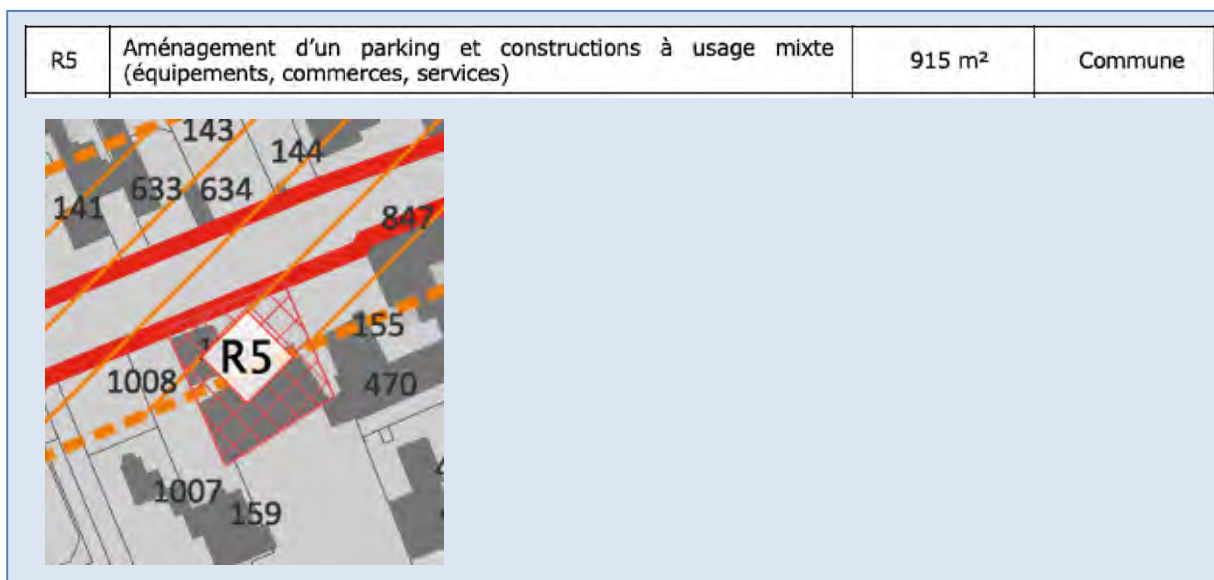
R11	Espaces publics et équipements publics ou d'intérêt collectif à usage mixte (tels que commerces, bureaux, logements)	2 785 m ²	Commune
-----	--	----------------------	---------

6.2. SUPPRESSION D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ

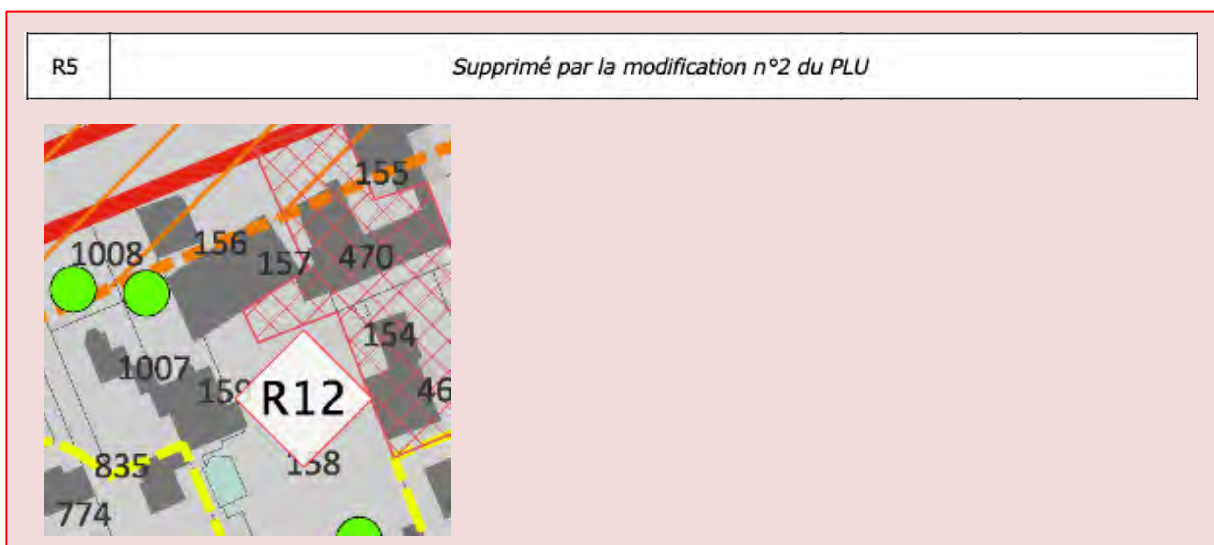
Lors de la révision du PLU, un emplacement réservé (R5) avait été inscrit sur le garage Oscar pour anticiper sa mutation.

La commune a réalisé l'acquisition de la parcelle ; il convient de supprimer cet emplacement réservé.

Extrait du document graphique **AVANT modification** :



Extrait du document graphique **APRES modification** :



6.3. AJOUT D'UN NOUVEL EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Suite aux études relatives au projet urbain mené sur la route de Genève (portion « est » entre le rond-point de la côtière et le lieu-dit « Le Pont »), un nouvel emplacement réservé sur le secteur dit « Grand Peuplier » s'avère nécessaire.

Dans le cadre du projet urbain (voir partie 2 du présent document) ce secteur, compris approximativement entre le garage Oscar et la rue du Grand Peuplier, est une portion de territoire stratégique pour le devenir de la commune.

La commune est propriétaire d'une partie du parcellaire (garage Oscar) ; il convient donc d'ajouter un emplacement réservé sur le reste du tènement pour maîtriser les aménagements et permettre le projet urbain défini.

R12	Aménagement d'une voirie, d'un parking et d'espaces publics	3 243 m²	Commune
-----	---	----------	---------

6.4. MISE À JOUR DE LA LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Il convient de modifier l'ensemble des pièces mentionnant les emplacements réservés : pièce n°4 « document graphique n°1 » (zonage et extrait de la liste des emplacements réservés) et pièce n°6 « Emplacements réservés ».

La liste des emplacements réservés figurant en pièce n°4 et en pièce n°6 est remise à jour.

Extrait de la liste des emplacements réservés AVANT modification :

N°	Affectation	Emprise / Largeur	Bénéficiaire
V1	Aménagement d'un cheminement modes doux quartier Château du Soleil	670 m ²	Commune
V2	<i>Supprimé par la modification n°1 du PLU approuvée le 06 Juin 2024</i>		
V3	<i>Supprimé par la modification n°1 du PLU approuvée le 06 Juin 2024</i>		
V4	Aménagement d'un cheminement modes doux quartier Château du Soleil	520 m ²	Commune
V5	Aménagement d'un cheminement modes doux quartier Grange Debout	820 m ²	Commune
V6	<i>Supprimé par la modification n°1 du PLU approuvée le 06 Juin 2024</i>		
V7a	Élargissement du chemin des Batterses : aménagement d'un mode doux	490 m ²	Commune
V7b		420 m ²	Commune
R1	Extension du cimetière	3 870 m ²	Commune
R2	Equipements publics et espaces publics	9 700 m ²	Commune
R3	Espace public et restaurant	1 270 m ²	Commune
R4	Parking de la gare et retournement pour poids lourds	8 830 m ²	Commune
R5	Aménagement d'un parking et constructions à usage mixte (équipements, commerces, services)	915 m ²	Commune
R6	Requalification de l'entrée de ville et construction à usage de services de santé	1360 m ²	Commune
R7	Extension du Centre Technique Municipal et aménagement d'un parking	3 640 m ²	Commune
R8a	Requalification de la RD1084a : création d'un mode doux, création d'un carrefour à feux, aménagement d'un nouvel accès à la zone commerciale...	315 m ²	Commune
R8b		110 m ²	
R8c		580 m ²	
R8d		170 m ²	
R8e		80 m ²	
R9	Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise	40 550 m ²	Réseau Ferré de France
R10a	Requalification de la route de Genève : aménagement d'un mode doux sur le rond-point de la Côtière	8 m ²	Commune
R10b		16 m ²	
R10c		9 m ²	
R11	Équipements publics ou d'intérêt collectif et espaces publics	2 785 m ²	Commune

Extrait de la liste des emplacements réservés APRÈS modification :

N°	Affectation	Emprise / Largeur	Bénéficiaire
V1	Aménagement d'un cheminement modes doux quartier Château du Soleil	670 m²	Commune
V2	<i>Supprimé par la modification n°1 du PLU approuvée le 06 Juin 2024</i>		
V3	<i>Supprimé par la modification n°1 du PLU approuvée le 06 Juin 2024</i>		
V4	Aménagement d'un cheminement modes doux quartier Château du Soleil	520 m²	Commune
V5	Aménagement d'un cheminement modes doux quartier Grange Debout	820 m²	Commune
V6	<i>Supprimé par la modification n°1 du PLU approuvée le 06 Juin 2024</i>		
V7a	Élargissement du chemin des Batterses : aménagement d'un mode doux	490 m²	Commune
V7b		420 m²	Commune
R1	Extension du cimetière	3 870 m²	Commune
R2	Equipements publics et espaces publics	9 700 m²	Commune
R3	Espace public et restaurant	1 270 m²	Commune
R4	Parking de la gare et retournement pour poids lourds	8 830 m²	Commune
R5	<i>Supprimé par la modification n°2 du PLU</i>		
R6	Requalification de l'entrée de ville et équipements et aménagement publics ou d'intérêt collectif, services à la personne, sécurisation des modes doux, parking...	1360 m²	Commune
R7	Extension du Centre Technique Municipal et aménagement d'un parking	3 640 m²	Commune
R8a	Requalification de la RD1084a : création d'un mode doux, création d'un carrefour à feux, aménagement d'un nouvel accès à la zone commerciale...	315 m²	Commune
R8b		110 m²	
R8c		580 m²	
R8d		170 m²	
R8e		80 m²	
R9	Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise	40 550 m²	Réseau Ferré de France
R10a	Requalification de la route de Genève : aménagement d'un mode doux sur le rond-point de la Côtère	8 m²	Commune
R10b		16 m²	
R10c		9 m²	
R11	Espaces publics et équipements publics ou d'intérêt collectif à usage mixte (tels que commerces, bureaux, logements)	2 785 m²	Commune
R12	Aménagement d'une voirie, d'un parking et d'espaces publics	3 243 m²	Commune

7. MODIFICATION DU RÈGLEMENT EN VUE DE FACILITER L'INSTRUCTION

Pour faciliter l'application du règlement, le service instructeur a mis en évidence quelques dispositions qu'il faudrait améliorer ou compléter.

Pour une meilleure compréhension, dans les pièces modifiées du PLU, les apports apparaissent en écriture **rouge** et les suppressions apparaissent en écriture rayée-**rouge**.

7.1. AJOUT OU COMPLÉMENT DE DÉFINITION

Afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme, la commune souhaite que plusieurs notions soient précisées dans les définitions figurant au titre 7 du règlement écrit.

Extrait du règlement écrit APRES modification :

Distance

La distance est mesurée en tous points de la construction.

Sont compris dans le calcul du retrait, les saillies traditionnelles, les éléments architecturaux, les débords de toiture, dès lors que leur profondeur est supérieure à 0,40 mètre.

Ne sont pas compris dans le calcul du retrait, les saillies traditionnelles, les éléments architecturaux, les débords de toiture, dès lors que leur profondeur est au plus égale à 0.40 mètre et à condition qu'ils n'entravent pas un bon fonctionnement de la circulation.

Tènement

Unité foncière d'un seul tenant **et appartenant au même propriétaire**, quel qu'en soit le nombre de parcelles cadastrales la constituant.

Extension

Tous travaux ayant pour effet de modifier le volume existant **de la construction principale** par addition contiguë ou surélévation.

Habitations légères de loisirs

Constructions démontables ou transportables, destinées à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisir.

Leur implantation ne peut être autorisée que dans les conditions définies à l'article R 111-32 du Code de l'Urbanisme.

Il peut s'agir d'habitat alternatif tel que les Yourtes, Tinyhouse,...,

Mur bahut

Le mur-bahut est une clôture de type « muret » ou « mur bas », qui sert de support à un grillage, une grille, une balustrade. Il a pour fonction de clore ou limiter l'accès à un terrain,

Mur de soutènement

Le mur de soutènement est une construction qui a pour fonction d'empêcher les terres ou les bâtiments d'une propriété de glisser ou de s'abattre sur la propriété située en contrebas.

De plus, la commune souhaite assouplir les règles du coefficient d'emprise au sol pour autoriser les pergolas bioclimatiques d'une surface maximale de 20 m² sur des terrains pour lesquels le CES aurait déjà été « consommé ». Cette initiative permet de lutter contre les îlots de chaleur et permet une production d'énergie renouvelable pour les particuliers.

Emprise au sol

L'emprise au sol des constructions correspond à leur projection verticale au sol.

Sont compris dans l'emprise au sol des constructions,

- les balcons en saillie et oriels dès lors que leurs profondeurs sont supérieures à 0,40 m et dès lors que ces éléments reposent sur des piliers
- les constructions annexes.

Ne sont pas pris en compte dans l'emprise au sol des constructions les clôtures les saillies traditionnelles, les éléments architecturaux, les débords de toiture dont la profondeur est inférieure à 0,40 mètres, les piscines **et les pergolas bioclimatiques d'une surface maximale de 20 m²** et la surépaisseur liée aux travaux d'isolation thermique par l'extérieur des constructions existantes.

Pergola bioclimatique

La pergola bioclimatique est une structure extérieure composée de deux ou quatre poteaux ainsi que de lames orientables sur la toiture qui permettent de réguler la température et contrôler la luminosité sous la structure.

7.2. COMPLÉMENT DU TITRE 6 « QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE »

Toujours dans un objectif d'améliorer l'instruction des autorisations d'urbanisme en évitant les possibilités d'interprétation de la règle et d'améliorer la qualité d'insertion paysagère des constructions, la commune souhaite préciser les points suivants :

Implantation, terrassement, accès

Les enrochements de type cyclopéens sont interdits, sauf pour la réalisation d'ouvrages de génie civil (protection contre les risques, soutènement de voie, ...) **et sur prescriptions techniques.**

Aspect des constructions

Toitures :

Constructions à usage d'habitation :

Toitures à pente et sens de faîtage :

- Les toitures pourront avoir deux, trois ou quatre pans par volume avec une pente comprise entre 30% et 40% dans le sens convexe. Le faîtage doit être réalisé dans le sens de la plus

grande dimension du volume. Des pentes de toit plus faibles seront admises pour des constructions annexes de moins de 30 m².

- Les toitures devront être couvertes de tuiles creuses ou romanes de ton brun, rouge ou rouge nuancé en harmonie avec l'environnement existant. Elles doivent être en terre cuite ou matériaux similaires présentant les mêmes caractéristiques de forme, de couleur, d'aspect que les tuiles en terre cuite traditionnelles.
- Les toitures à un pan sont autorisées pour les volumes annexes lorsque ceux-ci sont accolés à une construction de taille plus importante. Les annexes pourront avoir un seul pan de toiture.

Dans le cas d'un projet d'architecture contemporaine, et dans le cas d'extension de constructions existantes, des pentes moindres et d'autres matériaux de couverture sont autorisés à condition de démontrer leur intégration dans l'environnement urbain et paysager.

Toitures terrasses :

Les toitures terrasses peuvent être autorisées sous conditions cumulatives suivantes :

- d'être végétalisées (et ainsi participer au fonctionnement bioclimatique de la construction),
- de démontrer leur intégration dans l'environnement urbain et paysager,
- d'être réalisées sur des constructions de petite dimension, telles que des annexes d'une surface maximum de 30 m² d'emprise au sol ou des volumes en jonction entre deux bâtiments.

Les conditions cumulatives de la toiture terrasse ne s'appliquent pas aux vérandas, aux pergolas et aux pergolas bioclimatiques.

Abords des constructions

Clôtures*

Il est rappelé que les clôtures* ne sont pas obligatoires.

~~Les clôtures* participent à la composition du paysage. Elles constituent un premier plan par rapport à un jardin ou à une façade en retrait.~~

~~Plus largement elles prennent place dans l'environnement bâti de la rue et participent fortement à son identité. En conséquence, il est exigé le plus grand soin quant aux choix des styles et des matériaux dont la mise en œuvre doit s'harmoniser avec celle des façades des constructions voisines et le paysage dans lequel s'insère la construction.~~

Les clôtures* doivent être de conception simple. Tout élément de clôture* d'un style étranger à la région est interdit.

~~L'harmonie doit être recherchée :~~

- ~~— dans leur conception pour assurer une continuité du cadre paysager notamment avec les clôtures* avoisinantes ;~~
- ~~— dans leur aspect (couleur, matériaux, etc.) avec la construction principale.~~

En conséquence, l'harmonie doit être recherchée dans leur conception et dans leur aspect (couleur, matériaux, etc.) pour assurer une continuité avec l'environnement architectural et paysager dans lequel s'insère la construction notamment avec les clôtures* avoisinantes. Les clôtures* doivent participer à la composition du paysage, elles prennent place dans l'environnement bâti de la rue et participent fortement à son identité.

Le principe d'adaptation au contexte urbain s'impose notamment pour les clôtures existantes des projets et opérations d'aménagement d'ensemble (Lotissement, OAP, ...) qui présente un intérêt architectural et paysager. Ces clôtures doivent être maintenues et prolongées dans les mêmes caractéristiques.

Dans toutes les zones du PLU

Les portails seront les plus simples possibles et devront s'intégrer à la construction (matériaux, couleur, traitement des piliers).

Les supports de coffrets techniques, boîtes à lettres, commandes d'accès, etc. doivent être intégrés au dispositif de clôture à proximité de l'entrée principale.

Dans toutes les zones, lorsque la différence de niveau entre deux fonds privés voisins nécessite la construction d'un mur de soutènement*, celui-ci ne doit pas excéder de plus de 0,60 m la partie haute du terrain. Il pourra être surmonté d'un dispositif à claire-voie.

Sont interdits

- les associations de matériaux hétéroclites,
- l'emploi à nu de matériaux destinés à être recouvert : carreaux de plâtre, agglomérés, parpaing, fibrociment, enduit ciment gris...,

Dans toutes les zones :

La structure des clôtures devra permettre le passage de la petite faune (hérissons, grenouilles, etc.), et, autant que possible, la libre circulation de la faune sauvage.

Dans les zones urbaines et à urbaniser

Les clôtures prendront la forme :

- Soit d'une haie vive (mixte avec essences locales) doublée ou non d'un grillage,
- **Soit d'un grillage** avec un mur-bahut* ou non de 0,60 m maximum. La hauteur totale de la clôture ne devra pas dépasser 1,80 m.
- Soit d'un mur d'une hauteur n'excédant pas 2 m, réalisé en maçonnerie enduite et recouverte d'une couverte.

Dans les zones du PPRN où les murs sont interdits, un dispositif à claire-voie pourra être envisagé.

Cas particulier de la bande de recul entre la route de Genève et les constructions situées dans l'OAP « route de Genève Ouest » :

La bande de recul doit être végétalisée et plantée. Elle peut comprendre l'accès à l'immeuble et au sous-sol.

Le traitement de la limite avec la route de Genève devra être assuré par un dispositif ajouré ou à claire-voie (de type serrurerie, clôture bois...), d'une hauteur maximum de 1,80 m afin de permettre une transparence visuelle sur l'espace végétalisé privatif.

Dans les zones d'activités :

Les clôtures prendront la forme de panneaux de treillis soudé (mailles rectangulaires) tendus sur potelets métalliques doublés d'une haie vive (mixte avec essences locales) d'une hauteur maximale de 2 m.

Dans les zones agricoles et naturelles

Les clôtures prendront la forme d'une haie vive (mixte avec essences locales) éventuellement doublée d'un grillage d'une hauteur maximale de 1,60 m,

Dans certaines zones du PPRN, les murs bahuts* ne sont pas autorisés.

Hauteur

La hauteur maximale des constructions est limitée à :

(...)

Ces hauteurs sont à minorer de 2 mètres dans le cas de toiture terrasse à l'acrotère.

Emprise au sol

Dans les secteurs de densité 6 et 7, l'emprise au sol autorisée sur les parcelles déjà construites à la date d'approbation **initiale** du PLU pourra être augmentée dans la limite de 20 % sans pouvoir dépasser 20% de la surface de plancher* existante, sous réserve que le dépassement de l'emprise au sol soit destiné à une extension de la construction principale existante, ou à la réalisation d'une construction annexe.

Implantation des constructions par rapport aux voies **publiques et privées et emprises publiques**

8. POINTS DIVERS

Pour une meilleure compréhension, dans les pièces modifiées du PLU, les apports apparaissent en écriture **rouge** et les suppressions apparaissent en écriture rayée ~~rouge~~.

8.1. RECTIFICATION DU RÈGLEMENT

Suite à l'approbation de la modification n°1 en date du 13 juin 2024, Mme la Préfète de l'Ain dans son courrier du 20 Août 2024, invite la commune dans un souci de bonne lisibilité à rectifier le règlement écrit concernant les implantations.

Il est rappelé que le commissaire enquêteur a donné son avis favorable sur le PLU sous réserve notamment, que la règle de distance minimale de 8 m entre deux bâtiments, prévue dans la zone de densité 2 de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°9, soit reprise dans le règlement du PLU.

Or, si cette règle a bien été intégrée dans le règlement, elle l'a été à l'article U.2.1 du PLU dans la sous-section "implantation des constructions par rapport aux limites séparatives" alors qu'elle doit figurer dans la section "Implantation des constructions sur un même tènement". Cette erreur pourrait amener une confusion lors de l'instruction des futures autorisations d'urbanisme dans ce secteur.

Aussi, dans un souci de bonne lisibilité du PLU, l'État invite à insérer cette règle dans la sous-section adaptée à l'occasion d'une prochaine procédure d'évolution du document d'urbanisme.

La présente modification est donc l'occasion de rectifier le règlement.

Extrait du règlement écrit **AVANT modification** :

ZONE U

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :

- Implantation des constructions en retrait des limites séparatives (latérales ou de fond de parcelle)
- Retrait au moins égal à 4 mètres sur toutes les limites séparatives
- Pour les façades sud et ouest uniquement, le retrait doit être au moins égal à la moitié de la hauteur de la façade de la construction (point le plus haut de la façade en cas de hauteurs différentes) sans être inférieure à 4 m.
- Distance maximale de 8 m ou de la hauteur de la façade de la construction, entre les bâtiments implantés sur une même parcelle

Implantation des constructions sur un même tènement

Dans les secteurs de densité 1, 2, 3, 6 et 7, la distance entre deux constructions ayant une emprise au sol* supérieure à 50 m² ne peut être inférieure à 4 mètres.

La distance est mesurée en tout point de la construction.

Sont compris dans le calcul du retrait, les saillies traditionnelles, les éléments architecturaux, les débords de toiture, dès lors que leur profondeur est supérieure à 0,40 mètre.

(...)

ZONE U

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher :

- Implantation des constructions en retrait des limites séparatives (latérales **et** de fond de parcelle)
- Retrait au moins égal à 4 mètres sur toutes les limites séparatives
- Pour les façades sud et ouest uniquement, le retrait doit être au moins égal à la moitié de la hauteur de la façade de la construction (point le plus haut de la façade en cas de hauteurs différentes) sans être inférieure à 4 m.
- ~~Distance maximale de 8 m ou de la hauteur de la façade de la construction, entre les bâtiments implantés sur une même parcelle~~

Implantation des constructions sur un même tènement

Dans les secteurs de densité 1, 2, 3, 6 et 7, la distance entre deux constructions ayant une emprise au sol* supérieure à 50 m² ne peut être inférieure à 4 mètres.

Dans le secteur de densité 2 dans le périmètre de l'OAP « Route de Genève ouest » pour tous projets SUPÉRIEURS à 200 m² de surface de plancher, une distance minimale de 8 m ou de la hauteur de la façade de la construction, doit être respectée entre les bâtiments.

La distance est mesurée en tout point de la construction.

Sont compris dans le calcul du retrait, les saillies traditionnelles, les éléments architecturaux, les débords de toiture, dès lors que leur profondeur est supérieure à 0,40 mètre.

(...)

8.2. COMPLÉMENT DES ANNEXES

De plus, il convient également dans cette procédure de modification N°2 du PLU, de prendre en compte l'évolution des servitudes T1 liées à la présence de deux voies ferroviaires.

Cette servitude a été modifiée depuis par l'ordonnance n°2021-444 du 14 avril 2021 relative à la modernisation des règles de protection du domaine public ferroviaire et son décret d'application n° 2021-1772 du 22 décembre 2021 relatif à la protection du domaine public ferroviaire qui précisent les nouvelles règles applicables à proximité du domaine public ferroviaire ainsi que des mesures de gestion de la végétation aux abords.

Cette nouvelle servitude remplacera donc celle figurant dans les annexes du PLU dans la pièce intitulée « Servitudes d'Utilité Publique ».

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BEYNOST



Plan Local d'Urbanisme
Servitudes d'Utilité Publique



VU, POUR RESTER ANNEXE:
A LA DÉLIBÉRATION DU 16 DEC. 2019
FAIT A BEYNOST, LE 17 DEC. 2019

PLU **DE BEYNOST**
LE MAIRE **C. TESSIER**
LE VICE-MAIRE **D. PERRIER**
LE CHARGÉ D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE **CELINE GRIEU**

Révisé n°	Projet validé	Enquête publique	Approbation
07.2	07/05/2019	Du 16/09/2019 au 14/10/2019	14/12/2019

Extrait des Annexes du PLU « Servitudes d'Utilité Publique » AVANT modification :

SERVITUDES DE TYPE T1

SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERREES

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 126-1 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
D - Communications
c) Voies ferrées et aérotrains

1 - Fondements juridiques

1.1 - Définition

Il s'agit de servitudes concernant les propriétés riveraines des chemins de fer et instituées dans des zones définies par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et par l'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques à savoir :

- interdiction de procéder à l'édification de toute construction, autre qu'un mur de clôture, dans une distance de deux mètres d'un chemin de fer (art. 5 de la loi du 15 juillet 1845),
- interdiction de pratiquer, sans autorisation préalable, des excavations dans une zone de largeur égale à la hauteur verticale d'un remblai de chemin de fer de plus de trois mètres, largeur mesurée à partir du pied du talus (art. 6 de la loi du 15 juillet 1845),
- interdiction d'établir des couvertures en chaume, des meules de paille, de foin, et tout autre dépôt de matières inflammables, à une distance de moins de vingt mètres d'un chemin de fer desservi par des machines à feu, largeur mesurée à partir du pied du talus (art. 7 de la loi du 15 juillet 1845),
- interdiction de déposer, sans autorisation préfectorale préalable, des pierres ou des objets non inflammables à moins de cinq mètres d'un chemin de fer (art. 8 de la loi du 15 juillet 1845),
- servitudes de visibilité au croisement à niveau d'une voie publique et d'une voie ferrée (art. 6 du décret-loi du 30 octobre 1935 et art. R. 114-6 du code de la voirie routière), servitudes définies par un plan de dégagement établi par l'autorité gestionnaire de la voie publique et pouvant comporter, suivant le cas conformément à l'article 2 du décret):
 - l'obligation de supprimer les murs de clôtures ou de les remplacer par des grilles, de supprimer les plantations gênantes, de ramener et de tenir le terrain et toute superstructure à un niveau au plus égal niveau qui est fixé par le plan de dégagement précité,
 - l'interdiction absolue de bâtir, de placer des clôtures, de remblayer, de planter et de faire des installations quelconques au-dessus du niveau fixé par le plan de dégagement.

1.2 - Références législatives et réglementaires

Textes abrogés :

Dernière actualisation : 13/06/2013

2/13

12 PAGES

Extrait des Annexes du PLU « Servitudes d'Utilité Publique » APRES modification :

**geoportail-urbanisme**

SERVITUDES DE TYPE T1

SERVITUDES DE PROTECTION DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE

Servitudes reportées en annexe des PLU et des cartes communales en application des articles R. 151-51 et R. 161-8 du code de l'urbanisme et figurant en annexe au Livre I^{er} dans les rubriques :

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
D - Communications
c) Transport ferroviaire ou guidé

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

1.1.1 Servitudes le long de l'emprise de la voie ferrée applicables aux propriétés riveraines du domaine public ferroviaire

Définition de l'emprise de la voie ferrée

L'emprise de la voie ferrée est définie à l'article R. 2231-2 du code des transports, selon le cas, à partir :

- De l'arête supérieure du talus de déblai, ou du nu entier du mur de soutènement ou de la paroi revêtue associée ;
- De l'arête inférieure du talus du remblai, ou du nu avant du mur de soutènement ou de la paroi revêtue associée ;
- Du bord extérieur des fossés ;
- Du bord extérieur de l'ouvrage d'art aérien ;
- Du bord extérieur du quai ;
- De la surface extérieure, ou extrados, de l'ouvrage d'art souterrain ;
- De la clôture de la sous-station électrique ;

19 PAGES

9. ÉVALUATION DES INCIDENCES DE LA MODIFICATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

9.1. INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE SITE NATURA 2000

Le projet de modification n°2 du PLU n'entraîne **aucune extension urbaine en zone agricole ou en zone naturelle**. Le périmètre des zones U ou AU reste inchangé. Aucune consommation foncière n'est induite par la présente modification. Elle ne compromet pas non plus l'activité agricole du territoire.

Le périmètre du projet d'OAP « Route de Genève est » se situe en zone urbaine, en dehors de tout périmètre environnemental remarquable (ZNIEFF, NATURA 2000, corridor écologique, ...) ou milieu naturel sensible (zone humide,...).

Le site Natura 2000 « *Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage* », situé au Sud de la commune n'est pas concerné par le projet. Les modifications du PLU ne sont pas de nature à engendrer des perturbations sur les espèces ayant servi à la désignation du site Natura 2000. Les corridors écologiques identifiés lors du diagnostic du PLU sont maintenus et non concernés par la modification.

Le projet « Route de Genève est » aura une incidence globale positive sur l'environnement :

- La proximité directe avec le centre et les équipements publics, commerces et services de proximité et transport collectif (bus et train) favorise les déplacements actifs (piétons et cycles) et participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'opération est desservie par l'ensemble des réseaux situés sous les voiries riveraines.

Elle est raccordée au réseau collectif d'assainissement. La nouvelle station d'épuration (livrée en mars 2024) offrent des capacités suffisantes (19 000 EH) qui permettront un développement urbain des communes de Beynost et de Saint-Maurice de Beynost.

Par rapport à l'eau potable, la ressource est suffisante. La CCMP, compétente en matière d'eau et d'assainissement, a été consultée sur le projet et n'a pas émis d'observation sur ce point.

- Les orientations de composition urbaine et les programmes favorisent une forme compacte des constructions (effets positifs sur l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment au regard de l'isolation thermique) ;
- L'implantation des constructions exigée en « peigne » permet de dégager des surfaces de pleine terre importantes, de créer des espaces verts favorables à la réduction des îlots de chaleur urbains ;
- Le projet participe à la préservation de la biodiversité (préservation du patrimoine arboré existant) et limite l'imperméabilisation des sols avec une augmentation de 10 points du coefficient de pleine terre sur l'OAP 10d ;

Le PLU aura une incidence globale positive sur l'environnement :

La modification a également intégré un inventaire du patrimoine végétal réalisé sur l'ensemble des zones urbaines résidentielles du territoire et a abouti à l'identification de nombreux sujets remarquables. Cet inventaire, réalisé par une équipe pluridisciplinaire dont un expert en arboriculture ornementale, a été traduit sur le plan de zonage et chaque arbre dispose d'une

fiche d'identification joint en annexe du présent document. Des recommandations ont été définies dans le règlement pour assurer la pérennité et l'entretien de ce patrimoine arboré.

Les autres modifications de règlement écrit n'ont pas d'incidences sur l'environnement.

9.2. INCIDENCES SUR LE PAYSAGE

Les modifications envisagées ont une incidence très positive sur le paysage.

En effet, l'OAP « route de Genève est » va permettre d'encadrer les implantations des nouveaux bâtiments qui pourrait être construits dans le cadre d'un renouvellement urbain spontané et ainsi un paysage urbain maîtrisé respectueux du tissu existant.

Les nouveaux programmes de logement envisagent des formes urbaines et architecturales adaptées à la morphologie historique des différentes séquences paysagères sur la route de Genève.

Ils permettent notamment d'aménager des espaces verts importants visibles depuis la route de Genève.

De plus, il est rappelé que le projet sera accompagné d'une requalification complète de la route de Genève (création de modes doux, plantations...).

9.3. RISQUES ET NUISANCES

Le site est un secteur affecté par une zone de bruit aux abords de la route de Genève (voie bruyante et fortement fréquentée). Le projet prend en compte l'impact du bruit sur les futurs habitants, en prévoyant les mesures obligatoires de renforcement d'isolation phonique des logements et une organisation spatiale qui minimise les surfaces exposées directement au bruit de la route (implantation « en peigne » lorsque le tissu urbain s'y prête).

L'OAP Route de Genève Est, prend en compte le PPRN qui notamment n'autorise pas le stationnement enterré en zone bleue. Aussi et afin de limiter l'imperméabilisation des sols, l'OAP encadre volontairement le nombre de logements à produire en cas de démolition/reconstruction de façon à limiter l'aménagement de stationnement en surface au détriment des espaces de pleine terre. Le pourcentage de pleine terre a d'ailleurs été réhaussé sur le secteur 10b de 15 à 25%.

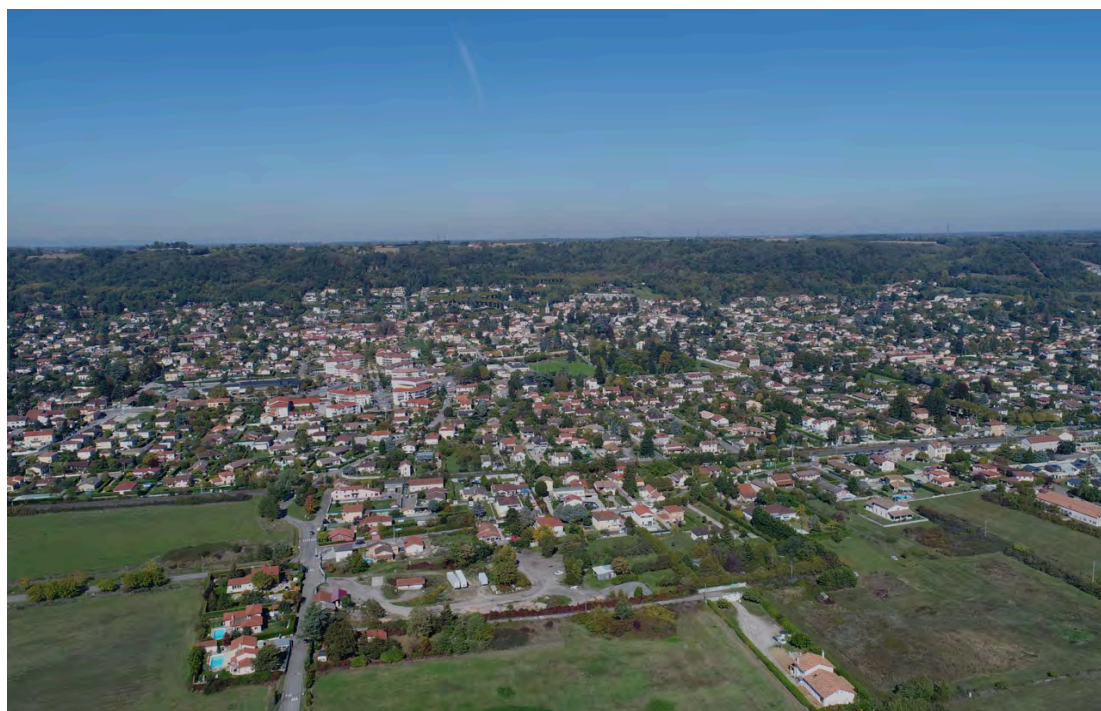
10. ANNEXES

COMMUNE DE BEYNOST

INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES DE BEYNOST (01)

ZONE URBAINE - SECTEURS RÉSIDENTIEL / CENTRALITÉ / EXTENSION

MAI 2024



COMMUNE DE
BEYNOST

MAIRIE DE BEYNOST

Place de la mairie

01 700 BEYNOST

Tel. : 04 78 55 83 40

Mail : accueil@ville-beynost.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
CARTE GÉNÉRALE DES SECTEURS	7
INVENTAIRE SECTEUR PAR SECTEUR	9
SECTEUR 1	9
SECTEUR 2	45
SECTEUR 3	77
SECTEUR 5	111
SECTEUR 6	121
SECTEUR 7	133
SECTEUR 8	143
SECTEUR 9	145
SECTEUR 10	147
SECTEUR 11	177
SECTEUR 12	217
SECTEUR 13	255
SECTEUR 14	273
SECTEUR 15	309
SECTEUR 16	349
SECTEUR 17	363
SECTEUR 18	393
SECTEUR 19	419
SECTEUR 20	453
SECTEUR 21	471
SECTEUR 22	505

INTRODUCTION

Afin de garantir des projets plus soucieux de la qualité du cadre de vie des beynolans, la commune de Beynost a réalisé un inventaire précis du patrimoine arboré dans la zone urbaine (secteurs « Centralité », « Résidentiel » et « Extension »).

Une campagne de prospection a été réalisée, début 2024, par un expert arboricole. Près de 1200 arbres à protéger ont été inventoriés d'après différents critères :

- Ancienneté,
- Hauteur,
- Rareté de leur essence,
- Aspect esthétique,
- Historique,
- Potentiel d'avenir,
- Contribution à une continuité végétale dans le tissu urbain ou à un bosquet,
- Visibilité depuis l'espace public, participant ainsi au paysage local

Dans cet inventaire, les arbres à protéger sont regroupés par secteurs de la commune et sous forme d'une fiche par propriété. Chaque fiche contient des indications de la localisation, des caractéristiques des arbres et leur photographie.

Les arbres identifiés aux documents graphiques doivent être préservés.

Cette protection interdit toute construction et aménagement en lieu et place de l'arbre. Ces arbres ne pourront donc pas être abattus sauf en cas de mauvais état sanitaire. Une déclaration préalable d'abattage doit alors être adressée à la commune pour obtenir l'autorisation si l'abattage se justifie. Il devra être compensé par la plantation d'un autre arbre dans la propriété.

En outre, une distance entre le tronc et le bâti doit être respectée afin d'assurer la pérennité du sujet :

- 3 mètres pour les arbres de taille inférieure à 15m
- 5 mètres pour les arbres de taille comprise entre 15m et 25m
- 7 mètres pour les arbres de taille supérieure à 25m

De plus, pendant la phase travaux, toutes les dispositions de protection du système racinaire et du houppier de l'arbre doivent être mises en œuvre.

L'objectif de cet inventaire n'est pas de « sanctuariser » le végétal mais de mettre un point de vigilance sur certains sujets, afin que tous porteurs de projets prennent en considération ce qui existe et qui contribue à la qualité du cadre de vie des beynolans.

CARTE GÉNÉRALE DES SECTEURS



Secteur 1 : SAINT-PIERRE

Route de Genève - entrée Ouest



INVENTAIRE SECTEUR PAR SECTEUR SECTEUR 1



L'OBSERVATION : N° 1

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1815 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 519	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Aubépine ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 30/35 cm ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 40 / 50 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : oui ▶ Rareté de l'essence : calibre de cet arbre un peu exceptionnel (arbre ancien) ▶ Intérêt pour la biodiversité : oui		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : ▶ Vue depuis le domaine public : oui depuis le chemin des Bottes ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 2

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1895 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 357	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 55 cm ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 40 / 50 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : 3 arbres en bosquet	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : écoulement résine	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui / paysage / composition ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain	
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève et ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : bosquet structurant	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot. Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 3

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1895 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 357	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Chêne Pédonculé ▶ Feuillage : ☒ caduc ☒ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 40 cm (2 axes) ▶ Forme : port semi-naturel ▶ Age : 40 / 50 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : 3 arbres en bosquet	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui / paysage / composition ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : bosquet structurant		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'îlot. Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 4

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1919 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 356	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 60 cm ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 40 / 50 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : 3 arbres en bosquet		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : Arbre qui a de l'avenir		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui / paysage / composition ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain ▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : bosquet structurant		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot. Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 5

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1914 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 656	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleul à grandes feuilles ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 50/60 cm ▶ Forme : port naturel. A été réduit puis repris une structure ▶ Age : 40 /45 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : peut reprendre une valeur ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : oui pollinisateur	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain	
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible	
co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot.	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 6

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1914 b route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 371	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre du Liban ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 60 cm ▶ Forme : en chandelier / taille en jardinée conduit en réduction ▶ Age : 40 / 50 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : groupe de 3 cèdres	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui sa structure ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité :	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain	
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : groupe de 3 cèdres	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'îlot. Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 7

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1914 b route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 371	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 40 / 50 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : groupe de 3 cèdres	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☐ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain	
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : groupe de 3 cèdres	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'îlot. Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 8

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1914 b route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 371	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 40 / 50 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : groupe de 3 cèdres		
État sanitaire sommaire / visuel		
☐ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : groupe de 3 cèdres		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot. Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N°9

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le mardi 14 février 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1961 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 217	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Épicéa commun ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15-20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : étêtage ▶ Age : moins de 30 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations : essence menacée par la sécheresse	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain	
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : élément structurant du paysage de la route de Genève de par sa dimension et sa localisation ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible	
co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot.	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 10

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2030 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 885	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : groupe de 2 cèdres		
État sanitaire sommaire / visuel		
☐ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : groupe de 2 cèdres		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot, intérêt historique. Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 11

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2030 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 885	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : groupe de 2 cèdres		
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain ▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : groupe de 2 cèdres		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot, intérêt historique. Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 12

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2067 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 258	☐ Jardin ☐ Alignement ☒ Autre : espace collectif de l'immeuble		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : arbre de Judée ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6/8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel en cépée ▶ Age : 30/40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : groupe de 2 feuillus		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui /assemblage intéressant ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève. ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : groupe de 2 feuillus		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible Fait partie d'un ensemble végétal avec le frêne Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 13

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2067 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 258	Jardin Alignement Autre : espace collectif de l'immeuble		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Frêne ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 40 cm ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 30/40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : groupe de 2 feuillus		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui / assemblage intéressant ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève, ensemble végétal avec l'arbre de Judée ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : groupe de 2 feuillus		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 14

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2120 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 13	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 / 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 30/40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : groupe de 3 résineux		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui / Bosquet intéressant de 3 arbres ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : groupe de 3 résineux assez âgés		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot et d'un ensemble végétal Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 15

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2120 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 13	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8/10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 30/40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : groupe de 3 résineux	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui / Bosquet intéressant de 3 arbres ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : groupe de 3 résineux assez âgés		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot et d'un ensemble végétal Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 16

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2120 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 13	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
- Espèce : Pin parasol - Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant - Hauteur (approximative en m) : 8 m - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : port naturel - Age : 30/40 ans - Nb d'arbres si alignement : groupe de 3 résineux	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
- Esthétique : oui /Bosquet intéressant de 3 arbres - Originalité : non - Rareté de l'essence : non - Intérêt pour la biodiversité : non	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain	
- Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui - Intérêt paysager : oui rte de Genève - Vue depuis le domaine public : oui - Autre : groupe de 3 résineux assez âgés	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot et d'un ensemble végétal Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N°17

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le mardi 14 février 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
59 chemin des Batterses		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 380	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 30/40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui composition ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain	
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui, trame verte ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 18

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le mardi 14 février 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre	
122 chemin des Bottes		Terrain privé		
Parcelle	Milieu			
AL 763	Jardin Alignement Autre :			

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cyprès de l'Arizona ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10-15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 40-50 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations : essence vulnérable à la neige lourde	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui feuillage bleuté ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain	
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui, notamment car il existe très peu de végétation structurante dans la partie sud du quartier ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public et la préservation de cet arbre permettra d'éviter une densification de la parcelle sans prise en compte de la végétation existante. Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 19

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2120 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 435	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 30/40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : groupe de 4 arbres	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui / 2 arbres perceptibles depuis la route de Genève ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui, trame verte ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : arbre historique		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot, intérêt historique. Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 20

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2120 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 435	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Hêtre ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 30/40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : groupe de 4 arbres	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui / 2 arbres perceptibles depuis la route de Genève ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui, trame verte ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot. Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 21

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2120 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 436	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tulipier de Virginie ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 30/40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : groupe de 4 arbres		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui, trame verte ▶ Intérêt paysager : oui rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 22

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2120 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 436	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 30/40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : groupe de 4 arbres		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre	Intérêt de l'arbre dans le projet urbain	
▶ Esthétique : oui / 2 arbres perceptibles depuis la route de Genève ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 23

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2300 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 715	Jardin Alignement Autre : espace collectif		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érables planes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 7/8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 30 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : alignement 3 érables		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☒ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☒ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations : 1 des 3 érables (celui qui est au centre) présente une fissure majeure sur le tronc		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui agrément d'un espace collectif ▶ Vue depuis le domaine public : non ▶ Autre : patrimoine en devenir		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Intérêt pour le projet urbain : ☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 24

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le mardi 14 février 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
56 rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 575	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Erables ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 7-10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 30-40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : 5 arbres	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui, ensemble d'arbres ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain	
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui, apportent de la fraîcheur dans cette zone très minérale ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : gestion actuelle en taille courte : ce genre de gestion n'est pas très adaptée	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot. Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 25

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
181 Rue Saint Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 855	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 90 cm ▶ Forme : port naturel qui a été étêté (suite de foudre ?) ▶ Age : 40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations : arbre foudroyé mais ceci n'a pas entamé son dynamisme	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain	
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui de loin rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : arbre de cœur d'îlot	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'îlot. Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 26

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
69 chemin du Milieu		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 757	Jardin Alignement Autre :		

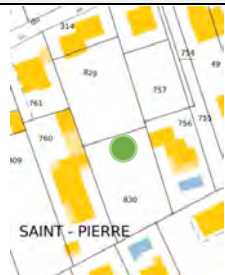
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : sapin Nordmann, cèdre bleu de l'Atlas, tilleul, 2 pins sylvestres ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 / 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☒ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☒ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : oui	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain	
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui de loin rte de Genève ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : groupe de végétaux en milieu urbain / ambiance végétale du cœur d'ilot	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible	
co visibilité de l'espace public, fait partie de la trame verte de cœur d'ilot	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 27

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
105 chemin du Milieu		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 830	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Épicéa commun ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : étêtage / nombreux axes développés au sommet ▶ Age : moins de 30 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : essence très sensible à la sécheresse		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui de loin ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible Fait partie de la trame verte de cœur d'îlot Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 28

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
149 chemin du Milieu		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 807	Jardin Alignement Autre :		

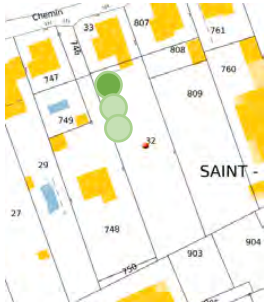
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleuls ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 / 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : conduits en tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2		
État sanitaire sommaire / visuel		
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : oui pollinisateur		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible Fait partie de la trame verte de cœur d'îlot Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 29

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
169 chemin du Milieu		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 32	Jardin Alignement Autre :		

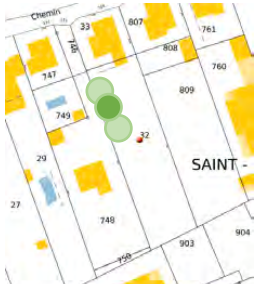
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 / 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : conduit en tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 3		
État sanitaire sommaire / visuel		
☐ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☒ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : oui pollinisateur		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, il fait partie d'un ensemble végétal avec l'érable et le cèdre. ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible Support pour une future trame verte (ligne végétale à l'échelle de l'ilot). Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 30

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
169 chemin du Milieu		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 32	Jardin Alignement Autre :		

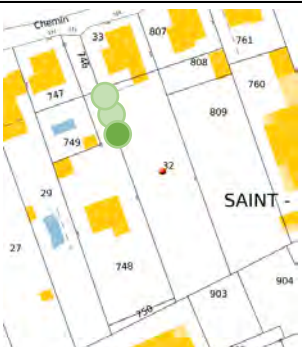
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Erable à feuilles de Frênes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 / 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduit il y a qq années/nombreuses ramifications ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 3		
État sanitaire sommaire / visuel		
☐ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☒ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : oui		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : : oui, il fait partie d'un ensemble végétal avec le tilleul et le cèdre. ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible		
Support pour une future trame verte (ligne végétale à l'échelle de l'ilot).		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 31

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
169 chemin du Milieu		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 32	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 / 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 30-40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : 3		
État sanitaire sommaire / visuel		
☐ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☒ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, il fait partie d'un ensemble végétal avec le tilleul et le cèdre. ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible		
Support pour une future trame verte (ligne végétale à l'échelle de l'ilot).		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 32

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le mardi 14 février 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
10, Montée de la demi-lune / Voie Romaine		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 10	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Erable plane pourpre ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10-15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port libre ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain ▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, visible depuis l'espace public ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public et fait partie de la trame verte de cœur d'ilot Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 33

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le mardi 14 février 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
10, Montée de la demi-lune / Voie Romaine		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 10	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pin Sylvestre ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10-15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, visible depuis l'espace public ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Intérêt pour le projet urbain : ☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible co visibilité de l'espace public et fait partie de la trame verte de cœur d'ilot Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 34

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), Bruno CATELAND (Architecte),
INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste) le vendredi 20 janvier 2023

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
169 chemin du Milieu		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 298	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 / 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller Pas beaucoup de vigueur ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☒ Champignons Autres observations : présence de cochenilles risque de dépérissement de l'arbre	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui paysage / composition ▶ Originalité : non ▶ Rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité : non	
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain	
▶ Intérêt pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui entrée de quartier ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Intérêt pour le projet urbain : ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible	
Proposition de protection : déjà classé en EBC sur le PLU en vigueur	

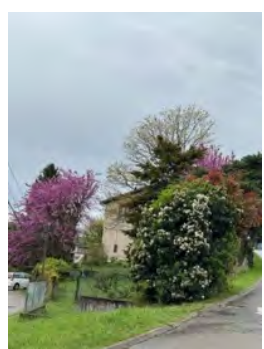
L'OBSERVATION : N° 37

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
115 Montée de la Demi-Lune		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 10	Jardin Alignement Autre :		

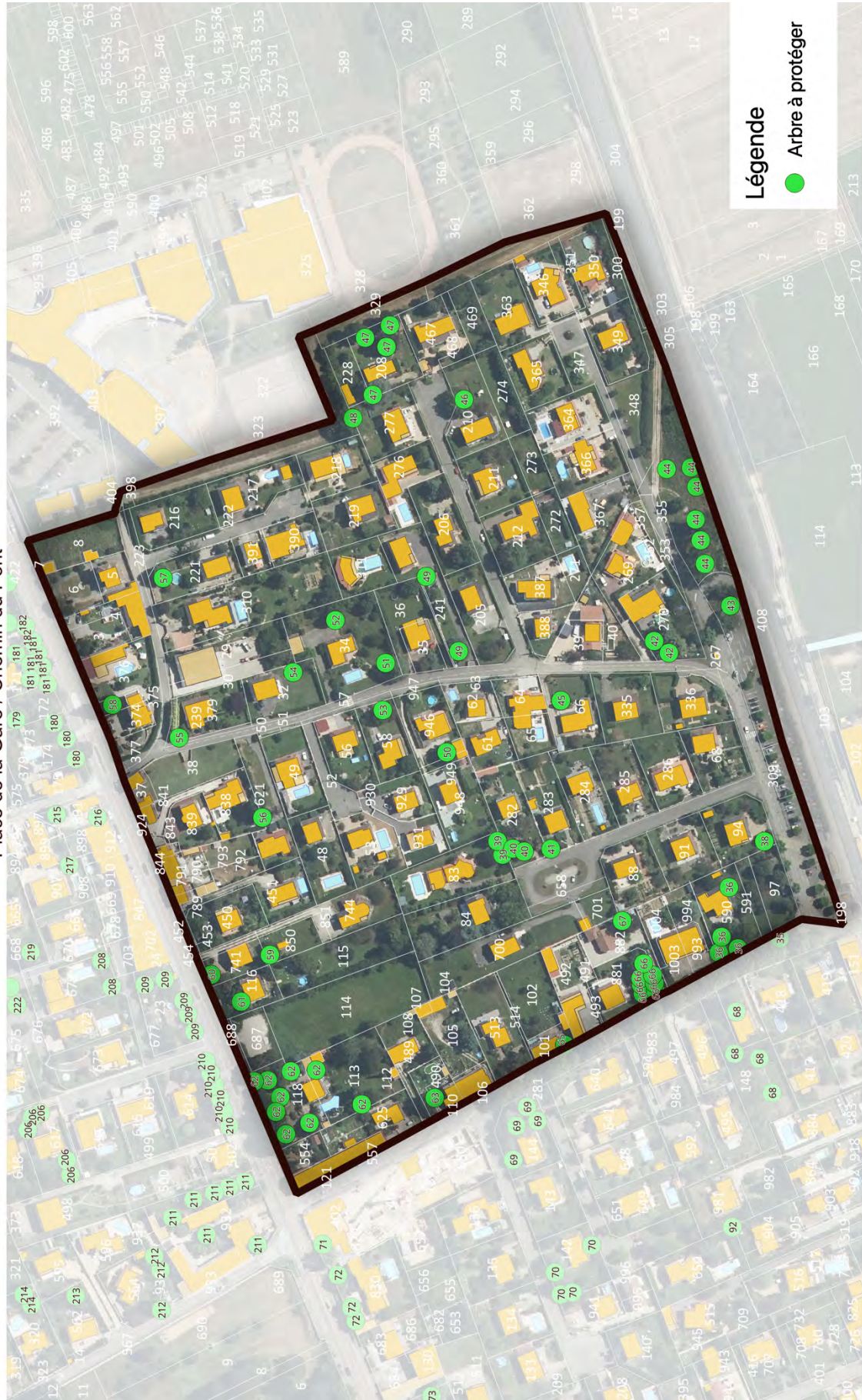
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : 2 Arbres de Judée et Sapin de Nordmann ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 / 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 50/60 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	   	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + forme un bosquet ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

SECTEUR 2

Secteur 2 : LE PONT

Place de la Gare / Chemin du Pont



0 100 200 m

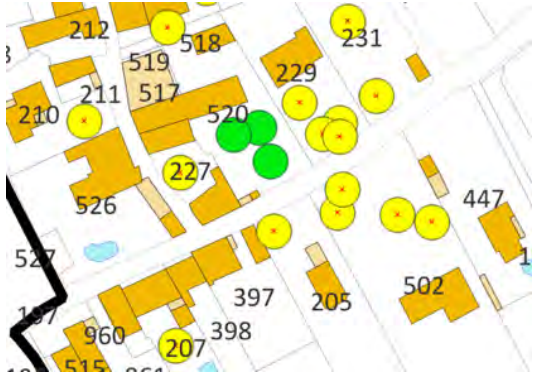


INTERSTICE
URBANISME // CONSEIL EN QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'OBSERVATION : N° 35

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1670 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 520	Jardin Alignement Autre :		

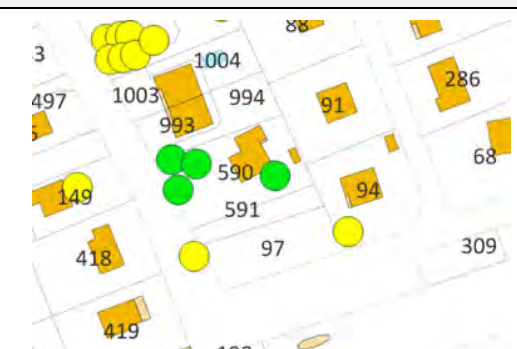
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleuls à grandes feuilles (A), Épicéa de Koster (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 7 m, (B) 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) taille courte, (B) port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : Oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 36

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
271 Avenue de la Gare		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 590	Jardin Alignement Autre :		

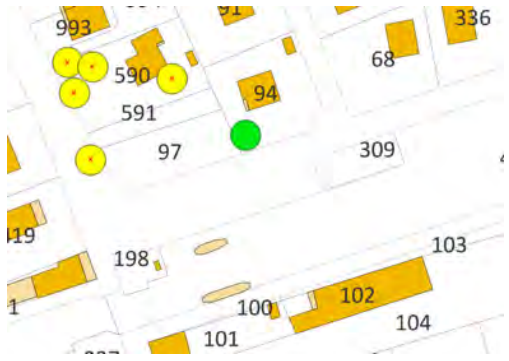
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Chêne rouge d'Amérique (A), Chêne pédonculé (B), Arbre de Judée (C), Mûrier pleureur (D) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A, B, C) 10 / 12 m (D) 5m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 38

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
10 Place de la Gare		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 94	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Mûrier platane, ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 39

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
140 Impasse de la Gare		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 83	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pin parasol (A)/ Épicéa (B) ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10m (A)/15m (B) ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 50/60 cm (B) ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 30/40 ans (A) / 50/60 ans (B) ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 40

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
122 Impasse de la gare		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 282	Jardin Alignement Autre :		

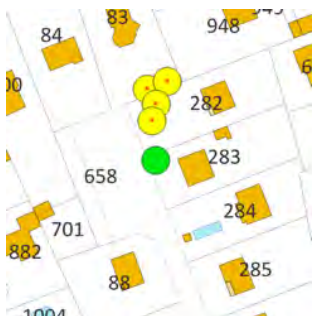
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : 2 érables planes pourpres ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduits ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 41

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
104 Impasse de la Gare		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 283	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Lila des Indes ▶ Feuillage : ☐ caduc ☒ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 20 / 30 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui, habille la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 42

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
284 chemin du Pont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AI 270	☐ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

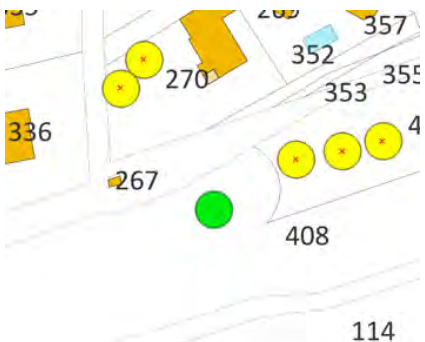
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : 2 Cèdres de l'Himalaya, Cèdre de l'Himalaya doré ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 50 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : 3		
État sanitaire sommaire / visuel		
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui		
▶ Intérêt paysager : Oui, habille la voirie et verdit fortement le paysage ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : bosquet de cèdres		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 43

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Barronières		Terrain public	
Parcelle	Milieu		
AI 408	☐ Jardin ☐ Alignement ☒ Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Chêne rouge d'Amérique ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 44

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Barronières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AI 407	☐ Jardin ☒ Alignement ☐ Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Peupliers noirs ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 30/40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : 6	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : Implantation spontanée	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N°45

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
6 chemin du pont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 66	Jardin Alignement Autre :		

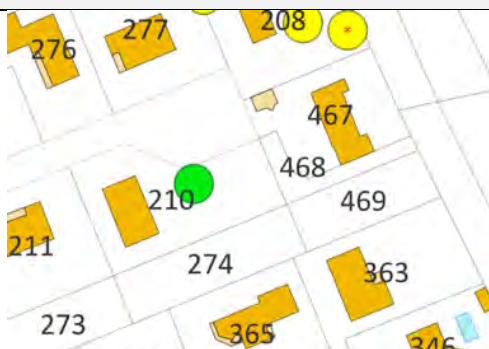
L'ARBRE

Description générale	Photographies
- Espèce : Magnolia Soulangeana - Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant - Hauteur (approximative en m) : 6 m - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : - Age : 40/ 50 ans - Nb d'arbres si alignement : isolé	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
- Esthétique : oui - Originalité et rareté de l'essence : - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : - Intérêt paysager : - Vue depuis le domaine public : oui - Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 46

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
138 Impasse Terre Chêne		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AI 210	Jardin Alignement Autre : espace collectif de l'immeuble		

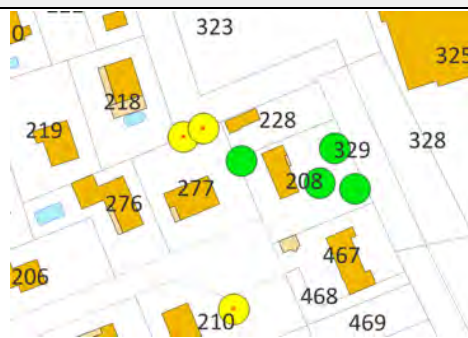
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer commun ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 60 cm ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 30/40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 47

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
161 Impasse Terre Chêne		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AI 208	Jardin Alignement Autre : espace collectif de l'immeuble		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Frênes (A), Érable pourpre (B), Cèdre bleu (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m (A), 20 m (B, C) ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel (B, C) ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui / assemblage intéressant ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : bel ensemble arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 48

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
163 Impasse Terre Chêne		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AI 277	Jardin Alignement Autre :		

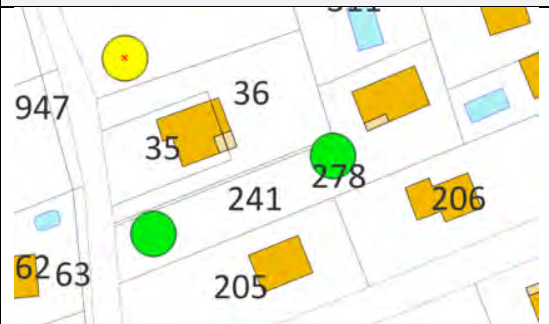
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Frêne ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui corridor végétal ▶ Intérêt paysager : ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 49

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
195 Chemin du Pont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AI 278	Jardin Alignement Autre :		

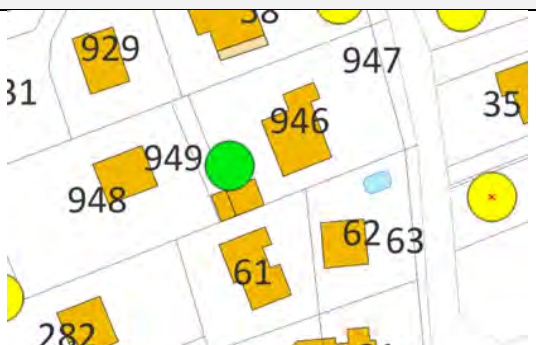
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
- Esèce : Cèdre de l'Himalaya (A)/ Sapin Nordmann (B) - Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant - Hauteur (approximative en m) : 20 m - Diamètre (approximatif en cm) : 80 cm (A) - Forme : (B) port colonnaire - Age : - Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre - Esthétique : - Originalité et rareté de l'essence : - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui - Intérêt paysager : Oui, habille et structure la voirie - Vue depuis le domaine public : oui - Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 50

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
166 Chemin du Pont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 946	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 51

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
153 Chemin du Pont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AI 34	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya (A), Noyer (B), rideau d'arbustes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 15 m, (B) 10m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : (A) 90 cm ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : trame verte ▶ Intérêt paysager : Oui, habille la voirie et forme un corridor végétal ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 53

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
132 Chemin du Pont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 58	Jardin Alignement Autre :		

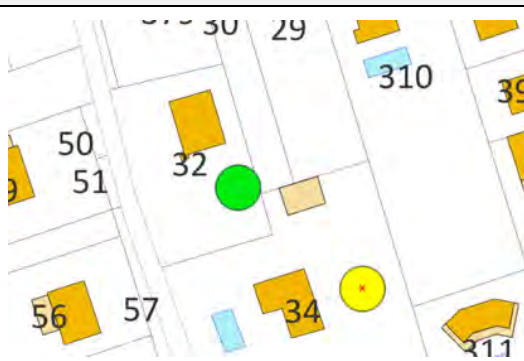
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Liquidambar ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 40 cm ▶ Forme : ▶ Age : 20/30 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 54

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
87 Chemin du Pont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AI 32	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8/10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, pour la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

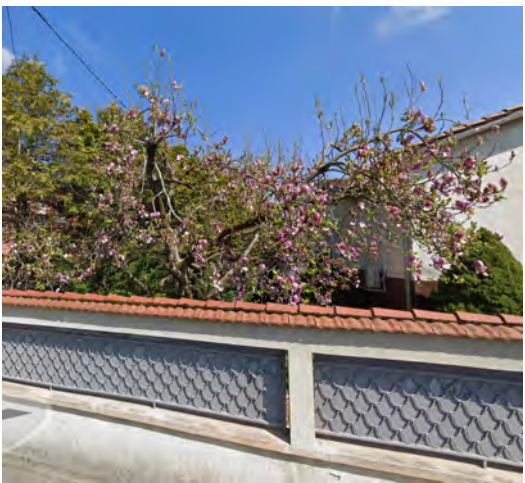
L'OBSERVATION : N° 55

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
57 Chemin du Pont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AI 380	Jardin Alignement Autre :		

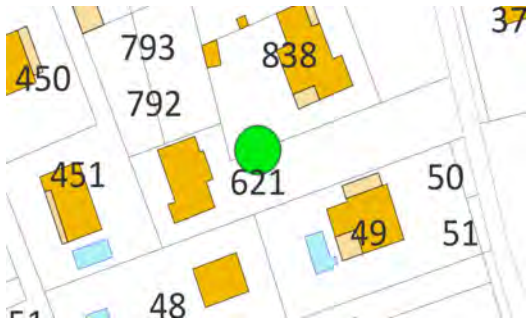
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : <i>Magnolia soulangeana</i> ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : Réduit ▶ Age : vieux sujet ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : arbre en fin de vie		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, pour la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
▶		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 56

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
34 Chemin du pont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 621	Jardin Alignement Autre : dans la haie		

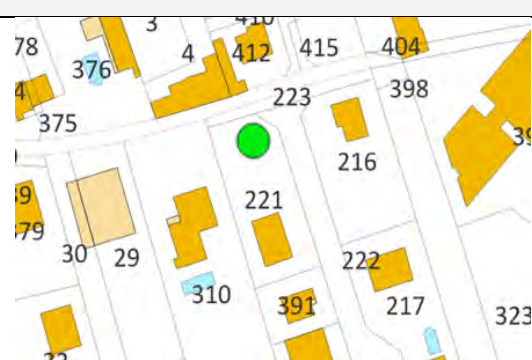
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Érable sycomore ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : arbre enlièré	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : couloir végétal formé par la haie ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 57

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
32 Impasse du Pré Mayeux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AI 221	Jardin Alignement Autre :		

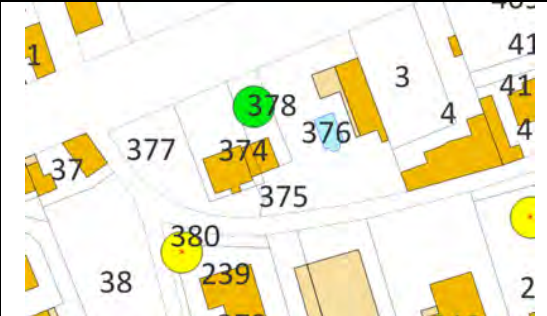
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 90 cm ▶ Forme : réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : Isolé	
État sanitaire sommaire / visuel	
☐ Sain ☐ Convenable ☒ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☒ Champignons Autres observations : Quelques branches grillées et problème de champignons	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui habille la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 58

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
495 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AI 378	Jardin Alignement Autre :		

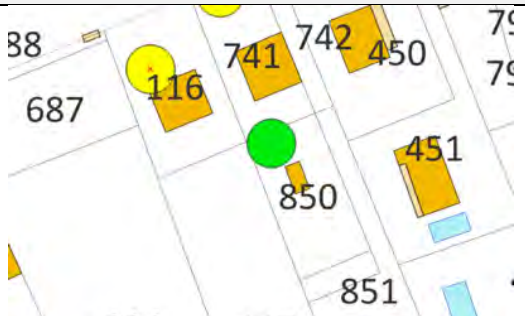
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Séquoia géant ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☐ Convenable ☒ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☒ Branches mortes ☒ Champignons Autres observations : Quelques branches grillées et problème de champignons		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui, ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☐ Remarquable ☒ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 59

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
631 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 850	Jardin Alignement Autre :		

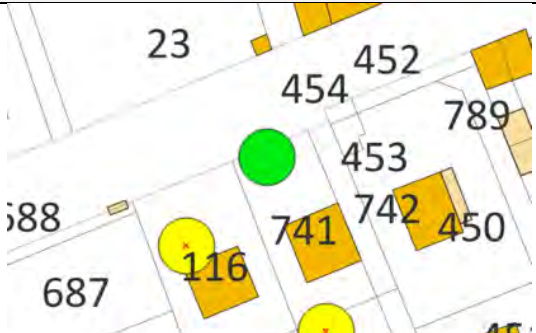
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Sapin de Nordmann ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 80 cm ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : arbre foudroyé mais ceci n'a pas entamé son dynamisme		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 60

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
631 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 741	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Lila des Indes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui habille la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 61

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
655 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 116	Jardin Alignement Autre :		

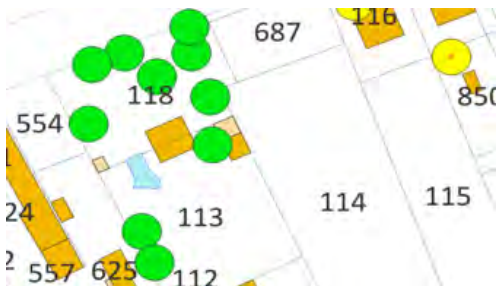
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia soulangeana ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6/7 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 50 / 60 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, très bel arbre lorsqu'il est en fleur ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N°62

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
705 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 118 / 113	Jardin Alignement Autre :		

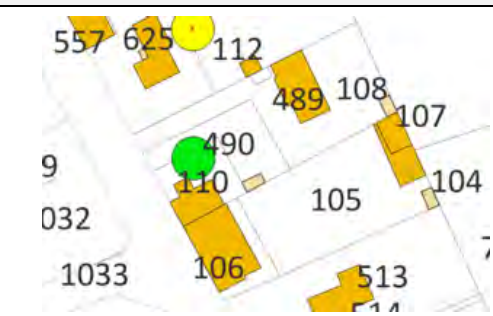
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleuls, Sapin de Nordmann, Libocèdre, Épicéa, Marronnier, If ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Libocèdre ▶ Intérêt pour la biodiversité TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui habille la voirie + forme un bosquet intéressant ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 63

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
101 Avenue de la gare		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 110	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul à grandes feuilles ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port semi-naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 65

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
181 Avenue de la Gare		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 492	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Sophora pleureur ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : Isolé	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, pour la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 66

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
215 Avenue de la Gare		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 881	Jardin Alignement Autre :		

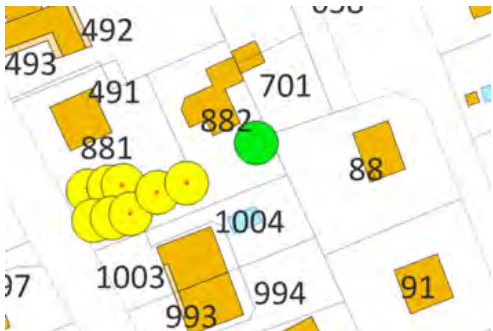
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Platane (A), Mûrier platane (B), Catalpa (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5/10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) réduits, (C) port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 6	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : Catalpa ▶ Intérêt pour la biodiversité la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui forme un ensemble arboré en continuité avec le Hêtre en arrière-plan ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 67

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
223 Avenue de la Gare		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 882	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Hêtre ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 90 cm ▶ Forme : légèrement réduit ▶ Age : centenaire ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui s'inscrit dans le prolongement de l'ensemble arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☐ Remarquable ☒ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

SECTEUR 3

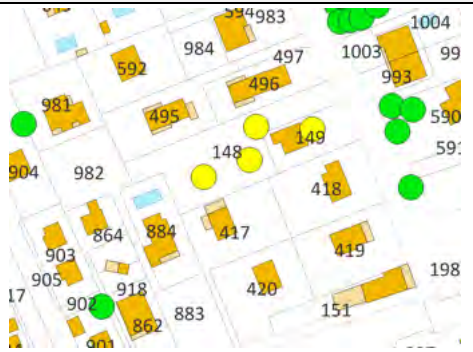
Secteur 3 : LE GRAND CHAMP
Avenue de la Gare / Chemin de la Serenine



L'OBSERVATION : N° 68

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
264 Avenue de la Gare		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 149/148 /418	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin noir, Cèdre, Cyprès de l'Arizona, Érable Sycomore (D) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m, (D) 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (D) port semi libre ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + forme un couloir végétal intéressant ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 69

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
29 Impasse des Mésanges		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 144	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas, Cèdre de l'Atlas, Cèdre de l'Himalaya, Pin laricio ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : étêtés ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : Oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 70

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
95 Impasse des Mésanges		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 142	Jardin Alignement Autre :		

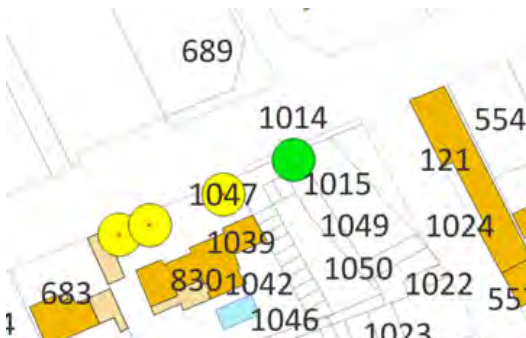
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pin noir, Cèdre bleu de l'Atlas, Cyprès bleu de l'Arizona, Érable sycomore (E) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m, (E) 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (E) port semi libre ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui		
▶ Intérêt paysager : Oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N°71

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
799 bis Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 1049	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Platane ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + permet le verdissement d'un espace très minéral ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 72

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
799 bis route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 1047	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Platanes (A), Noyer (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5 m (A) / 7 m (B) ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + forme un alignement intéressant dans la continuité du platane précédent ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 73

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
885 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 510	Jardin Alignement Autre :		

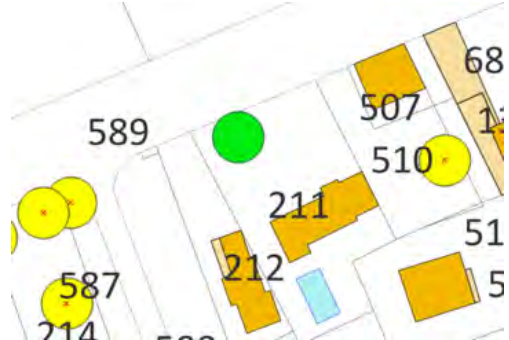
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : légèrement réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N°74

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
135 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 211	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : Oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 75

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
170 Impasse des Charmes		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 579	Jardin Alignement Autre :		

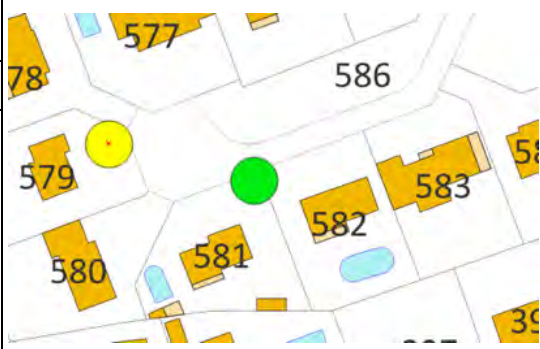
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cyprès de Provence ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 76

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
155 Impasse des Charmes		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 581	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin parasol ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : légèrement réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 77

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
983 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 587/214/215	Jardin Alignement Autre :		

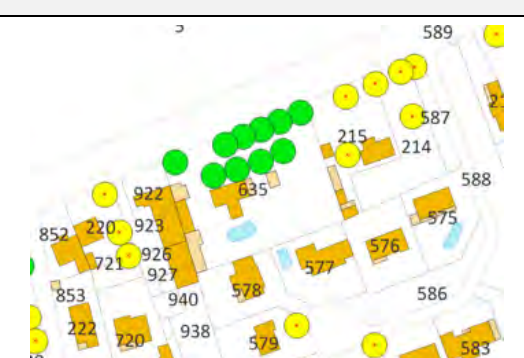
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Sapin de Nordmann, Peupliers, Arbre de Judée, Marronnier, Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : Sapin de Nordmann gros mais dépérissant ; les 2 peupliers sont abimés	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : en partie ▶ Originalité et rareté de l'essence : arbre de Judée ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la Route de Genève, en continuité avec les arbres des parcelles voisines ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : parc arboré	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 78

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1039 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 635	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

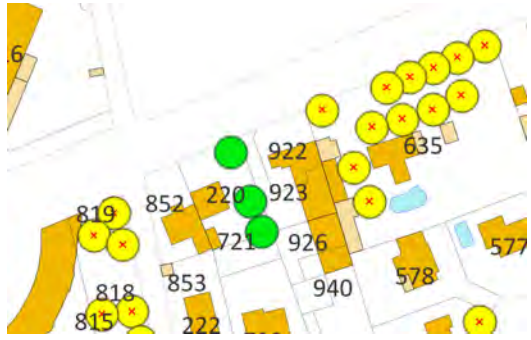
Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleuls, Cèdres de l'Atlas, Séquoia géant, Pin noir, cyprès d'Arizona ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures Branches mortes Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Séquoia géant ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la Route de Genève, en continuité avec les arbres des parcelles voisines ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : bosquet	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 79

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1103 route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 220	Jardin Alignement Autre :		



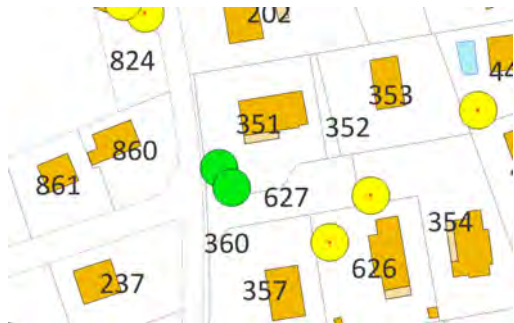
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Frêne (A), Savonnier, Magnolia soulangeana ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) en cépée ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 3		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 81

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
137 Impasse du Grand Pré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 351	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Hêtre pleureur, Érable sycomore ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 82

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
179 Impasse des Erables		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 444	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin noir ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : dédoublé ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, visible depuis l'espace public ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 83

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
40 Impasse du Grand Pré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 354	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable sycomore ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 84

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
36 Impasse du Grand Pré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 626	Jardin Alignement Autre :		

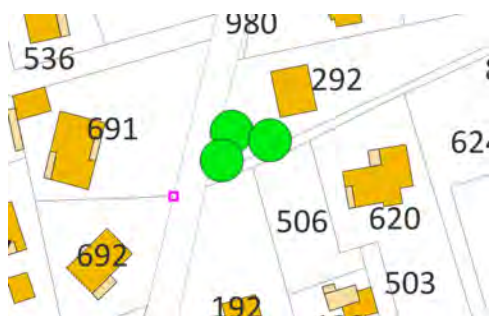
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel, légèrement étêté ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

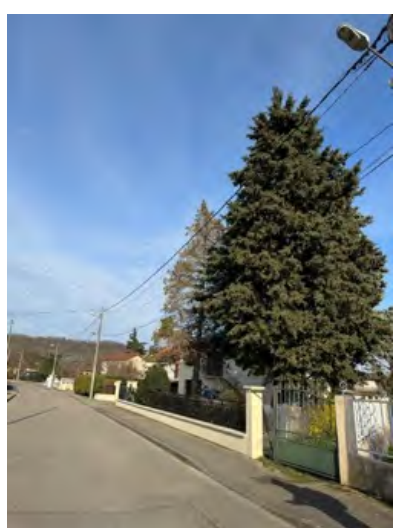
L'OBSERVATION : N°85

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
233 Chemin de la Sereine		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 292	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Épicéa, Cèdre bleu de l'Atlas, Sapin de Nordmann ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel, légèrement réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 3	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + crée une densité verte ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 86

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
390 Chemin de Halage		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 854	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Robinier, Févier d'Amérique, Sapin d'Espagne, Chêne myrsinifolia, ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 4		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : partiellement ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 87

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
292 Chemin du Halage		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 858	Jardin Alignement Autre :		

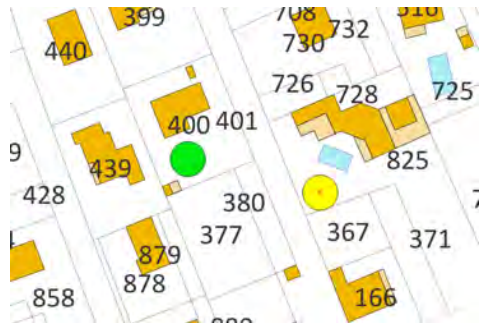
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
- Esèce : Tilleul à grandes feuilles (A), Cèdre du Liban, Cèdre de l'Himalaya (B) - Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant - Hauteur (approximative en m) : (A)15 m /20m (B) - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : port naturel - Age : - Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre - Esthétique : oui - Originalité et rareté de l'essence : - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : - Intérêt paysager : oui - Vue depuis le domaine public : oui - Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 88

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
69 Impasse du Grand Champ		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 400	Jardin Alignement Autre :		

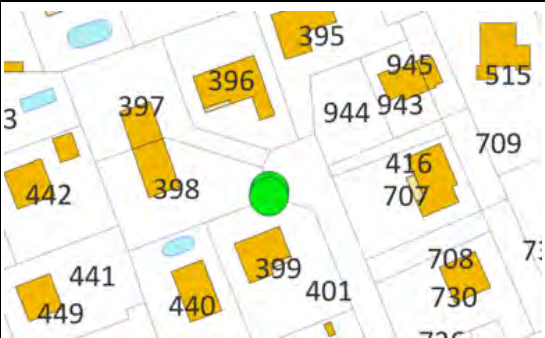
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 89

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre	
135 Impasse du Grand Champ		Terrain privé		
Parcelle	Milieu			
AK 398	Jardin Alignement Autre :			

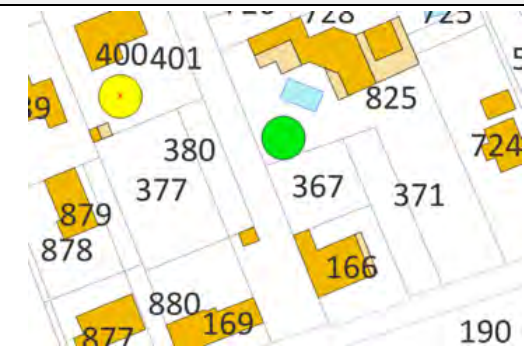
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cyrès d'Arizona (A), Arbre de Judée (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 15 m / (B) 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations : les deux arbres se chevauchent trop	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : Arbre de Judée ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, visible depuis l'espace public ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 90

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
164 Chemin de Halage		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 825	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin parasol ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ou légèrement réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N°91

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
118 Chemin du Halage		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 901	Jardin Alignement Autre :		

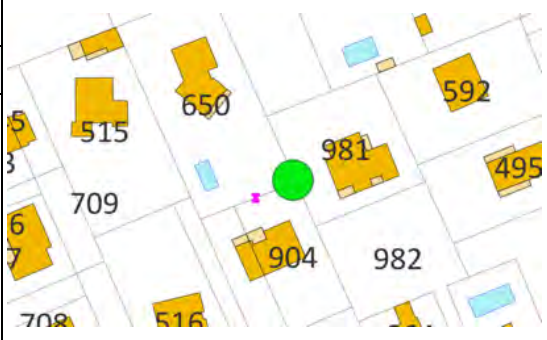
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre (A), Tilleul argenté (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 20 m / (B) 10m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (B) réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 92

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement Alexandra		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 650	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya doré ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ou légèrement réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

SECTEUR 4

Secteur 4 : LES ARAIGNEES / GRAND PEUPLIER

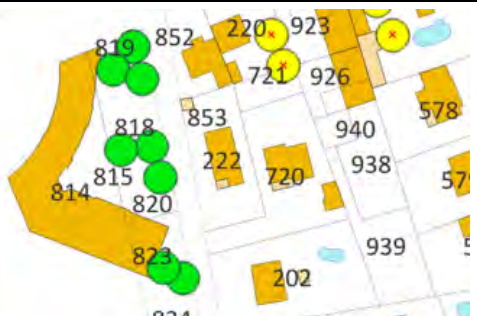
Place de la Dombes / Chemin de la Seraine



L'OBSERVATION : N° 80

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
26 Chemin de la Sereine		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 818/823	Jardin Alignement Autre :		

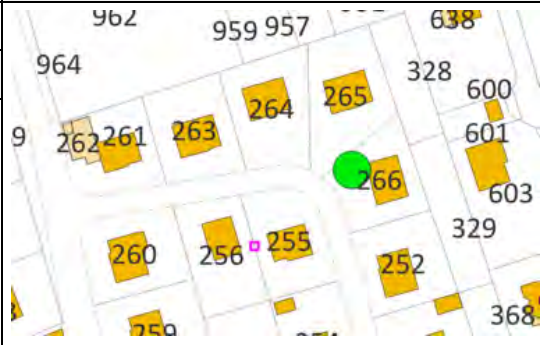
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdres de l'Atlas, Cèdres du Liban, Érables planes, Tilleuls à petites feuilles ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : Les cèdres sont trop proches les uns des autres		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, visible depuis l'espace public ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 109

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
71 Allée de la Poponate		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 266	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 110

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
77 Allée de la Mûrière		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 457	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Micocoulier d'Orient ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port semi libre ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N°111

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
56 Allée de la Mûrière		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 461	Jardin Alignement Autre :		

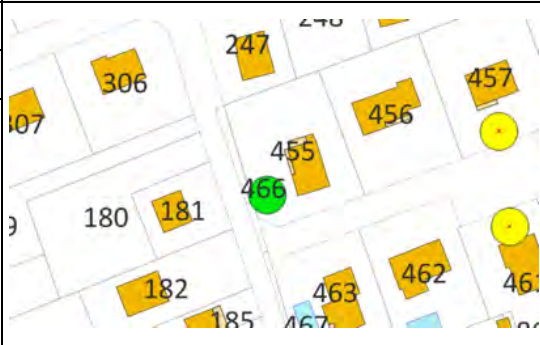
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia Grandiflora ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N°112

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
17 Allée de la Mûrière		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 466	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre du Liban ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

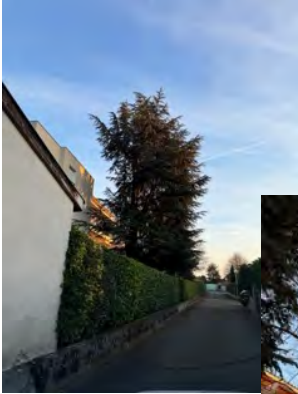
L'OBSERVATION : N° 121

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

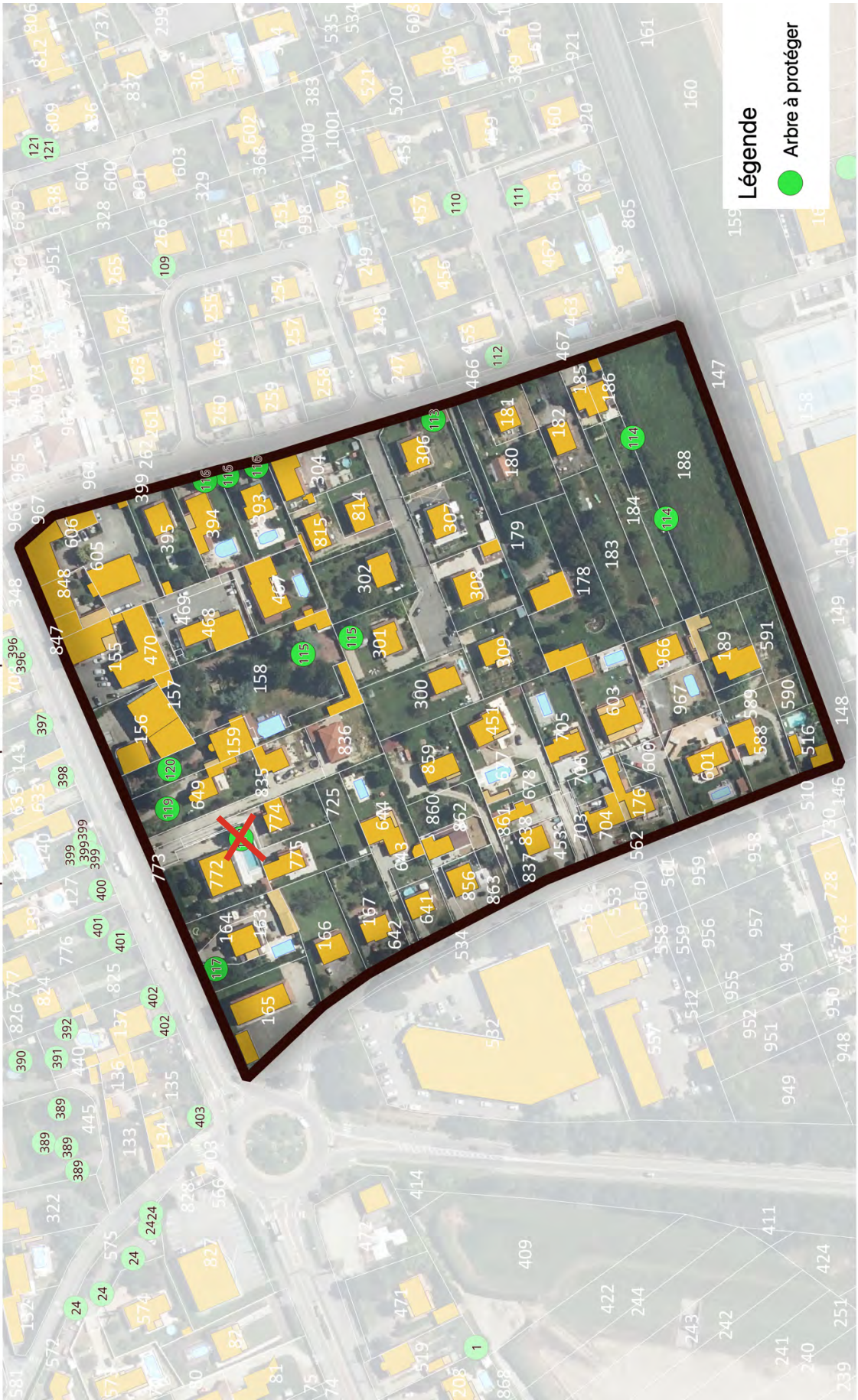
Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1305 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 809	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Arizona, Sapin de Nordmann, Tilleuls à grandes feuilles ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 4	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : en partie ▶ Originalité et rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

SECTEUR 5

Secteur 5 : LA POPONATE
Impasse des Peupliers / Impasse du Sermoraz



L'OBSERVATION : N° 113

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
221 Allée de la Poponate		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 306	Jardin Alignement Autre :		

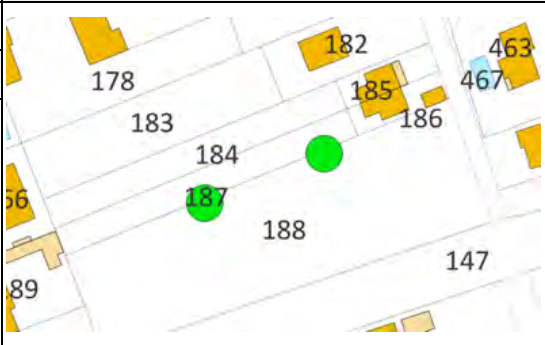
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable à feuilles de Frêne ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 7 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

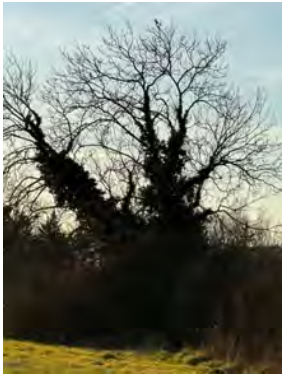
L'OBSERVATION : N° 114

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Impasse des Peupliers		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 188	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer commun, Prunelier ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : enlierré		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui corridor végétal		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
▶ Intérêt paysager : oui, s'inscrit dans le prolongement de la haie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : corridor végétal à préserver		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N°115

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
276 Allée de la Poponate		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 301/158	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya, Cèdre de l'Atlas bleu ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, s'inscrit dans un ensemble arboré intéressant ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : préserver cet ensemble arboré	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N°116

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
108 Impasse des Peupliers		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 393/394	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia Grandiflora, Magnolia Soulangeana ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 3	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N°117

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1627 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 163	Jardin Alignement Autre :		

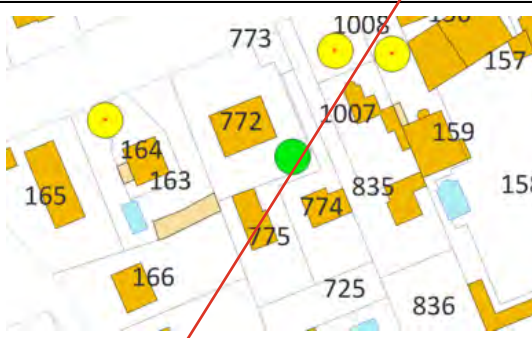
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Sophora du Japon ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, pour la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 118

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1583 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 772	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

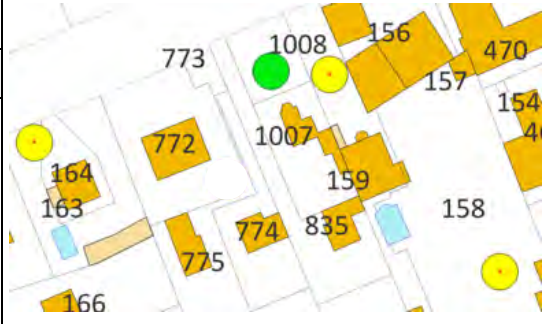
Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul à grandes feuilles ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8/10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

Arbre abattu pour des raisons sanitaires
Fiche modifiée en janvier 2026

L'OBSERVATION : N° 119

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1565 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 1008	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

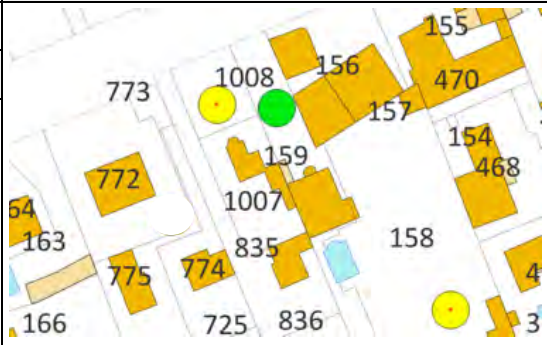
Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Sapin d'Espagne ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 60 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 120

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1549 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 159	Jardin Alignement Autre :		



L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Sophora pleureur ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

SECTEUR 6

Secteur 6 : CHATEAU DU SOLEIL Chemin du Château du Soleil / Allée de la Tour



L'OBSERVATION : N° 98

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
186 Chemin du Château du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 165	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable à feuille laciniées, Érable plane, Peuplier, Noyer commun, Épicéa, Tilleul à grandes feuilles ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + permet une transition plus douce entre l'espace bâti et le pré qui jouxte la parcelle ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N°99

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
228 Allée de la Tour		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 592/594	Jardin Alignement Autre :		

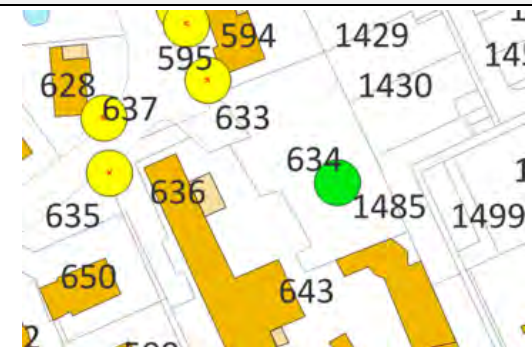
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleuls ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 4	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 100

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
223 Avenue de la Gare		Terrain public	
Parcelle	Milieu		
AM 634	Jardin Alignement Autre :		

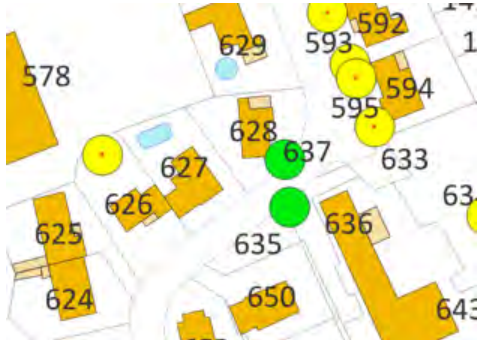
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Genévrier ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, élément central du petit parc arboré face au Château du Soleil ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 101

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
203 Allée de la Tour		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 628/636	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleuls ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port semi libre ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, visible depuis l'espace public oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : vestige de l'ancienne allée qui menait au Château du Soleil		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 102

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
155 Allée de la Tour		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 626	Jardin Alignement Autre :		

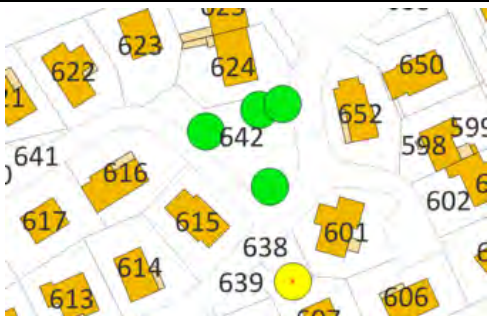
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Genévrier de Chine ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : étêté ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, verdit un paysage impacté par la zone d'activité voisine ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : vestige de l'ancienne allée qui menait au Château du Soleil	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☐ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 103

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Allée de la Tour		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 642	Jardin Alignement Autre : Parc vert lotissement		

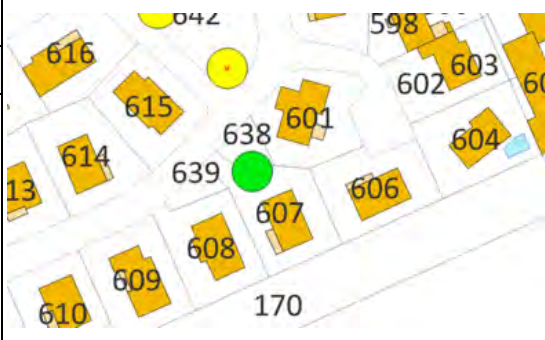
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable sycomore ; Érable plane, Tilleul, Cerisier du Japon ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5/10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : légèrement réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, forme un parc arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 104

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
82 Allée de laTour		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 638	Jardin Alignement Autre : Parking		

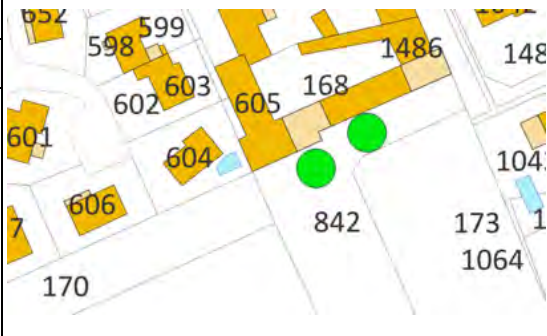
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Érable à feuilles laciniées ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port semi libre ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 105

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
425 Chemin du Sermoraz		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 842	☐ Jardin ☐ Alignement ☒ Autre : Zone AU		

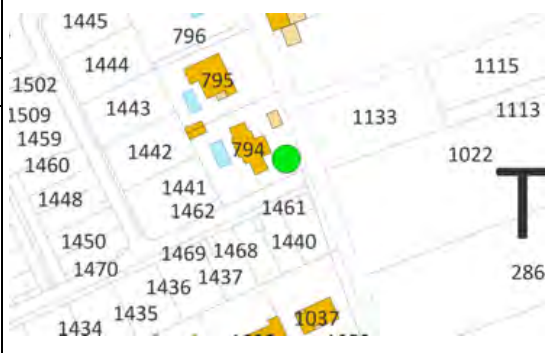
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Platanes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☐ Remarquable ☒ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 106

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
618 Chemin de la Sereine		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 794	Jardin Alignement Autre :		

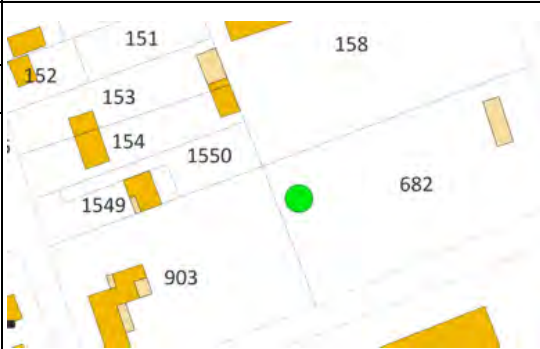
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pin Sylvestre ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, visible depuis l'espace public : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 107

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Chemin du Château du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 682	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Peuplier noir ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : légèrement réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

SECTEUR 7

Secteur 7 : GRANGE DEBOUT

Chemin de Grange Debout



L'OBSERVATION : N°93

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
277 Chemin de Grange Debout		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 1082	☐ Jardin ☒ Alignement ☐ Autre :		

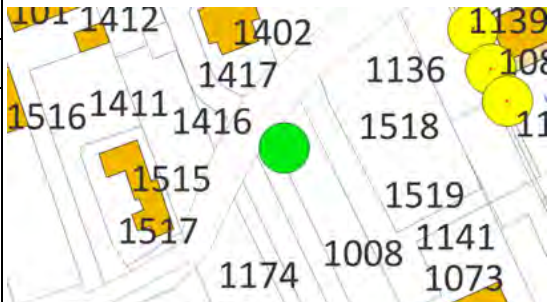
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
- Esèce : Cyprès toujours vert, Cyprès de Florence - Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant - Hauteur (approximative en m) : 15 m - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : - Age : - Nb d'arbres si alignement : 3		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
- Esthétique : oui - Originalité et rareté de l'essence : - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : - Intérêt paysager : oui - Vue depuis le domaine public : oui - Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N°94

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
315 rue de la Grange Debout		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 1073	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Peuplier d'Italie ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 95

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
400 rue de la Grange Debout		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 1095	Jardin Alignement Autre :		

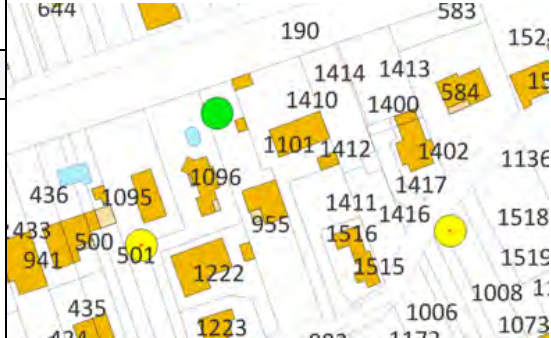
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : durabilité ?		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N°96

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
328 rue de la Grange Debout		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 955	Jardin Alignement Autre :		

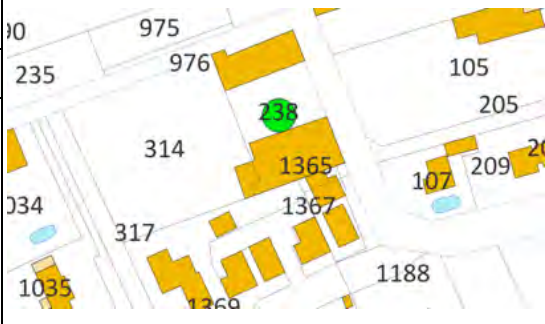
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Noyer commun ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui cache la ligne de chemin de fer ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 122

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
32 Rue des Barronières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 238	Jardin Alignement Autre :		

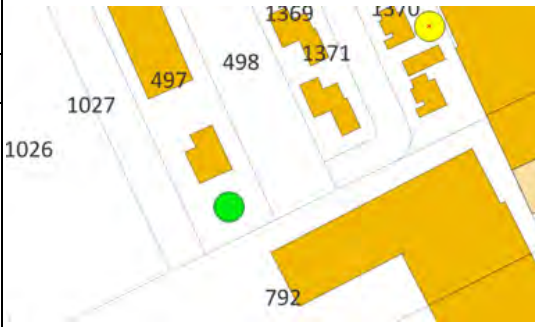
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Sapin de Nordmann ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : étêté ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 123

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Bout de l'Allée Terres Lignes		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 497	Jardin Alignement Autre :		

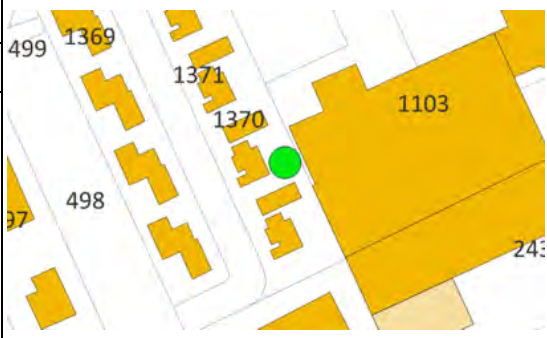
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 124

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mardi 30 janvier 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
120 Allée Terres Lignes		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AM 1370	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable sycomore ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

SECTEUR 8

Secteur 8 : PRE BILLARD

Rue des Barronnières



Secteur 8 : PRE BILLARD

Rue des Barronnières / Impasse de Desserte



SECTEUR 9

Secteur 9 : LA GARENNE

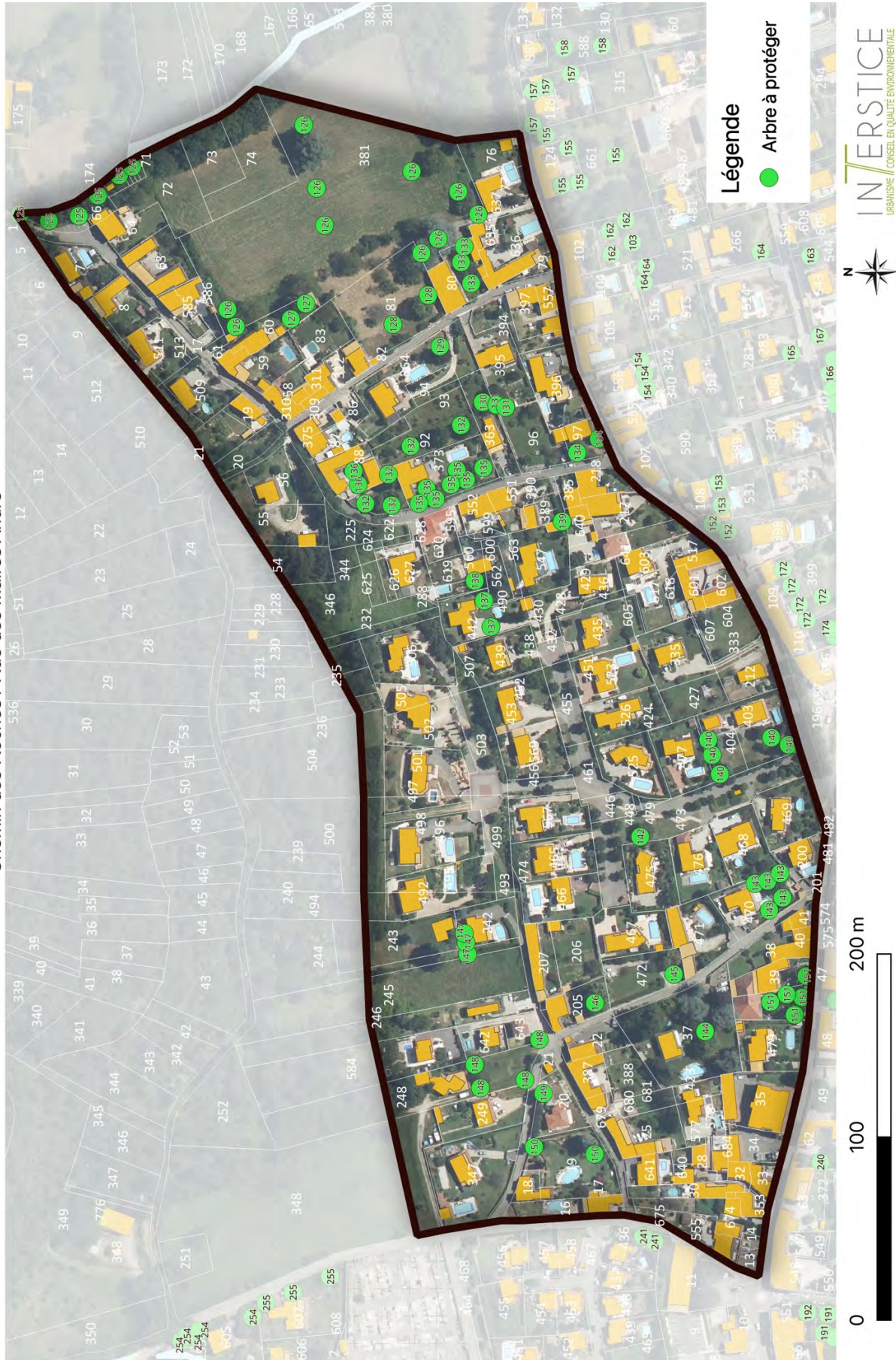
Chemin des Marquettes



SECTEUR 10

Secteur 10 : LE FERRIER / LE PECHU

Chemin des Roches / Rue des Maires André



L'OBSERVATION : N° 125

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
350 Montée de Saint-Germain		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 65/66/67/68/69/ 70/71	Jardin Alignement Autre :		

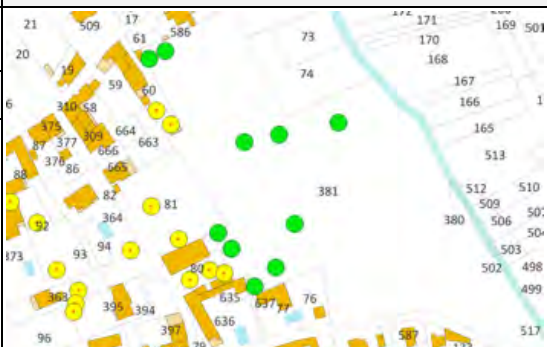
L'ARBRE

Description générale	Photographies
‣ Espèce : Frênes ‣ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ‣ Hauteur (approximative en m) : 5/10 m ‣ Diamètre (approximatif en cm) : ‣ Forme : port naturel ‣ Age : ‣ Nb d'arbres si alignement : dizaine	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
‣ Esthétique : oui ‣ Originalité et rareté de l'essence : ‣ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ‣ Intérêt paysager : oui ‣ Vue depuis le domaine public : oui ‣ Autre : corridor végétal à préserver	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 126

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
414 Chemin de la Batonne		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 381	Jardin Alignement Autre :		

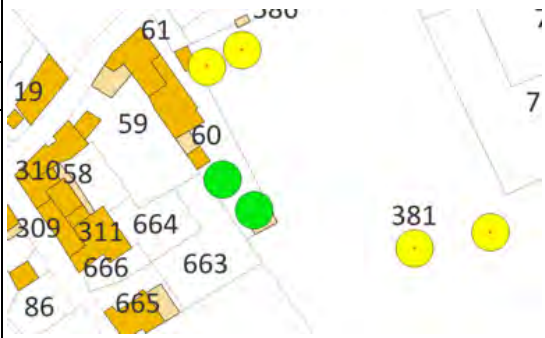
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyers communs, Pins Sylvestre, Cèdre de l'Himalaya, Merisier, Cèdre bleu ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, belle prairie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : corridor végétal à préserver		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 127

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
258 Montée de Saint-Germain		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 60	Jardin Alignement Autre :		

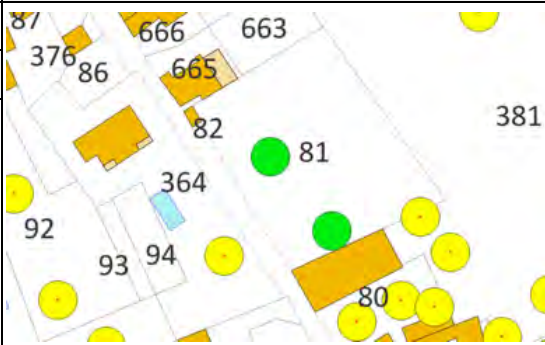
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
- Esèce : Noyers communs, Cèdre de l'Himalaya, - Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant - Hauteur (approximative en m) : 8/20 m - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : port naturel - Age : - Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre - Esthétique : oui - Originalité et rareté de l'essence : - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui - Intérêt paysager : oui - Vue depuis le domaine public : oui - Autre : fait partie d'un corridor végétal		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 128

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
62 Montée du Pechu		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 81	Jardin Alignement Autre :		

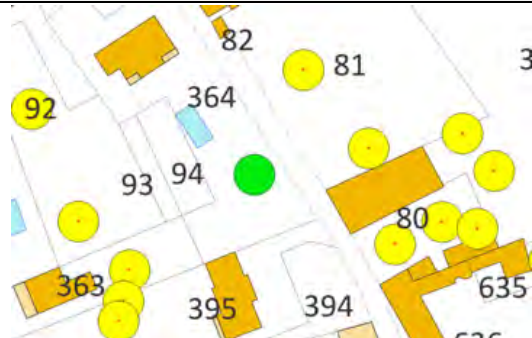
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Érable sycomore, Cerisier ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : érable enlierré	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 129

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
68 Montée du Pechu		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 364	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Hêtre ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 130

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
56 Montée de Saint-Germain		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 363	Jardin Alignement Autre :		

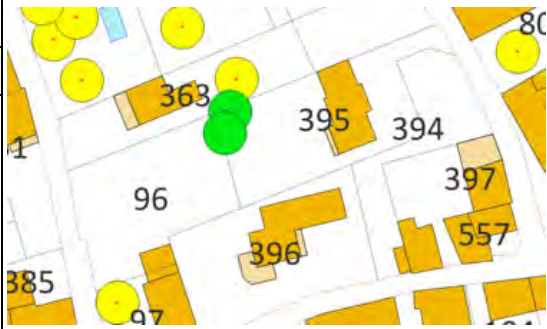
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable rouge ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 131

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
62 Montée du Pechu		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 395	Jardin Alignement Autre :		

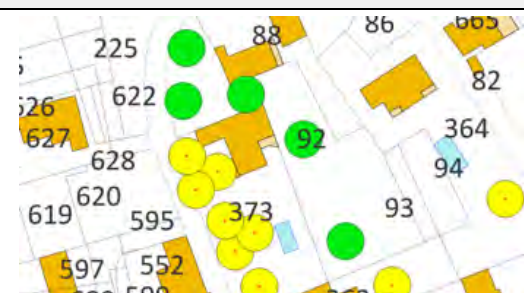
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Arbre de Judée (A), Thuya (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : (A) 40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations : durabilité ?	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et Rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : fait partie d'un corridor végétal	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☒ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 132

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
156 Montée de Saint-Germain		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 92	Jardin Alignement Autre :		

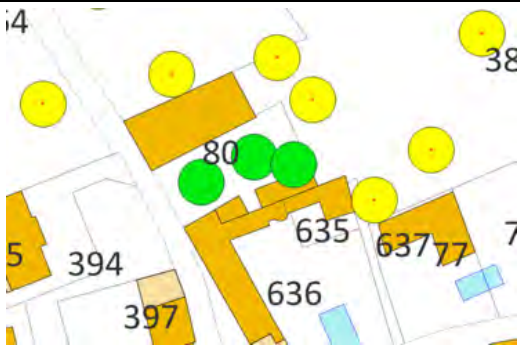
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Noyer, Épicéa, Cyprès chauve (A), Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) port naturel, jamais taillé ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : cyprès chauve ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : fait partie d'un corridor végétal	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 133

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
56 Montée du Pechu		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 80	Jardin Alignement Autre :		

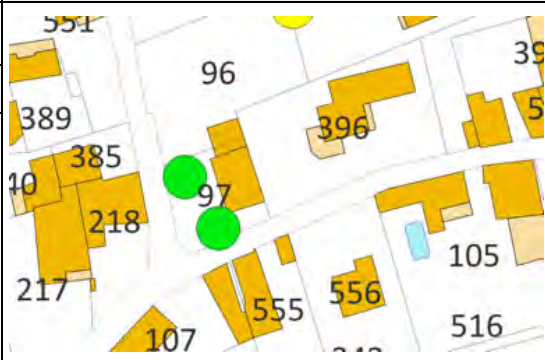
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Laurier-sauce (A), Magnolia grandiflora, Merisier ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☒ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 134

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2 Montée de Saint-Germain		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 97	Jardin Alignement Autre :		

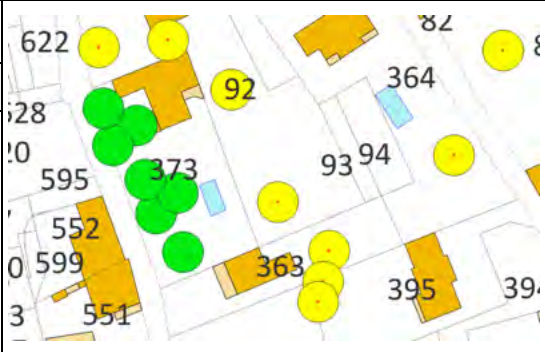
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleuls ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6/10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 135

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
110 Montée de Saint-Germain		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 373	Jardin Alignement Autre :		

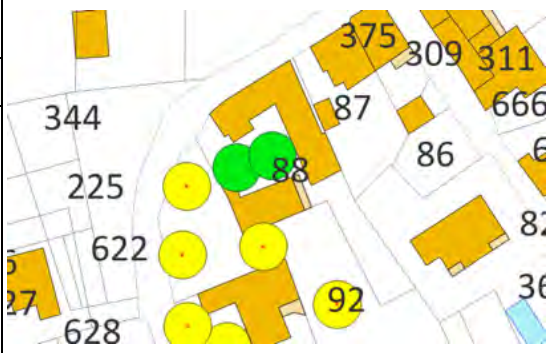
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Atlas, Pins noirs, Pins Laricio ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 7	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + bosquet ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 136

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
156 Montée de Saint-Germain		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 88	Jardin Alignement Autre :		

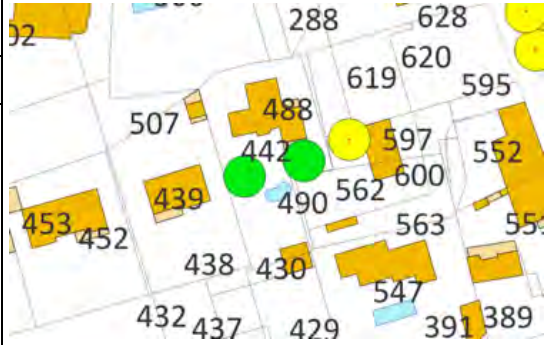
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleuls à grandes feuilles ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 7/8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 137

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement le Parc du Ferrier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 442	Jardin Alignement Autre :		

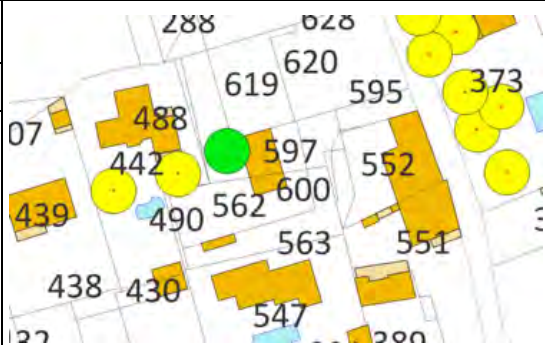
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdres de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 138

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
91 Montée de Saint-Germain		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 597	Jardin Alignement Autre :		

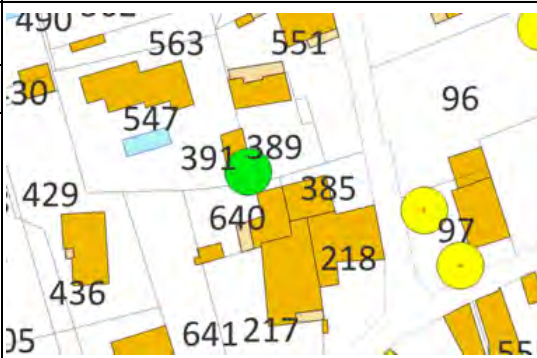
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cyprès de Lawson ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 139

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Montée de Saint-Germain		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 391	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Frêne ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 140

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
33 Rue des Maires André		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 403	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

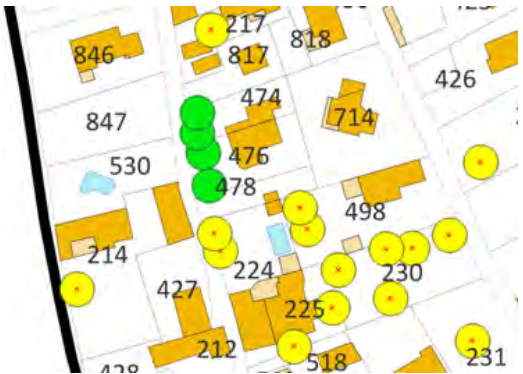
Description générale	Photographies
▶ Espèce : Sapin d'Espagne (A), Sapin de Nordmann (B) Pin de l'Himalaya (C), Cèdres de l'Atlas (D) ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A, C) 12m, (B, D) 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (B, C, D) port naturel, (A) étêté ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	 
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 141

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
132 Chemin du Lavoir		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 474/476	Jardin Alignement Autre :		



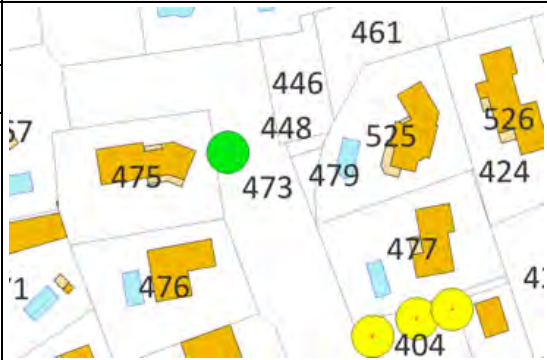
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable, Cerisier, Pins parasol ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 3	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 142

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement le Parc du Ferrier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 473	Jardin Alignement Autre :		

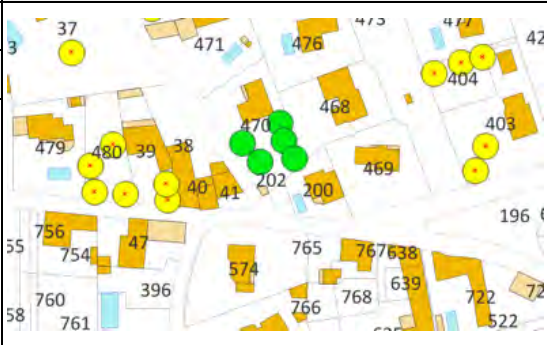
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer commun ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port semi-libre ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 143

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2 Chemin des Roches		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 470	Jardin Alignement Autre :		

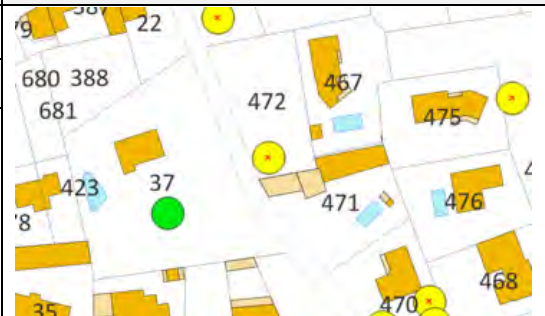
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Chêne, Frêne, Bouleaux ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6/8m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 144

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
77 Chemin des Roches		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 37	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Hêtre, Cèdres bleus, Cèdres de l'Himalaya, Épicéas, Épicéa Koster, Magnolia Grandiflora, Cyprès auréa, Sapin de Nordmann ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	 	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : parc arboré remarquable		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 145

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
154 Chemin des Roches		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 472	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Saule pleureur ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8/10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port semi-libre ▶ Age : 30 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 146

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
154 Chemin des Roches		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 205	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Platane ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 147

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
57 Impasse du Mas Prost		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 242/244	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pins Sylvestre (A), Cèdres de l'Himalaya (B) ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 10/15 m, (B) 20/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 3	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, constitue un prolongement de la zone naturelle au Nord ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 148

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
182 Chemin des Roches		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 643/248	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érables champêtres, Noyers ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6/8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel, légèrement réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 149

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
189 Chemin des Roches		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 20	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable champêtre ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité, rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 150

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
243 Chemin des Roches		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 19	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tulipier de Virginie (A), Cèdre bleu de l'Atlas (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A, B) 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) réduit, (B) port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Tulipier ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 151

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
94 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 480/39	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre de l'Atlas, Cyprès de Provence, Sapin de Douglas, Tilleul (A), Mûrier platane ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + forme un parc arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

SECTEUR 11

Secteur 11 : LE VIVIER / LA BATONNE / LES DAUPHINIÈRES

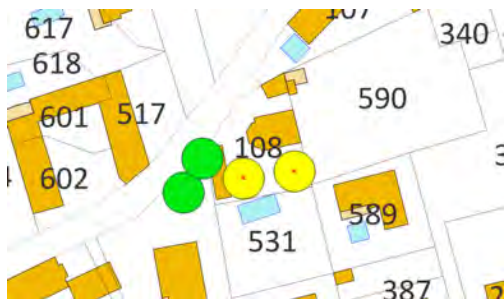
Route de Genève - entrée Est / Rue du Vivier



L'OBSERVATION : N° 152

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
120 Rue des Maires André		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 398	Jardin Alignement Autre :		

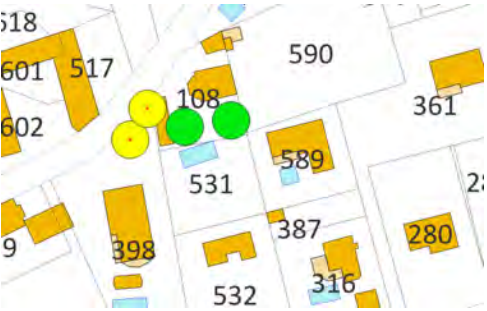
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdres de l'Atlas, Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 153

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
180 Rue des Maires André		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 108	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleuls ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : partiellement visible ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 154

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
266 Rue des Maires André		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 556	Jardin Alignement Autre :		

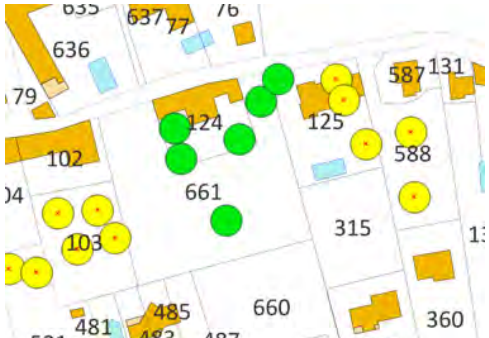
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleuls ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 3		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 155

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
405 Chemin de la Batonne		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 124	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
- Esèce : Tilleuls (A), Platane, Marronnier, Épicéa - Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant - Hauteur (approximative en m) : - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : (A) taille courte - Age : - Nb d'arbres si alignement :	  
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre - Esthétique : oui - Originalité et rareté de l'essence : - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui - Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie - Autre :	
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 156

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
58 Chemin du Lavoir		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 224	Jardin Alignement Autre :		



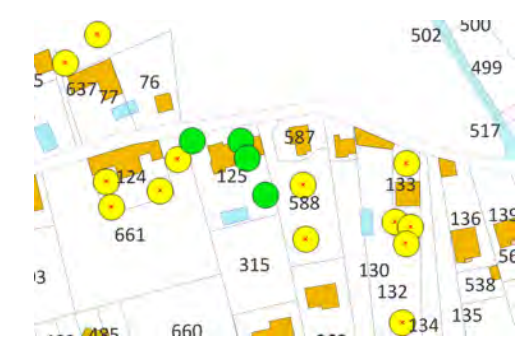
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tulipier de Virginie, Bouleau ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduits ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Tulipier ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 157

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
361 Chemin de la Batonne		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 125	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
- Esèce : Hêtre, Pin Sylvestre, Pins noirs - Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant - Hauteur (approximative en m) : - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : port naturel - Age : - Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
- Esthétique : oui - Originalité et rareté de l'essence : - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui - Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie - Vue depuis le domaine public : oui - Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 158

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
343 Chemin de la Batonne		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 588	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas, Sapin de Douglas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

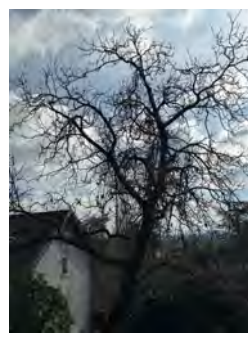
L'OBSERVATION : N° 159

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
291 Chemin de la Batonne		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 132/133	Jardin Alignement Autre :		

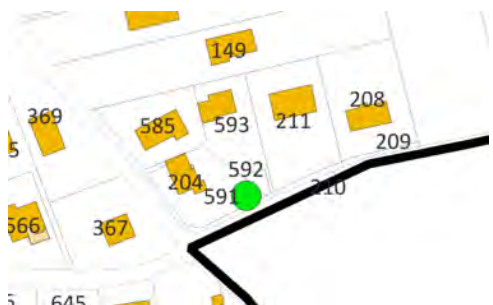
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas, Noyers, Ginkgo ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Ginkgo ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 160

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1 Rue du Vivier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AH 591	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : muret coupe trop la butte	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : <i>oui</i> ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 161

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
35 Rue du Vivier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 649	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Épicéa ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 162

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
328 Rue des Maires André		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 103	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyers noirs, Sophoras du Japon ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : partiellement ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 163

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
275 Rue du Vivier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 543	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : +100 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☐ Remarquable ☒ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 164

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
268 Rue du Vivier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 522/266	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya, lfs (A) ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : (A) 100 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 165

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
324 Rue du Vivier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 283	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia Soulangeana ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : en cépée ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 166

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
349 Rue du Vivier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 407	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin noir (A), Tilleuls (B), Sapin de Nordmann (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (B, C) 20/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (B) tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 167

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement du Vivier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 423	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pins noirs (A), Tilleuls (B), Cyprès bleu de l'Arizona (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A, C) 15 m, (B) 8m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (B) tête de chat ▶ Age : (A) 100 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	 
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : tilleuls faisant partie d'un alignement historique	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 168

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
389 Rue du Vivier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 188	Jardin Alignement Autre :		

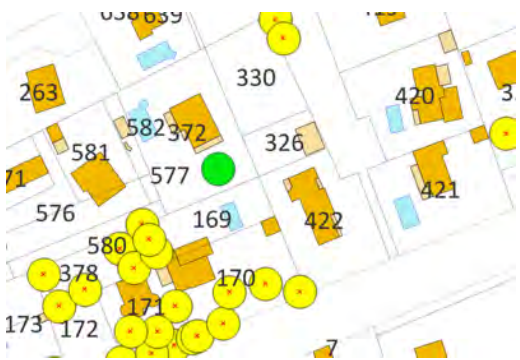
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Sapin d'Espagne (A), Cyprès bleu de l'Arizona, Cyprès de Provence ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : (A)+100 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Sapin d'Espagne ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ensemble arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 169

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Pas trouvée		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 372	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul à grandes feuilles ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : naturelle ▶ Age : 15 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : arbre d'avenir		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 170

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
389 Rue du Vivier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 190	Jardin Alignement Autre :		

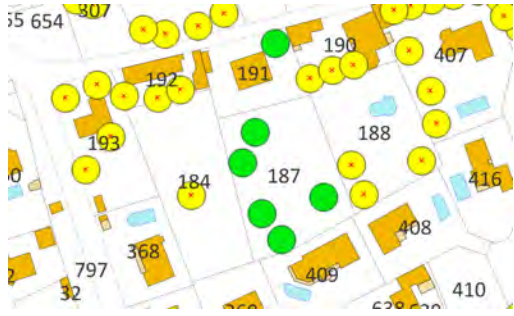
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul (A), Sophora pleureur (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 10/15 m, (B) 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (B) tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : sophora pleureur ▶ Intérêt pour la biodiversité, TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 171

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
435 Rue du Vivier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 191/187	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul (A), Sapin de Nordmann (B), Chênes pyramidal (C), Cèdre de l'Himalaya (D) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 6/8 m, (B,D) 20/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) tête de chat, (B) bifide ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 172

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
96 Rue des Maires André		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 399/109	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
- Esèce : Tulipier de Virginie (A), If (B), Cèdres (C), Magnolia Soulangeana (D), Tilleuls (E) - Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant - Hauteur (approximative en m) : (A, C) 15/20 m, (E) 8 m - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : (A, B, C, D) port naturel, (E) réduits - Age : - Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre - Esthétique : oui - Originalité et rareté de l'essence : oui - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui - Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie, bel espace arboré - Vue depuis le domaine public : oui, surtout en contrebas de la parcelle - Autre :		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 173

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
73 Chemin Vert		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 498	Jardin Alignement Autre :		

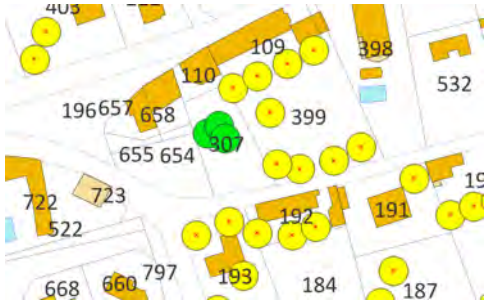
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
- Esèce : Pin noir, Épicéa de Koster - Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant - Hauteur (approximative en m) : 15/20 m - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : port naturel - Age : 40 ans - Nb d'arbres si alignement : 2		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
- Esthétique : oui - Originalité et rareté de l'essence : - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui - Intérêt paysager : oui - Vue depuis le domaine public : oui - Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 174

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
80 Rue des Maires André		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 307	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdres bleus de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 25/30 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 3	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 175

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
447 Rue du Vivier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 192	Jardin Alignement Autre :		

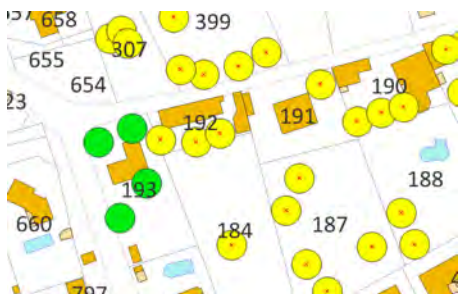
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Ifs (A), Marronnier (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5/10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) en boule, (B) réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 3	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 176

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
491 Rue du Vivier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 193	Jardin Alignement Autre :		

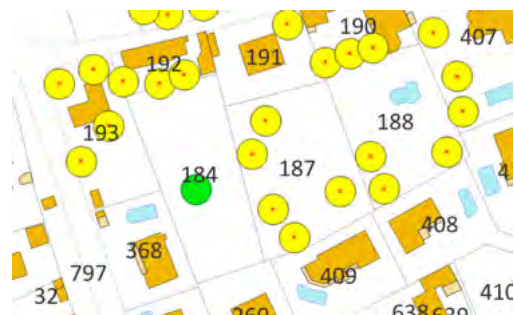
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Marronnier (A), Tilleul (B), Cèdre bleu de l'Atlas (C), Savonnier (D) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A,B,D) 7m, (C) 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A, B) taille courte, (C) étêté, (D) réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☒ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : (A, B) trop réduit		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : savonnier ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 177

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
447 Rue du Vivier		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 184	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Noyer commun ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : s'inscrit dans la continuité du bosquet des parcelles AE 187 et AE 188	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 178

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
60 Montée des Acacias		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 574	Jardin Alignement Autre :		

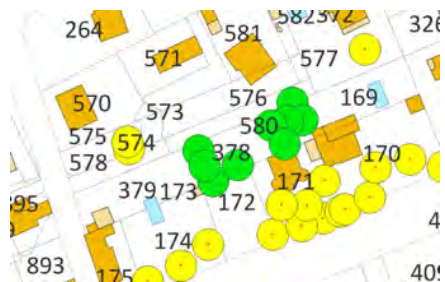
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdres bleus de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 179

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
454 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 378	Jardin Alignement Autre :		

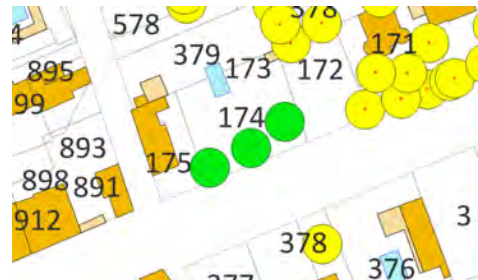
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleul, Chêne pédonculé, Sapins de Nordmann, Pin de l'Himalaya, Érable sycomore, Cyprès bleu de l'Arizona ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ou légèrement réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Pin de l'Himalaya ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + forme un bosquet ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 180

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
32 Montée des Acacias		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 174	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleuls (A), Cèdre bleu de l'Atlas (B), Sapin de Nordmann (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 15 m, (B) 20 m, (C) 25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) réduit, (B) port naturel, (C) étêté ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 3	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + dans la continuité du bosquet voisin (AE 373) ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 181

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
454 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 172/171	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Sapins de Nordmann (A), Mélèze (B), Platane (C), Marronniers (D), Pin noir (E) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A, E) 20/25 m (B, C, D) 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) port colonnaire, (C, D) taille courte,(E) port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel	 	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Mélèze ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + forme un bosquet avec la parcelle AE 373 ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 182

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
440 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 170	Jardin Alignement Autre :		

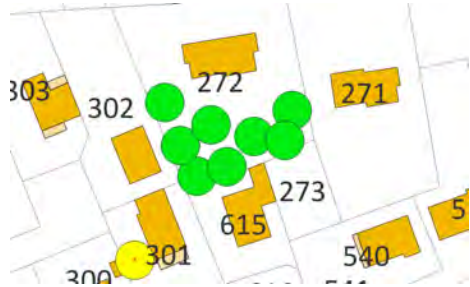
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleuls, Platanes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 183

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
102 D1084		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 272	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas, Pins noirs, Cèdre de l'Himalaya, Sapin de Nordmann, Épicéas, Épicéa de Koster ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 184

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
164 Impasse des Dauphinières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 301	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐caduc ☐marcescent ☒persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 185

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
58 Chemin du Pré Mayeux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AI 314	Jardin Alignement Autre :		

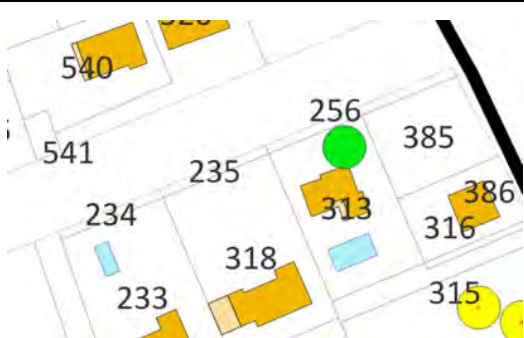
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdres bleus, Tilleuls à grandes feuilles, Érables sycomores, Frênes, Robinier ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : robinier ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, parc arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 186

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
40 Chemin de Pré Mayeux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AI 313	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 187

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Pinèdes		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 357	Jardin Alignement Autre :		

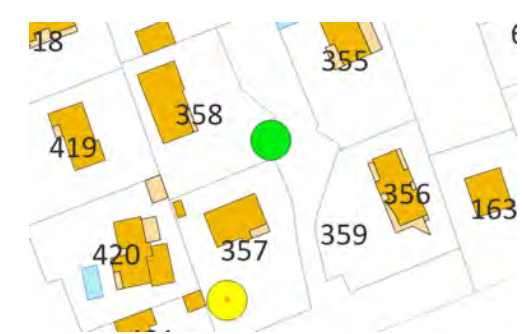
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Frêne ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 188

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Pinèdes		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 358	Jardin Alignement Autre :		

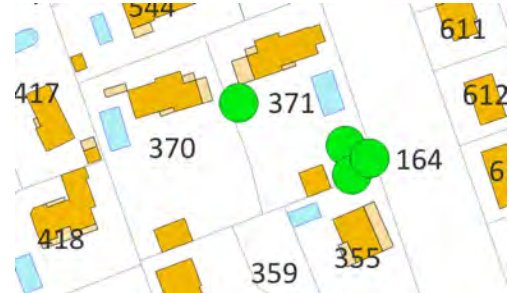
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 189

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

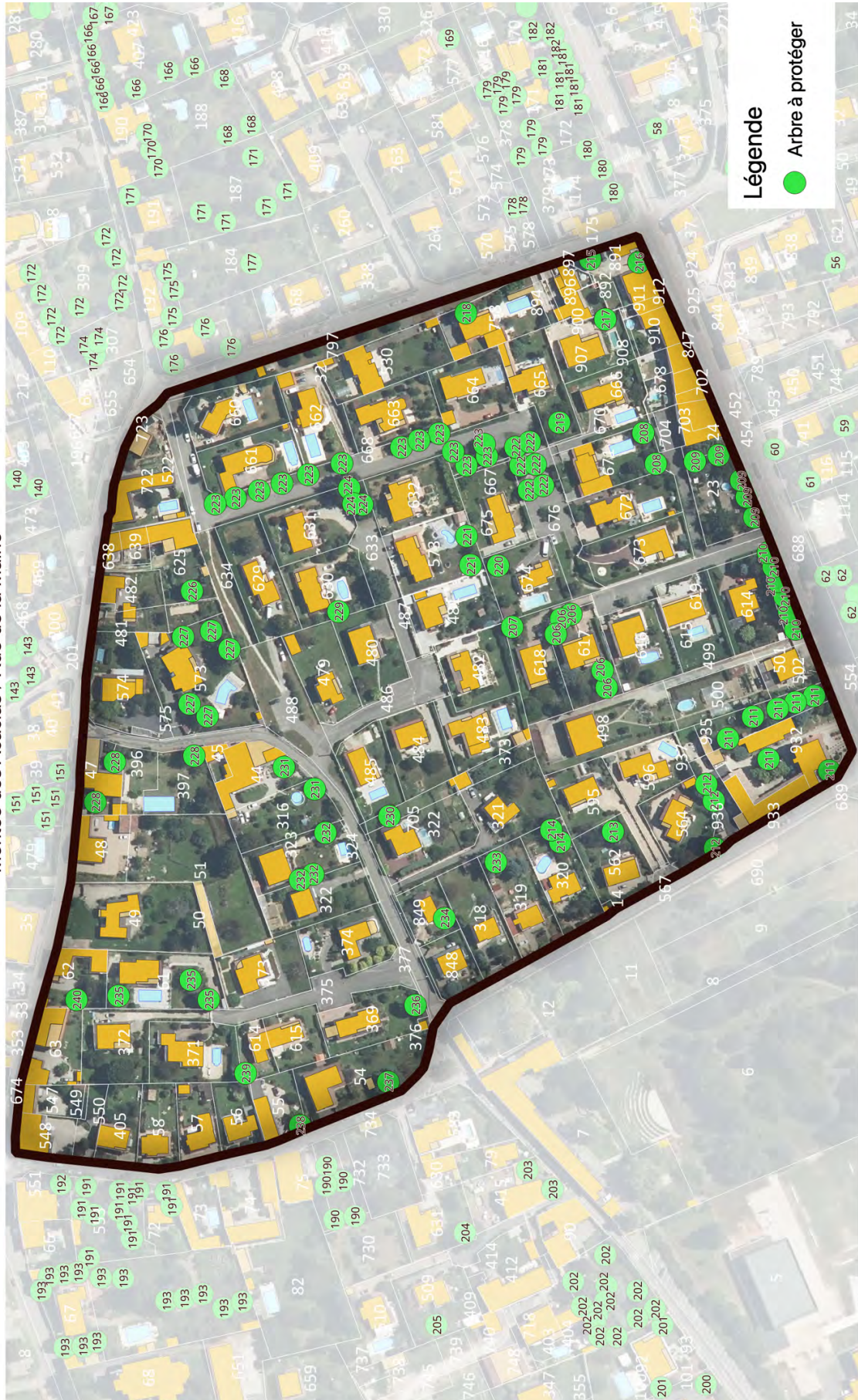
Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Pinèdes		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AE 371	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Genévrier de Chine (A), Sapins de Nordmann, Épicéa ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : (A) vieux sujet ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Genévrier de Chine ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☒ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

SECTEUR 12

Secteur 12 : LE JARDIN Montée des Acacias / Rue de la Mairie



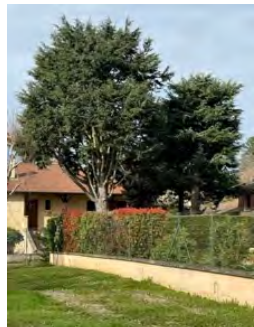
L'OBSERVATION : N° 206

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
84 Lotissement le Parc		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 617	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdres bleus de l'Atlas (A), Cèdre de l'Himalaya, Cyprès bleu de l'Arizona, Chêne ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 207

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre	
Lotissement le Parc		Terrain privé		
Parcelle	Milieu			
AK 618	Jardin Alignement Autre :			

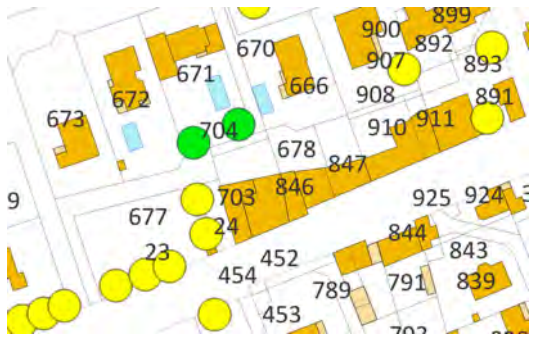
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Épicéa ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 208

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
7 Lotissement des Acacias		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 671	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Épicéa, Troène de Chine ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Troène de Chine ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 209

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
636 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 23	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Platanes, cortège végétal le long de la route de Genève ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : corridor végétal		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 210

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement le Parc		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 619	☐ Jardin ☒ Alignement ☐ Autre :		

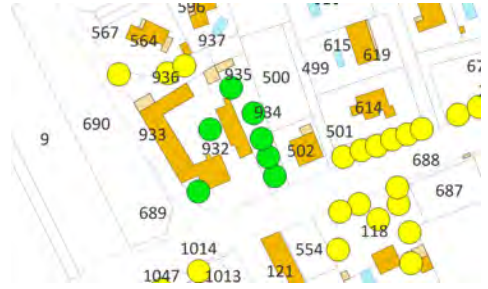
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cyprès de Leyland ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 6	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 211

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
778 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 932/934	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cyprès bleu de l'Arizona, Cyprès de Leyland, Cyprès de Provence, Libocèdre, Érable à feuilles de Frêne, Charme pyramidal ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Libocèdre ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 212

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
68 Rue de la Mairie		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 936	Jardin Alignement Autre :		

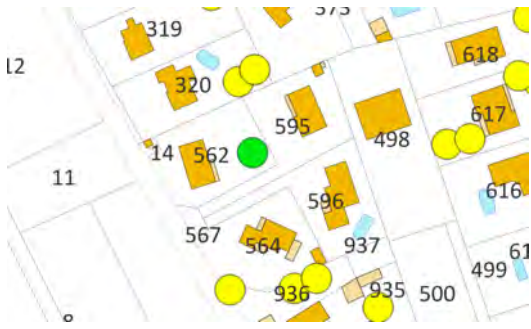
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Libocèdre, Platane, Frêne ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Libocèdre ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 213

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
100 Rue de la Mairie		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 562	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Épicéa ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 214

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
140 Rue de la Mairie		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 320	Jardin Alignement Autre :		

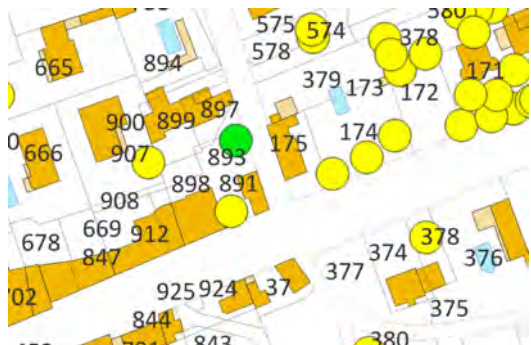
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Noyer commun, Érable sycomore ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : en partie ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 215

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
33 Montée des Acacias		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 893	Jardin Alignement Autre :		

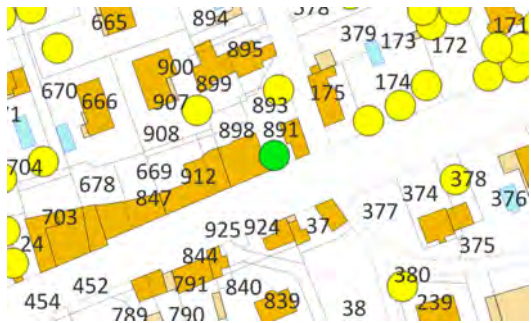
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 216

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
544 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 891	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cyprès de Provence ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N°217

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
43 Montée des Acacias		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 907	Jardin Alignement Autre :		

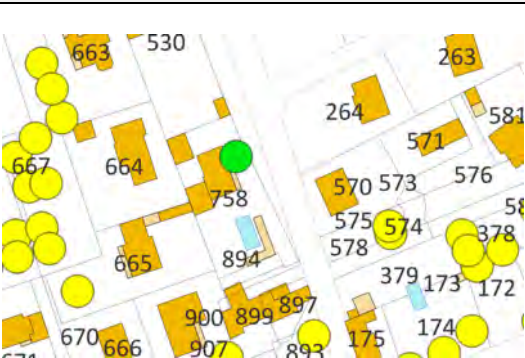
L'ARBRE

Description générale		Photographies	
▶ Espèce : Cyprès de Provence ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :			
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :			
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :			
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non			

L'OBSERVATION : N° 218

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
97 Montée des Acacias		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 758	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin noir ▶ Feuillage : ☐caduc ☐marcescent ☒persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 219

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
6 Lotissement les Acacias		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 665	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Févier ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 220

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
11 Lotissement les Acacias		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 674	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Épicéa ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 221

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
116 Impasse du Jardin		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 573	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Liquidambar, Magnolia Soulangeana ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Liquidambar ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 222

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Acacias		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 676/668	Jardin Alignement Autre :		

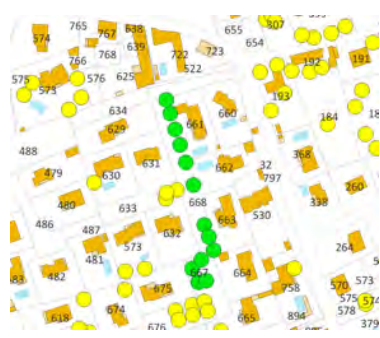
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul à feuilles argentées ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 6		
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : espace vert de lotissement		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 223

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Acacias		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 668	☐ Jardin ☒ Alignement ☐ Autre :		

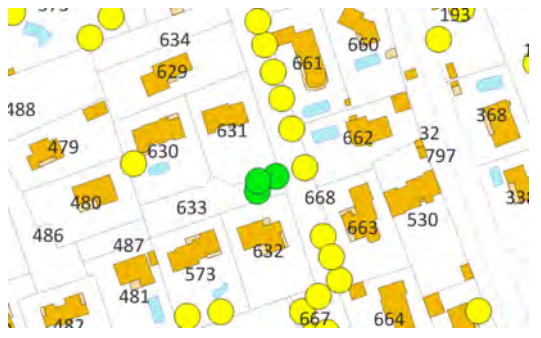
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Érable plane (A), Prunus (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 4m, (B) 2m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 9	 
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui, visible depuis l'espace public ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 224

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Impasse du Jardin		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 633	Jardin Alignement Autre :		

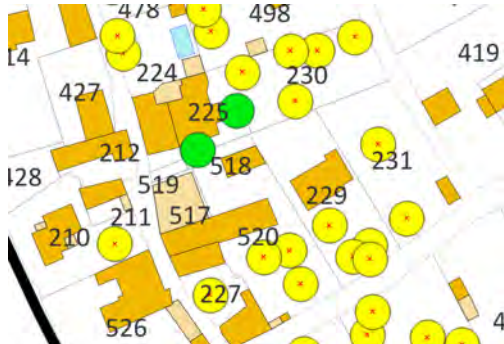
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Chêne pubescent, Cyprès de Leyland ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 225

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
56 Chemin du Lavoir		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 225	Jardin Alignement Autre :		

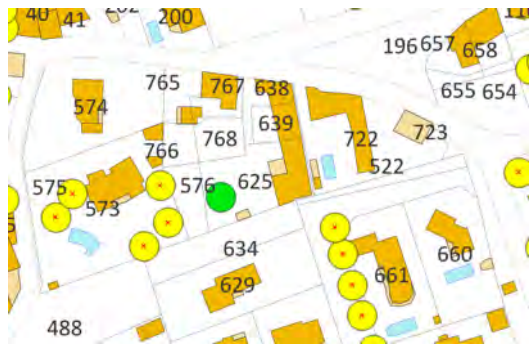
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable à sucre, Tilleul à grandes feuilles ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Érable à sucre ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 226

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
9 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 625	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul à feuilles argentées ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 227

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
43 Chemin du Monderoux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 573	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Érable à feuilles argentées, Magnolia grandiflora, Cèdre de l'Himalaya, Érable à feuille lacinié ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 228

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
4 Chemin du Monderoux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 47 / 397	Jardin Alignement Autre :		



L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Liquidambar, Frêne, Érable à feuille lacinié ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduits ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Liquidambar ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 229

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
133 Impasse du Jardin		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 630	Jardin Alignement Autre :		

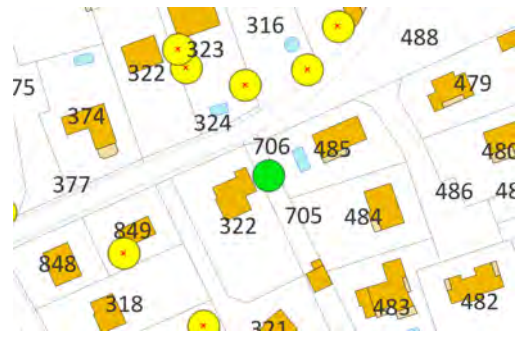
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Prunus Accolade ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 4 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 230

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
169 Chemin du Monderoux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 705	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia Soulangeana ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 231

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
76 Chemin du Monderoux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 44 / AD 316	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleul à grandes feuilles (A), Arbre de Judée (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8/10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (B) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 232

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
140 Chemin du Monderoux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 323	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Érable plane pourpre, Bouleaux ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 233

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
160 Rue de la Mairie		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 319	Jardin Alignement Autre :		

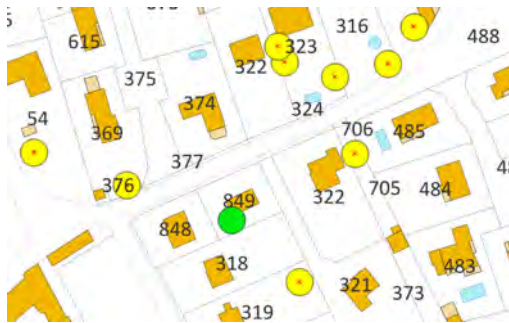
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre Bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : étêté ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 234

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
225 Chemin du Monderoux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AK 849	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Mélèze ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 235

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
93 Impasse du Tilleul		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 61	Jardin Alignement Autre :		

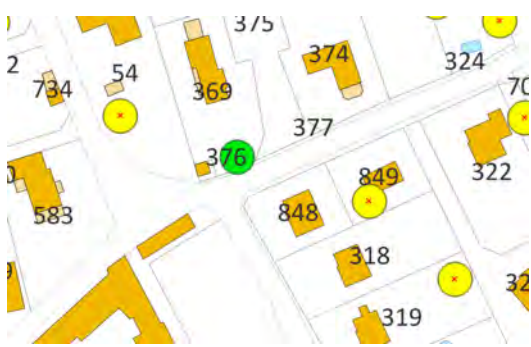
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleul, Noyer, Érable à feuille lacinié ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 236

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
35 Impasse du Tilleul		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 369	Jardin Alignement Autre :		

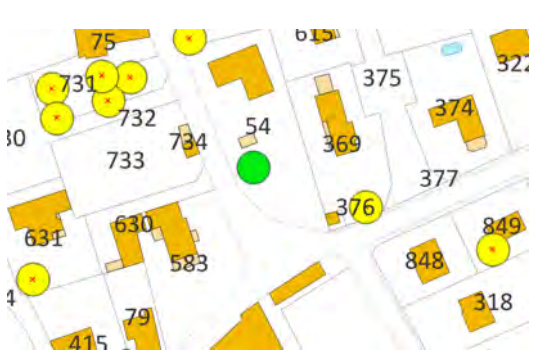
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin Sylvestre ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel avec des réductions ▶ Age : 80 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : branche morte coupée	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 237

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
296 Rue de la Mairie		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 54	Jardin Alignement Autre :		

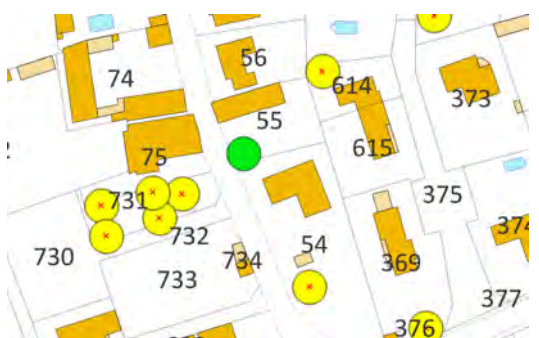
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 238

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
318 Rue de la Mairie		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 55	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Catalpa ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6/8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 239

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
69 Impasse du Tilleul		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 614	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 240

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
225 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 62	Jardin Alignement Autre :		

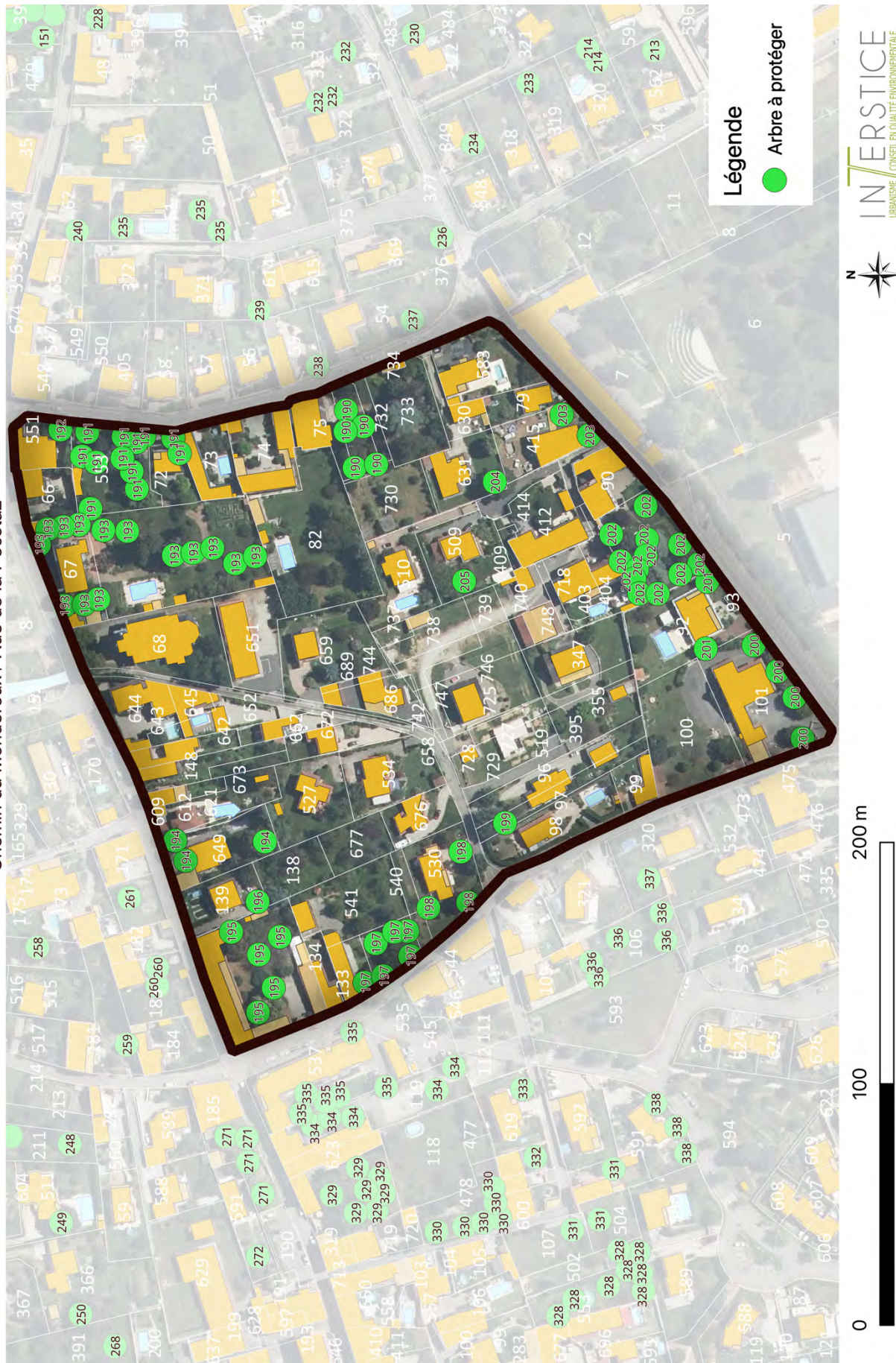
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Poirier ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 70 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

SECTEUR 13

Secteur 13 : LA PECOTAZ

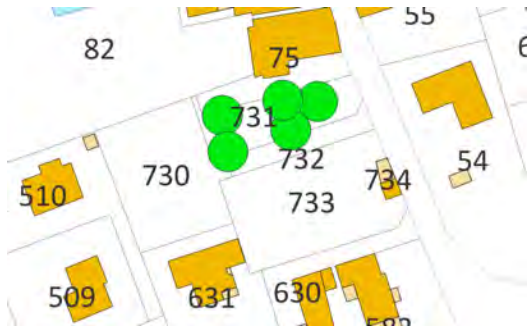
Chemin du Monderoux / Rue de la Pecotaz



L'OBSERVATION : N° 190

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
295 Rue de la Mairie		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 731	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul argenté (A), Marronniers (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20m (A) ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 191

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
381 Rue de la Mairie		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 372/353	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Épicéa, Cyprès de Provence, Cèdres bleus, Cèdres de l'Himalaya, Pins noirs, Sapin de Douglas, Magnolia Grandiflora ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 60 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + beau parc arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	 
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 192

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
293 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 551	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : If ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : en boule ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

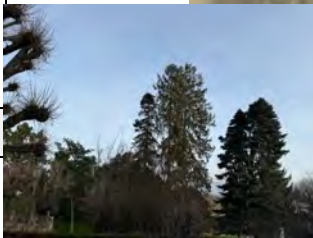
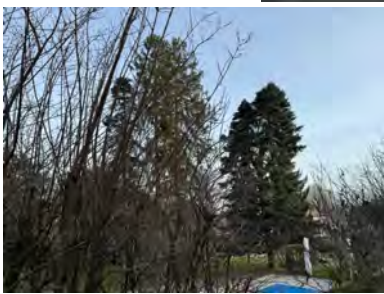
L'OBSERVATION : N° 193

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
345 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 70/67	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia Grandiflora, Sapin de Nordmann, Épicéas, Sapin d'Espagne, Tilleuls ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	   	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Sapin d'Espagne ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + beau parc arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 194

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
471 Rue centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 649	Jardin Alignement Autre :		

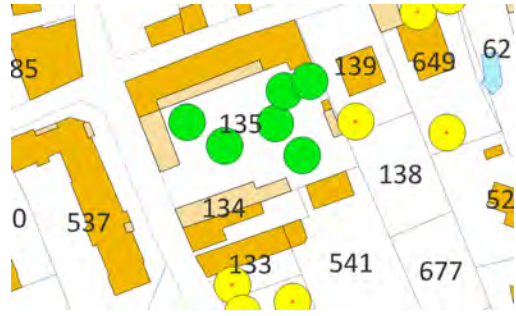
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia Grandiflora (A), Érable du Japon (B), Pin Laricio (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A, B) 5 m, (C) 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Érable du Japon ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 195

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
545 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 135	Jardin Alignement Autre :		

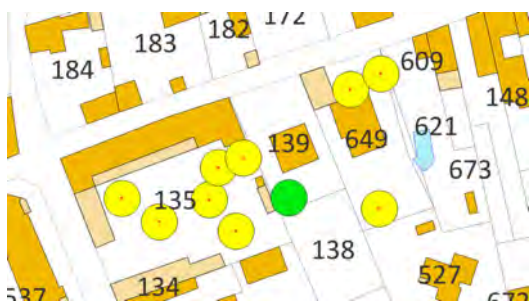
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Platane (A), Marronnier, Érable sycomore, Tilleul, Cerisiers ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 2/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : en partie ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 196

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
489 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 139	Jardin Alignement Autre :		

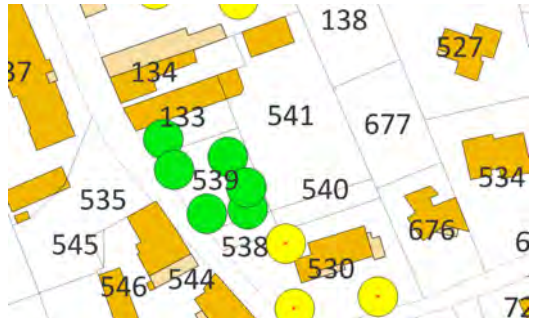
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cyprès bleu de l'Arizona ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 197

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
374 Rue du Midi		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 133/539	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleul (A), Érable plane, Ailante, Merisier, Noyer commun ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) port semi-libre ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 198

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
21 Rue de la Pecotaz		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 530	Jardin Alignement Autre :		

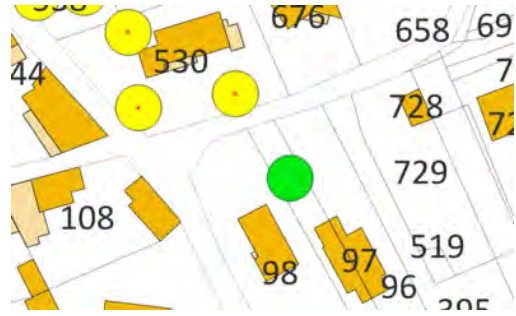
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Ginkgo (A), Érable plane (B), Tilleul (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A, B, C) 10/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : (A, B) 20 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Ginkgo ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	 
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 199

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
34 Rue de la Pecotaz		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 97	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 200

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
170 Rue du Midi		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 101	Jardin Alignement Autre :		

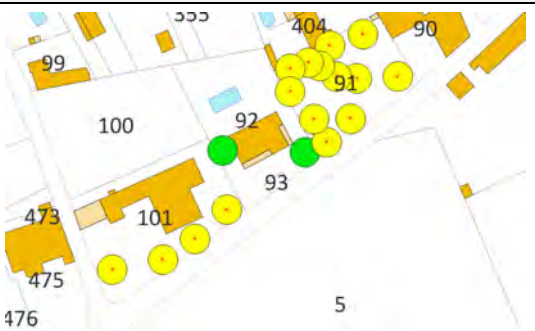
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleuls, Platanes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 4	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 201

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
428 Chemin du Monderoux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 92	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya, Épicéa de Koster ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 202

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
52 Impasse du Monderoux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 91	Jardin Alignement Autre :		

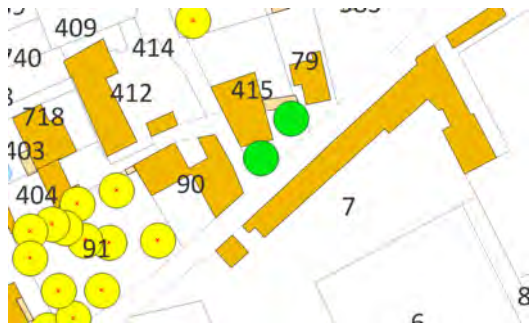
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Marronniers (A), Magnolia Grandiflora, Cèdres bleus de l'Atlas, Sapin de Douglas ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + bosquet ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 203

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
310 Chemin du Monderoux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 415	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Platanes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 204

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Chemin du Monderoux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 631	Jardin Alignement Autre :		

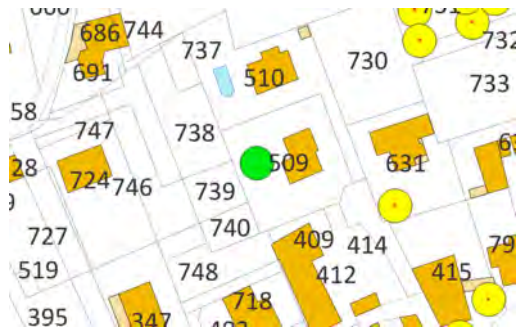
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
- Esèce : Pin noir - Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant - Hauteur (approximative en m) : 15 m - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : port naturel - Age : - Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre - Esthétique : oui - Originalité et rareté de l'essence : - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui - Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie - Vue depuis le domaine public : oui - Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 205

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le vendredi 2 février 2024

LA LOCALISATION

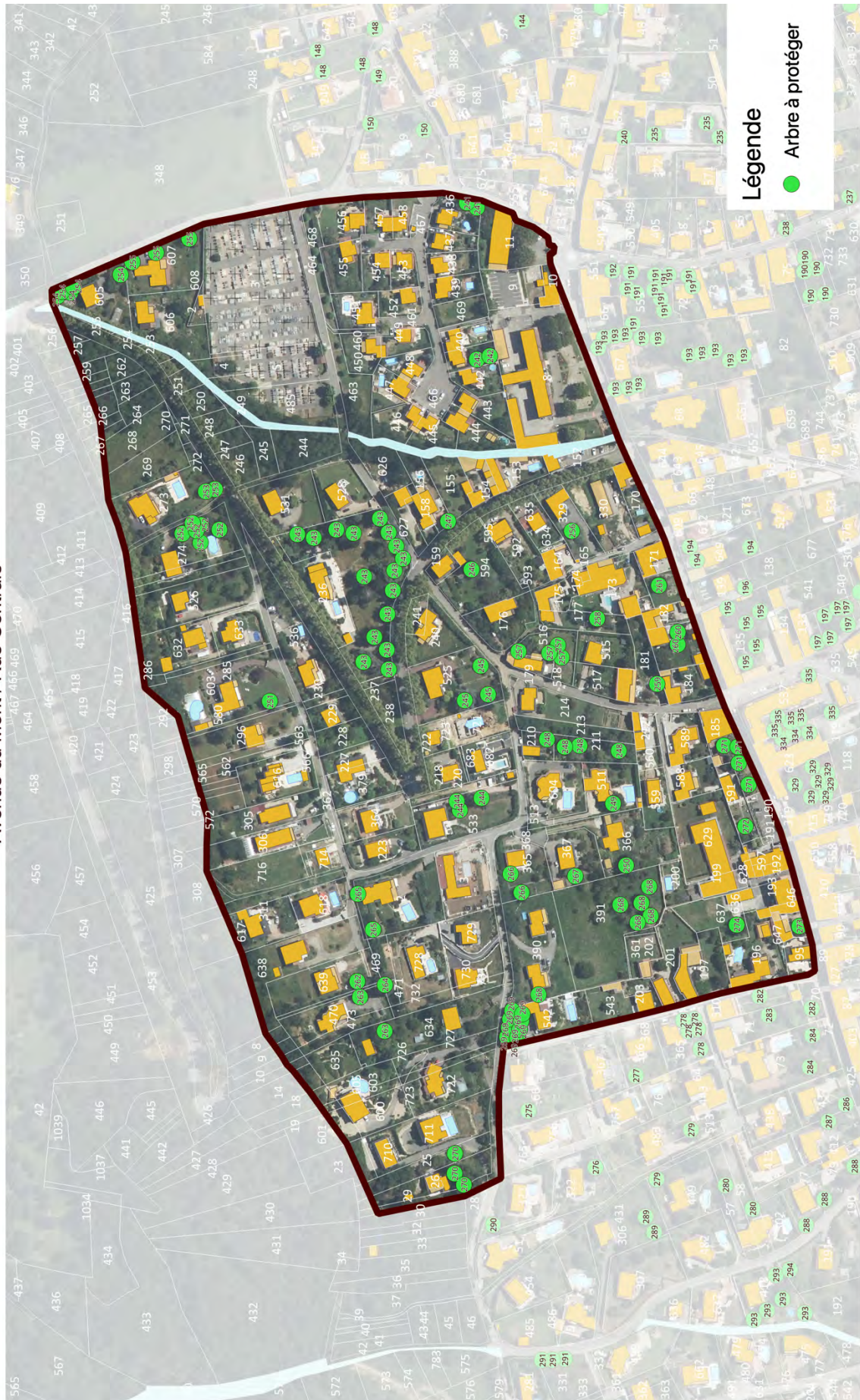
Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Chemin du Monderoux		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 509	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable à feuille de Frêne ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : partiellement visible ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

Secteur 14 : LE PIRIEZ / LE MONT / EN BOUCHET

Avenue du Mont / Rue Centrale



L'OBSERVATION : N° 241

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
11 Lotissement du Coteau		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 436	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

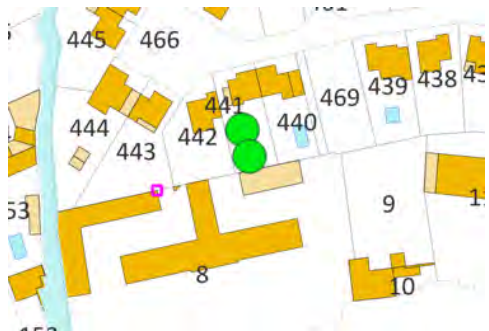
L'ARBRE

Description générale	Photographies
- Esèce : Pins noirs - Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant - Hauteur (approximative en m) : 20 m - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : port semi naturel - Age : 100 ans - Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
- Esthétique : oui - Originalité et rareté de l'essence : - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : - Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie - Vue depuis le domaine public : oui - Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 242

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
103 Lotissement du Coteau		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 441	Jardin Alignement Autre :		

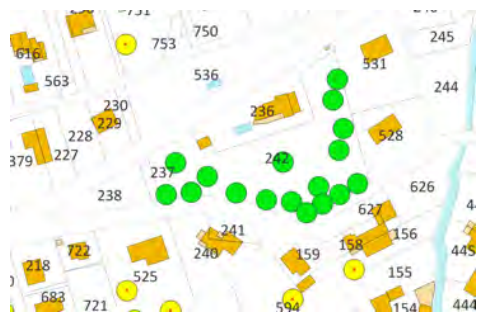
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Peuplier noir, Pin noir ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 243

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
150 Avenue du Mont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 242	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Parcelle fortement boisée : Cyprès bleu d'Arizona, Sapin de Nordmann, Cèdres Himalaya, Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + bosquet ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 244

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
370 Chemin du Mont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 533	Jardin Alignement Autre :		

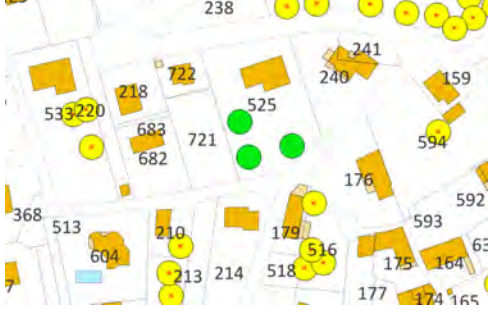
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Peupliers d'Italie (A), Cèdre de l'Himalaya (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (B) 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 245

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
217 Avenue du Mont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 525	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre bleu (A), Érable plane (B), Arbre de Judée (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (B) en cépée ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (B) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 246

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
150 Avenue du Mont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 594	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Sapin de Nordmann ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et Rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 247

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
122 Avenue du Mont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 156	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 / 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille japonaise ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

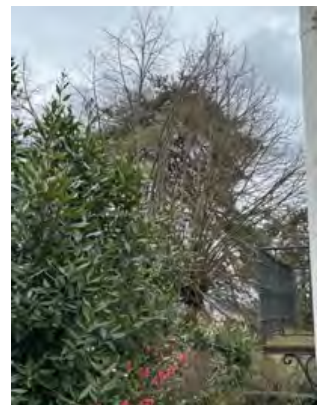
L'OBSERVATION : N° 248

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
384 Chemin du Mont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 210/211	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pin Sylvestre, Tilleul, Pin noir, Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 249

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Chemin du Mont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 511	Jardin Alignement Autre :		



L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pin Parasol ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité, rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 250

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Chemin du Mont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 366	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Chêne ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 70 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui, visible depuis l'espace public ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 251

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
90 Chemin du Mont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 751	Jardin Alignement Autre :		

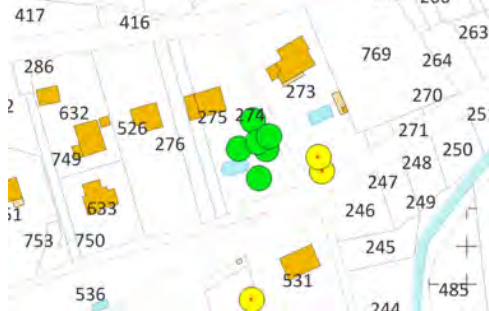
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 50 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : participe au prolongement de la zone naturelle		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 252

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain		Extrait cadastre	
2 Chemin du Mont		Terrain privé			
Parcelle	Milieu				
AD 274	Jardin Alignement Autre :				

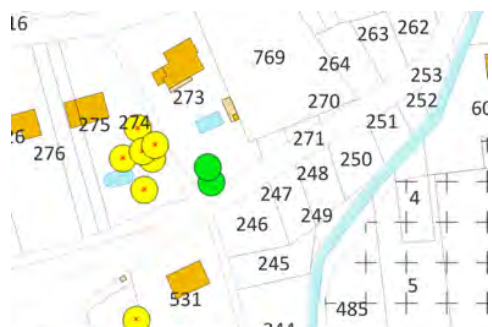
L'ARBRE

Description générale		Photographies	
▶ Espèce : Pins noirs, Thuya doré ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 50 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :		 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :			
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Thuya ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, parc arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :			
CONCLUSION			
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel			
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non			

L'OBSERVATION : N° 253

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Chemin de la Grande Montée		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 273	Jardin Alignement Autre :		

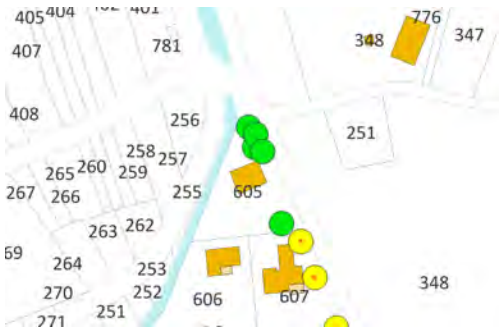
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Charme (A), (B) Cèdre de l'Atlas ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 10 m, (B) 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 50 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (A) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 254

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
301 Chemin du Coteau		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 605	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Noyers, Charme, Hêtre, Liquidambar ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité, rareté de l'essence : Charme ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	



L'OBSERVATION : N° 255

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
277 Chemin du Coteau		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 607	Jardin Alignement Autre :		

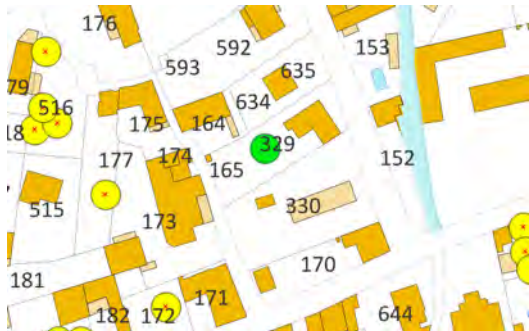
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cerisier (A), Plaqueminier (B), Tulipier de Virginie (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (C) 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A, C) port naturel, (B) réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 256

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
40 Impasse du Piriez		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 329	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul à feuilles argentées ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 257

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
572 Rue du Midi		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 516	Jardin Alignement Autre :		

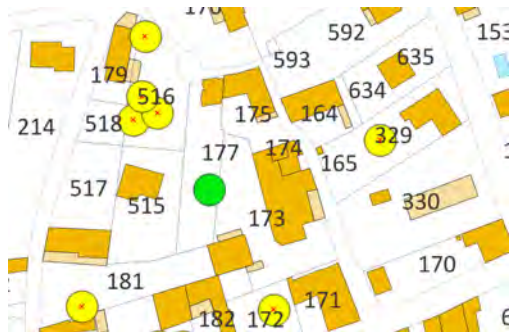
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Érable champêtre (A), Cyprès de Provence ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 258

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
64 Impasse du Piriez		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 177	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer commun ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 259

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
498 Rue du Midi		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 181	Jardin Alignement Autre :		

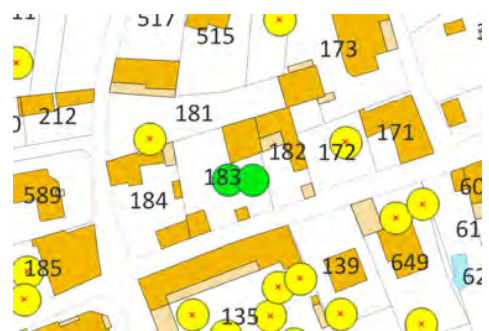
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Liquidambar ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 260

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
510 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 183	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

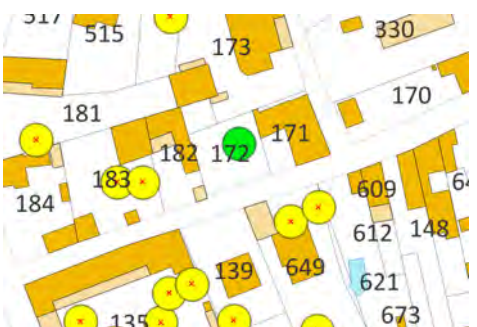
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia Soulangeana (A), Lila des Indes (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 5 m, (B) 7 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (B) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 261

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
462 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 172	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cerisier ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : en cépée ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 262

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
234 Chemin du Mont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 639	Jardin Alignement Autre :		

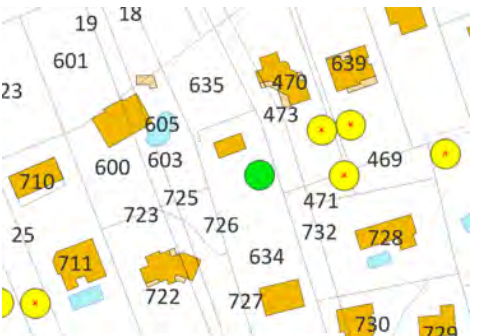
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 / 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, participe à une transition douce de la zone naturelle ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 263

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
90 Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 634	Jardin Alignement Autre :		

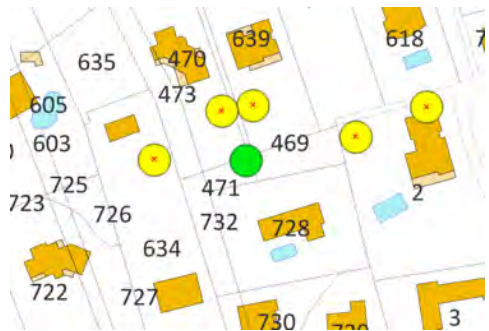
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port semi-libre ? ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, participe à une transition douce de la zone naturelle ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 264

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
50 Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 471	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable plane ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui, participe à une transition douce de la zone naturelle ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 265

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
280 Chemin du Mont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 02	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Platane, Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : partiellement ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 266

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
338 Chemin du Mont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 365	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Ginkgo, Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Ginkgo ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 267

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
366 Chemin du Mont		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 367	Jardin Alignement Autre :		

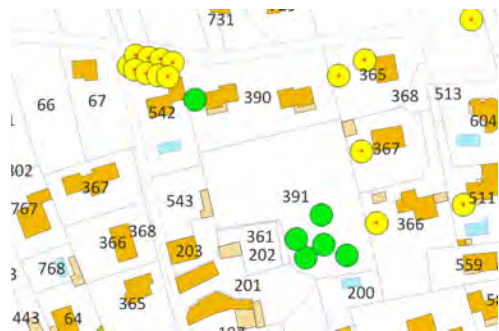
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Catalpa ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 268

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 390 / 391	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pruniers sauvage (A), Aubépine (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 3 m, (B) 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (B) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, pruniers forme un bosquet ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 269

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
172 Chemin de la Pâtissière		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 542	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Platanes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : abrite un jeu de boules	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 270

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
220 Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 26 / 25	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleul (A), Noyer (B), Épicéa (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 15 m, (C) 20m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, participe à une transition douce de la zone naturelle ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 271

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
572 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 185/189	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Platanes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 4	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 272

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
160 Rue de la Mairie		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 591	Jardin Alignement Autre :		

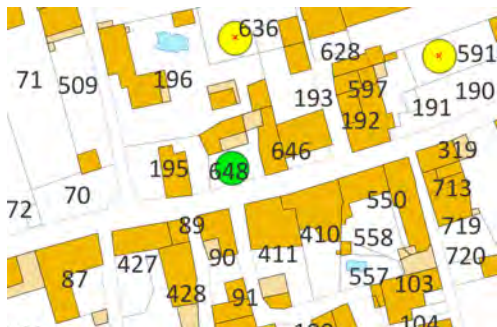
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Magnolia grandiflora ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 7 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 273

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
694 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 648	Jardin Alignement Autre :		

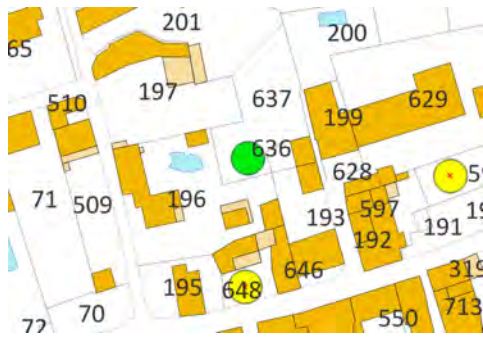
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Platane ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5/6 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 274

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
26 Chemin de la Pâtissière		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 637	Jardin Alignement Autre :		

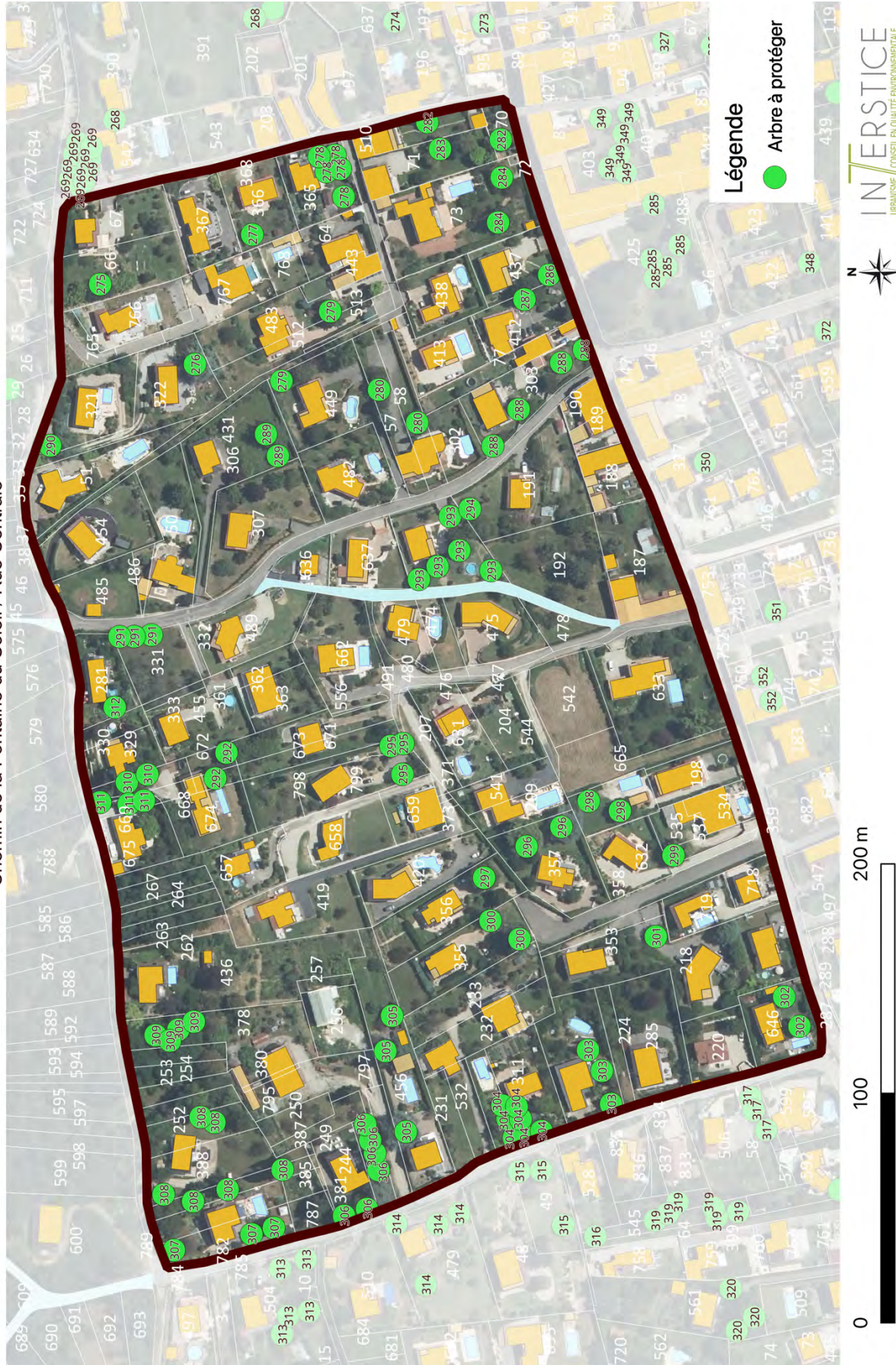
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin parasol ▶ Feuillage : ☐caduc ☐marcescent ☒persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : partiellement ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

SECTEUR 15

Secteur 15 : LE PRIEURE / LES COUVADES / LES MANNES EN TRIVOLY

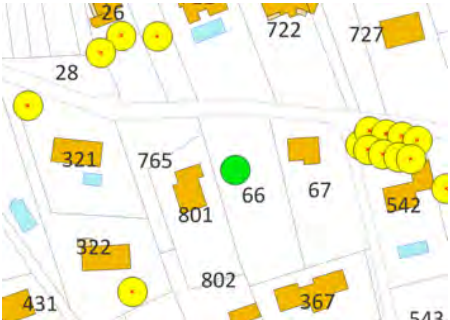
Chemin de la Fontaine du Soleil / Rue Centrale



L'OBSERVATION : N° 275

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
171 Chemin de la Pâtissière		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 66	Jardin Alignement Autre :		

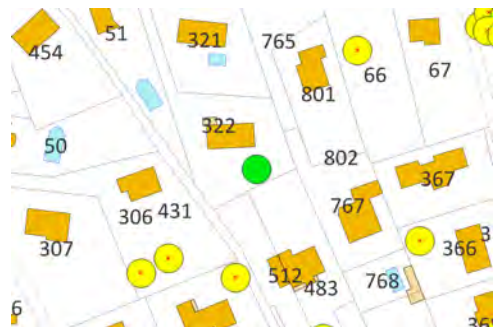
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : If ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 276

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 322	Jardin Alignement Autre :		

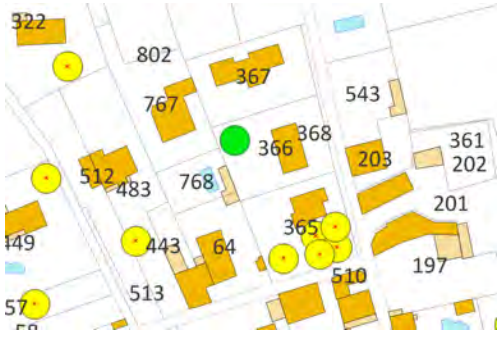
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 277

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
119 Chemin de la Pâtissière		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 366	Jardin Alignement Autre :		

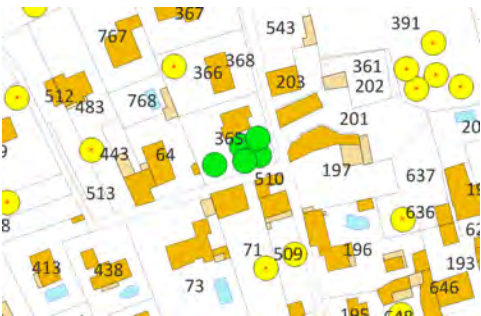
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 278

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
99 Chemin de la Pâtissière		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 365	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

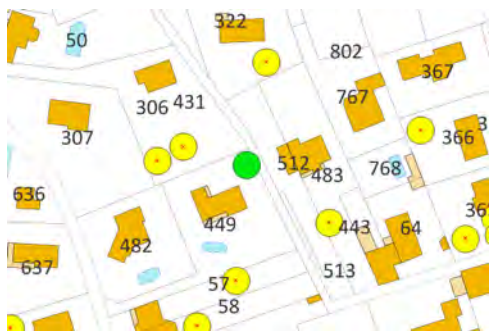
Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleuls à feuilles argentées ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 279

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
108 Impasse des Vignes		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 449	Jardin Alignement Autre :		



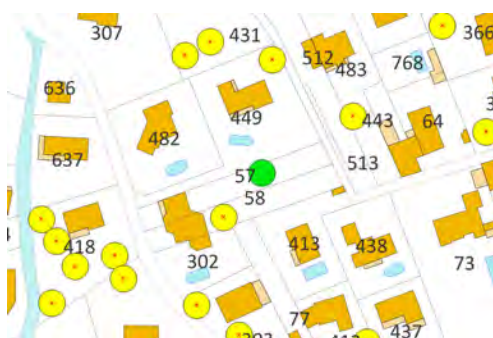
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable à feuille lacinié ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 280

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
106 Chemin de la Conche		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 57/58	Jardin Alignement Autre :		

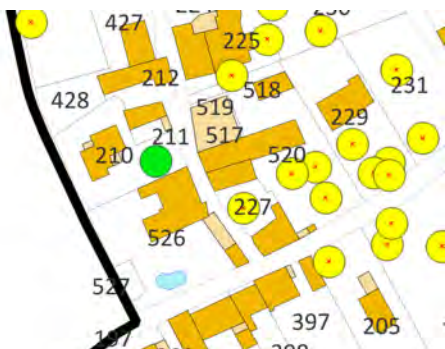
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer, Cerisier de Sainte-Lucie ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : 10/15 m ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 281

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
21 Chemin du Lavoir		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 210	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin noir ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 40 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 282

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
53 Chemin de la Pâtissière		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 509 / 70	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cyprès de Provence (A), If (B) ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 10/15 m, (B) 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (B) port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 283

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
106 Chemin de la Conche		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 71	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Bouleau ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

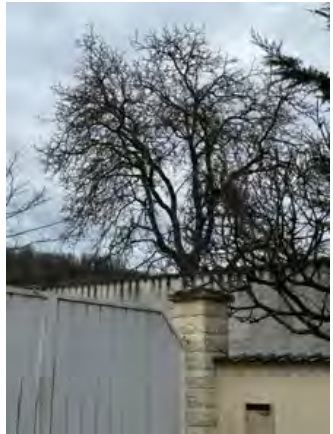
L'OBSERVATION : N° 284

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
760 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 73	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer (A), Saule pleureur (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) port naturel, (B) taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (B) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 286

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
796 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 437	Jardin Alignement Autre :		

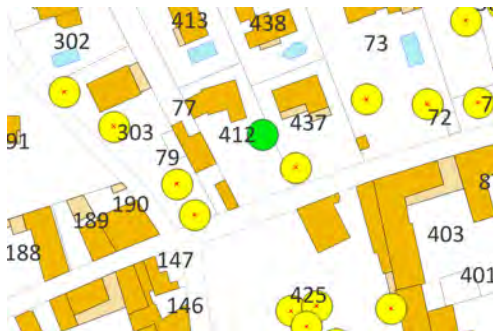
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul à feuilles argentées ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 287

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
828 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 412	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable plane ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 288

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
44 Chemin de la Conche		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 303	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Sapin de Nordmann (A), Poirier, Cognassier, Magnolia grandiflora ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : cognassier ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 289

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
208 Chemin de la Conche		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 306	Jardin Alignement Autre :		

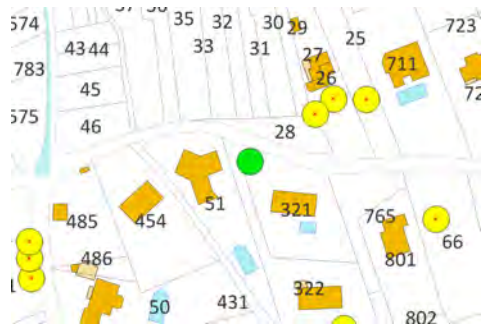
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya (A), If (B) ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 25 m, (B) 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 290

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
257 Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 321	Jardin Alignement Autre :		

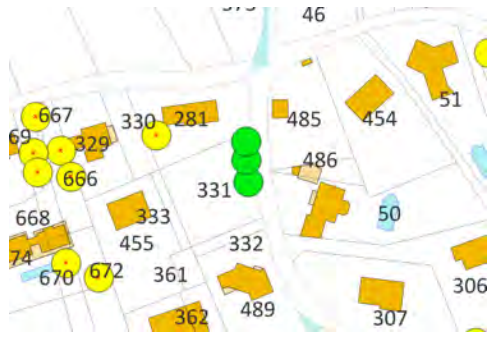
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 291

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
219 Chemin de la Conche		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 331	Jardin Alignement Autre :		

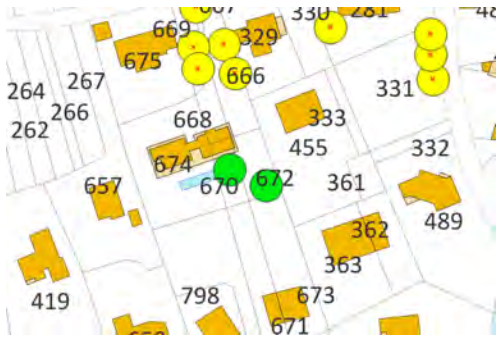
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Mûriers blancs ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : quasiment rasés ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☐ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☒ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations : l'arbre peut se régénérer	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : habillaient et structuraient la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : arbres pouvant être intéressants s'ils repoussent	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 292

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
387 Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 670/672	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Chênes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : partiellement ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 293

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
121 Chemin de la Conche		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 418	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

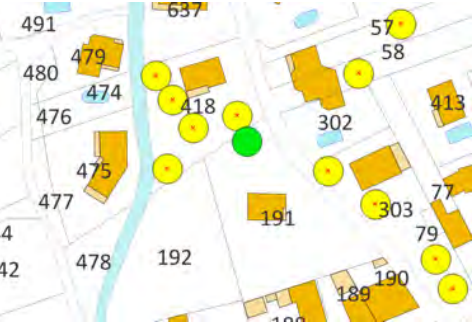
Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleul, Érable plane, Érable sycomore, Cèdres de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 30 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 294

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
51 Chemin de la Conche		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 191	Jardin Alignement Autre :		



L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 295

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
150 Impasse des Mannes		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 798/799	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cyprès de Provence, Tulipier de Virginie ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Tulipier ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 296

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1080 F Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 357	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre de bleu l'Atlas, Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐caduc ☐marcescent ☒persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 297

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1080 E Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 356	Jardin Alignement Autre :		

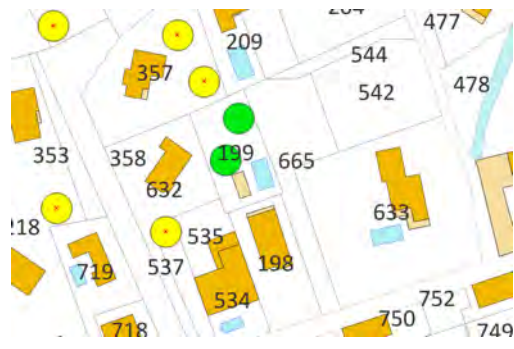
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, visible depuis l'espace public ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 298

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1042 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 199	Jardin Alignement Autre :		

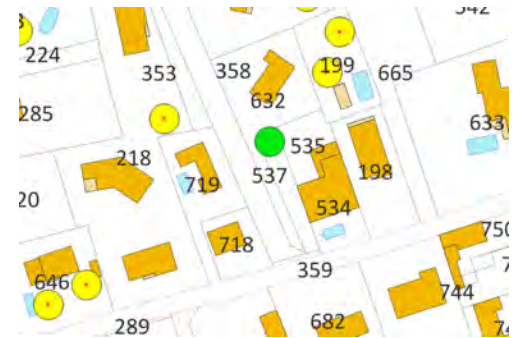
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin parasol, Pin Sylvestre ▶ Feuillage : ☐caduc ☐marcescent ☒persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 25 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 299

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1052 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 537	Jardin Alignement Autre :		

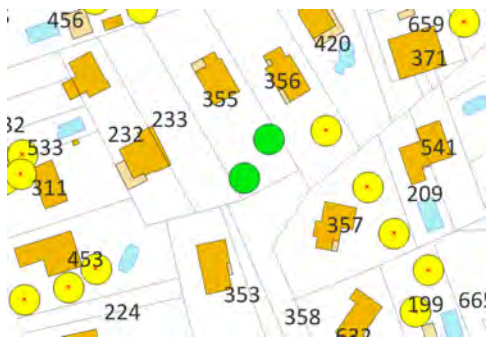
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Saule pleureur ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 300

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1080 D		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 355	Jardin Alignement Autre :		

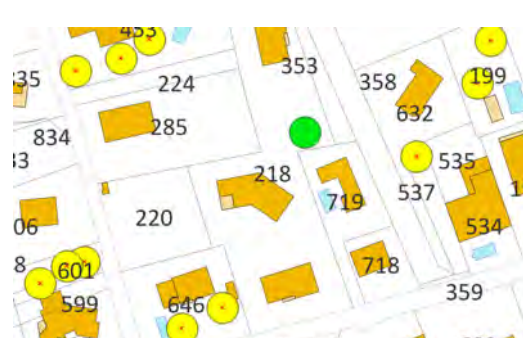
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdres de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 301

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1080 A Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 218	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pin noir ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ou légèrement réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 302

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1154 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 646	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cyprès bleu de l'Arizona (A), Tilleul (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) port naturel, (B) taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 303

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
156 Chemin de Trivoly		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 453	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pin noir, Sapin de Nordmann, Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐caduc ☐marcescent ☒persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 304

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
170 Chemin de Trivoly		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 311/533	Jardin Alignement Autre :		

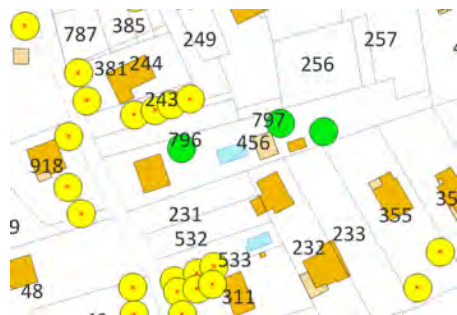
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cyprés de Provence (A) , Cèdre pleureur (B) ▶ Feuillage : ☐caduc ☐marcescent ☒persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 10 m, (B) 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : (A) 6	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (B) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐Ordinaire ☒Remarquable ☐Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 305

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
224 Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 456	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas, Cèdre de l'Atlas, Sapin de Douglas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 306

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
264 Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 243/244	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pins Sylvestre, Sapin de Douglas, Érable champêtre ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 307

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
330 Chemin de Trivoly		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 782	Jardin Alignement Autre :		

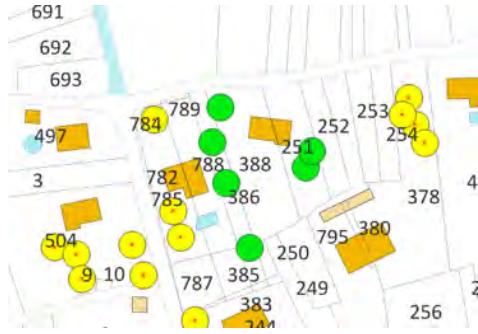
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Saule pleureur, Magnolia Grandiflora, Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Saule pleureur ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

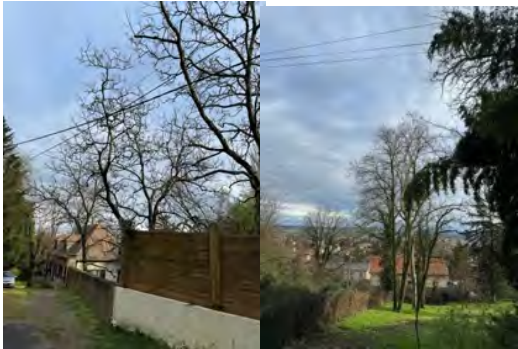
L'OBSERVATION : N° 308

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
573 Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 386/388/251	Jardin Alignement Autre :		

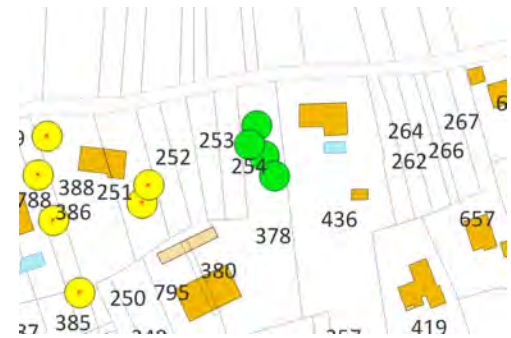
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyers (A), Peupliers d'Italie (B), Platanes (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A, B) port naturel, (C) en cépée ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (C) en cépée ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 309

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 378	Jardin Alignement Autre : Bande boisée		

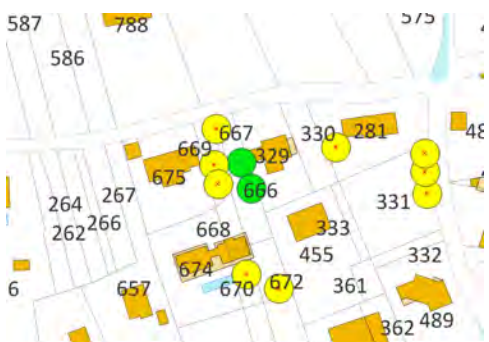
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Robiniers, Frênes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, s'inscrit dans la continuité de la zone naturelle ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : bande boisée		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 310

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
373 Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 666	Jardin Alignement Autre :		

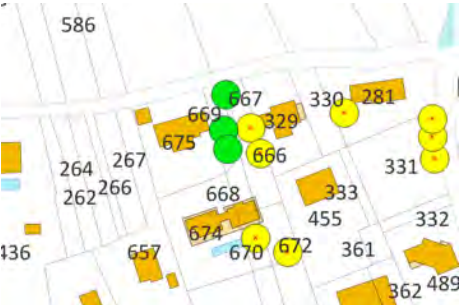
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Chênes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ou semi libre ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 311

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
393 Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 669/667	Jardin Alignement Autre :		

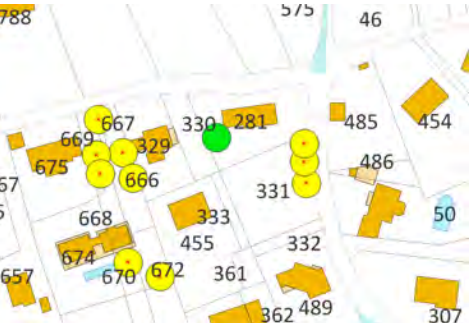
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre, Sapin de Douglas, Sapin de Nordmann ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 312

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
351 Chemin de la Fontaine du Soleil		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 281	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin parasol ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

SECTEUR 16

Secteur 16 : LE BEYNOST / LES SATHONAYES

Impasse Saint-Pierre / Chemin de Trivoly

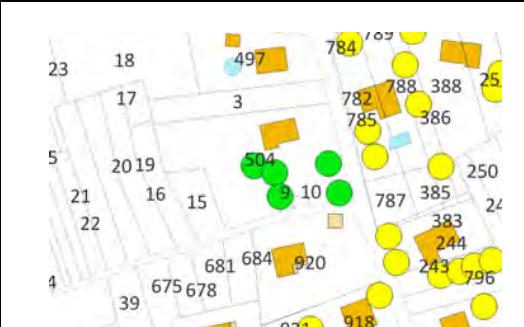


L'OBSERVATION : N° 313

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
311 Chemin de Trivoly		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 504	Jardin Alignement Autre :		



L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Frêne, Érables champêtres, Cyprès de Provence ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 314

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
247 Chemin de Trivoly		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 918	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia Soulangeana (A), Magnolia Grandiflora (B), Tulipier de Virginie (C), Tilleul (D) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A, B) 5 m, (C, D) 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (B, C) réduit, (D) tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (C) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	 	
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 315

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
181 Chemin de Trivoly		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 48/49	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia Grandiflora (A), Cèdre Bleu (B), Arbre de Judée (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 12 m, (B) 25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (C) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 316

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
157 Chemin de Trivoly		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 963	Jardin Alignement Autre :		

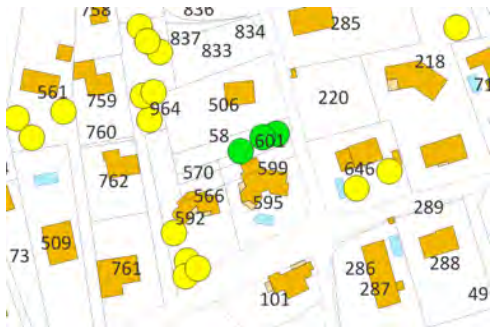
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Micocoulier ▶ Feuillage : ☐ caduc ☒ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 317

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
101 Chemin de Trivoly		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 58/601	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Micocouliers ▶ Feuillage : ☐ caduc ☒ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8/10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 318

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1224 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 592	Jardin Alignement Autre :		

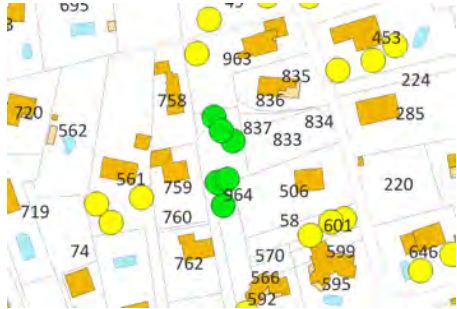
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cyprès de Provence, Albizia ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Albizia ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

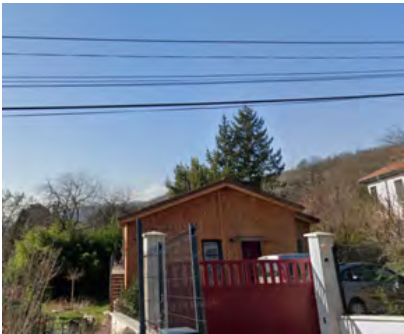
L'OBSERVATION : N° 319

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 964	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
- Esèce : Sapins de Douglas, Merisier, Chêne, Frêne, Robinier - Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant - Hauteur (approximative en m) : - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : - Age : - Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre - Esthétique : oui - Originalité et rareté de l'essence : Robinier - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui - Intérêt paysager : oui - Vue depuis le domaine public : oui - Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 320

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1264 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 561/562	Jardin Alignement Autre :		

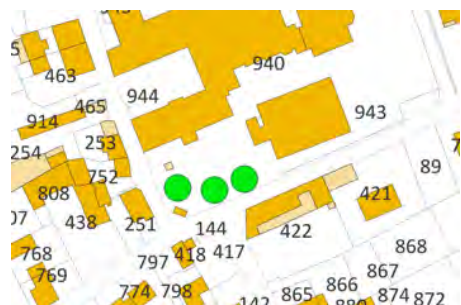
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Sapin de Nordmann, Pin noir, Épicéa de Koster, Cèdre de l'Atlas, Sapin de Douglas, Hêtre ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 321

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1390 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 943	Jardin Alignement Autre :		

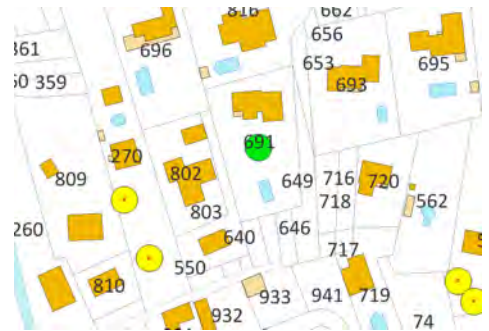
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cyprés bleu de l'Arizona, Cèdre de l'Himalaya, Chêne rouge d'Amérique ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☐ Sain ☐ Convenable ☒ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations : pieds des arbres encombrés (outils, motte de terre)		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Chêne rouge ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 322

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
240 Impasse Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 691	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Chêne ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : très bel arbre		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 323

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
185 Impasse Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 270	Jardin Alignement Autre :		

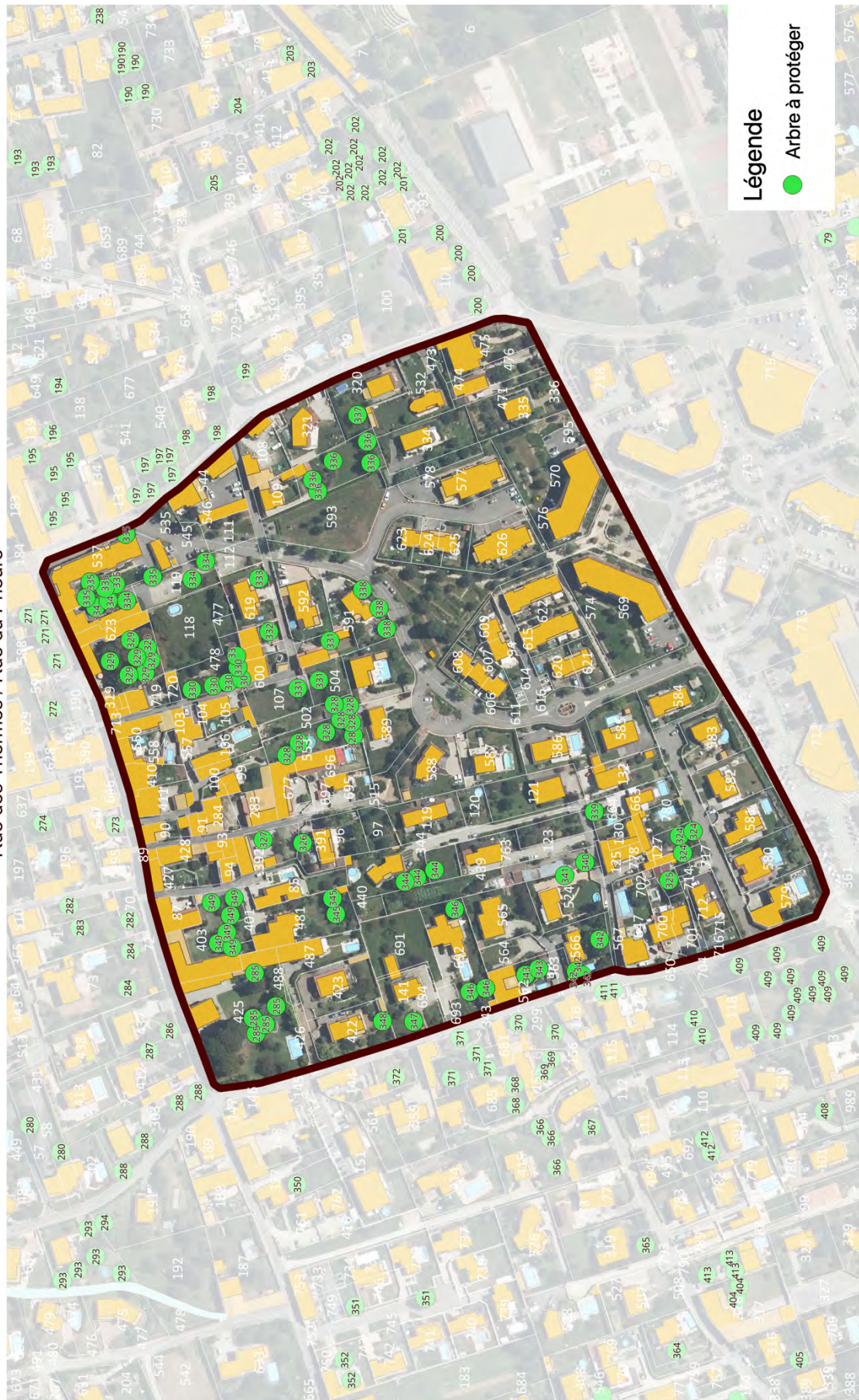
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable plane (A), Cèdre bleu (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (B) 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (B) port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

SECTEUR 17

Secteur 17 : LE VILLAGE / LES PLANTEES

Rue des Thermes / Rue du Prieuré



L'OBSERVATION : N° 324

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
60 Impasse Jean Festas		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 653	Jardin Alignement Autre :		

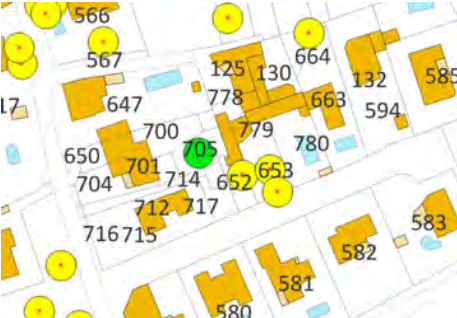
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Érables planes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 325

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
200 Rue du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 703	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 326

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
86 Impasse des Plantées		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 391	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre pleureur de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 327

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
54 Impasse des Plantées		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 392	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul de Henry ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 2/3 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : en cépée ▶ Age : 2/3 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : arbre d'avenir		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 328

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
44 Impasse du Village		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 553/502	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Liquidambar, Cyprès de Provence, If, Cèdres de l'Himalaya, Pin noir, Séquoia ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Liquidambar, Séquoia ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, bosquet ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 329

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
621 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 622/118	Jardin Alignement Autre :		

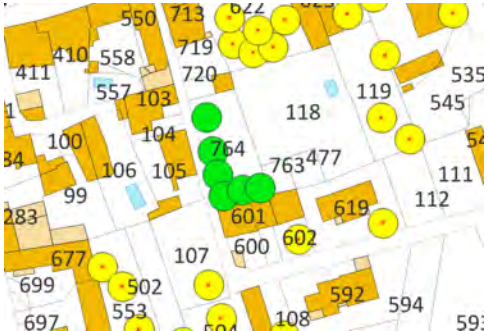
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Marronniers (A), Tilleul, Érable sycomore ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : (A) 120 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, parc arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☐ Remarquable ☒ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 330

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
184 Passage de l'Espérance		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 764	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleuls (A), Cèdres de l'Himalaya (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) tête de chat, cépée, (B) port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 331

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
115 Passage de l'Espérance		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 504/107/108	Jardin Alignement Autre :		

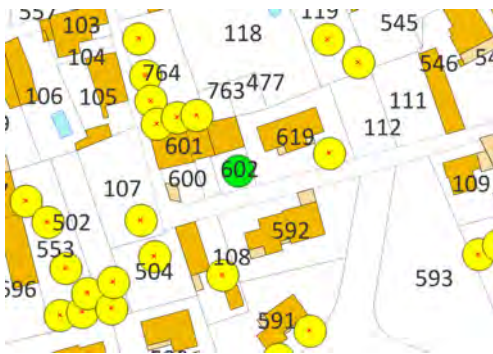
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer, Cerisier, Érable à feuilles argentées ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : partiellement ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 332

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
140 Passage de l'Espérance		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 602	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Olivier ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 333

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
72 Passage de l'Espérance		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 619	Jardin Alignement Autre :		

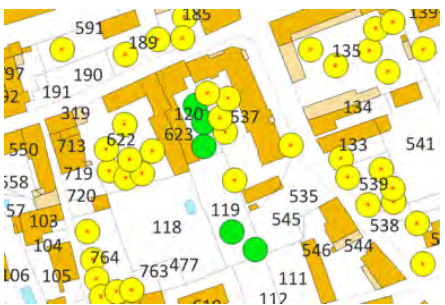
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin parasol ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 334

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
56 Passage de l'Espérance (club de l'amitié)		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 119/120	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Houx (A), Érables sycomores (B), Noyer (C), Thuya (D) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5/12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (C) en descente de cime, (A, D) port naturel, (B) taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☒ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☒ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui (A, C, D) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 335

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
415 Rue des Thermes		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 537	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Catalpa, Frêne, Érable plane, Érable sycomore, Épicéa, Pin de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8/10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Catalpa, Pin de l'Himalaya ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	 
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 336

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
33 Passage de l'Espérance		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 106	Jardin Alignement Autre :		

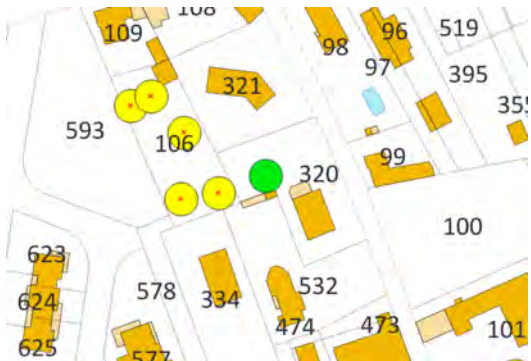
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Bouleau (A), Noyer (B), Épicéa de Koster (C), Épicéa (D), Pin de l'Himalaya (E) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A, C, D, E) port naturel, (B) en cépée ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel	 	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (E) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 337

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
239 Rue du Midi		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AD 320	Jardin Alignement Autre :		

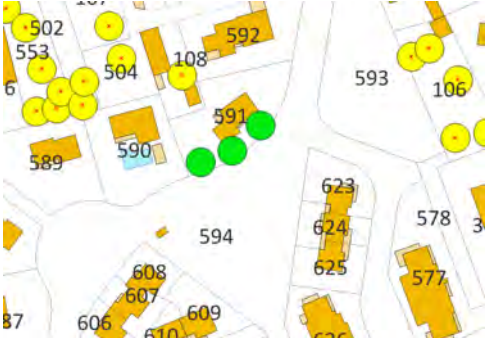
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cerisier ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 338

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain		Extrait cadastre	
239 Rue du Midi		Terrain privé			
Parcelle	Milieu				
AC 591	Jardin Alignement Autre :				

L'ARBRE

Description générale		Photographies	
▶ Espèce : Érables à feuilles argentées ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 3			
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :			
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :			
CONCLUSION			
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non			

L'OBSERVATION : N° 339

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
98 Impasse du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 664	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin parasol ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 340

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
95 Impasse du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 439	Jardin Alignement Autre :		



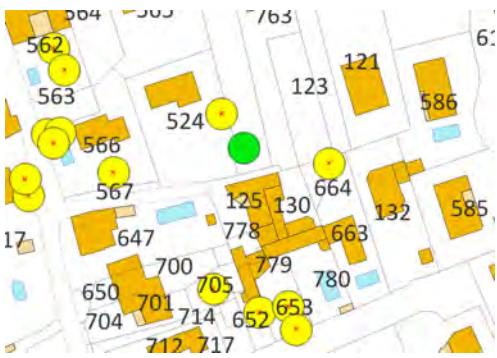
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Plaqueminier ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 341

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
85 Impasse du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 524	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Olivier ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 342

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
264 Rue du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 566	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable (A), Cyprès de Provence (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 15 m, (B) 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui, visible depuis l'espace public ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 343

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
264 bis Rue du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 562	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleuls ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et Rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 344

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
119 Impasse du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 764/344	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pins parasol, Cèdre de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 345

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti) le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Impasse des Lilas		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 481	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pins parasol, Sapin de Douglas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : partiellement ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 346

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
328 Rue du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 692	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleul à feuilles argentées (A), Noisetier, Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 6/8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Noisetier ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 347

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
340 Rue du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 141	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia Soulangeana ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 348

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
399 Rue du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 422	Jardin Alignement Autre :		

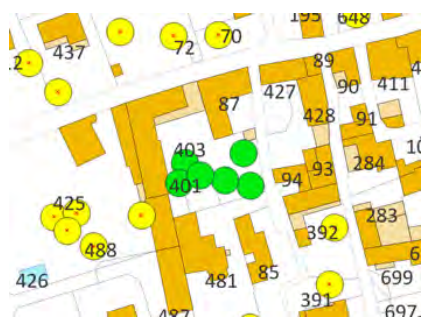
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 349

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
14 Impasse des Lilas		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 403	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Bouleaux, Cèdre de l'Atlas, Sapin de Nordmann, Magnolia Grandiflora (A) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m, (A) 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 285

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le lundi 11 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
801 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 425	Jardin Alignement Autre :		

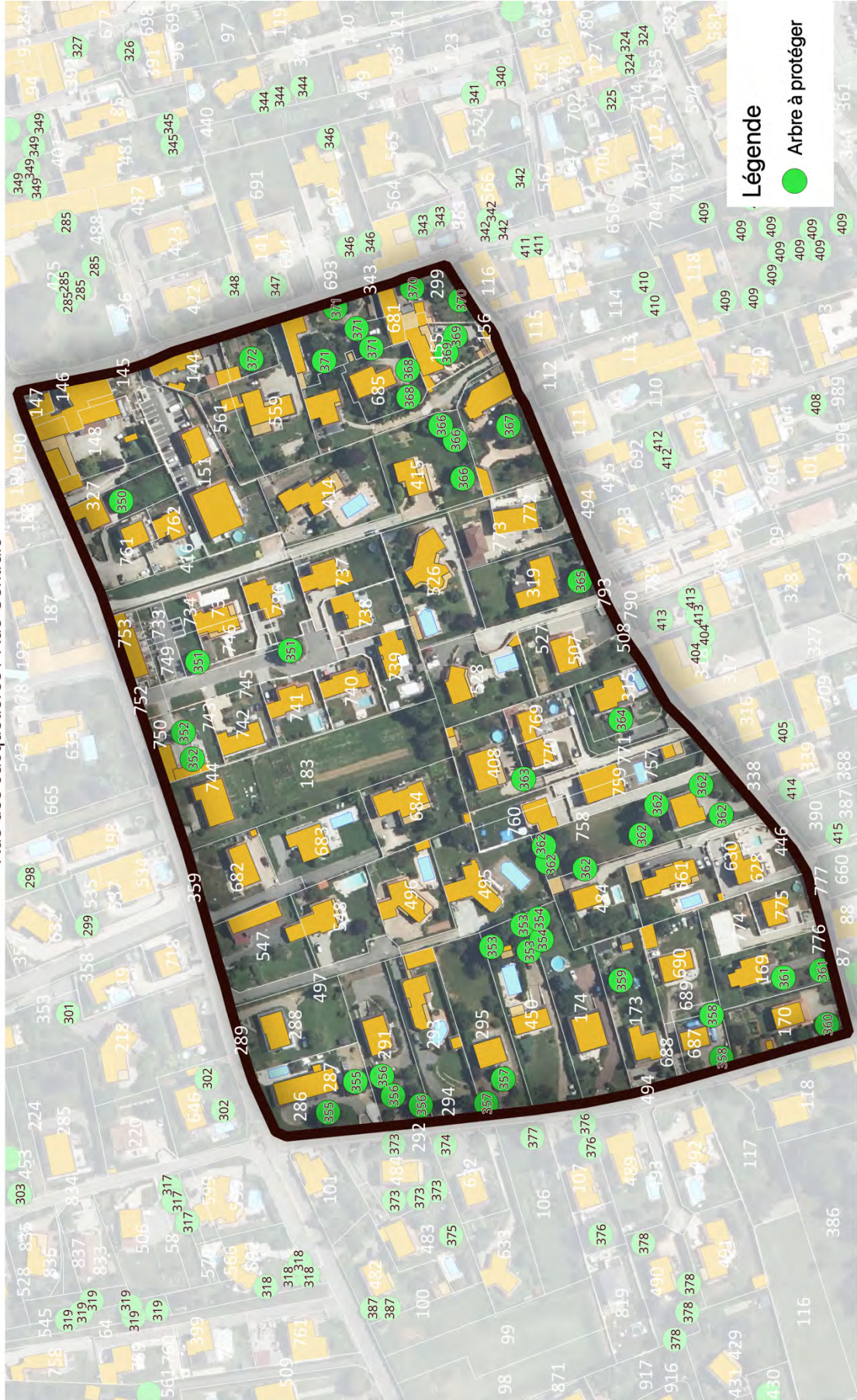
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre, Tilleul, Bouleaux, Cyprès de Provence ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

SECTEUR 18

Secteur 18 : LES JACQUETIERES

Rue des Jacquetières / Rue Centrale



0 100 200 m



INTERSTICE
URBANISME / CONSEIL EN QUALITE ENVIRONNEMENTALE

L'OBSERVATION : N° 350

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
925 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 643	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port semi libre + taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

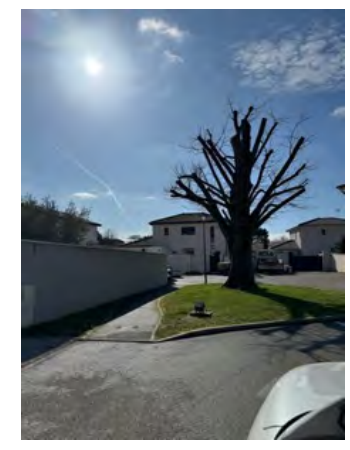
L'OBSERVATION : N° 351

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement Clos Alexandre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 745/748	Jardin Alignement Autre :		

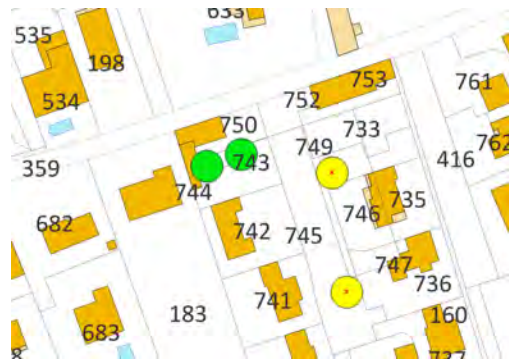
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul (A), Charme (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 8 m, (B) 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☒ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : taille trop agressive		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, verdure dans un espace très minéral ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 352

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1009 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 743/750	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Marronniers ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 353

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
226 Chemin du Mas Brochet		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 450	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Charme pyramidal, Liquidambar, Pin noir ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Liquidambar ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 354

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
210 Chemin du Mas Brochet		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 174	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

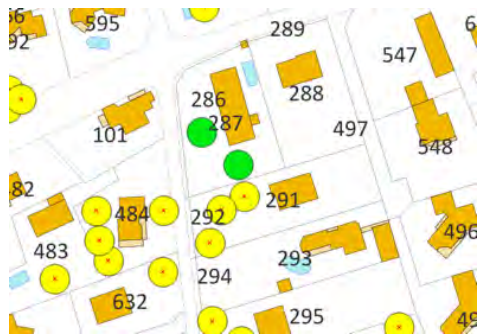
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tulipier de Virginie, Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille réduite ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 Situés à l'arrière du pin, dur de les apercevoir	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Tulipier ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui en partie ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 355

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
316 Chemin du Mas Brochet		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 287	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Mûrier platane (A), Érable sycomore ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port semi-libre + taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☐ Convenable ☒ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☒ Fissures (A) ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 356

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
290 Chemin du Mas Brochet		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 291	Jardin Alignement Autre :		

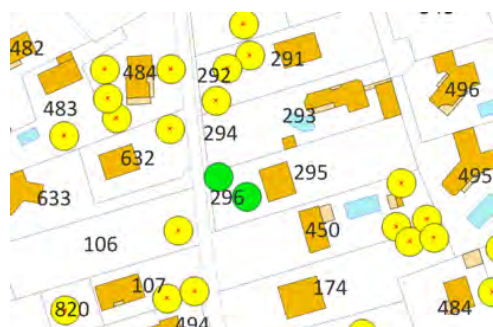
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Épicéas (A), Magnolia grandiflora (B) ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 15/20 m, (B) 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 357

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
254 Chemin du Mas Brochet		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 295	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre bleu (A), Catalpa (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 20 m, (B) 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (B) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 358

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
162 Chemin du Mas Brochet		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 687	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia de Susan (A), Liquidambar (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 4 m, (B) 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : ou ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 359

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
184 Chemin du Mas Brochet		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 173	Jardin Alignement Autre :		

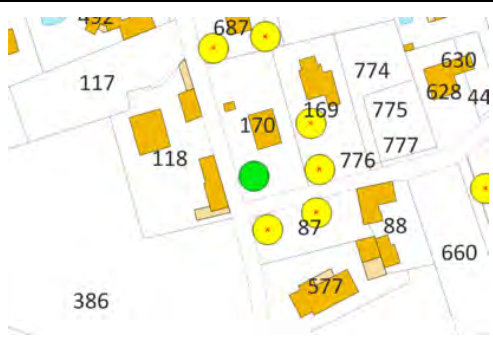
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : partiellement ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 360

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
340 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 170	Jardin Alignement Autre :		

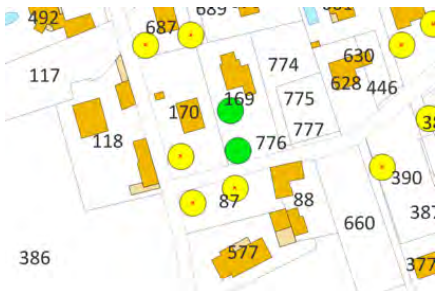
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : If ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille en tonneau ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : taille en tonneau ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 361

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
320 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 169	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Sapin de Nordmann (A), Magnolia de Susan (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 20 m, (B) 4 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (B) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

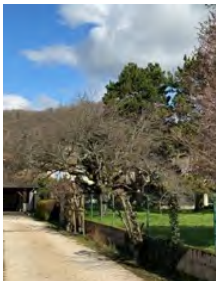
L'OBSERVATION : N° 362

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
260 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 164	Jardin Alignement Autre :		

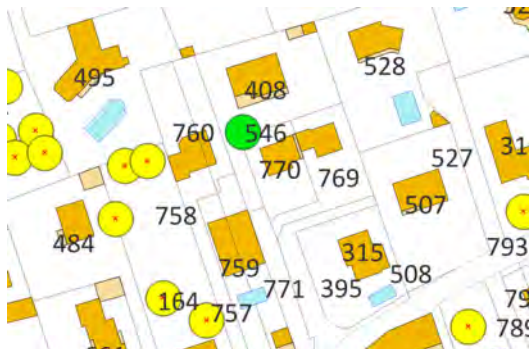
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Épicéa de Koster (A), Sophora pleureur, Prunus, Ginkgo, Pins noirs ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 25/30 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	 
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et Rareté de l'essence : Ginkgo, Sophora pleureur ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 363

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
200 bis Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 408	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cyprès de Provence ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 364

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
200 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 395	Jardin Alignement Autre :		

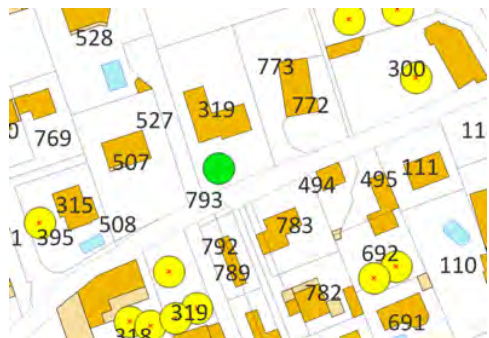
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable à feuille lacinié ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 365

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
130 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 319	Jardin Alignement Autre :		

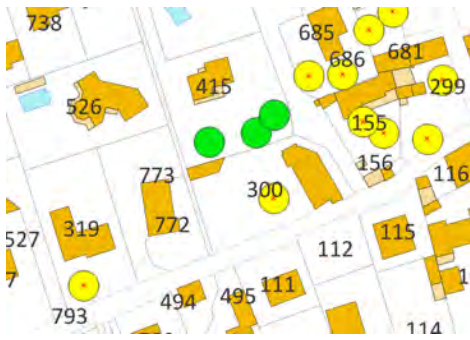
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pin noir ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : bifide ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 366

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement Clos Alexandre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 415	Jardin Alignement Autre :		

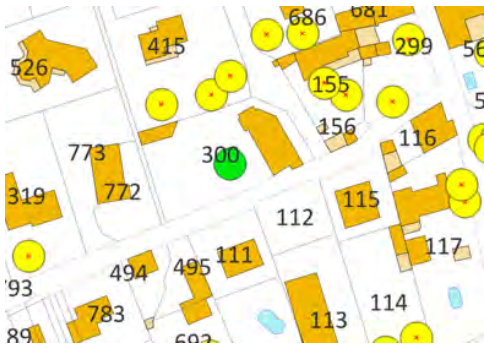
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Liquidambar, Pin noir, Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Liquidambar ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, visible depuis l'espace public ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 367

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
60 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 300	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre Bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 368

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
309 Rue du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 686	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleul, Marronnier rose ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 Marronnier rose à droite du tilleul très peu visible
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Marronnier rose ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 369

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
30 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 155	Jardin Alignement Autre :		

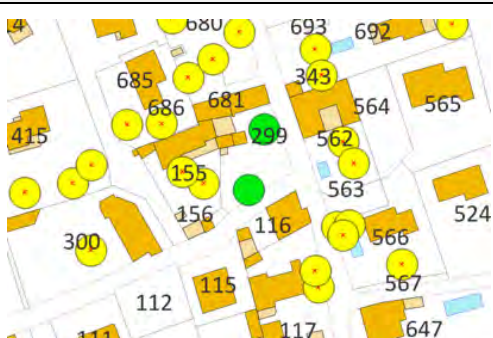
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Érable sycomore (A), If d'Irlande (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (B) port fastigié ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (B) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 370

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
301 Rue du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 299	Jardin Alignement Autre :		

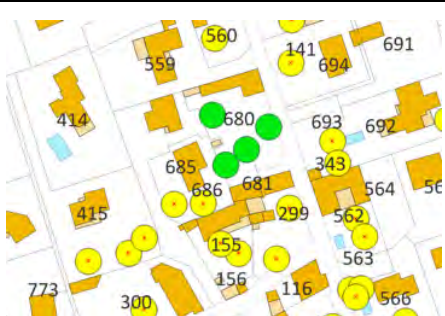
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia Soulangeana (A), Platane (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8/10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) port naturel, (B) platane tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 371

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
339 Rue du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 680/681	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Sapin d'Espagne, Cyprès toujours vert, Sapin de Douglas, Érable sycomore ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 25 m (conifères) ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Sapin d'Espagne ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 372

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
351 Rue du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AC 560	Jardin Alignement Autre :		

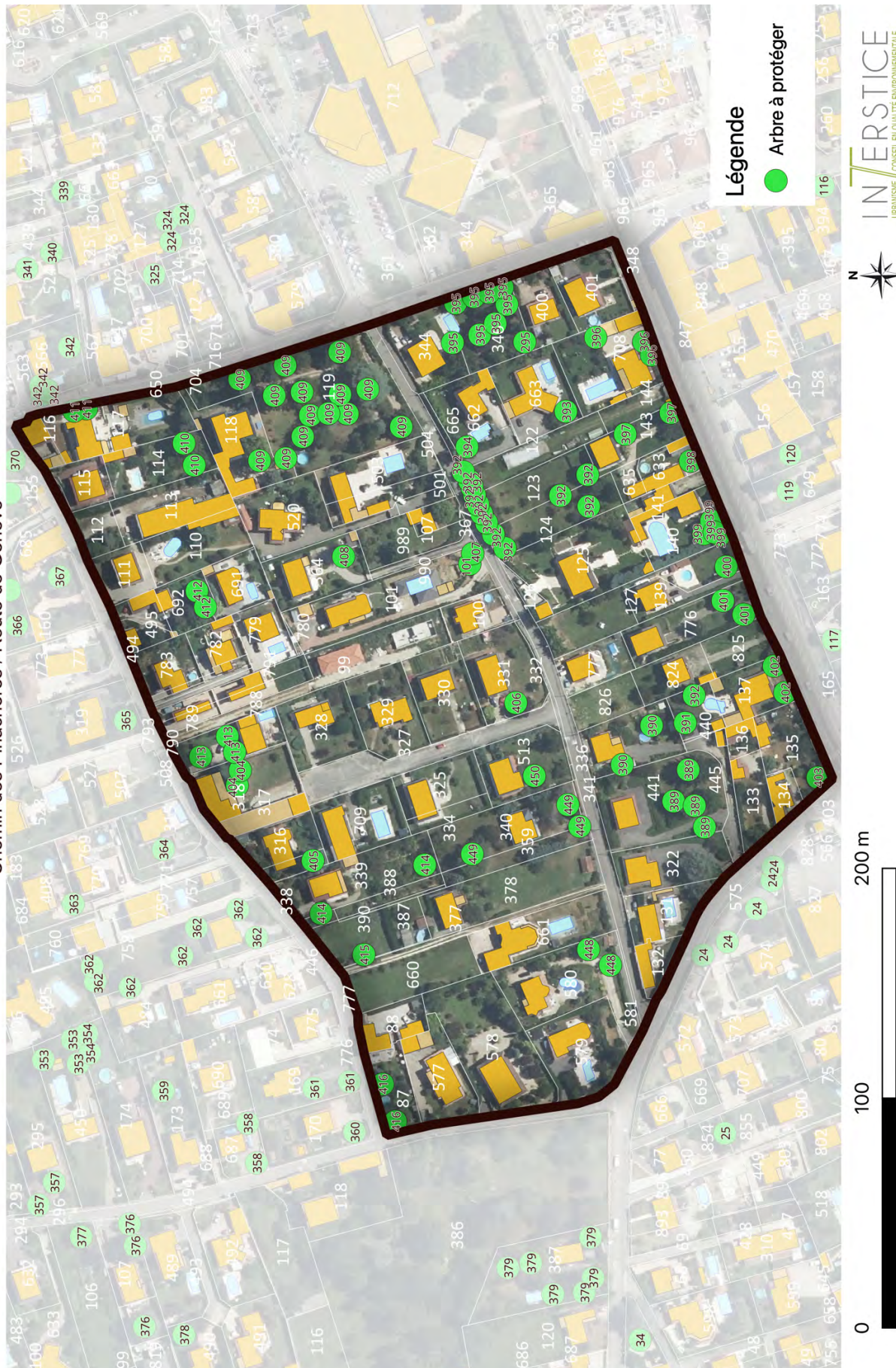
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : parcelle jardin		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

SECTEUR 19

Secteur 19 : LES REDELLES / LES PINACHERES

Chemin des Pinachères / Route de Genève



L'OBSERVATION : N° 392

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1528 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 123/124	Jardin Alignement Autre :		

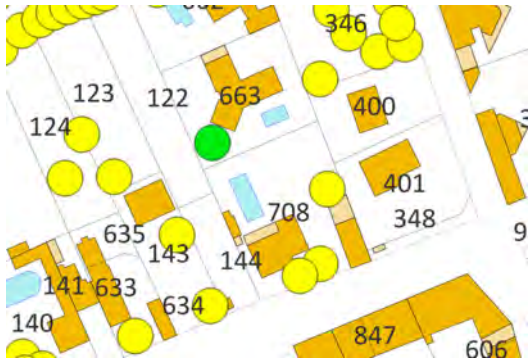
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pins noirs (A), Magnolia grandiflora (B), Tilleul à grandes feuilles (C), Cerisier (D) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 20 m, (B) 12 m, (C) 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) port naturel, (C) tête de chat ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 9 (Pins)		
État sanitaire sommaire / visuel	 	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 393

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
71 Chemin des Pinachères		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 663	Jardin Alignement Autre :		

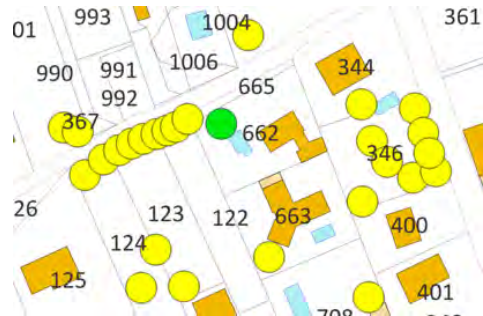
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Albizia ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 394

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
69 Chemin des Pinachères		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 662	Jardin Alignement Autre :		

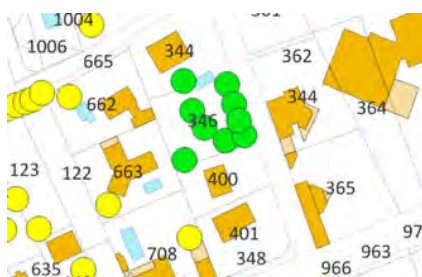
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Eucalyptus ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : essence qui se développe de plus en plus en raison du dérèglement climatique		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 395

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
101 Rue du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 344/346	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer, Érable plane, Érables sycomores, Liquidambar, Magnolia grandiflora, Sapin de Douglas, Sapin de Nordmann, Cyprès bleu de l'Arizona ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Liquidambar ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + parc arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 396

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1504 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 708	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia grandiflora, Cyprés de Provence, Olivier ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 397

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1528 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 143	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
- Esèce : Épicéas - Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant - Hauteur (approximative en m) : 15 et 25 m - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : - Age : - Nb d'arbres si alignement :	  
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre - Esthétique : oui - Originalité et rareté de l'essence : - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui - Intérêt paysager : oui, - Vue depuis le domaine public : oui - Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 398

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1552 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 633	Jardin Alignement Autre :		

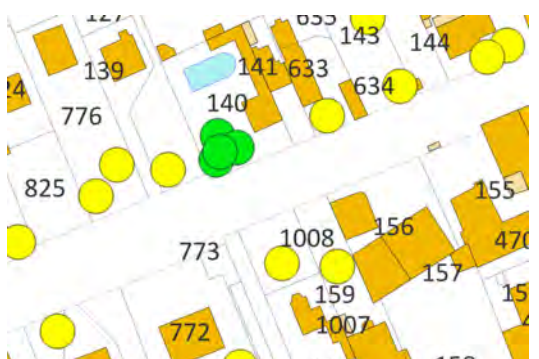
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Platane ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 7 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 399

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1572 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 140	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Sapin de Nordmann, Charmes ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Charme ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	Arbres situés derrière les Cyprès bleus
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 400

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1600 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 127	Jardin Alignement Autre :		

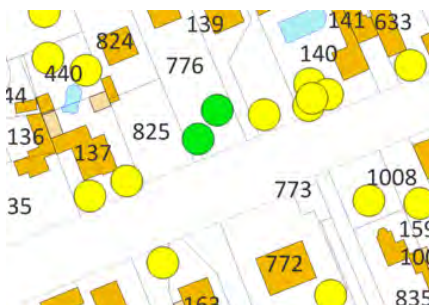
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 401

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1618 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 776	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cyprès bleu de l'Arizona (A), Érable plane (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 15 m, (B) 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) port naturel, (B) fortement réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui (A) ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 402

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1656 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 137	Jardin Alignement Autre :		

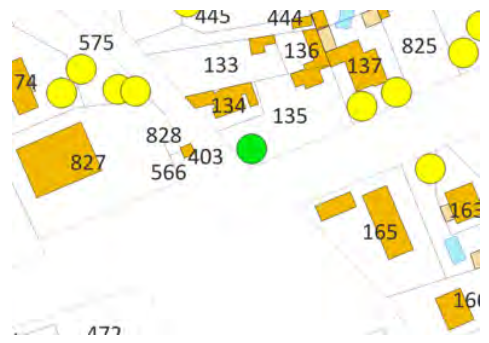
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleuls ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 403

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
10 Rue de Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 135	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

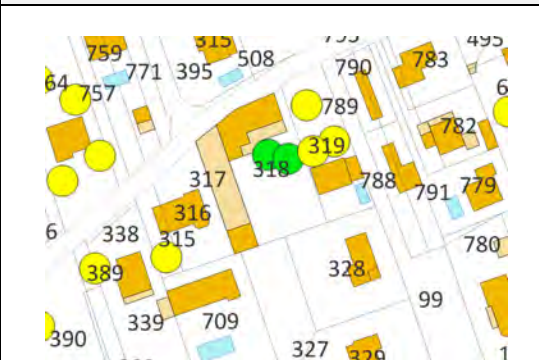
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Magnolia Soulangeana ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : panneau publicitaire gênant le bon développement de l'arbre	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 404

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Redelles		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 318	Jardin Alignement Autre :		

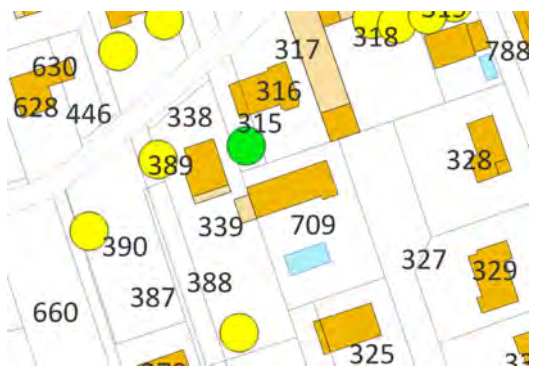
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya, Sapin de Nordmann ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 405

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
219 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 315	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

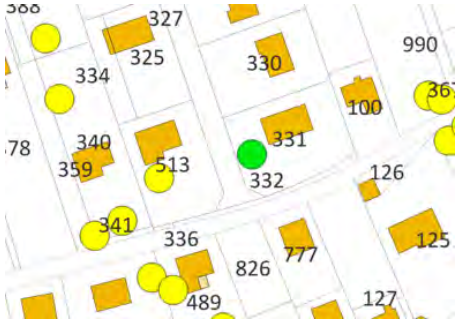
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 406

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Redelles		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 331	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Érable plane ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 407

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
120 Chemin des Pinachères		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 101	Jardin Alignement Autre :		

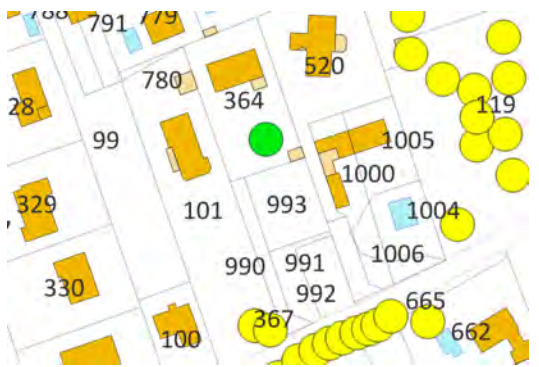
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cyprés de Provence ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et Rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 408

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
109 Chemin des Pinachères		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 364	Jardin Alignement Autre :		

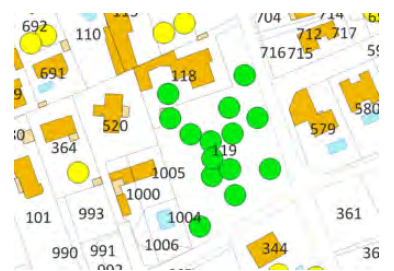
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 409

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1618 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 118/119	Jardin Alignement Autre :		

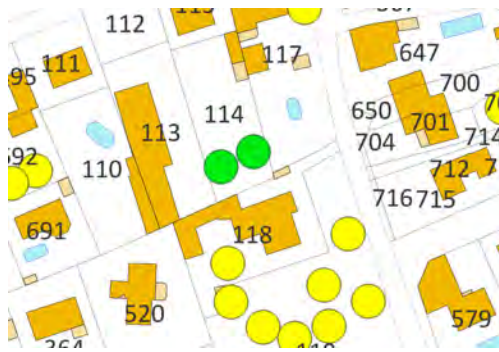
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pins Laricio, Cèdres bleus de l'Atlas, Sapin d'Espagne, Pin hybride, Tilleuls, Platane, Érable plane, Thuyas ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 100 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	  
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Thuyas, Sapin d'Espagne ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie + beau parc arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☐ Remarquable ☒ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

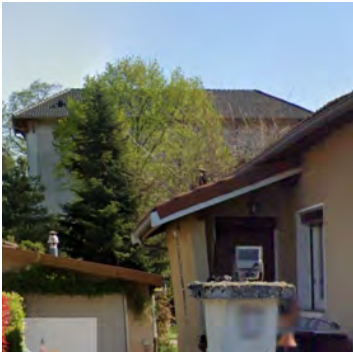
L'OBSERVATION : N° 410

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
35 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 114	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin Sylvestre, Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 411

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
231 Rue du Prieuré		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 117	Jardin Alignement Autre :		

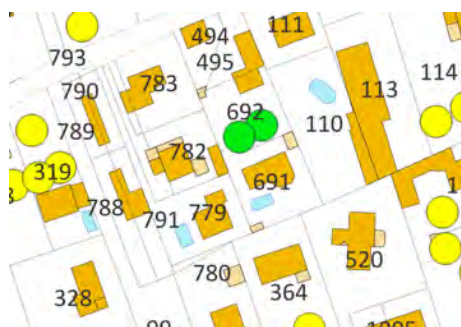
L'ARBRE

Description générale		Photographies	
▶ Espèce : Cyprès de Provence ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :			
État sanitaire sommaire / visuel			
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :			
Intérêt de l'arbre			
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :			
CONCLUSION			
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel			
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non			

L'OBSERVATION : N° 412

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
101 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 692	Jardin Alignement Autre :		

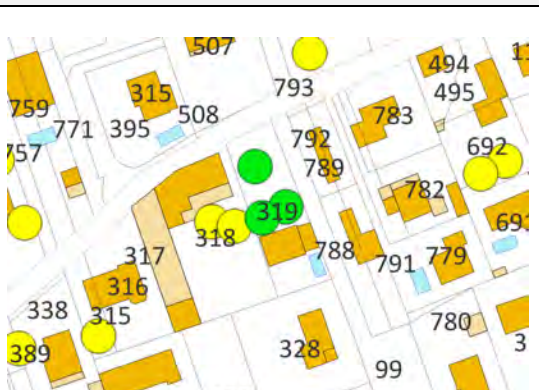
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya, Cèdre de l'Himalaya Auréa ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 413

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
169 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 319	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

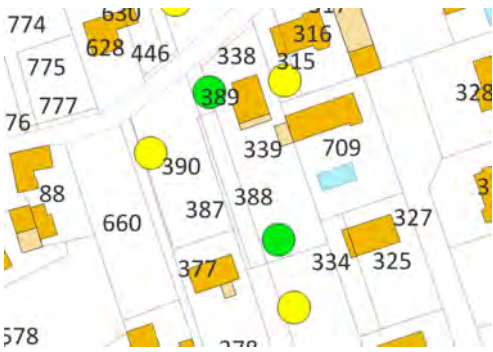
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cyprès de Provence ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8/10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 414

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
245 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 339/389	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

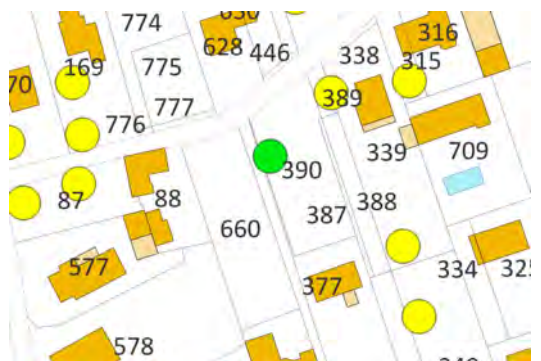
Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer (A), Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, cèdre peu visible ▶ Vue depuis le domaine public : partiellement ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

Cèdre en arrière-plan
(peu visible depuis la voirie)

L'OBSERVATION : N° 415

réalisée par SITTELE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
281 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 390	Jardin Alignement Autre :		

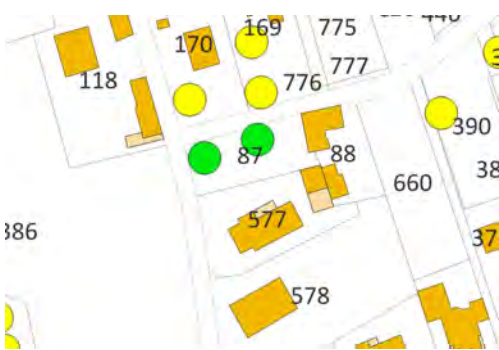
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : jeune ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 416

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
303 Rue des Jacquetières		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 87	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya, Albizia ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : 25/30 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

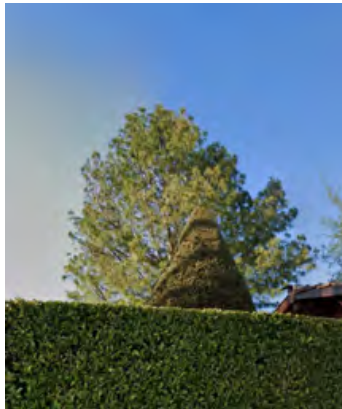
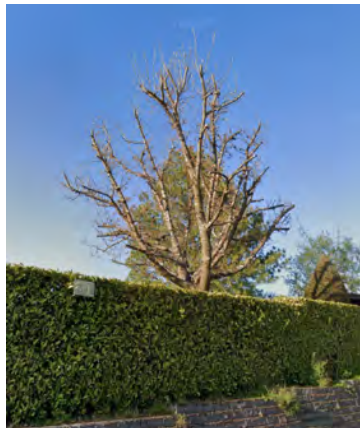
L'OBSERVATION : N° 448

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
140 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 580	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Chêne rouge d'Amérique (A), Pin de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 449

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
238 Chemin des Pinacheres		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 340/359	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya, Cyprès toujours verts, Sophora ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Sophora ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 450

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Redelles		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 513	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

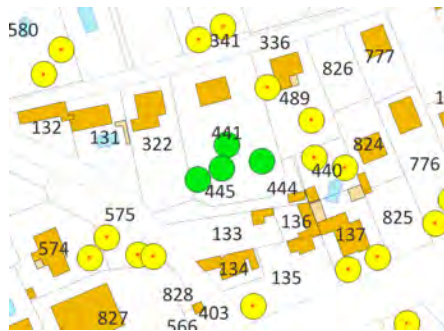
Description générale	Photographies
▶ Espèce : Frêne pleureur ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 389

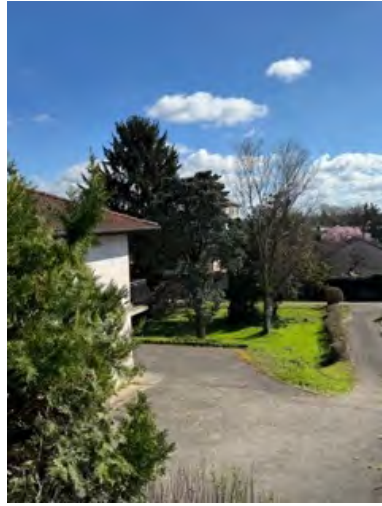
réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
48 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 441	Jardin Alignement Autre :		



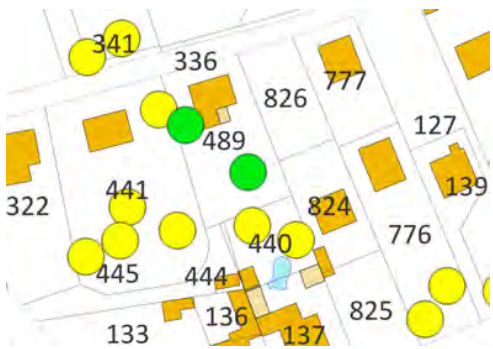
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Épicéa, Cyprès bleu de l'Arizona, Magnolia Grandiflora, Bouleau ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

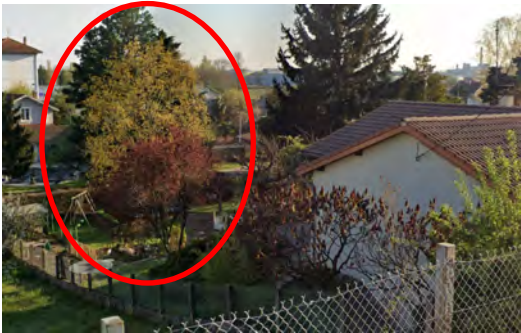
L'OBSERVATION : N° 390

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
48 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 489	Jardin Alignement Autre :		

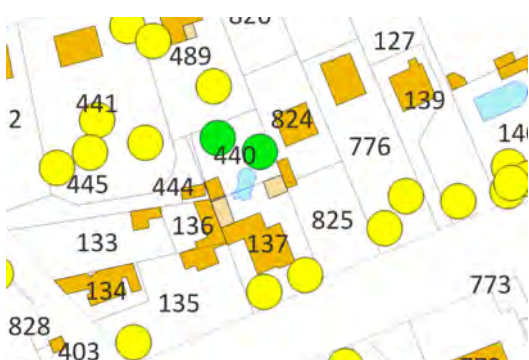
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Érable plane, Arbre de Judée ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Arbre de Judée ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 391

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1632 Route de Genève		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AL 440	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cyprès de Leyland, Épicéa ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et Rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

SECTEUR 20

Secteur 20 : MAS BROCHET / LORMOZ

Rue Saint-Pierre / Chemin du Mas Brochet



L'OBSERVATION : N° 373

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Chemin du Mas Brochet		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 484	Jardin Alignement Autre :		

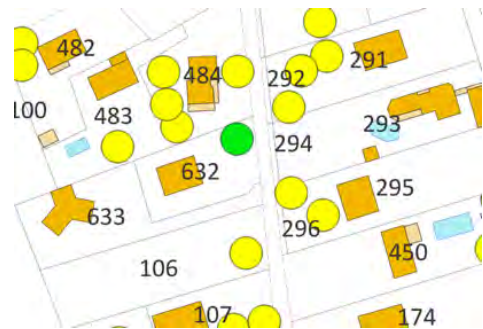
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cyprés bleu de l'Arizona, Hêtre pleureur, Pin Sylvestre ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Hêtre pleureur ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 374

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
271 Chemin du Mas Brochet		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 632	Jardin Alignement Autre :		

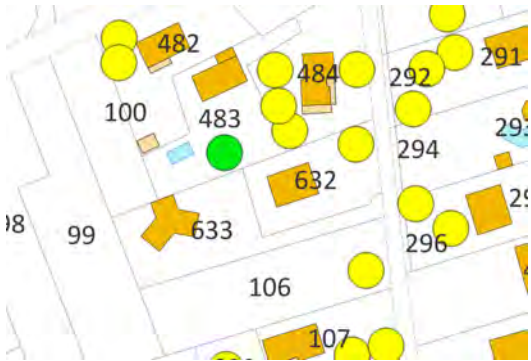
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre Bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 375

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
307 Chemin du Mas Brochet		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 483	Jardin Alignement Autre :		

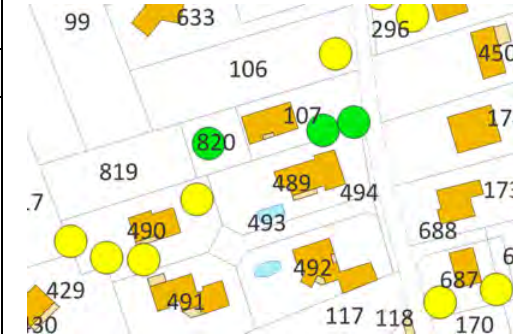
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 376

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
229 Chemin du Mas Brochet		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 820/107	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

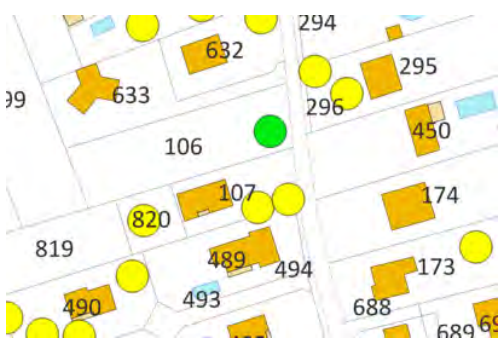
Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdres bleus (A), Micocoulier (B) ▶ Feuillage : ☐ caduc ☒ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 20 m, (B) 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel	 	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (B) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 377

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Chemin du Mas Brochet		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 106	Jardin Alignement Autre :		



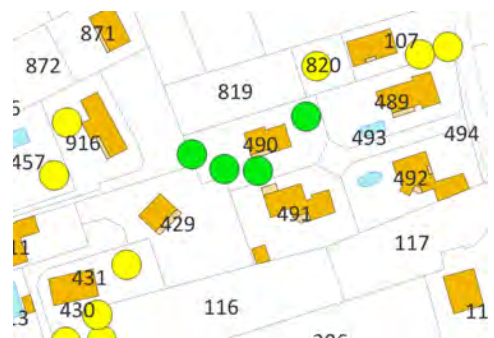
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

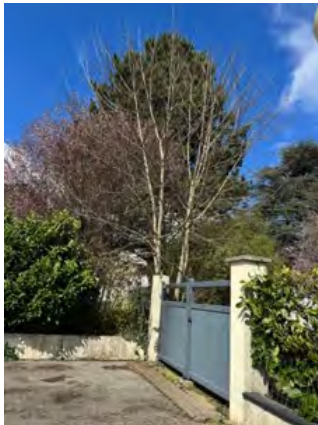
L'OBSERVATION : N° 378

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement du Mas Brochet		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 490	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

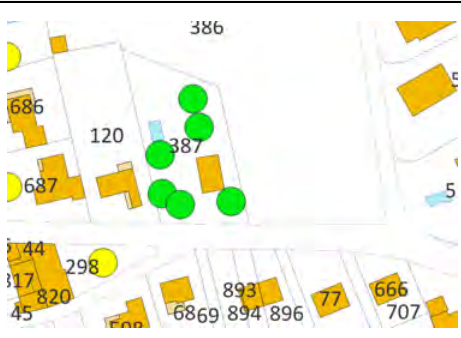
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin noir, Chêne rouge d'Amérique, Tilleul, Érable Negundo ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel / port semi libre ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 379

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
226 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 387/386	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cyprès toujours vert, Sapin de Douglas, Pin noir, Tilleuls ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 380

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
294 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 687	Jardin Alignement Autre :		

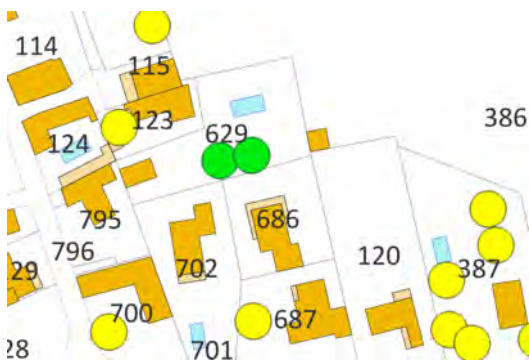
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cerisier ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 381

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 629	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

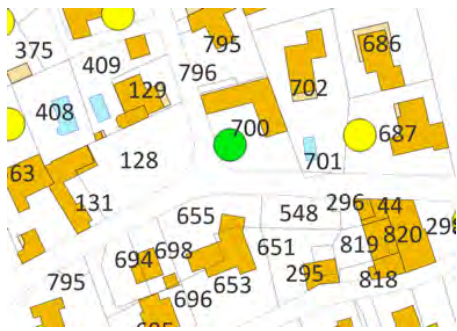
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Robiniers ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : 2		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 382

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
356 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 700	Jardin Alignement Autre :		

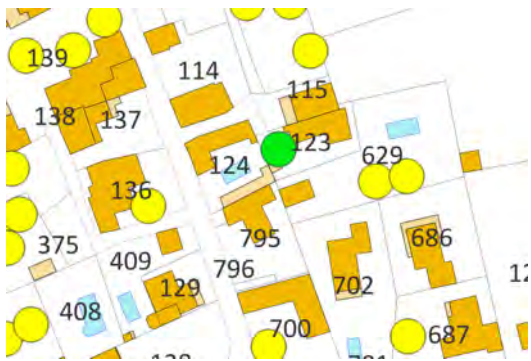
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Micocoulier ▶ Feuillage : ☐ caduc ☒ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement : isolé		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 383

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
434 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 123	Jardin Alignement Autre :		

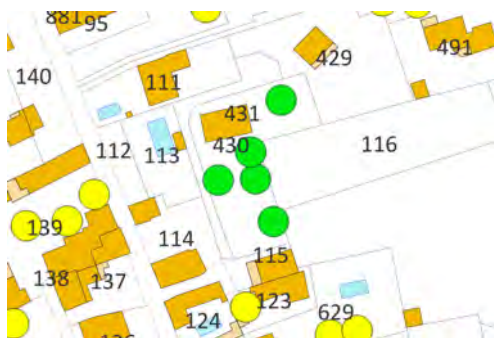
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 384

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
440 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 430	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

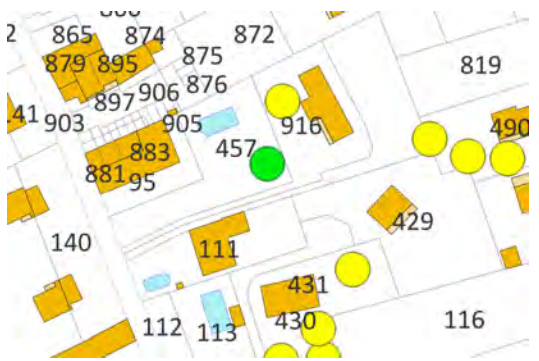
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul, Érable champêtre, Érable sycomore, Noyer, Laurier sauce ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 385

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
530 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 457	Jardin Alignement Autre :		

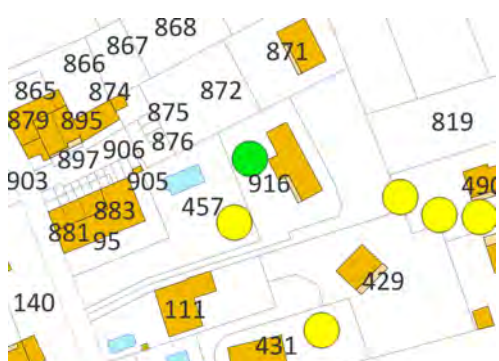
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pin parasol ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 386

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
514 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 916	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 387

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

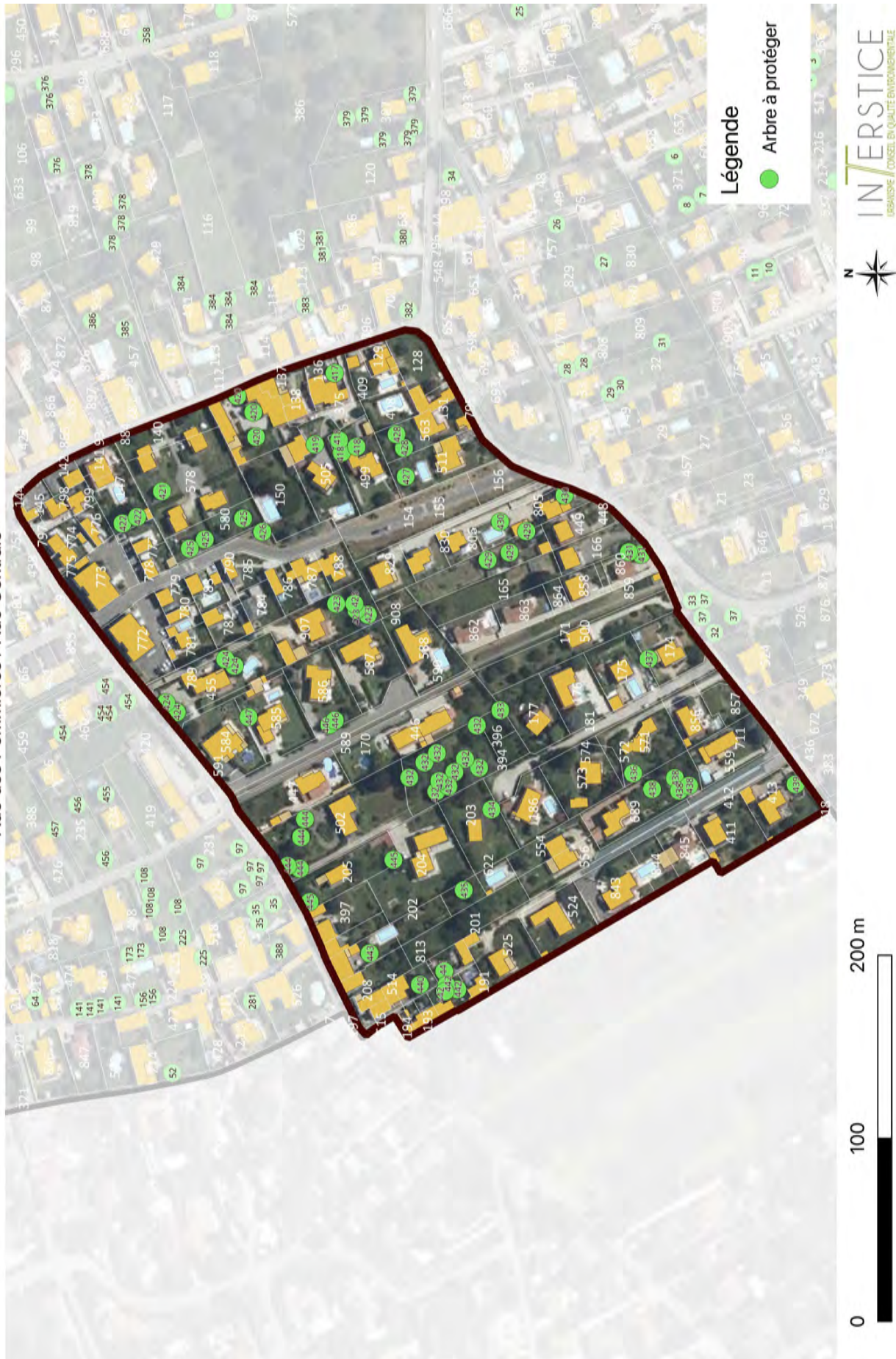
Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1205 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 482	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Tilleul (A), Épicéa (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 12 m, (B) 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) taille courte, (B) port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☒ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☒ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations : épicéa = branche morte	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

SECTEUR 21

Secteur 21 : LES POMMIERES Rue des Pommiers / Rue Centrale



L'OBSERVATION : N° 417

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
399 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 136	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☐ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 418

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
369 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 499	Jardin Alignement Autre :		

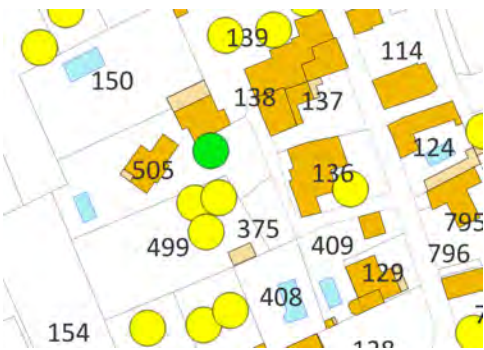
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Bouleaux ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 419

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 505	Jardin Alignement Autre :		

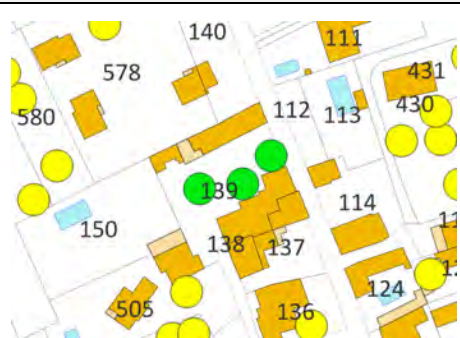
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Eucalyptus ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 420

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
483 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 139	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable à feuille de Frêne (A), Tilleul (B), Magnolia grandiflora (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 10m, (B) 5 m, (C) 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (B) taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☒ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : en partie ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 421

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
527 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 578	Jardin Alignement Autre :		

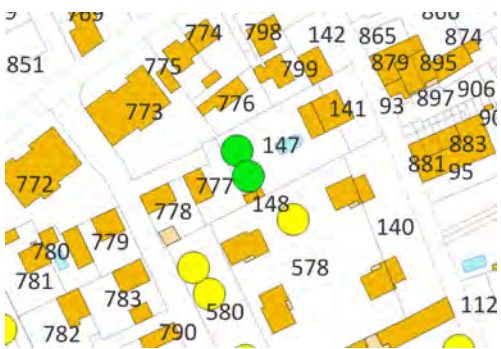
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul à feuilles argentées ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 422

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
561 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 147	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

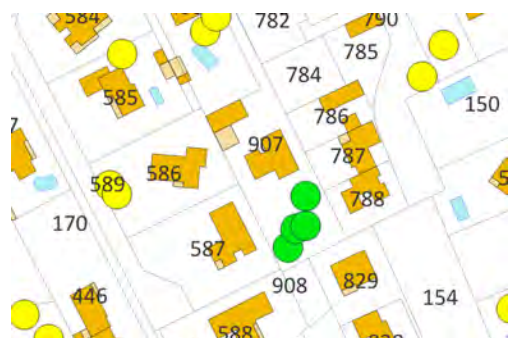
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Épicéas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 423

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1515 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 907	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Peupliers d'Italie, Épicéa, Pins noirs, Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 424

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1519 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 455	Jardin Alignement Autre :		

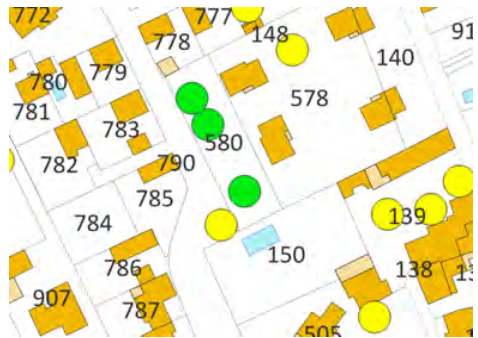
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pins parasol, Cyprès de Provence, Cèdre bleu, Pin Sylvestre ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

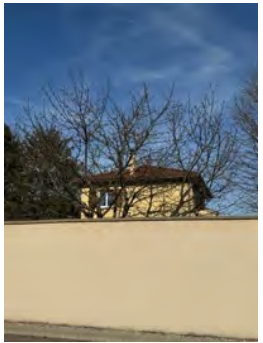
L'OBSERVATION : N° 425

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
527 Rue Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 580	Jardin Alignement Autre :		

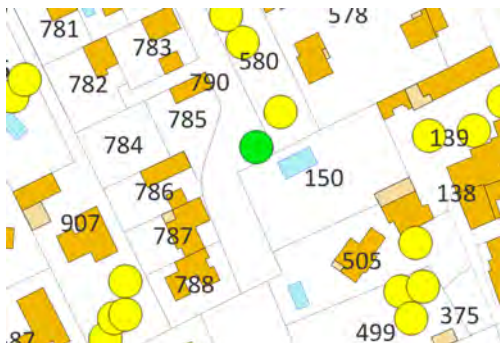
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleuls, Cerisier ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 426

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Rue des Pommiers		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 790	Jardin Alignement Autre : bordure verte		

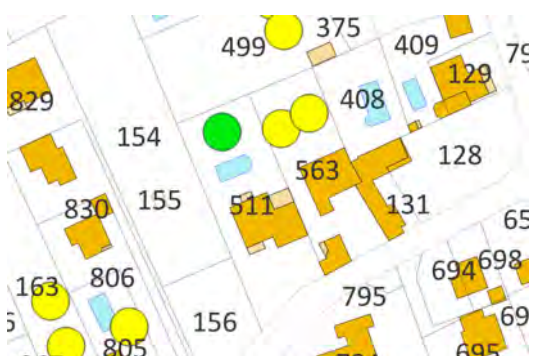
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : jeune ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 427

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Rue des Pommiers		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 511	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : non ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : non ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 428

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Rue des Pommiers		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 563	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas, Cyprès bleu de l'Arizona ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : non		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 429

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Montée de la Demi-Lune		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 163	Jardin Alignement Autre :		

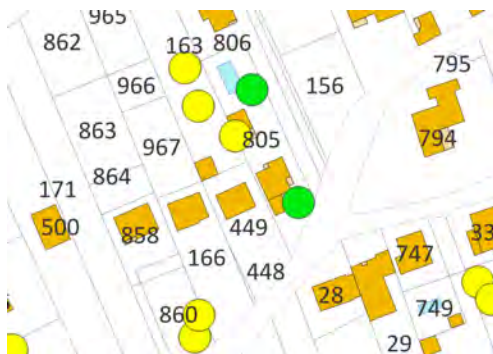
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Sapin de Douglas (A), Pin noir (B), Noyer (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 20/25 m, (B, C) 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 430

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
239 Montée de la Demi-Lune		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 805	Jardin Alignement Autre :		

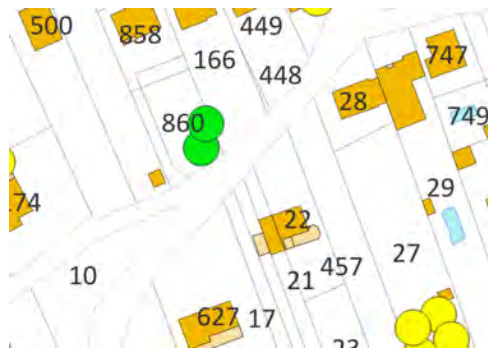
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
- Esèce : Tilleul (A), Pin Sylvestre - Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant - Hauteur (approximative en m) : (A) 10 m - Diamètre (approximatif en cm) : - Forme : (A) taille courte - Age : - Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre - Esthétique : oui - Originalité et rareté de l'essence : - Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui - Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie - Vue depuis le domaine public : oui - Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 431

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1 Voie Romaine		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 860	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Catalpa ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port semi-libre ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 432

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Pommiers		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 503	Jardin Alignement Autre :		

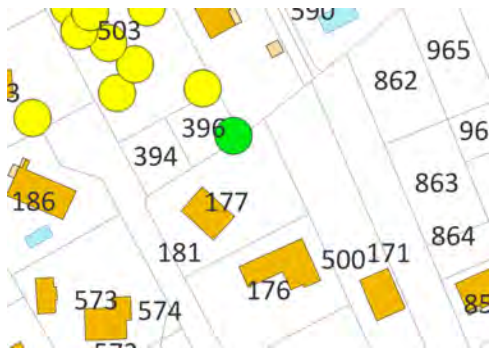
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer, Érables planes, Cèdres de l'Himalaya, Cèdres bleus de l'Atlas ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, beau parc arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 433

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Pommiers		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 396	Jardin Alignement Autre :		

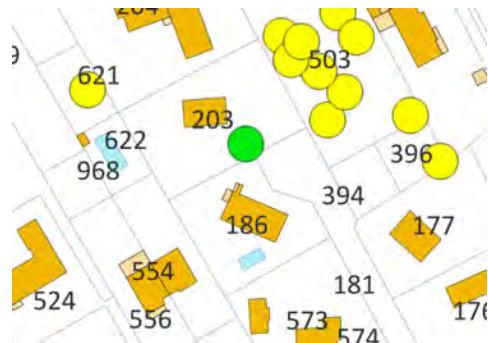
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Sapin de Nordmann ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 434

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Pommiers		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 203	Jardin Alignement Autre :		

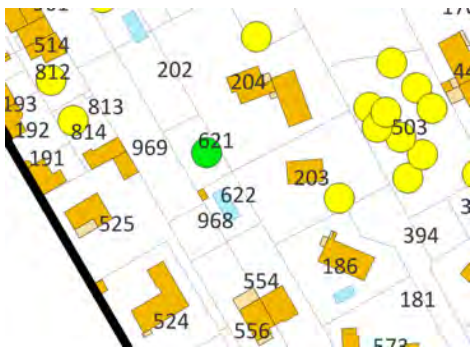
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Chêne rouge d'Amérique ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et Rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 435

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1652 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 621	☒ Jardin ☐ Alignement ☐ Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 436

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Pommiers		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 571	Jardin Alignement Autre :		

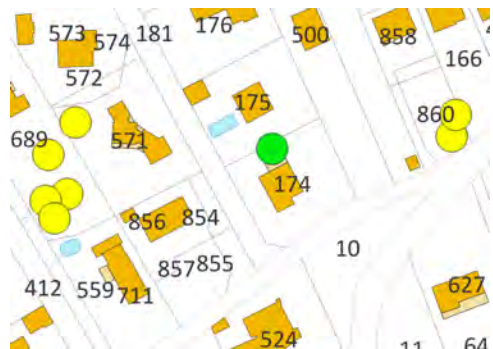
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cyprès toujours vert ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 437

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
Lotissement les Pommiers		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 174	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Ginkgo ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 438

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
138 Voie Romaine		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 689	Jardin Alignement Autre :		

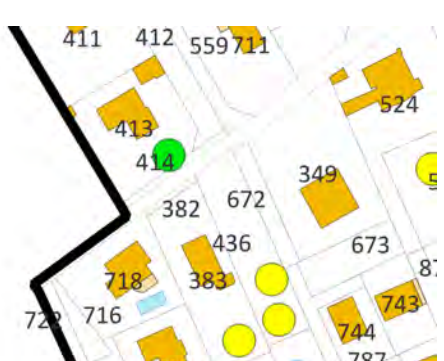
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable plane (A), Pin parasol (B), Cyprès de Provence (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A, C) 8/10m, (B) 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) réduit, (B, C) port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

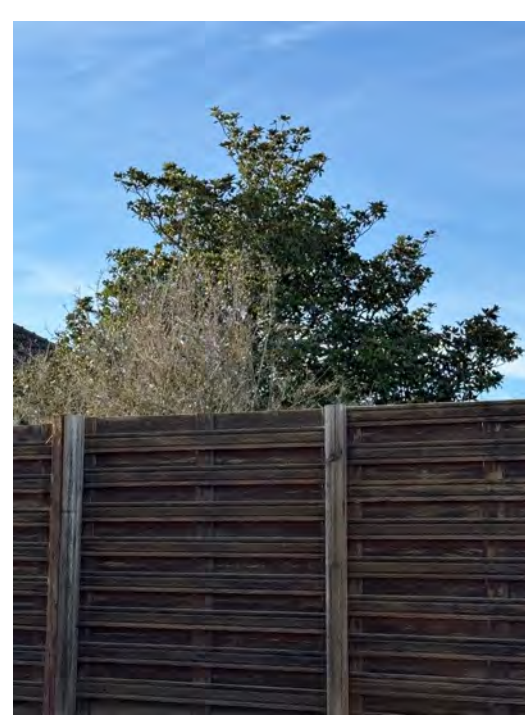
L'OBSERVATION : N° 439

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
144 Voie Romaine		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 414	Jardin Alignement Autre :		

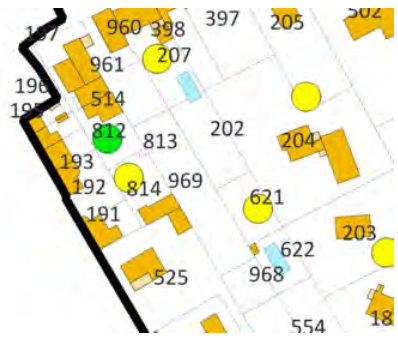
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia grandiflora ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 440

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
33 Impasse des Andrés		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 812	Jardin Alignement Autre :		

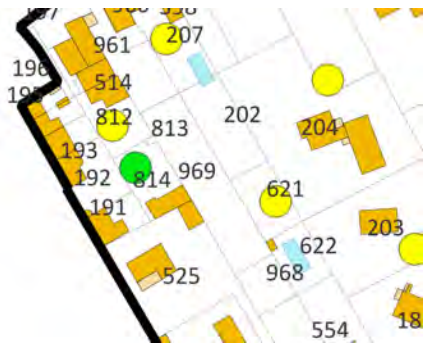
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Pin Sylvestre ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 441

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
69 Impasse des Andrés		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 814	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Mûrier blanc ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port semi libre ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 442

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
64 Impasse des Andrés		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 192	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Bouleaux, If ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8/12m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 443

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1699 Rue des Andr�s		Terrain priv�	
Parcelle	Milieu		
AB 207	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

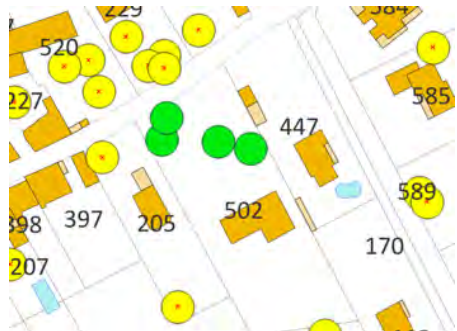
Description générale	Photographies
‣ Espèce : Tilleul ‣ Feuillage : ☒caduc ☐marcescent ☐persistant ‣ Hauteur (approximative en m) : ‣ Diamètre (approximatif en cm) : ‣ Forme : taille courte ‣ Age : ‣ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons	
Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
‣ Esthétique : oui ‣ Originalité et rareté de l'essence : ‣ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ‣ Intérêt paysager : oui ‣ Vue depuis le domaine public : partiellement ‣ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 444

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1645 Rue des Andrés		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 502	Jardin Alignement Autre :		



L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Bouleaux, Érable plane, If d'Irlande, Cyprès bleu de l'Arizona ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 445

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1657 Rue des Andrés		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 205	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Érable lacinié (A), Sapin de Nordmann (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 15 m, (B) 20/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (B) réduit ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 446

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2 Lotissement Chante Pie		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 586	Jardin Alignement Autre :		

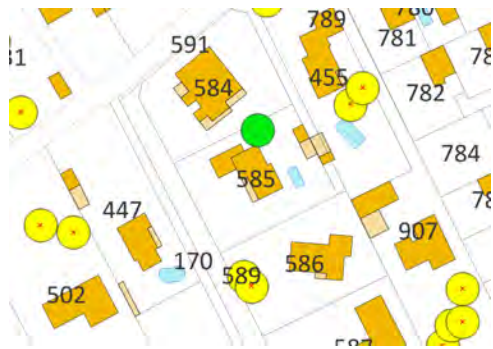
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas, Sapin de Nordmann ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 447

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 13 mars 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
2 Lotissement Chante Pie		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 585	Jardin Alignement Autre :		

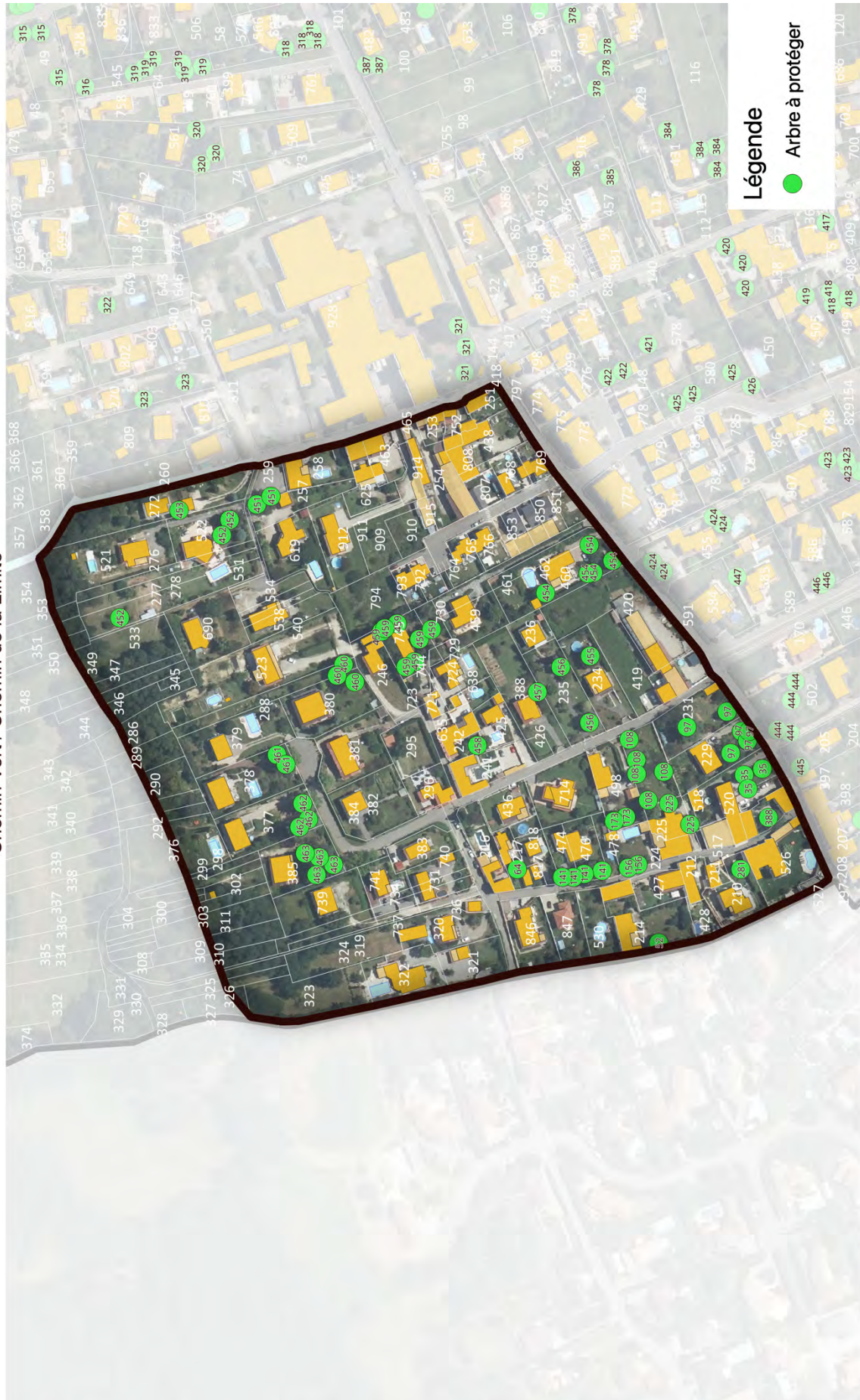
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Liquidambar ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

SECTEUR 22

Secteur 22 : LA DESERTE / LES ANDRES

Chemin Vert / Chemin de la Limite



INTERSTICE
URBANISME / CONSEIL EN QUALITE ENVIRONNEMENTALE

L'OBSERVATION : N° 451

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
146 Impasse Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 257	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

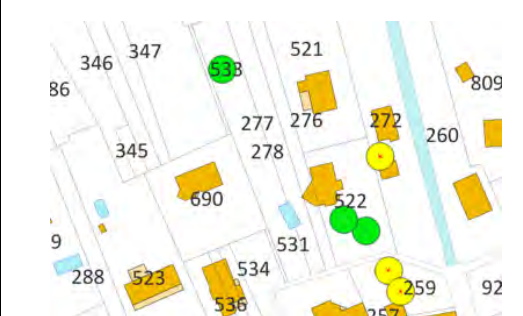
Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer (A), Sureau (B) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 12 m, (B) 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☒ Creux (A) ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (B) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 452

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
125 Impasse Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 522/531	Jardin Alignement Autre :		



L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Ginkgo (A), Épicéa (B), Épicéa de Koster (C) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : (A) 5 m, (B) 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : (A) 15 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :	 
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : (A) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : (A) arbre d'avenir	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☒ Ordinaire ☐ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 453

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
133 Impasse Saint-Pierre		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 272	Jardin Alignement Autre :		

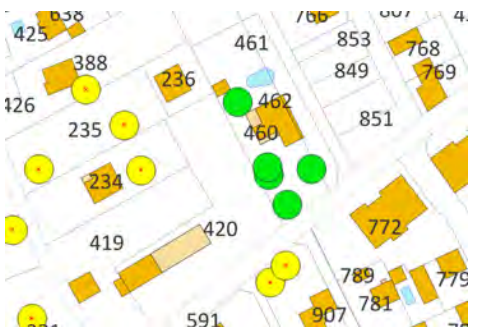
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Saule pleureur ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 454

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1508 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 460	Jardin Alignement Autre :		

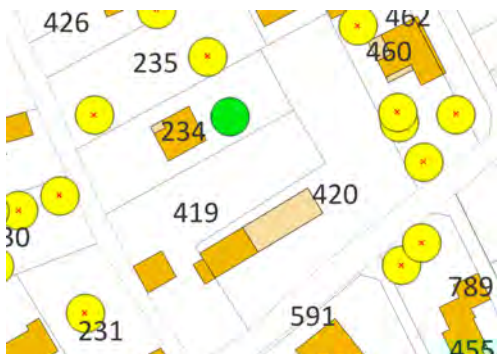
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Plaqueminier, Cèdre de l'Himalaya, Pin parasol, Cyprès de Provence ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	   	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : Plaqueminier ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 455

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
52 Chemin Vert		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 234	Jardin Alignement Autre :		

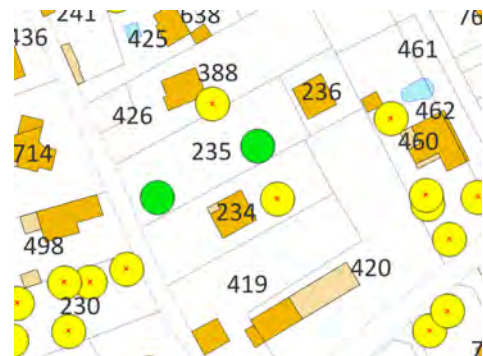
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 12 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port semi-libre ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 456

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
78 Chemin Vert		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 235	Jardin Alignement Autre :		

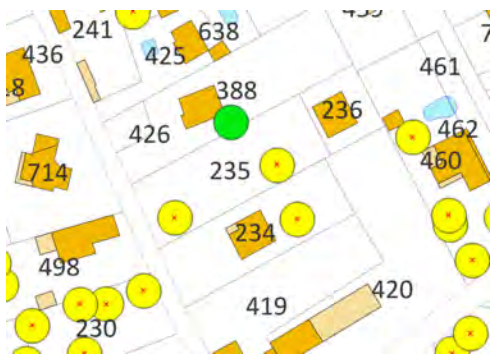
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre bleu de l'Atlas, Pin noir ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15/20 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 457

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
90 Chemin Vert		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 388	Jardin Alignement Autre :		

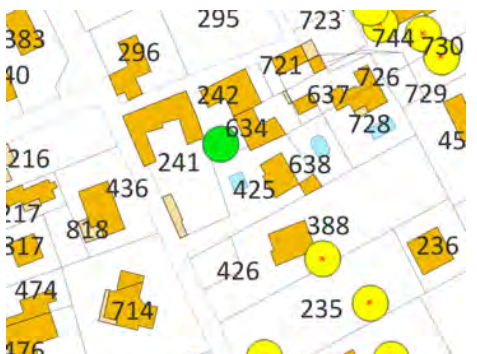
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Albizia ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 8 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 458

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
110 Chemin Vert		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 242	Jardin Alignement Autre :		

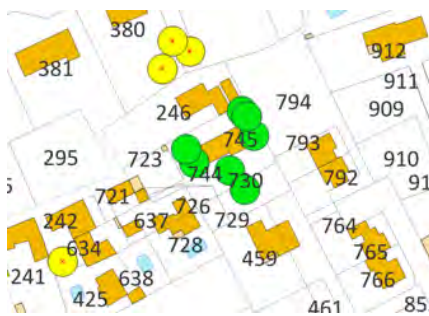
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Magnolia soulangeana ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 10 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

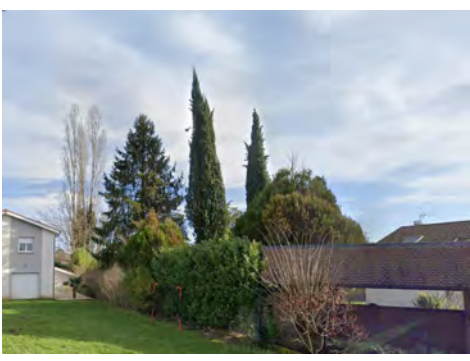
L'OBSERVATION : N° 459

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
56 Impasse de la desserte		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 745	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Cyprès de Provence, Magnolia grandiflora, Tilleul à grandes feuilles, Bouleaux, Mûrier platane ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, parc arboré ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 460

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
118 Impasse des Vignes des Andrés		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 380/288	Jardin Alignement Autre :		

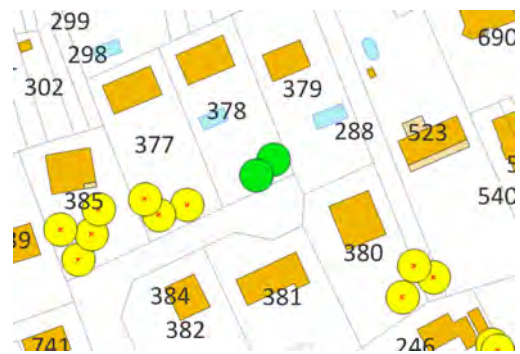
L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Hêtres, Tulipier de Virginie ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 461

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
103 Impasse Vigne des Andrés		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 378	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya Auréa, Épicéa ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 462

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
91 Impasse Vigne des Andrés		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 377	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Cèdre de l'Himalaya, Cèdre bleu de l'Atlas, Pin de Weymouth (A) ▶ Feuillage : ☐ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 20/25 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : branches basses coupées ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et Rareté de l'essence : oui (A) ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 463

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
53 Impasse Vigne des Andrés		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 385	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies
▶ Espèce : Sapins de Douglas, Cèdre de l'Himalaya, Érable sycomore (A) ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 25 m, (A) 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	
État sanitaire sommaire / visuel	
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :	
Intérêt de l'arbre	
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :	
CONCLUSION	
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel	
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non	

L'OBSERVATION : N° 97

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1630 Rue Centrale		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 229/231	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Pin de l'Himalaya (A), Pin parasol, Érable de Buerger, Érable de Corée ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : (A) port naturel ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	  	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui, unique sur Beynost ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui		
Intérêt de l'arbre dans le projet urbain ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la rue ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre : jardin remarquable		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☐ Remarquable ☒ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 108

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
56 Chemin Vert		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 230	Jardin Alignement Autre :		

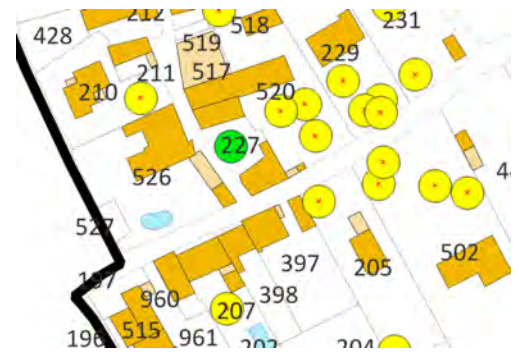
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Plaqueminier, Ginkgo, Magnolia grandiflora, Pin Sylvestre, Érable à écorce de cannelle ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☒ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 5/15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :	 	
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui forme un bosquet ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 388

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
1 Chemin du Lavoir		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 227	Jardin Alignement Autre :		

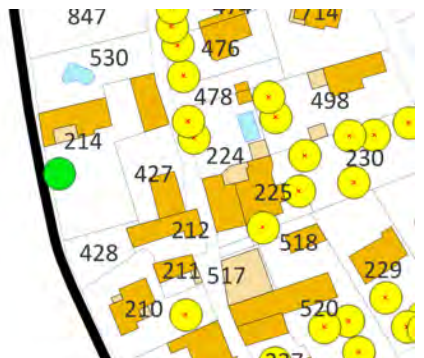
L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Noyer ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 60/70 ans ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations :		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité, la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☒ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 52

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
106 Rue de la Limite		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 214	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Chêne pédonculé ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 15 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : port naturel ▶ Age : 60 ans ▶ Nb d'arbres si alignement : Isolé		
État sanitaire sommaire / visuel		
☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons		
Autres observations : enliéré		
Intérêt de l'arbre		
▶ Esthétique : oui ▶ Originalité et rareté de l'essence : oui ▶ Intérêt pour la biodiversité la TVB et confort d'été : oui ▶ Intérêt paysager : oui, habille et structure la voirie ▶ Vue depuis le domaine public : oui ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		

L'OBSERVATION : N° 64

réalisée par SITTELLE -Yvan CIESLA (expert arboricole), INTERSTICE Valérie BERNARD (Urbaniste), INTERSTICE Basile BIGAND (Urbaniste apprenti), le mercredi 03 avril 2024

LA LOCALISATION

Adresse		Accessibilité du terrain	Extrait cadastre
156 Chemin du Lavoir		Terrain privé	
Parcelle	Milieu		
AB 217	Jardin Alignement Autre :		

L'ARBRE

Description générale	Photographies	
▶ Espèce : Tilleul à grandes feuilles ▶ Feuillage : ☒ caduc ☐ marcescent ☐ persistant ▶ Hauteur (approximative en m) : 6 m ▶ Diamètre (approximatif en cm) : ▶ Forme : taille courte ▶ Age : ▶ Nb d'arbres si alignement :		
État sanitaire sommaire / visuel ☒ Sain ☐ Convenable ☐ Défaut à surveiller ☐ Défaut majeur ☐ Impossible à déterminer ☐ Creux ☐ Fissures ☐ Branches mortes ☐ Champignons Autres observations :		
Intérêt de l'arbre ▶ Esthétique : ▶ Originalité et rareté de l'essence : ▶ Intérêt pour la biodiversité la TVB et confort d'été : ▶ Intérêt paysager : oui ▶ Vue depuis le domaine public : partiellement ▶ Autre :		
CONCLUSION		
Patrimoine végétal pouvant être qualifié de : ☐ Ordinaire ☒ Remarquable ☐ Exceptionnel		
Proposition de protection : ☒ oui ☐ non		